



Initiatives : les acquis sociaux malmenés


# Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15191 – 7 F

MERCREDI 1er DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE


## France-Allemagne : solidarité limitée

LE sommet franco-allemand qui s'est ouvert, mardi 30 novembre, à Bonn n'est pas une rencontre de routine destinée, comme beaucoup d'autres dans le passé, à régler les affaires courantes du couple Paris-Bonn dans une ambiance sereine et détendue. François Mitterrand et Edouard Balladur vont chercher dans la capitale fédérale un appui sans équivoque du chancelier Kohl pour la dernière phase de la négociation du cycle de l'Uruguay. Il n'est pas sûr qu'ils puissent parvenir à leurs fins, à moins que le gouvernement français ne fasse un pas significatif en direction de Washington.

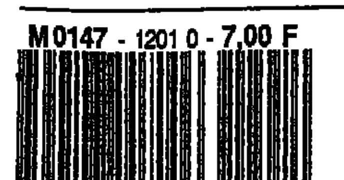
Il serait vain de croire, tout d'abord, que le gouvernement allemand se rangerait derrière la position française face à Washington dans un geste de remerciement pour l'aide apportée par Paris lors du processus de réunification du pays. Aucune politique étrangère ne fait passer les sentiments avant les intérêts. Il est incontestable que l'économie allemande, tout entière tournée vers l'exportation, a un besoin vital d'un accord mondial garantissant la circulation la plus libre possible des marchandises. De tous côtés, le chancelier n'entend qu'exhortations à signer le plus rapidement possible l'accord clôturant le cycle de l'Uruguay.

D'AUTRE part, si l'on ne peut pas mettre en doute les options fondamentales de M. Kohl, qui a toujours montré, depuis son accession à la chancellerie, son souci d'approfondir la coopération franco-allemande, il faut bien constater l'affaiblissement de son autorité politique, conséquence de l'usure normale du pouvoir dans une démocratie, et de récents faux pas, comme la désignation, puis le retrait de Steffen Heitmann, son candidat à la présidence de la République.

Il lui sera ainsi beaucoup plus difficile d'imposer à sa majorité, notamment à ses alliés du FDP, partisans farouches du libre-échange, un soutien massif aux exigences françaises. N'oublions pas que l'Allemagne est entrée en phase préélectorale et qu'il s'agit, pour chaque camp, de convaincre l'opinion de sa capacité à défendre l'emploi : être soupçonné de vouloir revenir au protectionnisme serait suicidaire.

LE chancelier Kohl peut-il encore, dans la phase ultime des négociations, jouer le rôle de médiateur entre l'Union européenne et Washington qu'il avait – un peu imprudemment – renvendiqué lors de sa visite au Sénat en octobre ? Il est certain que l'administration Clinton, consciente du poids de l'Allemagne dans le commerce mondial, est plus sensible aux arguments de Bonn qu'à ceux de Paris. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : le chancelier ne défendra les intérêts européens que dans la mesure où ceux-ci coïncident avec ceux de l'Allemagne. Lorsque l'on connaît le peu de goût qu'inspire outre-Rhin la croisade pour « l'exception culturelle » ou la défense de l'agriculture française, on ne doit pas s'attendre à des miracles...

M 0147 - 1201 0 - 7,00 F



Alors que le seuil du million de chômeurs de longue durée est de nouveau franchi

## Le chômage continue de s'étendre aux dépens des jeunes

■ **Une nouvelle aggravation du chômage.** – Les chiffres du chômage fin octobre, publiés dans l'après-midi du mardi 30 novembre, devaient révéler une nouvelle dégradation. Deux fronts sont enfoncés : le chômage de longue durée, où, à partir d'août, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an dépasse le million ; le chômage des jeunes, qui augmente, notamment chez les hommes.

■ **Accélération du sous-emploi des jeunes.** – En 1993, au bout de huit mois, les moins de vingt-cinq ans sont déjà 707 000 à être au chômage. Ils étaient 669 000 dans ce cas à la fin de 1992, et 626 000, au plus bas, en 1990. Une évolution qui démontre les limites des dispositifs de soutien à l'emploi.

■ **Les Français changent d'attitude face au travail.** – Dans le même temps, l'attitude des Français à l'égard du travail est en train de changer, comme en témoigne le débat récent sur les trente-deux heures. L'emploi n'a plus la même place et, comme les frontières deviennent floues, un nouveau sens pourrait être donné à l'activité des salariés.

■ **Des acquis sociaux malmenés.** – Tandis que le président de la République s'est porté garant des acquis sociaux – et non des avantages acquis, – ceux-ci sont au cœur des transformations en cours. Une enquête d'« Initiatives » montre que la révision à la baisse est plus probable que la remise en cause.




*Lire nos informations page 19 et notre cahier Initiatives, pages I à III*

## *Les « prédateurs » d'Angkor*

### *Le banditisme et des querelles bureaucratiques retardent la restauration du site*

PHNOM-PENH

*de notre envoyé spécial*

Les temples d'Angkor ont été *« dix fois plus »* mutilés pendant la dernière décennie que pendant mille ans d'histoire et les guerres des années 70. Le roi du Cambodge le redit dans *la Grande Tragédie d'Angkor*, étude publiée en novembre. Norodom Sihanouk y parle de *« catastrophe »* et demande qu'un corps de garde *« à la conduite irréprochable »* soit créé d'urgence.

Dénonçant les multiples variétés de *« prédateurs »* – du *« faux touriste »* au contrebandier en passant par des éléments *« antipatriotiques »* de la police ou de l'armée, sans oublier les *« honorables »* collectionneurs du *« monde soi-disant civilisé »* –, le roi réclame une coopération plus étroite entre les principaux acteurs (les Cambodgiens, l'UNESCO, la France et le Japon) pour sauver le célèbre ensemble de 300 temples situés à l'intérieur et aux alentours du parc historique d'Angkor (1).

L'ONU n'est pas parvenue à rétablir la paix dans tout le pays. L'insécurité subsiste, en particulier dans la province de Siem-Réap, que les Khmers rouges occupent en partie et où se situent les temples. Le dernier « fait d'armes » des « polpotiens » dans cette région remonte à mai, époque des élections : ils avaient lancé une attaque mal coordonnée, qui avait échoué, contre le chef-lieu de la province, près d'Angkor Vat. Aujourd'hui, les Khmers rouges ne sont plus une menace directe pour les temples. Des groupes de touristes s'y déploient de nouveau. Et l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO) y a inauguré, mardi 30 novembre, un chantier, pour la première fois depuis 1973.

Le dernier incident sérieux dans le parc a été d'une autre nature et souligne les problèmes posés par la protection des temples. Le 17 septembre, sur des indications fournies par des habitants des environs, deux ministres de Phnom-Penh se sont rendus dans le parc, en compagnie de policiers, pour retrouver des pièces enterrées. Ils ont été encerclés par des militaires locaux qui leur ont interdit de poursuivre leurs recherches tant qu'ils ne seraient pas munis d'un ordre écrit signé par les deux co-premiers ministres Ranariddh et Hun Sen.

Le chef militaire de cette province est le général Long Sopheaph, nommé à la fin des années 80, époque où la guerre contre les Khmers rouges dépendait d'un commandement mixte khméro-vietnamien, par le biais d'un jumelage entre les régions militaires des deux pays.

JEAN-CLAUDE POMONTI

*Lire la suite page 6*

(1) Dans un opuscule intitulé *Pillage à Angkor*, rédigé avec le concours de l'EFEO, l'ICOM (Conseil international des musées) dresse, de son côté, une liste des objets volés.

## Irlande du Nord : un entretien avec John Hume

Le ministre britannique de l'Irlande du Nord, Sir Patrick Mayhew, a révélé devant la chambre des Communes, lundi 29 novembre, que Londres est prêt à donner son accord à un dialogue en bonne et due forme avec l'IRA, pourvu que la violence ait alors cessé depuis au moins deux mois et demi. Dans un entretien au *Monde*, John Hume, principal porte-parole des catholiques modérés, affirme notamment : *« Ceux qui sont contre le dialogue avec l'IRA n'ont pas d'autre solution à proposer. »*

*page 3*

## M. Rabin demande à l'armée de « calmer le jeu »

A deux semaines du commencement du retrait israélien à Gaza et à Jéricho, la situation continue de se détériorer dans les territoires occupés. L'arrestation à Gaza, lundi 29 novembre, d'un dirigeant des Faucons du Fath, qui venaient d'annoncer leur décision de reprendre la « lutte armée » pour protester contre l'attitude de l'armée israélienne, a encore aggravé la tension. De passage à Paris, M. Rabin a reconnu que l'opposition à l'accord augmentait *« chez les Palestiniens et (...) chez les Israéliens »*. Selon la radio israélienne, M. Rabin aurait ordonné à l'armée de *« calmer le jeu »* à Gaza.

*pages 5 et 26*

## *A l'hôpital, le sida au quotidien*

### *Les derniers combats contre le virus VIH dans un service hospitalier*

Il y a une vie avant la mort. Une vie qui se recroqueville et s'avance, à pas craintifs, vers l'épilogue annoncé. Une vie de sourires résignés, d'ultimes confessions, de silences trop longs, mais une vie tout de même, ou ce qu'il en reste : un hôpital au petit matin, la gentillesse des infirmières, une prise de sang, un bol de café, des examens médicaux, la visite des médecins, et l'attente, surtout l'attente, allongé sur un lit, le regard vide, usé d'avoir trop vu son corps dépérir. Attendre quoi ? Des soins qui retarderont l'échéance, des mots rassurants mais éphémères. Un sursis, donc, et rien d'autre. Surtout pas l'espoir, surtout pas la victoire. C'est cela, un jour à l'hôpital au temps du sida : un ballet d'hommes et de femmes, de malades et de « blouses blanches » qui tournoient dans la pénombre, jusqu'à la fin. Car ils disent souvent « la fin », plutôt que « la mort », comme pour rappeler qu'avant toute « fin » il y a une histoire, une tragédie. La leur.

Pour certains d'entre eux, en majorité des homosexuels, les derniers chapitres s'écrivent à mots comptés et à gestes lents, dans le service dermatologie-vénérologie de l'hôpital Tarnier-Cochin (Paris). Dirigé par le professeur Jean-Paul Escande, ce service est en fait scindé en deux lieux bien distincts : à Tarnier (rue d'Assas), l'hôpital de jour, où les patients reçoivent des soins, mais rentrent ensuite chez eux ; à Cochin, cinq cents mètres plus loin, l'hospitalisation classique, avec des malades généralement plus atteints.

Il faut avoir surpris Tarnier au réveil, par un matin d'automne, pour comprendre le vain combat d'une vie en partance. Dès 7 h 30, quand l'étage réservé au service ouvre ses portes, ils sont déjà deux, un habitué et un nouveau. Le premier, pantalon de jean et pull-over beige, promène son corps décharné entre ces murs désormais familiers. Comme tant d'autres fois, il a subi une prise de sang et le voici maintenant qui marche vers le réfectoire avec un croissant, acheté à la boulangerie. Il se fera chauffer un café, en attendant d'autres examens, d'autres analyses, d'autres traitements pour atténuer ses souffrances.

Le second, le nouveau, est un Américain d'une trentaine d'années, carrure d'athlète et sourire d'enfant. On le dit danseur. A toutes les questions du professeur, il répond par un *« oui »* hésitant de gamin perdu. Il pose son blouson, s'allonge sur un lit qu'il n'ose défaire, tourne la tête vers la fenêtre. Le jour s'est levé.

D'autres patients se présentent. Des hommes, rien que des hommes. L'un d'eux se réjouit du beau temps qui *« égaie l'hiver »*. Un à un, ils s'arrêtent devant le bureau d'accueil, saluent les secrétaires et les infirmières. Elles parlent de leurs enfants, des cadeaux de Noël, d'un gâteau au chocolat difficile à démouler. Certaines tutoient les malades, toutes connaissent leurs prénoms. Ils viennent souvent, et depuis longtemps.

PHILIPPE BROUSSARD

*Lire la suite page 10*
*Lire aussi nos informations sur la journée mondiale du sida et le débat sur le dépistage pages 10 et 11*



**A L'ÉTRANGER :** Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 460 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

EUROPE

# Trois fables

**L'écrivain néerlandais Rede von Cees Nooteboom a choisi le mode de la fable pour donner son point de vue sur l'Europe.**

par Rede von Cees Nooteboom

DANS l'île espagnole où je vis, chaque village fête en été son saint patron. Avec leur bicorne et leur pantalon blanc, les hommes ont l'air d'appartenir à une autre époque. Ces festivités remontent sans doute à des rites païens extrêmement anciens, l'adieu à l'été et l'annonce des longs hivers, souvent rigoureux dans ces îles.

Autrefois, le bateau reliant l'île à la terre ferme ne fonctionnait qu'une fois par semaine, mettant quatorze heures pour faire le trajet, et la plupart des habitants ne quittaient jamais leur île. Il reste encore trace de cet isolement dans le caractère des gens et dans leurs fêtes primitives.

Ce pandémonium dure trois jours avant et s'achève sur un feu d'artifice auquel assistent les habitants des autres villages. Un bruit et un éclat démesurés, suffisant à éloigner les mauvais esprits pour un an, remplissent alors l'atmosphère. Cette année, tous s'accordaient à dire que le feu d'artifice – crise et mauvais temps aidant – n'avait rien d'exceptionnel.

Il n'avait pas plu, mais le vent soufflait fort et, juste au moment où le feu d'artifice inscrivit dans le ciel un cercle avec les douze étoiles d'or de l'Europe, une forte rafale de vent fit exploser les étoiles et les dissémina dans le ciel, où elles brillèrent encore un peu et s'éteignirent en se fondant dans l'obscurité. *« C'était l'Europe »*, ai-je entendu dire derrière moi. Et l'on aurait dit que cette phrase et ces dernières étoiles retombantes, maintenant dispersées en pluie de cendres, voulaient exprimer un peu la déception, la peur, l'amertume, l'impuissance, l'indifférence et l'aversion qui sont associées maintenant – que nous le voulions ou non – au mot Europe. Europe, où est-elle ? Qui l'a emportée ? Laissez-moi vous conter trois petites fables. Elles ne sont pas authentiques – ce n'est jamais le cas – mais elles expriment mieux que des discours politiques *ex cathedra*, qui ne sont ni mon style, ni mon domaine, ce que je voudrais dire.

∴

L'ensemble des monnaies européennes étaient assises dans un grand club élégant, mais un peu délabré, de Londres. Chaque jour, dans une autre pièce du club, on prenait leur température, affichée ensuite à l'extérieur, à l'usage des Bourses, des banques et des spéculateurs. Vous ne serez guère étonné du fait que ces monnaies étaient toutes incarnées par des hommes. Je ne sais si vous vous êtes jamais représenté physiquement le mark ou le florin, mais par rapport à la drachme et à l'escudo, sans parler du dinar, du leu bulgare et du zloty polonais, ils ont plutôt bonne mine. Oui, ils ont même l'air honteusement en bonne santé.

*« Ils la ramènent »*, disait la livre sterling au franc français, qui essayait tout le temps de se faire remarquer par le mark. Le franc ne répondit rien et se leva, car il voyait le rouble venir à sa rencontre. *« J'ai toujours dit que ça ne donnerait rien »*, murmura la livre, mais le florin, qui l'avait entendue, dit : *« Tu y as pourtant mis du tien. »* La peseta n'était pas heureuse non plus.

*« D'abord on a dit que nous en étions aussi »*, dit-elle à la lire : *« Et tout d'un coup nous n'étions plus assez bien. Pendant des années on fait ce que l'on peut, on croit tout ce qu'ils nous disent et puis ils vous racontent qu'on n'a pas assez économisé, qu'on ne gagne pas assez et que si l'on se conduisait bien on pourrait dans quelques années faire une autre demande. »*

*« Le bateau penche du côté du plus lourd »*, ajouta la lire distraite, alors qu'elle essayait de détacher d'elle le lek albanais et de trouver quelque chose d'intelligent à dire au mark. A ce moment-là, la porte s'ouvrit brusquement et un jeune homme en jogging entra précipitamment. *« Mon Dieu, il ne manquait plus que ça*, dit en soupirant la livre au franc suisse, *dire qu'il faudra se commettre avec ce nouveau venu, ce parvenu ! »*

L'écu, car il ne s'agit de personne d'autre, fit semblant de ne pas avoir entendu. Il tapa tellement fort sur l'épaule de la livre que ça résonna, puis s'écria : *« Alors mon vieux, comment ça va ? Un peu mieux ? Et Madame Thatcher ? »* Et il fila tout droit vers le mark et le florin, qui en fait s'y attendaient un peu. *« Je peux vous parler en privé ?* dit-il. *Je viens justement de rencontrer le dollar et le yen chez McDonald's et ils disaient... »* Le reste de l'assemblée n'entendit pas la fin, car à ce moment là le forint (hongrois) avait pris son courage à deux mains et venait à la rencontre de l'écu. *« Vous avez un moment à me consacrer ? »*, demanda-t-il. L'écu regarda le mark, jeta un coup d'œil sur sa montre et dit : *« Je regrette, mon cher, pas maintenant, mais vous pouvez laisser un message à ma secrétaire. »*

∴

A peu près au même moment, mais cette fois-ci à l'Arsenal de Vienne, qui abrite maintenant le Musée de l'armée, les batailles européennes tenaient leur assemblée annuelle. Elles étaient toutes là, de la bataille des Thermopyles à la bataille navale de Lepante, du siège de Leyde à la bataille de la Somme, de Stalingrad à l'offensive des Ardennes. C'était une rencontre sympathique. Ces messieurs – les batailles aussi sont des hommes – se penchaient sur une carte de l'ex-Yougoslavie et s'affairaient avec des petits drapeaux de couleur.

*« Je te l'avais bien dit*, disait Monte Cassino à Austerlitz. *L'Europe reste l'Europe et, s'ils laissent encore faire, cela restera encore longtemps l'Europe. » « Et ce qui est le plus fou*, disait Waterloo à Arnheim, *c'est encore Sarajevo. Tu t'en serais douté ? Regarde seulement la carte qu'ils sont en train de pondre ; Balfour avec la Palestine, c'était rien à côté ! » « Non, pour un truc comme ça, on a besoin des Britanniques »*, ajouta Trafalgar tout fier.

*« Mais les Allemands ne sont pas blancs-bleus non plus*, dit Verdun : *S'ils n'avaient pas reconnu la Croatie si vite, on n'aurait pas ce tas de ruines ! » « Ils ont pensé que ça se passerait bien*, renchérit Troie à l'adresse de Hastings. *Toujours la même erreur : on néglige le facteur humain. » « Très juste »*, dirent Poitiers et Sagonte, *Il manque effectivement le sens de l'Histoire. Qui veut vivre sans mémoire se retrouvera toujours chez nous. Quelqu'un reprend un peu de porto ? »*

∴

Il y a environ cinquante ans vivait en France un jeune compositeur. Une nuit, il rêva qu'on l'avait chargé de composer l'hymne de la nouvelle Europe. Le bonheur qu'il ressentit n'existe qu'en rêve, de même que l'on ne vole qu'en rêve. Et ainsi il volait, planant au-dessus des étendues enneigées de la Finlande et des hauts sommets des Tatras, au-dessus des fjords norvégiens et des plaines néerlandaises ; il contemplait l'aimable Ombrie et la lagune de Venise, survolait le Forum romain, l'Acropole, les murs rouges du Kremlin, suivait le cours du Tage à travers Espagne et Portugal et, tout le temps, il entendait la mélodie de sa chanson, qu'il chantait sans paroles.

Et il savait, dans la clarté de son rêve, que toutes les contradictions s'estompaient et qu'en même temps ni la grandeur ni l'amertume du passé ne seraient oubliées dans sa mélodie ; celle-ci engloberait les découvertes et les batailles, les mots de Socrate et les poésies d'Ovide, l'écriture de Rousseau et le Lied de Mahler, le peintre de la *Ronde de Nuit*, la bibliothèque d'Erasme et le souvenir de Goethe.

Les abbayes et les cathédrales y figureraient, ainsi que la synagogue d'Amsterdam et le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, le feu des hérétiques brûlés et le rugissement du dictateur, le chuchotement de Roméo et la conversation avec Sancho Pança, les psaumes de Cluny et la guitare de Séville, ciel et enfer d'un passé infiniment brillant et, en bruit de fond, le murmure de millions de conversations tenues dans la partie du monde où il avait vécu, le ronron des langues du monde entier, dispersées, oubliées pour toujours ou inoubliables, les cris de douleur des camps, la joie de la libération, le coup de fouet du jugement dernier, le chant du promeneur solitaire sur les routes de campagne.

Et, alors qu'il entendait chacun de ces chuchotements, il se chantait en rêve sa chanson, qui représenterait tout cela, et écrivait les notes pour les instruments – trente et un en tout – une pour chaque pays de son continent, car la dodécaphonie en politique ne lui plaisait pas. Enfin arriva le jour où son hymne devait être joué pour la première fois.

Dans un profond silence, il se dirigea vers son pupitre, regarda l'orchestre, leva sa baguette. Ce qui se produisit ensuite dut provoquer chez lui un grand cri horrible, car on entendit une cacophonie pitoyable, qui se termina, après quelques mesures, en un silence déconcertant... et, avec la logique implacable du rêve, il comprit ce qui s'était passé : chacun des musiciens n'avait pas joué la nouvelle mélodie, mais les premières mesures de son propre hymne national, *Deutschland über Alles* aux côtés de *la Marseillaise*, *God save the Queen* avec *la Brabançonne*, et cela en trente et un exemplaires.

∴

Où est l'Europe dont nous avons rêvé pendant toutes ces années ? Où s'est-elle évanouie ? Qui l'a enlevée ? Les Serbes ? Les spéculateurs ? Les paysans français ? Les ouvriers polonais ? Les pêcheurs espagnols ? Les politiciens sans pouvoir avec leurs mots creux ? Les morts de Sarajevo ? Les minorités ? Les néofascistes ? Les chômeurs de l'ex-RDA ? La Bundesbank ? Les eurosceptiques britanniques ? Où est-elle ? A Bruxelles ou à Londres ? A Athènes ou au Kosovo ? Au cas où elle serait quelque part, nous aimerions bien la récupérer ; pas celle du Marché commun et des frontières, mais l'Europe des pays d'Europe, de tous les pays d'Europe. Il faudrait nous rendre l'Europe, avant qu'on ne la perde à jamais.

AGRICULTURE

# Les céréaliers répondent

**Les céréaliers français dénoncent le pré-accord de Blair House qui, s'il était appliqué, risquerait de réduire de 20 % leurs ventes de blé à l'exportation.**

par Henri de Benoist

C'EST devenu une antienne pour des esprits en vue, peu connaisseurs de l'agriculture au demeurant : les céréaliers français – quelques poignées d'activistes privilégiés, disent même certains – ne s'opposeraient que par pur réflexe protectionniste au pré-accord de Blair House, lequel ne menacerait en réalité qu'une part réduite de leurs débouchés.

Revenons donc à la réalité de nos positions et au fond du dossier. Tout d'abord, nous avons toujours été partisans, nous céréaliers français, d'un accord qui mettrait fin de manière équilibrée à la folle guerre de subventions que se livrent l'Union européenne et les Etats-Unis sur le blé. Si un accord de ce type peut être entériné dans le cadre du GATT, institution avec laquelle il faut sans doute compter, nous n'y serons pas hostiles. Nous ne craignons pas le démantèlement de ces subventions aussi ruineuses qu'anti-économiques, qui n'ont d'autre conséquence que de permettre aux acheteurs de payer le blé en dessous de son coût. En effet, pour un dollar à sa valeur normale – 6,50 F selon l'OCDE –, nous sommes tout à fait compétitifs par rapport à nos plus grands rivaux en termes de coût de production par tonne de blé. Notre recette à la tonne n'est d'ailleurs pas plus élevée que la leur et la différence entre cette recette et le prix mondial est identique dans l'Union européenne et aux Etats-Unis.

Malheureusement Blair House est porteur de graves distorsions de concurrence au profit des Américains et, appliqué à la lettre, aurait des conséquences ravageuses sur nos débouchés. Contrairement à ce qui est prétendu, ce ne sont pas seulement nos ventes de blé sur le marché mondial (c'est-à-dire hors Union européenne) qui seraient amputées, mais également – et plus encore – nos débouchés céréaliers à l'intérieur de la CEE. En cumulant tout, notre perte de débouchés pourrait s'élever à 9 millions de tonnes, soit 20 % de ce que nous commercialiserons cette année après la baisse de production due à la jachère. Deux paramètres de Blair House sont en cause. D'une part, conformément à des discussions antérieures entre l'Union européenne et les Etats-Unis, le pré-accord épargne ces aides indirectes à l'export que sont pourtant les subventions versées aux producteurs eux-mêmes (elles permettent en effet de pratiquer dès la sortie de la ferme un prix inférieur au coût de production). Or le niveau de ces subventions est bien plus élevé aux Etats-Unis qu'en Europe et le blé américain attaquerait donc les marchés, y compris celui de l'Union européenne (compte tenu des nouvelles règles de l'accès), à un prix plus bas que le nôtre. D'autre part, Blair House tend à favoriser une très forte augmentation des ventes à l'Union européenne de *corn gluten feed*, sous-produit subventionné de l'industrie du maïs américaine qui ravit déjà une place importante aux céréales françaises dans l'alimentation du bétail européen.

Une amputation aussi grave de nos débouchés aboutirait à un doublement de nos taux de jachères (de 15 à 30 %) et donc à de graves problèmes d'emploi. En France, 350 000 personnes au moins dépendent professionnellement des céréales. En premier lieu, 90 000 agriculteurs spécialisés vivent de cette production, recensés par l'INSEE non seulement en Beauce, en Picardie ou en Champagne mais aussi en Lorraine, Bourgogne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, vallée du Rhône, Aquitaine, etc. Ils font travailler sur leurs exploitations près de 30 000 salariés agricoles et 30 000 actifs familiaux à statut non salarié. Enfin, 180 000 emplois au moins sont directement liés à la céréaliculture dans les secteurs de la production et de la distribution de semences, engrais, produits phytosanitaires, machinisme, dans les services de conseil et de financement des céréaliers, dans la collecte, la commercialisation et le transport des grains, dans les secteurs de première transformation (meunerie, malterie).

### *Doublement des taux de jachères*

Depuis un an, la nouvelle PAC a eu des conséquences négatives sur ces emplois. Un doublement de la jachère produirait en la matière des effets exponentiels, au-delà même de notre secteur d'ailleurs, car les céréaliers seraient tentés d'aller vers d'autres productions (dont certaines, telles la volaille, le porc et la viande bovine, sont également fortement concernées par Blair House).

Corollairement, un mauvais accord agricole au GATT ne resterait pas sans conséquence sur la vie du territoire français même. Les surfaces céréalières équivalant à 17 % de la superficie totale de la France, nos productions représentent fréquemment dans les départements une des bases principales des activités et de la vie locale en général. Il est paradoxal que cette réalité soit passée sous silence dans le débat actuel sur le GATT en France, tandis que par ailleurs l'aménagement du territoire suscite un intérêt recrudescent dans notre pays depuis plusieurs mois.

Un autre aspect essentiel des conséquences d'un mauvais accord agricole au GATT est également occulté, celui des risques qui résulteraient d'un pouvoir alimentaire de plus en plus exclusif des Etats-Unis. Le blé est la denrée de base la plus échangée dans le monde et cet état de fait va encore s'accentuer compte tenu de l'évolution démographique, en Asie et en Afrique du Nord notamment. Selon les experts, l'alimentation dans ces grandes zones devrait être de plus en plus dépendante d'importations. Si elles ne trouvaient pour satisfaire leurs besoins qu'un seul pays fournisseur, celui-ci n'aurait-il pas beau jeu de leur imposer alliances politiques et achats de ses propres produits industriels ? Ils devraient y réfléchir ceux qui dans l'Union européenne misent tout sur un accord au GATT au plus vite et coûte que coûte, fût-ce au détriment d'une agriculture performante.

La Communauté européenne doit également se soucier de ces aspects stratégiques. Mais est-elle capable de ce type de visions ? Cela revient à poser à nouveau une question lancinante : l'Europe parviendra-t-elle à se transcender, à se comporter en véritable puissance politique face à l'extérieur – ce qui revient aussi à jouer de la préférence communautaire quand il faut – plutôt que de réduire son action à l'élaboration de compromis de plus en plus boiteux entre les égoïsmes de ses membres ? A défaut, elle continuera à s'enferrer dans de nouveaux Blair House et elle sera vouée à ce qui est l'apanage des colonies, c'est-à-dire la récupération des miettes. Les céréaliers français veulent échapper à ce type de destin. Ils refusent d'avoir économiquement tort pour la seule raison qu'ils sont minoritaires en Europe ou qu'ils ne sont pas citoyens des Etats-Unis.

**▶ Henri de Benoist est président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales, vice-président de la FNSEA et membre du Conseil économique et social.**

## DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
*de l'Académie française*

# *Luco*

LE balcon de Jean Bernard donne sur le Luxembourg. Le professeur d'hématologie n'est pas homme à habiter un lieu par hasard et sans l'aimer. Dans un album de photos (L. Toussaint) et d'aquarelles (J.-W. Hanoteau), il raconte les bosquets, les statues, les reines, les abeilles, les écrivains rôdant, et comment ces allées aux courbes attendries comme des bras de nurses l'inclinent à rêver sur la création, celle des savants et celle des littéraires, entre qui il a partagé un bonheur en voie de s'éteindre : *l'admiration* (Buchet-Chastel, 295 F).

Chacun son « Luco ». Celui des années noires semblait une forêt teutonne. L'état-major de la Luftwaffe occupait le Sénat. Certains jours, on pouvait voir entrer dans l'hôtel de M. Monory une Mercedes longue comme un jour sans ticket, et en descendre un gros officier aux revers blancs, un bâton à la main : Goering en personne. L'hiver, la sentinelle du haut de la rue de Tournon était montée sur des bottines à chaufferette. Les habitants du froid savent vivre. Sur les immeubles alentour, la DCA avait juché des cabanes montagnardes dont les servants bronzaient en attendant les forteresses volantes. La troupe, elle, campait au lycée Montaigne, dont les petites classes s'étaient réfugiées chez les aînés de Louis-le-Grand. Pendant les alertes, les cours continuaient dans les caves. A la bougie, l'étude des *Odes* d'Horace prenait valeur d'un acte de foi dans la culture meurtrie, d'un geste de catacombe.

Les jardins ont l'art d'attirer les hommes de mots. Un bout de film existe, montrant Gide et Valéry non loin de la fontaine Médicis. Valéry tire sur sa Gitane. Gide porte une cape et son fameux bonnet de tweed. Il fume également, mais du bout de ses lèvres effilées, comme quelqu'un qui n'avale pas la fumée et ménage ses bronches, ses effets.

Dans les années 30, l'étudiant Jean Bernard va chez Adrienne Monnier, rue de l'Odéon, ou il en revient. Il a aperçu là-bas Fargue, Larbaud, Saint-John Perse, Jules Romains. Après la guerre, le sanctuaire de l'écriture s'est transporté sous les arcades de l'Odéon, puis rue de Médicis, chez José Corti. Le maître des lieux perd son temps avec le premier client venu, pourvu qu'il soit question de suavité. Il empaquette lui-même les livres, non massicotés. Bachelard et Gracq ont choisi sa couverture désuète. En août 1944, son fils sera arrêté par la Gestapo au coin de la rue, et il disparaîtra dans le dernier convoi pour les camps.

Le Luxembourg va revivre en liberté. Non sans scènes infectes. Des soldats de la garnison ont beau lever les bras en signe de reddition rue de Vaugirard, des Parisiens énervés les fouillent, les bousculent, déchirent leurs photos de famille. Ces messieurs avaient mené la vie dure au quartier, il faut dire. Quatre ans d'humiliations, de poêles éteints, d'orge mondé et de topinambours, on ne les pardonne pas comme ça.

Donc, la vie renaît autour du parfait bassin, fait pour réviser ses oraux au soleil de juin. Les chaisières ont disparu ou vont disparaître, y compris celle qui s'était taillé à bon compte une réputation de pythonisse en annonçant chaque jour de l'Occupation qu'on n'avait jamais été *« si près de la fin de la guerre »*. Les voiliers iront contourner le jet d'eau, dans des prouesses dignes de Tabarly. Les enfants reprennent la ronde des manèges, des promenades à âne, des trains imaginaires, des tas de feuilles mortes où on enfonce jusqu'aux cuisses. Une aire d'instruments à escalades complète le quartier des jeux. Les mères applaudissent à la hardiesse du « leur », un petit manteau sur le bras.

En 68, quelques chaises voleront dans le bassin, guère plus qu'au temps des monômes apolitiques. A l'Odéon voisin, ça chauffera davantage. Des bavards croiront ouvrir l'art au peuple en se torchant dans les costumes de scène de Jean-Louis Barrault. Autrefois, il y avait des bacs à sable, pour ce genre de défoulement. On ne partousait pas salle Liard. On y soutenait des thèses en toge. L'amour ne faisait que se promettre, les doigts dans les doigts, les pieds dans le bassin, un « Budé » sur les genoux.

La fermeture des grilles est un moment solennel et chagrin. Gide se souvient que les promeneurs étaient avisés au tambour. Les Allemands poussaient les attardés avec la crosse de leurs mausers. Des sifflets ont longtemps marqué la fin des tours de pelouse à la fraîche. Maintenant, le silence suffit. Le temps est au consensus.

Les riverains continuent à goûter jusque dans la nuit les odeurs de petite forêt. Les passants en sont réduits à glisser le long des rues Guynemer et Auguste Comte. Entre les hautes grilles, filtre une haleine apaisée. Les statues de poètes veillent, ainsi que les arceaux entrecroisés des pelouses, de moins en moins interdites, à l'anglaise.

Les jardins publics ne sont pas seulement les poumons d'une ville. L'âme de la cité s'y réfugie. Les souvenirs de pèlerines et de récitations s'y croisent. L'inspiration s'y déploie. On y communie dans des envies de gaufres tièdes et d'enfance continuée. On y échange même des serments qui dureront. Ce n'est imaginable que là.







**■ DÉBAT.** Malgré les critiques que lui a valu la divulgation de ses contacts secrets avec l'Armée républicaine irlandaise (IRA) *(le Monde du 30 novembre)*, le gouvernement britannique n'a pas l'intention de renoncer à la « chaîne de communication » qui lui permet d'échanger des messages avec l'IRA. C'est ce qu'a indiqué devant la Chambre des communes, lundi 29 novembre, Sir Patrick Mayhew, ministre chargé de l'Irlande du Nord. Il a révélé que le gouvernement s'est déclaré prêt à donner son accord à un dialogue en bonne et due forme avec le Sinn Fein, dès janvier prochain, à condition que la violence ait cessé depuis au moins deux mois et demi *(lire page 4)*.

**■ PLAN HUME-ADAMS.** Dans un entretien au *Monde*, John Hume, président du Parti travailliste et social-démocrate (SDLP, catholique modéré), défend l'initiative « Hume-Adams », fruit de ses conversations avec Gerry Adams, le président du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA. M. Hume affirme notamment : « Ceux qui sont contre le dialogue avec l'IRA n'ont pas d'autre solution à proposer. » Il souhaite un accord, et non « une victoire d'un camp sur l'autre ». Il admet « qu'il faut d'abord un arrêt total de la violence » pour que le gouvernement de John Major dialogue avec le Sinn Fein et dénonce la « mentalité afrikaner » des unionistes protestants, qui « fondamentalement (...) sont des colons ».

**Assassinat d'un catholique à Belfast.** – Un homme, catholique, de quarante-sept ans a été tué, mardi 30 novembre à Belfast, par plusieurs hommes qui ont ouvert le feu sur lui au moment où il pénétrait dans sa voiture, affirme la police, qui soupçonne les organisations paramilitaires protestantes d'être responsables de cet assassinat. Cet homme, dont l'identité n'a pas été révélée, est la soixante-seizième victime du conflit en Ultser depuis le début de l'année. Quelques heures auparavant, des membres présumés de l'IRA ont tenté d'abattre un membre des forces de sécurité à son domicile, dans le comté d'Armagh. – *(Reuter, AFP.)*

## POLOGNE

### *Une « Miss » porte-parole du premier ministre*

Miss Pologne 1992 a été nommée, lundi 29 novembre, porte-parole du premier ministre polonais Waldemar Pawlak, trente-quatre ans. Classée troisième vice-Miss Monde à Sun- City en Afrique du Sud, Mme Wachowicz, vingt-trois ans, d'origine paysanne, est étudiante à l'Ecole supérieure d'agriculture à Cracovie. Avant sa nomination, la candidature de Mme Wachowicz avait été critiquée par les responsables du Parti paysan de M. Pawlak. En revanche, le chef de cabinet du premier ministre a insisté sur le fait que *« Miss Pologne a toujours souligné ses liens profonds avec la campagne et cela mérite une attention particulière »*.

Selon le quotidien d'opposition, *Gazeta Wyborcza*, la nomination officielle de Mme Wachowicz, décidée la semaine dernière, aurait été retardée à sa demande : elle devait, en effet, se produire, dimanche, à la télévision en maillot de bain et il ne convenait pas qu'elle le fasse en tant que collaboratrice du chef du gouvernement... – *(AFP.)*

Le processus de paix en Irlande du Nord

# John Hume : « Ceux qui sont contre le dialogue avec l'IRA n'ont pas d'autre solution à proposer »

LONDONDERRY

*de notre envoyé spécial*

***« Vous avez dit que l'« initiative Hume-Adams » était la meilleure chance pour la paix en Irlande du Nord depuis vingt ans. Or, John Major et Albert Reynolds, les premiers ministres britannique et irlandais, ont rejeté vos propositions.***

– Je n'ai pas dit cela à la légère. Je suis député depuis vingt-cinq ans, et pendant toutes ces années je me suis opposé à la violence. Je sais de quoi je parle. Nous avons depuis vingt ans 20 000 soldats et 12 000 policiers armés dans nos rues, une législation qui est la plus stricte d'Europe, et tout cela n'a rien résolu. Le gouvernement a admis qu'il ne peut mettre fin à la violence. Alors, quand j'ai eu l'opportunité du dialogue, je l'ai saisie.

» Il y a aujourd'hui sur la table de M. Major et sur celle de M. Reynolds un plan. S'ils l'acceptent, la violence cessera. Nous avons dit, avec M. Adams, que ce que nous cherchons c'est à créer un processus de paix, dont personne ne peut avoir peur car il inclut tout le monde. Grâce à notre initiative, le dossier de l'Irlande du Nord est aujourd'hui la préoccupation « numéro un » du gouvernement, pour la première fois en vingt ans.

### « Un accord, pas une victoire »

***– Mais cela fait vingt ans que le conflit se poursuit, avec de multiples occasions pour la paix, toutes avortées...***

– Pendant des années, personne ne s'est intéressé à l'Irlande du Nord. On parlait d'une *« guerre religieuse du dix-septième siècle »* ! Or, la religion n'est qu'une marque de différence en Irlande du Nord. Ce qui est en cause, c'est une question d'identité et de territoire. Les protestants, pour la plupart, s'estiment britanniques et les catholiques se considérent comme irlandais. Au fond, ce problème a des origines européennes, parce que l'Angleterre est entrée en Irlande du Nord au dix-septième siècle à cause de nos liens avec l'Espagne. L'Angleterre a toujours considéré l'Irlande comme la base avancée de ses ennemis européens et elle a décidé de mettre fin à cette situation par l'occupation de l'Irlande.

» Il s'agit donc, à l'origine, d'un conflit de souveraineté entre deux pays. Personnellement, je pense que tout cela a changé. Gerry Adams, lui, croit que l'Angleterre est ici pour défendre ses intérêts par la force et que, dès lors, les Irlandais ont le droit d'employer la force pour les faire partir. Mais, dans l'Europe d'aujourd'hui, il n'y a plus de conflit de souveraineté, seulement un partage des souverainetés.

» La division de la population irlandaise ne peut être résolue par la violence. Adams me dit : *« Vous affirmez que ces raisons historiques* [les intérêts de la Grande-Bretagne] *n'existent plus. Prouvez-le ! »* C'est aussi ce que je demande à M. Major : de montrer que le problème irlandais est celui d'une population divisée et que les Anglais souhaitent un accord entre Irlandais. Un accord, pas une victoire d'un camp sur l'autre.

» Bien sûr, il faudra ensuite une nouvelle Constitution. Nous avons besoin, par exemple, d'un système de gouvernement qui associe les deux communautés. On peut aussi envisager, sur le modèle de l'Europe, un conseil des ministres pour le Nord et le Sud, enfin un référendum dans les deux parties de l'Irlande. Si la réponse est identique, cela autorise la réunification. C'est cela, ma stratégie. Ce que j'attends maintenant, c'est la réponse de M. Major. Il va y avoir une réunion entre M. Major et M. Reynolds, début décembre, qui sera très importante pour le processus de paix. En même temps, je pense qu'il y a encore une chance pour que notre initiative soit acceptée.

***– Quelles sont les différences entre votre initiative, les propositions du gouvernement britannique et celles du premier ministre irlandais ?***

– Les documents de Londres et Dublin envisagent une solution institutionnelle. De notre côté, nous parlons d'un processus de discussions. Cela signifie que, à la table des négociations, chacun – les unionistes, M. Adams, moi-même – aura son modèle, et c'est la discussion qui tranchera. Si celle-ci a lieu dans un environnement pacifique, ses chances d'aboutir seront bien meilleures. On dit que c'est à cause de M. Adams que le gouvernement ne veut pas avoir l'air d'accepter nos propositions. Je crois que c'est une attitude stupide parce que, au bout du compte, c'est la fin de la violence que nous cherchons, et l'influence de M. Adams dans ce domaine est très importante.

***– On dit aussi que le principal résultat de votre initiative est d'avoir conféré une nouvelle légitimité au Sinn Fein.***

– Il est clair que le Sinn Fein soutient l'IRA. Moi, je suis tout à fait contre l'IRA. Je veux les arrêter et, si je peux y parvenir par le dialogue, j'ai le devoir de le faire. Ceux qui sont contre ce dialogue n'ont aucune autre solution à proposer. Dire que cela revient à légitimer l'IRA, c'est insulter l'intelligence de la population qui souffre de cette violence depuis vingt ans.

***– Vous demandez donc au gouvernement britannique de parler au Sinn Fein, c'est-à-dire à l'IRA, une organisation qui est responsable d'attentats terroristes ?***

– Je ne leur demande pas de dialoguer alors que la violence se poursuit. Je dis qu'il faut d'abord un arrêt total de la violence. Je ne m'assoierai pas à la table des négociations pour envisager l'avenir de la province, à côté de quelqu'un qui se réserve le droit de sortir pour prendre un fusil s'il n'obtient pas ce qu'il veut. Mais s'il y a un arrêt total des hostilités, le Sinn Fein, dont des membres ont été élus, a les mêmes droits que les autres partis.

***– Qu'est-ce qui vous fait croire que le Sinn Fein et l'IRA veulent la fin de la violence ?***

– Mon dialogue avec eux, qui a duré plusieurs mois.

***– Vous pensez que le gouvernement britannique est prêt à reconnaître la réunification de l'Irlande comme un objectif légitime si Dublin se déclare prêt à renoncer à sa revendication constitutionnelle sur l'Ulster ?***

– Londres et Dublin peuvent bien envisager les choses sous cet aspect « théologique » : moi, ce qui me préoccupe c'est la question des relations humaines. Tout accord qui met fin à cette querelle entre Irlandais, qui leur permet de travailler ensemble pour verser la sueur plutôt que le sang, est bon. Après, les préjugés tomberont et, dans une ou deux générations, une nouvelle Irlande pourra émerger.

***– Vous êtes personnellement favorable à la réunification de l'Irlande ?***

– Oui, bien sûr, j'aimerais voir une Irlande réunifiée. Mais on ne peut obtenir cette unité que par consensus. Cela doit être plus facile aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, parce que les deux moitiés de l'Irlande font partie d'une Europe qui a aboli les frontières. On ne parle plus de l'indépendance des pays en Europe mais de leur interdépendance.

### « Une mentalité afrikaner »

***– Une partie de la communauté catholique veut conserver des liens institutionnels avec la Grande-Bretagne.***

– Et une partie des protestants est en faveur de l'unité de l'Irlande. De toute façon, je ne pense pas que nous ayons besoin, immédiatement, d'un Etat totalement irlandais. C'est un peuple qui est divisé, pas une terre, et on ne peut pas unifier un peuple par la force. Il y a deux mentalités en Ulster. La première, celle des unionistes, est une mentalité afrikaner. Sa doctrine est de dire : *« Le seul moyen de nous protéger est de tenir tout le pouvoir entre nos mains et d'exclure les autres. »* C'est à cause de cela que nous avons eu cinquante ans de discriminations contre la population catholique. Il faut que les unionistes reconnaissent qu'il y a un autre moyen de protéger leur identité. L'autre mentalité, c'est la mentalité, territoriale, des nationalistes, qui doit, elle aussi, évoluer.

***– En cas de réunification, le risque existe de voir la majorité catholique opprimer la minorité protestante.***

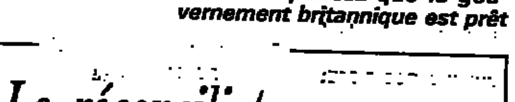
– Nous avons eu un gouvernement unioniste pendant soixante-dix ans en Irlande du Nord, sans aucune alternance ! Ils ont exclu totalement la population catholique. Pas de vote, pas de logements, pas de travail ! Aujourd'hui, les unionistes ont un sentiment de culpabilité : ils ont peur que nous cherchions une revanche. Moi, je ne cherche aucune revanche. Les unionistes ont créé la ségrégation en cantonnant les catholiques dans les logements sociaux. La même chose qui se passait en Afrique du Sud : quand un Noir entrait dans une rue habitée par les Blancs, ceux-ci sortaient pour le faire partir. C'est cela la culpabilité du passé : fondamentalement, les unionistes sont des colons.

***– Il y a des raisons qui expliquent leur mentalité d' « assiégés ». Les catholiques d'Ulster et de République d'Irlande sont contre eux, et ils ne sont mêmes pas sûrs que le gouvernement de M. Major n'est pas en train de changer d'opinion.***

– Pour le monde extérieur, le chef de la population unioniste d'Irlande du Nord est Ian Paisley. Si les protestants choisissent quelqu'un comme lui pour les représenter, qu'espèrent-ils ? Si le mot « non » ne figurait pas dans la langue anglaise, M. Paisley ne pourrait pas s'exprimer ! Nous disons ceci aux protestants : *« Nous comprenons que, à cause du passé et aussi de la campagne de l'IRA, vous ayez cette mentalité d'assiégés. Asseyez-vous avec nous, discutons. »*

» M. Paisley, aujourd'hui, parle d'une assemblée pour l'Irlande du Nord : encore une fois, il cherche un moyen de conserver le pouvoir. Le problème que nous devons régler est celui du manque de relation entre les unionistes et le reste de l'Irlande du Nord. C'est leur peur de cette relation qui a créé le problème nord-irlandais, la ségrégation. Tant que cette peur n'aura pas disparu, il n'y aura pas de solution. C'est pour cela qu'il faut un accord. »

Propos recueillis par
**LAURENT ZECCHINI**



## Le réconciliateur

LONDONDERRY

*de notre envoyé spécial*

Quand John Hume avait une dizaine d'années, son père l'avait emmené assister à une réunion nationaliste (catholique), à Londonderry. Il y avait, raconte-t-il, beaucoup d'émotions et beaucoup de drapeaux. Alors son père lui a dit : *« John, ne les écoute pas, parce qu'un drapeau ne te fera jamais manger ! »* Et John Hume d'ajouter : *« Ce fut ma première leçon politique, je ne l'ai jamais oubliée. »*

L'anecdote vaut profession de foi : à cinquante-six ans, ce passionné de la cause irlandaise se méfie des idéologies et des *« théologies »*. Il est le porte-parole des catholiques modérés et il a toujours en mémoire les dures réalités sociales de ce ghetto du Bogside de Londonderry, où il est né et où il vit encore.

### *Une stratégie à haut risque*

Pourtant, quel chemin parcouru dans un si petit périmètre ! Aujourd'hui, John Hume ne peut sortir dans les rues sans être salué, congratulé, remercié. De ces témoignages de soutien, il tire l'énergie pour continuer cette sorte de croisade engagée il y a vingt-cinq ans. A l'époque, en 1968, il était au tout premier rang du mouvement pour les droits civiques. Dans les rues de Derry, il formait avec d'autres un rempart humain face aux véhicules blindés de l'armée britannique. Depuis lors, il n'a cessé de demander la fin des injustices et de la ségrégation dont sont victimes, selon lui, les catholiques nord-irlandais.

Homme de dialogue, cet ancien séminariste a commencé sa carrière comme professeur de français. John Hume a gardé de ces expériences un esprit volontiers œcuménique et un engagement militant en faveur de l'Europe. En 1970, il a fondé le Parti travailliste et social-démocrate (SDLP), une formation politique qui représente aujourd'hui la majorité de la communauté catholique d'Ulster, hostile à la violence. Parfois, lorsqu'il arpente une pièce avec ses cheveux ébouriffés et sa cravate de travers, perdu dans ses pensées, il donne l'impression d'être habité par une fièvre.

Son rythme de vie est celui d'une perpétuelle urgence. Elu à Westminster, où il représente la circonscription de Foyle (Londonderry), et au Parlement européen, il partage avec peine son temps entre Londres, Strasbourg, Dublin, Londonderry et Belfast, sans compter une demi-douzaine de villes américaines et de capitales européennes.

Partout, il parle en faveur de la réconciliation entre les deux « traditions » d'Irlande du Nord, l'une catholique, l'autre protestante, tout en ayant la dent dure pour les « unionistes » protestants responsables, selon lui, de la ségrégation dans la province. Cette boulimie d'action et sa force de persuasion ont forgé sa réputation.

Pour sa ville, il a pris son bâton de pèlerin et a recueilli l'aide de la puissante communauté irlandaise des Etats-Unis. Les investissements américains se multiplient à Londonderry. Les « unionistes » ne font pas la fine bouche, et, s'ils contestent les choix politiques de John Hume, ils saluent, comme d'ailleurs le premier ministre britannique et l'ensemble de la classe politique, son *« courage »*.

Car depuis plusieurs mois le chef du SDLP est engagé dans la stratégie à haut risque que constitue son dialogue avec Gerry Adams, le président du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA. Ces discussions lui valent un surcroît de notoriété mais font de lui la cible potentielle des groupes paramilitaires loyalistes (protestants).

John Hume n'en a cure, sachant que, demain comme hier, il est bien facile à des tueurs d'arrêter sa course. La fin de la violence en Irlande du Nord, dit-il, vaut bien de prendre quelques risques.

L. Z.

Le processus de paix en Irlande du Nord

# Londres justifie ses contacts avec l'IRA

LONDRES

*de notre correspondant*

La rapidité avec laquelle John Major et son gouvernement, ainsi que le Parti conservateur, ont manifesté leur totale solidarité avec Sir Patrick Mayhew, accusé par certains «unionistes» protestants d'avoir «menti» à la population d'Ulster, a permis au ministre chargé de l'Irlande du Nord d'ignorer les demandes de démission dont il était l'objet et de justifier la décision de nouer des contacts secrets avec l'IRA. S'expliquant lundi à la chambre des Communes, Sir Patrick a souligné que le gouvernement n'a rien à se reprocher et qu'il n'entend nullement interrompre cette *«chaîne de communication»* qui lui permet de faire passer des messages à l'IRA, et d'en recevoir.

Soucieux de clarifier une politique à laquelle une partie de l'opposition a reproché sa *«duplicité»*, le gouvernement a rendu publique une liste de 20 documents détaillant le contenu des messages échangés entre des intermédiaires officiellement mandatés (appartenant, semble-t-il, à MI6, le service d'espionnage «extérieur»), et Martin McGuinness, le «numéro deux» du Sinn Fein, branche politique de l'IRA.

### *Soutien implicite du Labour*

Selon ce dossier, il apparaît que les contacts entre les deux parties ont commencé le 22 février dernier, pour s'achever (provisoirement) début novembre. L'élément le plus significatif de ces messages est le fait que le gouvernement britannique se soit déclaré prêt à donner son accord à un dialogue en bonne et due forme avec le Sinn Fein, dès janvier 1994, à condition que la violence ait cessé depuis au moins deux mois et demi.

C'est en effet le 5 novembre que cette offre a été transmise au Sinn Fein, en réponse à un message du 2, dans lequel l'IRA insistait pour entamer des discussions plus officielles : *«Nous croyons que le pays pourrait être à un point de non-retour. En langage clair, dites-nous, de façon urgente, quand vous serez prêts au dialogue dans le cas d'une cessation totale des hostilités.»*

A cette «ouverture», le gouvernement a répondu en assurant que si l'IRA et le Sinn Fein donnaient *«des assurances sans équivoque»* de leur volonté d'arrêter la violence, et à condition que le cessez-le-feu tienne, un *«dialogue exploratoire»* pourrait s'ouvrir. D'après les propos de Sir Patrick, confirmés par des sources officielles, cette politique reste inchangée, en dépit de la polémique soulevée par la divulgation de contacts secrets avec l'IRA.

*«C'est à l'IRA d'expliquer pourquoi elle a échoué à tenir sa promesse de mettre fin à la violence. La clé de la paix est entre* [ses] *mains»*, a souligné Sir Patrick. Ce ton conciliant a reçu un écho à Belfast, où Gerry Adams, le président du Sinn Fein, a rendu publics plusieurs messages de l'IRA au gouvernement, tout en soulignant qu'il est prêt à *«pardonner»* à celui-ci, *«à condition que l'honnêteté remplace la duplicité»*. *«Le besoin de paix en Irlande*, a-t-il ajouté, *est aussi urgent aujourd'hui qu'il l'était hier»*. M. Adams a indiqué que l'IRA avait proposé, en mai, un cessez-le-feu de deux semaines, auquel le gouvernement n'a pas répondu.

En dépit de ces «ratés», le processus de paix ne semble donc pas remis en cause, même s'il est probable que la confiance des protestants nord-irlandais envers le gouvernement a été sérieusement érodée par cet épisode. John Major a reçu, lundi, le soutien implicite du Parti travailliste pour poursuivre ses contacts avec l'IRA, en dépit des *«risques»* que suppose une telle stratégie.

Dans le camp «unioniste», les divergences se sont creusées entre le Parti unioniste d'Ulster (UUP) de James Molyneaux, et le Parti unioniste démocrate (DUP) de Ian Paisley. Alors que le premier s'est contenté de poser des questions au gouvernement, le second a accusé Sir Patrick d'avoir *«menti»*. Refusant de retirer ce terme, le pasteur Paisley a dû quitter, sur ordre du *Speaker*, la Chambre des communes, où sa présence est interdite pour cinq jours.

L. Z.

# Dublin souhaite la poursuite des pourparlers

DUBLIN

*de notre correspondant*

Le premier ministre irlandais, Albert Reynolds, a dénoncé, lundi 29 novembre les *«influences néfastes»* qui avaient abouti à la révélation de contacts secrets entre le gouvernement de Londres et des représentants de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) ainsi qu'avec le Sinn Fein, branche politique de l'IRA.

Le gouvernement de Dublin craint que le processus de paix engagé soit mis en danger par une publicité intempestive. Le premier ministre a par ailleurs invité tous les hommes politiques, en Irlande et en Grande-Bretagne, à faire preuve de courage, de réflexion et de calme. Le gouvernement de Dublin n'a pas de son côté engagé de pourparlers avec les organisations nationalistes d'Ulster, selon M. Reynolds.

Ce dernier et le premier ministre adjoint, Dick Spring, qui est aussi le leader du Parti travailliste, se sont, depuis leur arrivée au pouvoir en février 1992, donné comme objectif de mettre fin à la violence en Irlande du Nord, qui a fait 3 500 victimes en vingt-cinq ans et causé d'incalculables dommages à l'économie de l'île.

M. Reynolds a manifesté ces derniers temps son espoir de voir les leaders des formations unionistes (protestantes) en Ulster négocier avec son gouvernement pour un règlement du conflit en échange de concessions, comme l'abandon par Dublin des articles II et III de la Constitution de 1937 réclamant l'intégration de l'Irlande du Nord dans la République. De plus, MM. Reynolds et Spring ont encouragé l'initiative de John Hume, le leader du SDLP (nationalistes modérés) d'engager un dialogue avec le président du Sinn Fein, Gerry Adams.

### *Rapports de confiance*

M. Hume avait réussi à convaincre Dublin du fait que le Sinn Fein et l'IRA étaient prêts à renoncer à la violence en échange d'une place à la table de conférence où serait déterminé l'avenir constitutionnel de l'Irlande du Nord. M. Adams et ses collègues avaient, au cours de ces conversations, reconnu que leur lutte ne pouvait aboutir ni au retrait britannique ni à la réunification de l'île.

De l'avis de Dublin, la balle est maintenant dans le camp du premier ministre britannique. M. Major et M. Reynolds se connaissent depuis l'époque où tous deux étaient ministres des finances de leur pays, et tout porte à croire qu'ils entretiennent des rapports de confiance réciproque. De plus, on note comme des signes encourageants dans la capitale irlandaise, l'attitude positive du Parti travailliste vis-à-vis du processus de paix en cours, et le manque d'agressivité à Westminster du Parti unioniste d'Ulster (UUP) de James Molyneaux, qui a laissé au pasteur Ian Paisley le chef du Parti démocratique unioniste (DUP), le monopole des accès de colère.

JOE MULHOLLAND

La conférence de Genève sur l'ex-Yougoslavie

# Les belligérants se prêtent au jeu de la diplomatie européenne

**Réunis à Genève à l'initiative des Douze, les responsables des parties en conflit dans l'ex-Yougoslavie ont confirmé, lundi 29 novembre, leur engagement à laisser circuler librement les convois humanitaires en Bosnie-Herzégovine et ont accepté de reprendre des négociations interrompues depuis septembre.**

GENÈVE

*de notre envoyée spéciale*

Invités, lundi 29 novembre, à Genève par les ministres des affaires étrangères des Douze à reprendre place autour d'une table de négociations, les dirigeants bosniaques ainsi que les Serbes et les Croates se sont prêtés au jeu de la diplomatie européenne : ils sont venus, ils ont promis de laisser passer les convois humanitaires, ils ont dit qu'ils souhaitaient une solution politique au conflit et ont accepté de reprendre entre eux, le soir-même, les négociations. S'agit-il pour autant de la véritable *«relance du processus de paix»* qu'espéraient les Douze?

L'acheminement des secours aux populations de Bosnie, qui s'est amélioré ces derniers jours mais reste insuffisant et précaire, sera-t-il garanti par le texte signé lundi à Genève? Des responsables des forces musulmanes et croates de Bosnie, les généraux Delic et Petkovic, ainsi que le président du «Parlement» des Serbes de Bosnie, au nom des forces serbes, se sont engagés à laisser circuler les convois humanitaires, à mettre un terme aux tracasseries bureaucratiques qui obstruent leur passage et ont admis que la FORPRONU puisse recourir à la force contre les éléments «incontrôlés» qui continueraient d'y faire obstacle.

Mais des engagements de cette nature, les belligérants en ont déjà pris maintes fois, et la question essentielle est ici de savoir de quel pouvoir d'intimidation ou de rétorsion oseront effectivement faire usage les «casques bleus» sur le terrain. L'accord que réclamaient les Européens sur la réouverture de l'aéroport de Tuzla pour les vols humanitaires n'a pu être obtenu lundi. Enfin, l'un des principaux intéressés, le général Ratko Mladic, qui commande les forces serbes de Bosnie, a brillé par son absence, laquelle était probablement une façon de signifier aux Douze qu'il ne pouvait pas être à la fois dans le rôle du criminel de guerre passible d'un tribunal international et dans celui de négociateur à Genève.

L'autre objet de la réunion était d'insuffler une nouvelle dynamique à la recherche d'un règlement politique, notamment en faisant miroiter à la Serbie la perspective d'une suspension progressive de l'embargo économique qui pèse sur elle. Le discours prononcé d'entrée de jeu par Slobodan Milosevic aura refroidi l'optimisme de ceux qui, armés de leurs bonnes intentions, avaient conçu ce «plan». Ce fut une volée de bois vert de la part du président de Serbie qui, à trois semaines des élections chez lui, a trouvé là un formidable argument de campagne. En substance, l'Europe commence à reconnaître ses torts envers le peuple serbe.

### *Négociations sur Sarajevo*

Cette Europe, Slobodan Milosevic l'a d'abord tournée en dérision en se moquant des *«distingués ministres»*, en leur rappelant que certains de leurs prédécesseurs partagent maintenant publiquement son avis sur les responsabilités de la communauté à l'origine du conflit (la reconnaissance des Républiques ex-yougoslaves que regrettent, entre autres, MM. Dumas et Carrington).

Puis, le président serbe a accusé l'Europe de *«génocide»* contre le peuple serbe. Enfin, comme on lui laissait entrevoir une suspension progressive des sanctions, il a évidemment réclamé leur levée immédiate puisqu'elles sont désormais, selon lui, l'unique cause de la guerre, l'unique espoir nourri par les Musulmans de voir les Serbes anéantis économiquement et de *«gagner une guerre qu'ils ont en fait déjà perdue»*.

M. Milosevic a cependant bien voulu considérer l'initiative européenne comme *«un geste positif»*. Les Douze lui demandaient un accord de principe sur deux points : d'une part, la rétrocession aux Musulmans de Bosnie des 3 % à 4 % de territoire qu'ils revendiquaient en septembre et qui furent l'un des motifs de leur rejet du dernier plan de paix; d'autre part, l'acceptation d'un *modus vivendi* avec les Croates en Krajina, c'est-à-dire d'une normalisation dans cette région aux mains de Serbes sécessionnistes sur laquelle Zagreb ne parvient pas à rétablir son autorité. De cette dernière question, M. Milosevic n'a pas dit un mot dans son intervention lundi matin.

Quant aux problèmes territoriaux avec les Musulmans de Bosnie, M. Milosevic n'a fait état que de sa disposition à négocier sur Sarajevo. David Owen a indiqué par la suite que des négociations sur la capitale bosniaque étaient en cours entre Serbes et Musulmans depuis dix jours. Cela confirmait, d'une certaine manière, qu'entre belligérants, ce n'est pas au Palais des Nations, devant un aréopage de ministres, qu'on parle de choses sérieuses.

De fait, on aura peu appris lundi sur les intentions réelles des uns et des autres, ni sur le bilan de leurs tractations discrètes. Le problème de la Krajina notamment, qui fait l'objet depuis quelque temps de rencontres entre Serbes et Croates, n'a été que très peu évoqué publiquement. Franjo Tudjman a approuvé la démarche des Douze avec une grande docilité.

Le président croate s'est borné à souligner que le *modus vivendi* réclamé pour la Krajina ne saurait être que provisoire, en attendant un règlement définitif, pour lequel il a demandé un calendrier précis. Quant au différend de Zagreb avec les autorités bosniaques sur la question de l'accès d'une future République musulmane à la mer, les deux parties n'ont pas donné le moindre signe d'assouplissement.

Alija Izetbegovic, réitérant les revendications qu'il avait présentées en septembre, a demandé aux Douze davantage de fermeté envers Zagreb et Belgrade s'il n'obtenait pas satisfaction. Il a aussi demandé que l'on renonce à l'idée d'une démilitarisation totale de la Bosnie contenue dans le dernier plan de paix. Ayant pris son parti de voir cette République éclater en trois Etats, le président bosniaque ne veut pas que le futur Etat musulman soit privé de tout moyen de défense.

Il suggère que les forces de l'ONU, qui veilleront à l'application d'un règlement de paix, ne soient stationnées que dans cet Etat musulman. Voilà qui soulage tout le monde à un moment où personne ne croit plus à la promesse des Américains d'envoyer vingt-cinq mille hommes en Bosnie pour surveiller l'application d'un accord.

CLAIRE TRÉAN

# Recrudescence des combats

L'ONU a fait état, lundi 29 novembre, d'une recrudescence des activités militaires des Serbes bosniaques et a fait preuve de pessimisme sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Bosnie.

Sarajevo a notamment été bombardée dimanche soir par l'artillerie serbe, tandis que, dans la région de Tuzla (nord de la République), les forces serbes ont multiplié les tirs de roquettes à partir de lanceurs multiples. Ces tirs ont fait *«un nombre important de morts»*, a indiqué un porte-parole de la FORPRONU, qui n'a toutefois pas donné de bilan exact. En ce qui concerne l'acheminement de l'aide humanitaire, le HCR a dressé un bilan *«globalement décevant»*, en dépit de l'accord signé le 18 novembre – et confirmé lundi à Genève – par les belligérants sur la libre circulation des convois.

Du 18 au 26 novembre, le HCR a pu acheminer 2 300 tonnes d'aide dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, a indiqué un porte-parole du HCR, qui a ajouté : *«Mais nous sommes loin d'avoir atteint même nos objectifs minimaux.» – (AFP, Reuter.)*

**Plus de 4 500 postes de radio pour Sarajevo.** – Plus de quatre mille cinq cents postes de radio ont été collectés au cours de la campagne de trois jours «Des radios pour Sarajevo» organisée par Reporters sans frontières, l'association Vive la radio et la FNAC. Dans un communiqué, RSF a précisé, lundi 29 novembre, que le matériel, contrôlé et reconditionné, avait été envoyé à la base militaire d'Orléans qui se charge de son transport. Une tonne de transistors a déjà été acheminée à Sarajevo, où ils seront distribués en priorité aux personnes âgées ou isolées.

ITALIE

# *Giovanni Spadolini, d'un Sénat l'autre*

**Giovanni Spadolini, président du Sénat italien, devait être reçu, mardi 30 novembre, par le Sénat français.**

ROME

*de notre correspondante*

Comment expliquer en quelques mots, à l'étranger, une situation italienne en pleine mutation? Surtout s'il s'agit de le faire au cours d'un voyage essentiellement à but culturel – la présentation de son livre (1) sur Piero Gobetti – et devant de vieux amis dont l'un d'eux, François Mitterrand, rencontré à Florence il y a de nombreuses années, est devenu le président de la République française?

C'est le petit exercice de synthèse politico-diplomatique auquel est en train de se livrer à Paris Giovanni Spadolini, arrivé dimanche 28 novembre pour trois jours à l'invitation de son homologue français, René Monory. Juste le temps de dénoncer, de concert avec M. Mitterrand, *«les nouveaux périls du racisme et de l'antisémitisme»* qui pointent à l'horizon européen et d'apporter, au passage, un *«soutien»* à la France dans le combat qu'elle mène face à la prépondérance américaine sur les écrans de cinéma. Car M. Spadolini, *«entré à presque cinquante ans en politique»*, se considère toujours, malgré une carrière qui l'a mené aux plus hautes fonctions (président du conseil), comme *«prêté à la politique par la culture»*.

Bien qu'il ait été légèrement *«à part»* dans l'histoire récente italienne, ne serait-ce que par son parti d'origine, le petit Parti républicain, n'éprouve-t-il pas une *«gêne»* aujourd'hui à être le président du Sénat, d'un Parlement délégitimé par la corruption et privé de toute représentation politique?

*«Aucune gêne,* nous a-t-il répondu avant son départ. *Je n'accepte pas cette notion de «délégitimation». En ce qui me concerne, personne n'a jamais mis en doute ma probité. Ce Parlement a eu, pour sa part, une activité intense en dix-huit mois au service du pays. La corruption était profonde depuis longtemps en Italie, mais c'est ce Parlement justement qui a fait passer la réforme la plus radicale sur l'immunité parlementaire. La faible représentativité est exacte et nous avons mis en route la procédure qui doit porter aux élections anticipées.»*

Et la campagne électorale? M. Spadolini est formel : *«En tant que président du Sénat, je n'y participerai en aucune façon.»* Ce qui ne l'empêche pas d'estimer qu'à gauche le PDS, *«très différent du vieux Parti communiste»*, en dépit de ses débats internes, *«est devenu un large point de rassemblement»* pour les alliances futures. A droite, en revanche, il ne voit pas de *«coalition de centre droit»* car les positions de la Ligue et du MSI, auquel il accorde de tenter de se *«défasciser»*, restent, selon lui, trop éloignées et la tradition italienne ne s'y est pas prêtée jusque-là.

Mieux vaut penser, estime-t-il, que *«l'électorat modéré du centre n'a pas disparu dans cette radicalisation gauche-droite mais qu'il a eu simplement plus de difficultés à s'identifier avec les listes présentes»*. Quant à la Ligue, il serait injuste de la *«liquider en quelques jugements sommaires ou de la contraindre à l'isolement car cela pourrait l'amener à radicaliser ses positions, notamment sur le thème de l'unité politique et culturelle italienne»*.

Pour finir, un vrai coup de patte, après tant de prudence, destiné à Silvio Berlusconi qui, l'autre jour, a soulevé une tempête en apportant son soutien au candidat du MSI à Rome, Gianfranco Fini : *«Les limites entre la politique et le monde des affaires sont bien claires et doivent le rester, surtout lorsque l'homme d'affaires en question a énormément investi dans des moyens de communication de masse...»*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

(1) *Gobetti, une idea dell'Italia*, Longanesi, Milan 1993. Piero Gobetti était un antifasciste italien, contraint à l'exil et mort de maladie à Paris en 1926.

ROUMANIE

# Manifestations contre la baisse du niveau de vie

Au moins dix mille personnes ont manifesté, lundi 29 novembre, à Bucarest, à l'appel des syndicats, et des rassemblements se sont également déroulés dans une dizaine de villes de province pour réclamer la démission du gouvernement et la formation d'un cabinet d'union nationale. Les syndicats, qui évaluent à trente mille le nombre de manifestants dans la capitale, ont dénoncé *«le programme de faim, de pauvreté et de corruption du gouvernement»*. Il y a deux semaines, une importante marche syndicale à l'appel de la confédération Fratia pour protester contre la dégradation du niveau de vie, avait déjà réuni plus de cinquante mille personnes à Bucarest. Les Roumains ont perdu près de la moitié (40 %) de leur pouvoir d'achat depuis le début de la libéralisation des prix il y a trois ans, selon la Commission nationale des statistiques.

Par ailleurs, l'ex-roi Michel de Roumanie, qui vit en Suisse, a déploré, lundi, l'attitude du pouvoir qui a refusé de lui délivrer un visa pour participer aux commémorations de la Fête nationale du 1er décembre. – *(AFP.)*

**GÉORGIE : offensive abkhaze.** – Les forces séparatistes abkhazes se sont emparées, lundi 29 novembre, de trois villages géorgiens, faisant *«des morts et des blessés»* dans la population locale, selon l'agence ITAR-TASS. Les localités de Lata, Tchkhalta et Ajara sont tombées à la suite d'une offensive, déclenchée le 25 novembre par les forces séparatistes qui ont pris le contrôle, fin octobre, de la province d'Abkhazie, située dans l'ouest de la Géorgie. – *(AFP.)*

Après la mort d'un Faucon du Fatah

# La relance de la « lutte armée » à Gaza menace l'accord israélo-palestinien

**Après la mort d'un de leurs dirigeants, tué par l'armée israélienne, les Faucons du Fatah ont annoncé, lundi 29 novembre, la reprise de la « lutte armée ». Peu après, le nouveau chef de l'organisation a été arrêté à Gaza, où règne toujours une très forte tension, la plus grave depuis la signature, le 13 septembre, à Washington, des accords entre Israël et l'OLP.**

**JÉRUSALEM**

*de notre correspondant*

Un pas en avant, deux pas en arrière. Le processus de paix engagé le 13 septembre par Itzhak Rabin et Yasser Arafat a subi, lundi, sur le terrain, le plus important revers de sa brève histoire.

A la suite de la mort d'un des leurs, tué dimanche par une unité spéciale de l'armée israélienne, alors que l'intéressé avait rendu les armes (*le Monde* du 30 novembre), l'organisation des Faucons du Fatah, principal groupe armé de la bande de Gaza, a annoncé qu'elle rompait la trêve ordonnée il y a dix semaines par Yasser Arafat. Pour la première fois depuis le 13 septembre, les Faucons ont tiré à quatre reprises, lundi, sur des patrouilles militaires, avant de se retrouver en fin de journée au coude à coude avec les autres groupes armés du territoire – qui se réclament du Hamas, du Djihad islamique et du FPLP de Georges Habache – à faire le coup de feu contre d'autres troupes. Trois garde-frontières israéliens ont été blessés par des éclats de grenade.

*« Quand nos frères se font tuer, nous n'écoutons plus les ordres d'Abou Ammar »*, déclarait dans la matinée, lors d'une conférence de presse, un membre masqué et armé de l'organisation. Le nom d'Abou Ammar (Yasser Arafat), a d'ailleurs été conspué à Khan-Younès par des femmes en colère, qui participaient aux funérailles d'Ahmad Khaled Abou Rich, le Faucon repenti tué la veille. De dix à vingt mille Palestiniens, selon les évaluations, ont suivi le cortège et des soldats israéliens, qui tentaient de s'approcher du cimetière, ont été chassés à coups de pierres. Ils ont riposté à l'arme à feu et blessé deux personnes aux jambes.

De Copenhague, où il se trouvait, Yasser Arafat a lancé une attaque en règle contre le premier ministre israélien. Se souvenant que le gouvernement israélien avait mis en doute sa capacité à contrôler ses troupes après le meurtre d'un colon juif à Ramallah, M. Arafat s'est demandé si M. Rabin *« contrôle son armée quand elle tue de sang-froid deux braves partisans de notre organisation qui avaient mis les armes de côté et tendu la main à Israël »*. Jugeant ces *« tueries, incroyables, inacceptables, injustifiables »*, M. Arafat a demandé : *« Pourquoi ? Quel est le but de ces assassinats ? »*

L'armée a ouvert une enquête sur les circonstances de la mort d'Abou Rich. Mais, d'après certains militaires, le jeune homme aurait eu *« la malchance »* de se trouver dimanche chez lui avec deux autres Faucons qui n'ont pas déposé les armes et qui sont toujours recherchés pour le meurtre d'un colon juif. Il s'agit des frères Radjah et Amar Abou Sitah. Lorsque les deux frères, qui ont réussi à s'enfuir, ont aperçu les commandos israéliens, ils auraient ouvert le feu. Les unités spéciales ont riposté, tuant Abou Rich et un autre Palestinien, témoin innocent du drame.

Cette explication, à laquelle – vu la réputation de *pistoleros* sans scrupule que les unités spéciales se sont acquise –, nul n'ajoute crédit dans les territoires occupés, aurait été fournie par l'armée à un notable du Fatah, Sufiyan Abou Zaydeh. Celui-ci a invité les Faucons à ne pas violer les ordres de Yasser Arafat. Peine perdue.

### *Les groupes ont refait leur unité*

Les Faucons ont fait circuler toute la journée des appels à la vengeance et à la reprise des *« attaques contre les forces sionistes jusqu'à la fin de l'occupation »*. Cet appel aux armes s'est amplifié en fin de journée tandis que d'autres unités spéciales de l'armée, renforcées par un détachement de garde-frontières, cernaient, à Rafah, une demeure où s'était replié le nouveau chef des Faucons. Tayssir Bordeineh, vingt-quatre ans, a pris le commandement de l'organisation après que son prédécesseur, Isham Joudeh, amnistié par l'armée, se fut retiré de la lutte. Recherché depuis mars 1992, Bordeineh s'est rendu en fin de journée, en compagnie de deux de ses hommes. Mais l'affaire avait donné lieu, pendant près d'une heure, à l'une des plus importantes batailles rangées qui aient jamais eu lieu dans le camp de réfugiés de Rafah.

Plus préoccupant pour l'avenir immédiat du processus de paix : les Faucons ont fait appeler à la rescousse les autres groupes armés qui pullulent dans le secteur. En quelques minutes, de quinze à quarante hommes armés, selon les sources, se sont retrouvés derrière les soldats, à essayer de dégager leurs camarades en ouvrant un feu nourri. L'armée a envoyé des renforts, coupé le téléphone et l'électricité et décrété un couvre-feu immédiat. A la nuit tombée, les soldats ont obtenu la reddition des insurgés.

Un peu plus tard, les Faucons du Fatah faisaient savoir, par les haut-parleurs des mosquées, qu'ils remerciaient de leur aide les *« frères combattants d'Ezzedine Al-Qassam* [Hamas], *des Aigles rouges* [FPLP] *et du Djihad islamique »*. Grâce à l'action de l'armée israélienne – dont les dirigeants palestiniens, comme Haïdar Abdel Chaffi, se demandent *« quel est l'objectif réel à deux semaines de la paix promise »* –, tous les groupes armés de la bande de Gaza viennent de refaire leur unité...

**PATRICE CLAUDE**

Selon la radio d'Etat israélienne

## *M. Rabin a demandé à l'armée de « calmer le jeu »*

Le premier ministre israélien Itzhak Rabin a ordonné à l'armée de *« calmer le jeu »* dans les territoires occupés tout en continuant sa traque contre les Palestiniens recherchés, a indiqué mardi 30 novembre la radio d'Etat israélienne.

La radio, qui citait des déclarations de M. Rabin dans l'avion qui le conduisait à Paris, où il devait entamer une tournée européenne, n'a pas précisé ce que M. Rabin entendait par *« calmer le jeu »*. Le premier ministre a également estimé que la mort d'Ahmad Abou Rich, dimanche, dans la bande de Gaza, avait provoqué *« des dégâts et des complications »*.

Lundi à Copenhague, où il se trouvait, Yasser Arafat avait annoncé qu'il avait reçu un message du premier ministre israélien. Il n'avait pas révélé la teneur de ce message, mais il avait indiqué qu'il attendait une invitation de M. Rabin pour une éventuelle rencontre destinée à *dissiper les malentendus* au sujet du retrait israélien de la bande de Gaza et de Jéricho.

En vertu de l'accord conclu entre Israël et l'OLP, ce retrait doit commencer le 13 décembre. *« Rabin dit que ce n'est pas une date sacrée. Mais si, c'est une date sacrée ! Il faut qu'ils* [les Israéliens] *la respectent »*, a déclaré M. Arafat lors d'une conférence de presse. Presque au même moment, M. Rabin réaffirmait à Jérusalem qu'il espérait que les échéances seraient respectées, mais qu'il valait mieux *« retarder l'application de l'accord de deux ou trois semaines et éviter les malentendus »*.

En Egypte, les négociations entre Israéliens et Palestiniens ont enregistré, lundi, quelques progrès. *« Les Israéliens ont renoncé aux 170 km2 qu'ils réclamaient pour les implantations juives à Gaza et ont accepté que leur superficie soit de 36 kilomètres carrés »*, a déclaré le négociateur palestinien Nabil Chaath, dans des déclarations citées par l'agence égyptienne MENA. Mais plusieurs problèmes restent à résoudre, selon lui. Ils sont relatif *« aux routes, aux colonies juives et à la question des camps palestiniens, dont Israël réclamait le regroupement dans la bande de Gaza et la région de Jéricho »*, en Cisjordanie.

Les Israéliens continuent par ailleurs *« à parler de Jéricho comme s'il s'agissait de la ville* (25 kilomètres carrés), *alors que nous réclamons les limites de l'administration jordanienne* (345 kilomètres carrés) *»*, a encore dit M. Chaath qui réaffirmé que les Palestiniens exigeaient des engagements écrits quant à la libération des prisonniers palestiniens. – *(AFP, Reuter.)*

**ISRAËL : fermeture du quotidien *Hadachot*.** – En raison de difficultés financières, le quotidien populaire de gauche *Hadachot* a sorti son dernier numéro *lundi 29 novembre*. L'ensemble du personnel va être licencié mais une partie de la cinquantaine de journalistes devrait être embauchée par le quotidien *Haaretz*. Fondé en 1982, le journal avait un certain nombre de révélations à son actif. Il avait notamment, en 1984, fait savoir que des membres des services de sécurité avaient tué à coups de crosse, après leur reddition, deux membres d'un commando palestinien qui avaient détourné un autobus civil. Les autorités avaient affirmé que les deux Palestiniens avaient été tués au cours de l'assaut. – *(AFP.)*

**LIBAN : visite du pape en mai.** – Le pape effectuera une visite au Liban dans la deuxième quinzaine de mai, a annoncé, lundi 29 novembre, l'agence officielle libanaise NNA *(National News Agency)*. Au cours de son séjour d'une semaine, Jean-Paul II visitera Beyrouth, ainsi que les villes de Tyr et Sidon (Saïda), à majorité musulmane, et celle de Zahlé, à majorité chrétienne, non loin de la frontière syrienne. Le porte-parole du pape avait déclaré la semaine dernière que la visite aurait lieu avant l'été, sans en préciser la date. – *(Reuter.)*

## REPÈRES

### CORÉE DU NORD

**Pyongyang ne veut pas dialoguer « sous la pression »**

*Une semaine après les ouvertures du président américain Bill Clinton*, la Corée du Nord a annoncé qu'elle n'accepterait pas *« un dialogue sous la pression »*. Un porte-parole des affaires étrangères, cité dans une dépêche de l'agence de presse officielle KCNA reçue mardi *30 novembre à Tokyo*, a déclaré : *« Si les Etats-Unis pensent que des pressions peuvent marcher, ils se trompent. »* Le 23 novembre, M. Clinton avait indiqué que *« la porte serait grande ouverte dans un large éventail de domaines »* pour coopérer avec la Corée du Nord à la condition que ce pays accepte de *« renoncer à ses orientations nucléaires actuelles »*.

*Le porte-parole nord-coréen a* rappelé l'offre de *« solution globale »* formulée par son pays le 12 novembre. Pyongyang proposait de régler la crise en échange de l'abandon par Washington des manœuvres annuelles *« Team Spirit »*, faites avec la Corée du Sud. La réponse du Nord a été jugée *« plutôt encourageante »* par des diplomates basés à Tokyo et familiers du dossier : *« Le signal est plutôt positif*, a estimé l'un d'eux. *Dans un tel pays, la rhétorique sert à sauver la face. Mais, sur le fond, ces déclarations ne ferment pas la porte. »* – *(AFP.)*

### GABON

**L'opposition demande le report de l'élection présidentielle**

Les principaux candidats d'opposition à l'élection présidentielle *du 5 décembre ont demandé* le report du scrutin, lundi 29 novembre, *au cours d'une conférence de presse à Libreville*, en menaçant de *« résister par tous les moyens »* au cas où ils ne seraient pas entendus. L'opposition, *qui crie à la fraude*, a déjà organisé plusieurs manifestations au cours des deux dernières semaines ; la dernière, vendredi, s'est soldée par des échauffourées entre partisans du président sortant, Omar Bongo, *et militants de l'opposition*. La Convention des forces du changement – alliance réunissant huit des douze candidats qui doivent affronter Omar Bongo – n'a pas proposé de nouvelles échéances.

### IRAN

**Détournement d'un avion vers l'Irak**

Un homme, dont la nationalité n'a pas été révélée, a détourné vers l'Irak, lundi 29 novembre, un avion de ligne iranien, avec trente-huit personnes à bord. En se livrant aux autorités irakiennes à *Bassorah*, il a demandé l'asile politique pour lui et sa famille, en *Irak ou dans tout autre pays*. Ses motivations ne sont pas connues.

Il s'agit du premier détournement d'un avion iranien depuis la fin de la guerre Iran-Irak, en 1988. Affrété par le ministère iranien du pétrole, l'appareil avait décollé de Gachsaran, dans le sud-ouest de l'Iran, pour se rendre à Abadan, près de la frontière irakienne. *Selon un officiel iranien*, il ne convoyait que des *membres du ministère du* pétrole. L'avion a d'abord tenté d'atterrir à Koweït mais s'est heurté au refus des autorités koweïtiennes. – *(AFP.)*

### TURQUIE

**Remaniement ministériel**

Le premier ministre turc, Tansu Ciller, a procédé, dimanche *28 novembre, à un remaniement* ministériel en remplaçant cinq ministres appartenant à son parti, le Parti de la juste voie (DYP, droite conservatrice), par cinq personnalités de ce même parti. Selon les observateurs *politiques à Ankara, ce remaniement*, qui était attendu, permet à Mme Ciller de consolider son influence au sein du DYP, *huit jours après sa réélection* à la tête de cette formation (*le Monde* du 24 novembre).

*La principale victime de ce* remaniement est Mehmet Gazioglu, ancien *ministre de l'intérieur* (de juin à octobre), devenu *ministre* d'Etat sans portefeuille, en raison de ses mauvaises performances, qui quitte cette fois le *gouvernement. Il est remplacé* par Ali Sevki Erk. Le ministre de la santé, Rifat Serdaroglu, *ainsi* que les ministres d'Etat Gunes Muftuoglu, Mustafa Ciloglu et Ahmet Sanal sont respectivement remplacés par Kazim Dinç, *Mehmet Ali Yilmaz, Abdulbaki* Ataç et Nurhan Tekinel.

*Le DYP détient vingt des* trente-deux portefeuilles du gouvernement de coalition droite-gauche, les douze autres appartenant au Parti populaire social-démocrate (PPSD). – *(AFP.)*

OCÉANIE

NOUVELLE-ZÉLANDE

# M. Bolger a constitué son gouvernement

SYDNEY

*de notre correspondante*

Le premier ministre, Jim Bolger, a remanié son gouvernement, dimanche 28 novembre, indiquant que l'ère des grandes réformes économiques était terminée. Celles-ci ont en effet miné le soutien du Parti national qui a été reconduit au pouvoir le 6 novembre avec une majorité d'un seul siège.

Le ministre des finances, Ruth Richardson, qui avait poursuivi la politique ultra-libérale des travaillistes et s'était, de plus, attaquée à l'Etat providence, a été remerciée. Les mesures d'austérité prises par Mme Richardson et la diminution des prestations sociales de toutes sortes lui avaient valu le surnom de *Ruthanasie* (jeu de mots sur l'euthanasie).

Elle est remplacée par Bill Birch, autrefois l'un des hommes-clés du gouvernement interventionniste de Sir Robert Muldoon (1975-1984). Prenant ses fonctions dimanche 28 novembre, M. Birch a cependant affirmé qu'il n'y aurait pas de changement dans la politique économique et que *« la discipline fiscale »* serait *« maintenue »*. Il a, après tout, déjà montré qu'il épousait un certain degré de libéralisme puisqu'il est l'auteur de la loi sur les contrats de travail (1991) qui a brisé le pouvoir des syndicats et permis la déréglementation du marché de l'emploi.

De son côté, tout en promettant de conserver les acquis – réduction du déficit budgétaire, contrôle de l'inflation, flexibilité du marché du travail – Jim Bolger a cherché à rassurer : *« Le moment est venu de reconnaître que les grandes réformes sont derrière nous et qu'il nous faut maintenant opérer de manière différente. »* Il a assuré que son gouvernement adopterait une approche plus consensuelle.

Il s'y trouve d'une certaine manière contraint, l'un des députés conservateurs ayant déjà affirmé qu'il ne soutiendrait le gouvernement que si les lois proposées n'étaient pas contraires aux intérêts de l'électorat de sa circonscription. Avec un siège de majorité, la marge de manœuvre du gouvernement Bolger sera donc limitée.

SYLVIE LEPAGE

FIDJI

# Le Parlement va être dissous

SYDNEY

*de notre correspondante*

Le président par intérim de Fidji, Ratu Sir Kamisese Mara, a accepté, mardi 30 novembre, à la demande du premier ministre Sitiveni Rabuka, de dissoudre le Parlement, celui-ci ayant voté la veille contre le budget proposé. C'est avec le soutien de sept députés de la coalition gouvernementale (Parti politique fidjien et General Voters Party) que l'opposition à remporté le vote. La dissolution est prévue pour le 19 janvier et les élections devront être tenues dans les trente-sept jours qui suivent.

Le désaveu des sept députés dissidents est l'expression des tensions qui remontent aux élections de mai 1992, les premières depuis le coup d'Etat militaire de 1987. Les députés de la majorité étaient alors divisés quant au choix de leur leader, les uns préférant Joseph Kamikamica, ancien ministre des finances dans le gouvernement institué après le coup d'Etat, les autres préférant le général Rabuka, auteur du coup.

Avec le soutien d'une partie de l'opposition (le Parti travailliste fidjien), M. Rabuka avait finalement été désigné premier ministre par le président Ratu Sir Penaia Ganilau. M. Kamikamica n'avait cessé, depuis, de dénoncer la politique de son rival, mais ses critiques avaient redoublé lors de la présentation du budget, le 5 novembre, en raison des dépenses publiques qu'il jugeait *« bien au-delà de ce que le pays peut se permettre »*. Il a donc remporté une victoire en convainquant une partie de la majorité de voter contre le gouvernement.

Ratu Sir Kamisese Mara a indiqué qu'il ne pouvait faire autrement qu'accepter la requête du premier ministre : *« Le vote contre le budget peut être interprété comme un vote de défiance envers le gouvernement tout entier et non pas seulement contre le chef du gouvernement. »* De son côté, M. Rabuka a adressé un message télévisé à la nation : *« Je demande à chaque citoyen de rester calme et d'accepter la procédure constitutionnelle qui permettra de résoudre cette crise inattendue. Rien d'illégal ne doit être entrepris afin que la paix ne soit pas troublée. »*

S. L

ASIE

INDE

# « JRD » Tata, l'homme qui avait eu raison trop tôt

NEW-DELHI

*de notre correspondant*

Avec J. R. D. Tata disparaît le plus vieux et le plus grand des *tycoons* (magnats) de l'industrie indienne (*le Monde* du 30 novembre). L'ancêtre de quatre-vingt-neuf ans qui s'est éteint le 29 novembre à Genève était l'archétype du capitaliste éclairé dont le génie, l'esprit d'aventure et le franc-parler se sont longtemps opposés à l'idéologie socialiste des fondateurs de la République.

Jehangir Ratanji Dadabhoy Tata – « JRD » pour le public et « Jhe » pour les intimes – était né à Paris le 29 juillet 1904 d'une mère française et d'un père indien, de religion parsie. *« J'ai fait mes études à Janson-de-Sailly »*, nous racontait, il y a quelques mois, dans son bureau de Bombay en s'excusant, dans un français parfait, d'avoir *« oublié »* ce qui fut sa langue maternelle. Et d'ajouter, cette fois sans inutile modestie : *« Mon grand regret est de n'avoir jamais parlé aucune langue indienne et de ne pas avoir eu le temps d'étudier à l'université... »*

Son père, Ratanji, était le cousin du fondateur de l'empire Tata, Jamshedi. JRD n'a que vingt-deux ans quant Ratanji meurt, et il quitte Paris pour l'Inde où il commence sa carrière chez Tata Steel, la plus grosse filiale de l'empire. Mais c'est l'aviation qui le passionne. *« Mon modèle a été longtemps Saint-Exupéry et l'Aéropostale »*, disait-il.

En 1929, il vole de Bombay à Londres sur un vieux coucou dans le cadre d'un rallye patronné par l'Aga Khan. Trois ans plus tard, il inaugure, seul aux commandes d'un De Havilland « Puss moth », la première ligne postale entre Karachi et Bombay. En 1962, puis en 1982 – cette fois à l'âge de soixante-dix-huit ans – il refera dans le même avion le trajet, *« pour l'honneur »*. Rien d'étonnant à ce que ce pionnier de l'aéronautique finisse par créer ce qui deviendra Air India, première compagnie internationale indienne – dont il sera le PDG jusqu'en 1978.

C'est dans les années 30 que J. R. D. Tata va prendre le contrôle de l'empire tout entier. Présent dans les secteurs de l'acier, des produits chimiques et de la construction de bus et camions – ces derniers constituant aujourd'hui encore la majorité du parc indien – l'entreprise Tata restera, après le *Raj* (empire) britannique, le phare incontesté de l'industrie privée.

### *Un trouble-fête pour les Nehru-Gandhi*

C'est un paradoxe si l'on songe à cette Inde socialisante, au marché hyperprotégé d'où, jusqu'à une date récente, toute compétition était absente et toute décision soumise au bon vouloir de la bureaucratie et des politiciens. De fait, les relations de « JRD » avec les leaders de l'Inde libre ne cesseront d'être teintées d'une amère ambiguïté : Nehru et l'industriel s'estimaient, mais ce dernier se plaignait de ne jamais être écouté par le premier ministre. *« En 1951, j'ai fait un discours où je lançais un cri d'alarme contre l'explosion démographique indienne*, nous racontait-il ce printemps ; *le pandit m'a rétorqué : notre population est notre plus grande force. »* On a vu la suite...

Pour les Nehru-Gandhi, il fut un trouble-fête, un gêneur qui prêchait le libéralisme et la dérégulation. M. Tata, il est vrai, ne mâchait pas ses mots : *« Le socialisme à la Nehru est une dictature économique »*, avait-il un jour lancé. De Morarji Desai, autre premier ministre, qui le « démissionna » de son poste de directeur général d'Air India, il disait : *« Ce n'était pas seulement un idiot, c'était aussi un hypocrite.. »* Son mépris allait, de fait, à tous les leaders des partis : *« On ne peut pas être un bon politicien et rester honnête... »*

J. R. D. Tata aurait-il eu le tort d'avoir raison trop tôt ? Un homme d'affaires qui l'a bien connu le pense : *« Les réformes économiques de l'actuel gouvernement vont exactement dans le sens de ce qu'il n'a cessé de répéter pendant des décennies. »*

En 1989, le « grand vieux » avait passé la main à son neveu. Ratan Tata héritait un empire de 25 milliards de francs. Mais « JRD » continuait toujours d'officier dans son grand bureau de l'impressionnant immeuble victorien de Bombay House, siège de l'entreprise. Il était toujours entouré d'une cour de jolies femmes, ses proches suggérant que le grand âge n'avait en rien affaibli son goût pour le beau sexe.

A un journaliste qui lui demandait récemment des nouvelles de sa santé, « JRD » avait répliqué : *« Personne ne s'en inquiète trop, à part moi et les femmes. »* Celles dont vous avez brisé le cœur ?, avait encore demandé le reporter. *« Non*, avait répondu M. Tata, *celles dont je dois encore faire la conquête... »*

BRUNO PHILIP



CAMBODGE

# Les « prédateurs » d'Angkor

*Suite de la première page*

Long Sopheah est un seigneur de la guerre d'autant plus autonome que, par le passé, le gouvernement n'a pas toujours été capable de payer ses troupes. Il a donc dû tolérer, au moins, certains trafics et abus. Pour « gérer » son secteur, proche de la Thaïlande, il a aussi dû s'entendre avec les Thaïlandais – et parfois avec les Khmers rouges, une situation fréquente lors des guerres du Cambodge. Donc il jugeait, au moins jusqu'à récemment, que la surveillance du parc était de son seul ressort.

Entre-temps, Vann Molyvann, ministre d'Etat, chargé de la culture, a ordonné le transfert par avion à Phnom-Penh d'une partie des cinq mille objets d'art entreposés depuis toujours à la conservation d'Angkor, qui avait été attaquée au moins trois fois par des commandos entre novembre 1992 et avril 1993. En dépit des réserves de l'Unesco, notamment sur les conditions du transfert, deux rapatriements par voie aérienne ont eu lieu en septembre, et des centaines de pièces sont aujourd'hui entreposées au palais royal de la capitale, sous la salle du trône, dans un espace que Norodom Sihanouk avait autrefois aménagé en studio de cinéma. Les quelque quatre-vingts caisses qui les contiennent n'auraient toujours pas été ouvertes.

Le 7 septembre, agissant apparemment sur ordre de Vann Molyvann, le conservateur d'Angkor, Ung Vong, a intimé à l'UNESCO l'ordre d'évacuer les locaux qu'elle occupait dans la conservation d'Angkor. Sur intervention du roi, le gouvernement est revenu peu après sur cette décision. Puis les responsables de la sauvegarde du site se sont retrouvés, les 12 et 13 octobre, à Tokyo, à l'occasion d'une conférence inter gouvernementale sur Angkor, où les différends ont paru avoir été aplanis. Le 10 novembre, pourtant, l'UNESCO a de nouveau été invitée à évacuer la conservation, ce qu'elle a fait en se repliant sur ses bureaux à Siem-Réap, à 10 kilomètres de là. Elle a de nouveau protesté auprès du roi.

La présence de l'UNESCO dans l'enceinte de la conservation n'avait pas permis de prévenir vols, attaques et enlèvements. Quels que soient, pourtant, les vrais motifs d'une querelle où des incompatibilités d'humeur semblent avoir joué (notamment entre Richard Engelhardt, délégué de l'UNESCO à Phnom-Penh, et Vann Molyvann), la protection et la restauration d'Angkor se heurtent à une série de problèmes accumulés par le temps, dont le principal est le chevauchement des organismes de tutelle.

### *Querelles entre responsables*

Par exemple, c'est un autre membre du gouvernement actuel, Inh Kieth (également ministre des travaux publics et des transports), qui a patronné un programme intitulé ZEMP (*Zoning and Environmental Management Plan for Angkor*), toujours en vigueur. Un autre organisme, créé en février 1992 par Vann Molyvann, le CRMMC (Comité pour la réhabilitation des monuments et musées du Cambodge) ne s'est réuni que deux fois : à l'époque – celle de l'APRONUC (Autorité provisoire de l'ONU sur le Cambodge), le FUNCINPEC (mouvement royaliste) ne faisait pas partie du gouvernement et avait dénoncé le CRMMC.

Norodom Sihanouk, alors président de feu le CNS (Conseil national suprême du Cambodge) s'était donc simplement mis, en avril 1992, *« en congé de présidence »* du CRMMC sans pour autant le dissoudre. Sur ces entrefaites, alors que le pays se trouvait encore sous la double tutelle de l'ONU et du CNS, a été créée la NHPAC (*National Heritage Protection Authority for Cambodia*), qui comprenait quatre étrangers sur ses douze membres et qui n'a jamais été réunie.

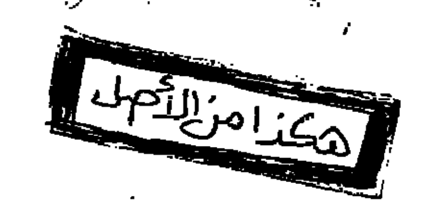
La NHPAC semble avoir été remplacée, voilà deux mois, par un organisme cambodgien, le Conseil national de la culture (CNC), présidé par Vann Molyvann, architecte de formation et d'esprit indépendant. A défaut d'être déjà doté d'une structure et, donc, d'un département chargé directement d'Angkor, le CNC a l'avantage d'être un organisme strictement cambodgien et de comprendre des représentants des principaux ministères intéressés (culture, finances, transports, tourisme).

Le 18 novembre, une réunion à Phnom-Penh du CNC avec les principaux organismes intéressés a permis de calmer un peu le jeu, notamment grâce à la présence de M. Beshaouch, ancien président du Comité du patrimoine mondial. Mais la sécurité des temples et de la conservation d'Angkor demeure une urgence qui ne bénéficie pas pour autant d'une amorce de solution. Si les travaux et les visites peuvent reprendre, la sauvegarde du patrimoine khmer réclame des mesures de protection que les querelles entre responsables ne risquent pas de faire avancer. Alors que, rappelle le roi, la situation est *« catastrophique »*.

JEAN-CLAUDE POMONTI

**Le cancer du roi Sihanouk s'est aggravé.** – Le roi Norodom Sihanouk, soixante et onze ans, a annoncé lundi 29 novembre à Pékin que le cancer dont il souffre, et pour lequel il a déjà subi une ablation, affectait désormais la moelle épinière. Pourtant, la chimiothérapie pratiquée dans un hôpital de la capitale chinoise aurait eu de bons résultats, permettant d'éliminer trois petites tumeurs ainsi que des *« nodules cancéreux minuscules »*.

Par ailleurs, le chef du gouvernement, le prince Ranariddh, quittera Phnom-Penh *« peut-être mercredi, pour voir son père »*, indique-t-on à Phnom-Penh. Le co-premier ministre se trouvera ainsi à Pékin presque en même temps que le négociateur des Khmers rouges, Khieu Samphan, qui a rencontré Sihanouk lundi. Les rebelles viennent de proposer l'abandon des zones qu'ils contrôlent en échange de postes gouvernementaux. – (AFP.)



هكذا من الأصل



AMÉRIQUES

BRÉSIL

# L'ancien financier de Fernando Collor a été arrêté en Thaïlande

RIO-DE-JANEIRO

*de notre correspondant*

Paulo Cesar Farias, principal accusé dans le scandale qui avait causé la chute du président Fernando Collor de Mello, a été arrêté, lundi 29 novembre, en Thaïlande. L'ancien financier du président avait fui le Brésil à la fin juin alors qu'il était assigné à résidence dans son Etat de l'Alagoas.

Après un trajet compliqué, *via* le Paraguay et l'Argentine, il avait rejoint la Grande-Bretagne au mois d'octobre. La demande d'extradition adressée à Londres par Brasilia, au début de novembre, avait provoqué une nouvelle fuite de l'homme d'affaires. Depuis, la police semblait avoir perdu sa trace. C'est, selon le communiqué de la présidence brésilienne, *« grâce à un ressortissant brésilien de passage à l'hôtel Sheraton de Bangkok que l'ancien financier a été découvert »*. En l'absence de traité d'extradition entre les deux pays, mais dans un geste qualifié *« de bonne volonté »*, Bangkok a décidé d'expulser Paulo Cesar Farias vers le Brésil dans les jours qui viennent.

Ce rebondissement survient alors que les affaires de corruption connaissent à Brasilia de nombreux développements. Principal accusateur dans le scandale concernant la commission du budget du Parlement, Jose Carlos de Alves, ancien fonctionnaire, a tenté, dimanche, de se suicider, après la découverte du cadavre de sa femme qu'il est soupçonné d'avoir assassinée. Dans les lettres qu'il avait laissées, il avait pris soin d'ajouter plusieurs noms à la liste de ceux qu'il a accusé de détourner les fonds de l'Etat. Parmi ces noms figure celui du président de l'Assemblée, Inocencio de Oliveira.

D. H.-G.

AFRIQUE

SOMALIE

# Réunion de la dernière chance à Addis-Abeba entre l'ONU et les chefs de faction

**L'absence du général Aïdid à la quatrième réunion sur l'assistance humanitaire en Somalie laisse peu d'espoir quant à la réussite de cette « conférence de la dernière chance » qui s'est ouverte lundi 29 novembre dans la capitale éthiopienne.**

ADDIS-ABEBA

*de notre envoyé spécial*

Les Nations unies auront en vain cherché à convaincre les chefs des factions rivales qu'un dialogue devait s'installer entre eux s'ils voulaient voir les donateurs poursuivre leur assistance. Mohamed Farah Aïdid n'a pas été sensible à ces arguments. Il n'a pas jugé utile de se présenter à Addis-Abeba en homme de dialogue, après avoir brillamment tenu tête à l'armée américaine dans la capitale somalienne. Le général a d'autres impératifs. Il ne se rendra pas à Addis-Abeba parce que l'ONU refuse toujours de libérer huit responsables de son mouvement, expliquait dimanche à Mogadiscio un porte-parole de l'Alliance nationale somalienne (ANS).

Une délégation de l'ANS devait toutefois faire le voyage, mais sans participer aux discussions, à la différence des représentants du « président par intérim », Ali Mahdi, qui n'assistera pas non plus à la réunion.

Dans ces conditions, l'appel lancé par le sous-secrétaire général des Nations unies chargé des affaires humanitaires, Jan Eliasson, risque de rester lettre morte. Au cours d'une conférence de presse, dimanche, il a insisté sur la nécessité pour les Somaliens de rassurer les donateurs. *« Nous demandons des interlocuteurs. Nous avons besoin de savoir que les Somaliens sont prêts à ramener la sécurité dans le pays et à en rétablir les institutions. »*

Les organisateurs de la conférence souhaitent que les Somaliens se rendent compte qu'il y a *« urgence »*. Les forces américaines, françaises et belges plient bagage dans les prochains mois, et il y va de l'avenir de la Somalie d'aboutir à un accord avant le 31 mars 1994 (date du retrait des soldats américains). C'est ce que dit en substance Mohamed Absir Mussa, chef de la faction du clan majertine, tout en remarquant que les Américains allaient se retirer sans avoir rempli leur principal engagement (mentionné dans les accords d'Addis-Abeba de mars 1993), à savoir celui de désarmer les milices.

### *« Ticket de sortie »*

Le général Aïdid, lui, ne cache pas qu'il souhaite ardemment le départ des « casques bleus » et de l'ONU pour, dit-il, laisser les Somaliens régler leurs différends entre eux. Le maintien en détention de ses proches lui a procuré un excellent prétexte pour ne pas avoir à discuter avec ses rivaux sous l'égide de l'ONU. Lundi, il a proposé d'organiser une autre conférence, en janvier, à Mogadiscio, sans l'ONU.

L'échec de la conférence paraissait lundi fort probable, d'autant que les Etats-Unis, représentés par l'émissaire du président Clinton, Robert Oakley, semblent avoir d'autres priorités. Ils ne sont là, murmure-t-on dans les couloirs de l'Africa Hall, que pour acheter leur *« ticket de sortie »* de Somalie. On parle déjà d'une promesse américaine d'une centaine de millions de dollars.

JEAN HÉLÈNE

**AFRIQUE DU SUD : l'extrême droite menace de fonder un Etat blanc.** – Le Front du peuple afrikaner (AVF), qui regroupe l'extrême droite blanche, a fait monter les enchères en Afrique du Sud en annonçant, lundi 29 novembre, la création immédiate d'une *« autorité de transition »* pour protéger les intérêts des trois millions d'Afrikaners. Hostile aux réformes du président Frederik De Klerk et au projet de constitution, l'AVF promet dans un communiqué, sans autre détail, d'organiser des élections réservées aux Blancs dans un futur Etat afrikaner. – *(Reuter, AFP.)*

**GUINÉE : fermeture des frontières avant les élections.** – Le gouvernement guinéen a annoncé, lundi 29 novembre, *« la fermeture des frontières terrestres »* avec ses six pays voisins, vingt jours avant le déroulement de la première élection présidentielle pluraliste. Le ministre de la défense a indiqué que *« les forces armées promettent à la veille du scrutin du 19 décembre de prendre toutes les dispositions pour garantir la sécurité des citoyens et préserver la paix dans le pays »*. – *(AFP.)*

**ZAÏRE : trois civils tués par des militaires mutinés.** – Trois civils au moins, dont un missionnaire belge, ont été tués par des soldats zaïrois qui se sont livrés au pillage dans la nuit du dimanche 28 au lundi 29 novembre à Kananga (centre du Zaïre). De sources diplomatiques, on estime que les incidents ont éclaté après le versement de la solde des militaires en nouveaux zaïres, une monnaie émise le 22 octobre. Des commerçants auraient refusé ces nouveaux billets provoquant la colère des militaires. – *(Reuter, AFP.)*

DIPLOMATIE

La conférence de Rome

# La CSCE tente de maîtriser les crises régionales

VIENNE

*de notre correspondante*

Les ministres des affaires étrangères des cinquante-deux pays membres de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, – la République fédérale yougoslave (Serbie et Monténégro), 53e membre, est suspendue depuis l'été dernier – devaient se réunir mardi 30 novembre et mercredi 1er décembre à Rome, pour leur conférence annuelle de bilan à mi-chemin entre le sommet d'Helsinki

1er décembre à Rome, pour leur conférence annuelle de bilan à mi-chemin entre le sommet d'Helsinki

de juillet 1992 et celui prévu à Budapest début décembre 1994. Les ministres se pencheront notamment sur les documents du Forum de sécurité de la CSCE concernant les mesures à prendre pour maîtriser les crises régionales et fixant des règles à respecter dans le transfert d'armes conventionnelles.

C'est avec, pour toile de fond, cette nouvelle transparence en matière militaire, qu'avait eu lieu le 16 novembre un échange d'informations sur l'achèvement de la première étape du Traité sur les forces conventionnelles en Europe signé en novembre 1990. L'objectif – la destruction ou la conversion à des fins civiles de 25 % des armements classiques excédentaires aux plafonds souscrits par les trente pays signataires de l'ex-Pacte de Varsovie et de l'OTAN – est atteint, voire dépassé, par certains pays.

Au total, quelque 17 000 armements lourds ont été envoyés « à la casse » ou convertis à des fins civiles contrôlées. Mille inspections (soit une moyenne de deux par jours en seize mois) ont été également effectuées. La Russie a éliminé, à elle seule, près de 5 000 armements lourds dont 900 chars sur la totalité des 11 500 armements détruits ou convertis par le groupe oriental (ex-pacte de Varsovie). Le groupe occidental (OTAN) a procédé à la destruction de 5 700 armements lourds.

Le traité prévoit des réductions en trois étapes d'ici 1995 pour atteindre les plafonds fixés : il est, pour le groupe occidental comme pour le groupe oriental, de 20 000 chars de combat, 20 000 pièces d'artillerie, 30 000 véhicules blindés, 6 800 avions de combat et 2 000 hélicoptères d'attaque.

WALTRAUD BARYLI

L'assemblée de l'UEO à Paris

# M. Woerner favorable à un rééquilibrage de l'OTAN au profit de l'Europe

Le secrétaire général de l'OTAN, Manfred Woerner, a réaffirmé devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), lundi 29 novembre, à Paris, qu' *« une structure militaire concurrente en Europe occidentale n'est ni nécessaire ni possible ». « Il doit être bien clair que l'instance centrale où sont prises les décisions ayant une incidence sur la sécurité des Etats membres reste l'OTAN »*, a-t-il souligné.

M. Woerner a toutefois ajouté qu'il fallait que *« l'Europe assume un plus grand rôle »* dans la sécurité du continent. L'Alliance atlantique doit être *« rééquilibrée de manière à donner à l'Europe une plus grande part de responsabilités dans la défense de son continent et au-delà »*. Pour y parvenir l'OTAN est favorable à la création de *« task forces »* multinationales communes qui pourraient être détachées des structures existantes de commandement militaire pour des opérations effectuées sous le contrôle de l'UEO. De son côté l'Assemblée de l'UEO a mis en garde l'OTAN contre un élargissement hâtif aux pays de l'ancien bloc communiste.

**NOMINATION à l'OFAJ.** – Le consul général de France à Munich, Francis Bellanger, a été nommé secrétaire général de l'Office franco-allemand de la jeunesse.

[Né le 28 janvier 1941, Francis Bellanger est ancien élève de l'ENA. Il a été en poste en Allemagne, en Italie, au Cameroun et en Autriche. Au Quai d'Orsay, il a été adjoint au directeur de la communication de 1984 à 1986. Il était consul général à Munich depuis janvier 1991.]

Un entretien avec le président du Mouvement des citoyens

# M. Chevènement ne pardonne pas aux socialistes de « n'avoir toujours pas compris ce qu'ils ont fait »

**■ LE MOUVEMENT DES CITOYENS. Le Mouvement des citoyens, présidé par Jean-Pierre Chevènement, organise son congrès constitutif les 3, 4 et 5 décembre à Saint-Egrève, près de Grenoble. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, l'ancien ministre de la défense continue de se démarquer de ses ex-amis socialistes, auxquels il reproche de ne pas avoir entrepris la *« relecture »* de leurs dix ans de pouvoir. Il estime qu'*« un parti est fait pour durer vingt-cinq ans »* et qu'aujourd'hui le PS est devenu *« à lui-même sa propre fin »*.**

**■ RENDEZ-VOUS A L'ÉLYSÉE. François Mitterrand et Michel Rocard, qui s'étaient croisés lors des obsèques de Pierre Bérégovoy à Nevers, en mai dernier, mais qui n'ont pas eu d'entretien depuis mai 1991 – date à laquelle le chef de l'Etat avait demandé sa démission au premier ministre d'alors, – se rencontreront le 3 décembre à l'Elysée pour un petit-déjeuner.**

***– « Vous estimiez, au printemps dernier, que, compte tenu de la médiocrité de l'offre politique, un « espace immense » était disponible pour le Mouvement des citoyens. Est-ce toujours le cas?***

– Oui. De hâtifs ravalements de façade ne peuvent changer le fond des choses. De la droite à la gauche établie, c'est toujours le même discours de résignation qui prévaut, fondé sur le monératisme, le libre-échangisme et l'européisme, bref sur la croyance que tous nos problèmes se résolvent ailleurs et ne dépendent pas d'abord de nous. Le Parti socialiste n'a pas analysé et ne veut pas analyser les causes de sa défaite. On ne peut le changer de l'intérieur. Il faut donc rebâtir à neuf.

» A partir d'une triple rupture (le tournant libéral, le Golfe, Maastricht), le Mouvement des citoyens entend renouveler le débat politique à partir de trois exigences : d'abord, l'exigence de citoyenneté; ensuite, la priorité absolue à la question sociale et donc à l'emploi; enfin, le rôle de la nation, non seulement comme cadre privilégié d'expression de la démocratie, mais comme levier des redressements nécessaires en Europe et dans le monde.

***– Beaucoup ont des doutes sur la possibilité de conduire « une autre politique ». Quelles sont vos propositions sur la question sociale?***

– Nous sommes partisans d'une politique d'argent bon marché, de taux d'intérêts réels proches de zéro. Cela ne suffit pas, mais c'est le point de passage obligé de toute relance de l'activité. En second lieu, nous pensons que la crise actuelle tient beaucoup à l'absence de projet de société. Car, au fond, quel a été le « carburant » du capitalisme pendant un demi-siècle? La peur du communisme. Les locomotives de la croissance ont été, face à l'URSS, la course aux armements et l'aide au développement, et, face à la classe ouvrière, pour éviter qu'elle ne devienne une « cinquième colonne », l'Etat-providence, l'augmentation du pouvoir d'achat et l'essor de la protection sociale.

### *Une croissance de 3 % à 4 %*

» C'est tout cela qui est remis en cause aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons besoin d'une vision planétaire, d'un nouveau modèle de développement. Plus que jamais s'impose, en France, une politique industrielle fondée sur la recherche, le développement technologique et la formation, qui sont nos véritables atouts. Enfin, la fameuse « initiative européenne de croissance », expression que j'ai forgée il y a quelques années, doit trouver un contenu. Edmond Malinvaud, dans vos colonnes, a donné des ordres de grandeur : l'équivalent de 4 % du PIB sur quatre ans (*le Monde* du 16 novembre). J'y adhère, mais cette vision est aux antipodes de celle de Maastricht.

» La troisième piste que propose le Mouvement des citoyens est la création d'un vaste secteur d'utilité publique, décentralisé au niveau des collectivités locales et des associations. Il s'agirait, non pas de petits boulots, mais de métiers reconnus, dotés de statuts solides et gratifiants, pour répondre aux immenses besoins sociaux qui demeurent insatisfaits. A la différence du Parti socialiste, qui vise à s'adapter au déclin industriel, nous considérons qu'il y a la place, en France et en Europe, pour une croissance de l'ordre de 3 % à 4 % par an.

***– Avec qui pensez-vous pouvoir aller dans cette direction?***

– Nous avons montré, à l'occasion du référendum sur Maastricht, que nous pouvions créer une dynamique à gauche. Le « non » de gauche a été au moins aussi important que le « non » de droite. C'est pourquoi notre capacité de rassemblement va bien au-delà de la sphère d'influence aujourd'hui rétrécie du Parti socialiste.

***– On comprend bien votre volonté de vous affirmer, dans un premier temps, mais ensuite?***

– Le confort eût été de rester au sein du Parti socialiste. Nous avons choisi la liberté : repartir sur le terrain, construire à neuf, créer un pôle inventif, capable de faire bouger, à partir de la gauche, toute la vie politique française. Faites-nous confiance pour gérer la suite!

***– Il n'y avait vraiment plus aucune possibilité de travailler au sein du Parti socialiste?***

– Non. Les Etats généraux de Chassieu *[en juillet dernier]* ont été un monument de démagogie basiste, et le congrès du Bourget un simple ravalement de façade. J'attends toujours une autocritique de la part des vrais responsables : les successifs premiers ministres, et premiers secrétaires, les grands protagonistes de cette période. Au fond, sur le moment, on pouvait pardonner aux socialistes de ne pas savoir ce qu'ils faisaient : par exemple en 1983, au moment du tournant libéral, ou en 1991, en cautionnant la guerre du Golfe, ou encore en 1992, en soutenant Maastricht, mais je ne peux pas leur pardonner, aujourd'hui, de n'avoir toujours pas compris ce qu'ils ont fait.

***– Pourtant, il vous faudra bien, un jour, leur parler?***

– Pour qu'ils redeviennent des partenaires possibles, il faut que les socialistes répudient Maastricht et redécouvrent la République. On ne peut pas les changer de l'intérieur. On ne pourra les faire bouger que de l'extérieur.

***– Les communistes, les écologistes semblent décidés à participer aux Assises de la transformation sociale. Ne craignez-vous pas de rester isolé?***

– Entre les directions du PC et du PS, il existe une vieille complicité pour se partager la gauche. Je connais bien ce mécanisme autobloquant. Au sein du Parti socialiste, le courant que j'ai animé depuis 1966 avait, précisément, pour but de faire sortir les socialistes de leurs ornières gestionnaires et les communistes de leurs ornières staliniennes. La vie a tranché. De 1981 à 1983, ils n'ont eu qu'une hâte : non pas celle de relever le défi formidable de la gauche au pouvoir, mais, pour les uns, de revenir au plus vite à l'exercice du pouvoir pour le pouvoir et, pour les autres, de tirer – croyaient-ils – les marrons du feu, en disant au peuple : « Vous voyez, les socialistes n'ont pas changé, nous sommes vos seuls défenseurs. »

» J'ai de l'estime pour les militants communistes, mais ils sont prisonniers d'une geste engloutie. Un parti qui devient à lui-même sa propre fin ne m'intéresse pas. Un parti, au fond, est fait pour durer vingt-cinq ans, le temps d'une génération. Ensuite, il faut être capable de casser les vieilles structures pour faire quelque chose de neuf. Quant aux Verts, nous nous sommes retrouvés avec certains d'entre eux sur le Golfe, sur Maastricht, dans le refus du libéralisme. Ce sont là les vrais clivages. Avec ceux-là, on peut discuter. Tous les citoyens qui partagent l'exigence républicaine peuvent également se retrouver au Mouvement des citoyens. Le Mouvement des citoyens entend rassembler à partir de la gauche, mais sans exclusive.

***– En clair, et en l'état actuel des choses, il y aura des personnalités diverses sur votre liste, aux prochaines élections européennes, mais pas d'accord avec des forces politiques constituées?***

– Je ne vois pas, en effet, que nous puissions faire liste commune avec les radicaux de gauche... Le PS n'a pas encore fait son travail de décantation et le Parti communiste entend montrer que son influence n'a pas diminué. Notre liste n'aura pas, pour autant, le label du Mouvement des citoyens. Nous souhaitons faire une liste largement ouverte, avec des femmes et des hommes représentatifs de sensibilités diverses, mais unis par l'exigence républicaine d'une autre politique. C'est le fond qui compte, parce que, pour faire bouger les lignes, nous devons faire entendre aux citoyens un langage neuf. »

**Propos recueillis par JEAN-LOUIS SAUX**

---

Michel Rocard reçu à l'Elysée

## *A l'heure des croissants*

A entendre Michel Rocard, ce n'était plus qu'une question *« d'intendance »*. Il aura quand même fallu plus d'un mois pour que François Mitterrand trouve le loisir de transmettre au nouveau premier secrétaire du PS une invitation à venir prendre, le 3 décembre, le petit déjeuner à l'Elysée. Au lendemain du congrès réussi et apaisé du Bourget, les 22, 23 et 24 octobre, cette rencontre avait été présentée comme imminente. L'Elysée avait toujours prétendu qu'une telle entrevue ne serait concevable qu'avec un Michel Rocard débarrassé de son uniforme de *« putschiste »* et revêtu de l'habit réglementaire de premier secrétaire.

Lionel Jospin, Laurent Fabius, Henri Emmanuelli, bien d'autres ont, depuis l'été, retrouvé les allées du « château ». L'élémentaire courtoisie imposait au président cette entorse à son insondable rancune. La dernière fois que les deux hommes se sont croisés était un jour triste, le 4 mai, celui des obsèques de Pierre Bérégovoy. Leur dernier tête-à-tête ne fut pas une heure plus gaie. C'était au matin du 15 mai 1991, quand Michel Rocard, premier ministre, avait appris qu'il était *« viré »*. A l'heure des croissants, Michel Rocard sera donc convié.

En réalité, les mimiques de Michel Charasse auront servi de plus sûr baromètre à ce réchauffement. L'inimitable sénateur a réintégré son groupe socialiste et, la semaine dernière, convaincu que Michel Rocard préconise désormais un vote contre la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie, il lui a envoyé un petit mot délicieux pour le féliciter *« de cette décision courageuse, qui tranche avec l'indécision du PS »*. Il est des signes qui ne trompent pas!

**DANIEL CARTON**

---

Les assises de la transformation sociale

## Le PS attend l'accord des Verts

Le porte-parole du PS, Jean Glavany, a confirmé, lundi 29 novembre, que l'appel à toute la gauche pour la réunion des assises de la transformation sociale pourrait être lancé dans les prochaines semaines (*le Monde* du 27 novembre). M. Glavany a rappelé que le PS *« souhaite que cet appel d'un certain nombre de personnalités, probablement plusieurs centaines, non représentatives des partis, mais à titre individuel, lance le processus des assises, soit juste avant la fin de l'année, soit juste après le début de l'année prochaine »*. Il a indiqué que l'appel émanera de plusieurs représentants des partis d'opposition, syndicats et associations et que, dès qu'il sera lancé, un *« comité de coordination »* sera mis en place. La date du 8 décembre, initialement prévue pour l'officialisation de cet appel, pourrait être remise en question, compte tenu des tiraillements persistants chez les Verts sur l'opportunité de ce rendez-vous. M. Glavany a affirmé que les contacts se poursuivent. D'autre part, le « réchauffement » des rapports entre le PS et la CGT se confirme. Le secrétaire général de ce syndicat, Louis Viannet, devait être reçu mardi par le groupe socialiste du Sénat, que préside Claude Estier.

---

## Une élection municipale partielle

**MOSELLE : Phalsbourg** (1er tour).

*I., 2 958; V., 1 756; A., 40,63 %; E., 1 666.*

Liste Daniel Kocher (div. g.), 925 (55,52 %), *21 ÉLUS*; liste Ariane Schweyer (div. d.), 410 (24,60 %), *3 ÉLUS*; liste Jean Rauch (FN), 331 (19,86 %), *3 ÉLUS*.

**[La liste conduite par Daniel Kocher s'impose au premier tour de l'élection municipale partielle organisée à la suite de la démission, le 8 octobre dernier, du maire, Jean Riehl (div. d.). Ce dernier, qui n'était pas candidat dimanche, s'était démis de son mandat après l'abstention d'une partie de son conseil municipal lors du vote du compte administratif. Elu maire pour la première fois en 1983, M. Riehl avait été plébiscité en 1989. L'élection de M. Kocher dès le premier tour est une sanction pour les conseillers sortants qui s'étaient regroupés sur la liste conduite par Ariane Schweyer. Celle-ci obtient moins d'un quart des suffrages exprimés et comptera autant d'élus que la liste du Front national.**

***12 mars 1989 :* I., 2 777; V., 1 712; A., 38,35 %; E., 1 240; Jean Riehl (div. d.) 1 240 (100 %), 27 élus.]**

---

Ancien président du groupe RPR de l'Assemblée nationale

# Claude Labbé est mort

**Claude Labbé, ancien député des Hauts-de-Seine, ancien président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, est décédé lundi 29 novembre. Il était âgé de soixante-treize ans. Philippe Séguin (RPR), président de l'Assemblée, a exprimé, lundi, en séance, ses *« condoléances émues à la famille »* de l'ancien député, ainsi qu'*« à ses amis du Rassemblement pour la République »*.**

Claude Labbé était l'un des rares députés gaullistes élus en 1958 pour la première fois qui siégeaient toujours à l'Assemblée nationale vingt-quatre ans plus tard, avec une interruption entre 1962 et 1967 après un échec face à un candidat communiste dans la circonscription d'Argenteuil (alors en Seine-et-Oise), ville où il était né le 27 janvier 1920. Après ses études à la faculté de lettres de Paris, mobilisé dans les chars, Claude Labbé participe à la lutte contre l'occupant. Titulaire de la Croix de guerre et de la médaille de la Résistance, inspecteur à Air France, ayant adhéré au RPF en 1948, aussitôt après la fondation de ce mouvement par le général de Gaulle, il devient, en 1953, conseiller municipal d'Argenteuil. En retrouvant son mandat de député en 1967, il est élu vice-président du groupe UDR.

En 1973, il succède à Roger Frey dans la fonction de président. En 1968, il avait participé activement à la préparation de la manifestation du 30 mai sur les Champs-Elysées pour le retour du général de Gaulle. Le goût d'un certain secret, allié à un bonne connaissance du personnel politique, lui permet de jouer un rôle de conciliateur au sein du groupe gaulliste, fortement secoué pendant le septennat de Georges Pompidou, puis pendant le premier gouvernement de Jacques Chirac, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing.

### *« Totalement chiraquien »*

En 1979, il obtient le titre de « conseiller politique » de M. Chirac à la présidence du RPR. Dans cette fonction, M. Labbé est chargé d'apaiser la grogne des députés du mouvement envers sa direction en raison de l'influence, jugée excessive, de Marie-France Garaud et de Pierre Juillet, conseillers « privés » de M. Chirac. Claude Labbé fait preuve d'une intransigeance sourcilleuse pour renforcer le poids du RPR et pour défendre les intérêts de son président, non seulement à l'encontre de la gauche, mais, aussi, vis-à-vis de M. Giscard d'Estaing et du premier ministre, Raymond Barre, qu'il traite de *« caractériel »*.

Après 1981, il harcèle le gouvernement et la majorité, demandant la démission de M. Mitterrand, qualifié d'*« incapable »*, et la dissolution de l'Assemblée nationale. Plus tard, il n'hésite pas à critiquer *« la télé de Léotard »* lorsque le député du Var devient, en 1986, ministre de la culture et de la communication. Il est sévère à l'encontre du principe même de la cohabitation, un *« système aberrant »*, qui aboutit à une *« situation médiocre et équivoque, contraire à la définition gaulliste de l'exercice de la démocratie »*.

Il affirme, cependant, *« demeurer totalement chiraquien »*, bien que, sur de nombreux points, ses positions soient différentes de celles du maire de Paris : c'est le cas sur la peine de mort, sur la liberté de l'avortement ou sur les relations avec le Front national. Il s'en prend avec outrance, parfois, à M. Barre, ainsi qu'à Simone Veil, disant même d'elle, en 1988 : *« Plus elle parle, plus elle développe l'antisémitisme. »* Son autorité sur le groupe parlementaire s'érodant, son remplacement est envisagé dès 1984, alors qu'il est atteint par un cancer de la gorge, dont il se rétablit cependant. Ce n'est qu'en mars 1986 qu'il est remplacé à la présidence du groupe par Pierre Messmer. Réélu député des Hauts-de-Seine en 1988, maintenu à la vice-présidence de l'Assemblée nationale pour représenter le groupe RPR, Claude Labbé, diminué par la maladie, ne s'était pas représenté aux élections législatives en mars dernier.

**ANDRÉ PASSERON**

---

Le débat sur l'aménagement du territoire

# M. Pasqua promet des compensations pour la Provence

**Dans le cadre du « débat national » sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua a consacré à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur son cinquième déplacement en province, en faisant étape à Marseille vendredi 26 et samedi 27 novembre. Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a promis des *« mesures exceptionnelles »* de compensation en faveur de cette région, dont le classement parmi les régions les plus « riches » a été critiqué par ses interlocuteurs.**

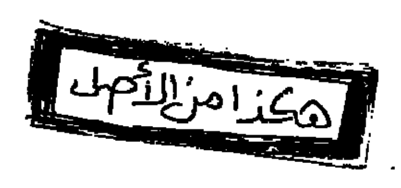
**MARSEILLE**

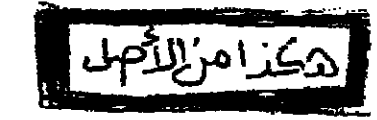
*de notre correspondant régional*

Le débat organisé à Marseille sur l'aménagement du territoire a donné l'occasion aux élus et aux socio-professionnels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur de présenter leurs doléances plutôt que d'avancer des propositions. L'un des principaux sujets de récrimination a été le classement de leur région parmi les trois ou quatre plus *« riches »* de France. La région PACA, qui comprend, à la fois, le plus fort pourcentage de bénéficiaires du RMI et d'assujettis à l'impôt sur la fortune, se caractérise par un véritable éclatement social et économique. Jean-Claude Gaudin (UDF-PR), président du conseil régional a été le premier à évoquer la difficulté de la faire entrer dans une catégorie définie. *« Malgré un certain nombre d'indicateurs positifs, notamment une croissance démographique importante, cette région*, a-t-il souligné, *est confrontée à de très graves problèmes d'emploi. » « Ça ne va pas »*, a aussi protesté l'ancien ministre, proche du PS, Jean-Louis Bianco . *« C'est inacceptable »*, lui a fait écho un conseiller régional communiste, Jean Dufour. M. Pasqua a admis que ce classement *« ne reflète pas les situations particulières de la région »*, en particulier pour les besoins universitaires, les enjeux routiers européens et l'évolution rapide du chômage *« dans certains secteurs »*. Il a ajouté : *« Dans ces trois domaines, l'Etat interviendra en complément du contrat de plan. Des mesures exceptionnelles seront annoncées dans les prochains jours (...). Vous aurez donc du concret. Il en sera de même pour les délocalisations administratives, au début de l'année prochaine. »* Au scénario de la *« périphérie éclatée »*, qui repose sur la prééminence de la « dorsale » Londres-Milan, M. Pasqua a opposé *« l'émergence d'un grand arc méridional européen, de Madrid à Rome en passant par Marseille qui doit être le nécessaire contrepoids à cette Europe trop continentale qui semble se dessiner »*. S'il estime que Marseille doit jouer le rôle d'une *« aire de commandement économique pour l'ensemble méditerranéen »*, le ministre de l'intérieur a été très discret sur des dossiers sensibles comme ceux du TGV, des percées alpines ou, encore, de l'achèvement de la liaison Rhin-Rhône *« qui fait partie*, a-t-il, seulement déclaré, *de nos objectifs prioritaires »*.

Alors que l'ensemble des intervenants – vingt-sept, au total – ont fait preuve de la plus grande courtoisie, Bruno Mégret, au nom du groupe du Front national, a vivement pris à partie M. Pasqua. L'élu d'extrême droite l'a accusé d'avoir *« manipulé »* les règles électorales de façon à priver son parti d'une représentation nationale. *« Vous pratiquez l'exclusion*, lui a-t-il lancé, *qui est le commencement du racisme. » « Avant de vous coiffer de votre casquette de grand aménageur*, a-t-il ajouté en évoquant *« l'invasion étrangère »*, *il aurait fallu faire votre métier de ministre de l'intérieur et rétablir les frontières de la France. »*

**GUY PORTE**









# L'examen de conscience de la presse écrite américaine

## *La désaffection du public incite les journalistes à s'interroger sur leurs pratiques professionnelles*

**WASHINGTON**

*correspondance*

Cent quinze millions d'Américains lisent un quotidien, et les éditions du dimanche sont lues par un nombre encore plus important (125 millions). Ces indications, évoquées au printemps 1993, à la convention annuelle des directeurs de journaux, auraient dû ressusciter l'optimisme des patrons des journaux sur l'avenir de la presse écrite, sensiblement assombri par la chute des revenus publicitaires. Pourtant, les responsables de l'industrie de la presse restent préoccupés et continuent de s'interroger autant sur leurs difficultés actuelles que sur leurs perspectives à long terme. Au-delà des problèmes immédiats, des progrès technologiques, les goûts changeants d'un lectorat nouveau, vivant à l'âge de la vidéo, les amènent à aborder les questions de fond sur la nature même de leur «produit». Une entreprise doit-elle se limiter à un message écrit? Quelle doit être la priorité d'un journal? L'information ou la distraction de ses lecteurs? Les deux à la fois?

Aucune réponse précise n'a été, pour l'instant, donnée à ces préoccupations. Les milieux de presse s'inquiètent d'une certaine désaffection confirmée par diverses enquêtes. Par exemple, sur les soixante heures par semaine consacrées par le public à l'ensemble des médias, la lecture des journaux n'en représente que trois. On constate également que la disparition d'un journal ne profite pas à ses concurrents : les lecteurs du «disparu», manifestant une fidélité posthume, renoncent tout simplement à lire un autre organe de presse et se contentent de l'audiovisuel.

Plusieurs explications ont été données de cette désaffection, dont la plus évidente et la plus répandue est celle des effets d'une très mauvaise conjoncture économique. Mais les journalistes ne portent-ils pas une part de responsabilité? Dans le *Los Angeles Times*, David Shaw déplore l'état d'esprit de certains de ses collègues, notamment ceux accrédités à la Maison Blanche, ainsi que des éditorialistes et de ceux qu'on appelle les *«pundits»*, dont les informations et commentaires ont contribué, à son avis, à la perte de crédibilité des médias et plus particulièrement de la presse écrite. David Shaw ne manque pas d'évoquer les changements d'attitude, les virages des commentaires des journaux à l'égard du président Clinton. Après l'avoir soutenu presque sans réserve pendant la campagne électorale, ils l'ont vigoureusement attaqué immédiatement après son entrée à la Maison Blanche. M. Shaw cite des confidences que lui ont faites certains journalistes. *«Nous étions prêts à anéantir Clinton à la moindre provocation»*, lui a confié un éditorialiste du *New York Times*... *«Notre attitude*, a reconnu un commentateur chevronné de la télévision, *dégageait une très mauvaise odeur de mépris pour tous les politiciens, reflétant le point de vue absurde que seuls les journalistes sont assez intelligents pour gouverner.»*

### «De gentils chats ronronnants»

Il est vrai que l'arrogance et souvent l'incompétence des jeunes néophytes chargés des médias à la Maison Blanche pouvaient justifier les réactions négatives de la «vieille garde» des accrédités. Au début de l'été, cependant, passant d'un extrême à l'autre, les mêmes journalistes ont chanté les louanges du président. Selon la formule imagée de Sally Quinn, *«l'hostile et méchante troupe des journalistes s'était transformée en un groupe de gentils chats ronronnants»*. Néanmoins, au début de novembre, les commentateurs connus traitaient encore Bill Clinton de *«politicien verbeux»*, ou encore de *«président hyper-thyroïdien»*. Mais après la victoire du président, obtenue à l'arraché, lors du vote du traité de libre-échange nord-américain, le ton a changé. Le chœur des sycophantes a donné de la voix pour vanter ses qualités d'homme d'Etat, son courage, etc. Il y avait évidemment de quoi déconcerter le grand public.

Pour le professeur Baker, de l'université de Princeton, l'absence de compétition est une des raisons de cette désaffection. Dans un livre récent (1), il dénonce la commercialisation de la presse, sa dépendance des revenus publicitaires (entre 70 % et 80 %) qui a eu pour effet d'éliminer la concurrence. Dans 90 % des villes américaines, selon lui, un seul journal est publié... Sous la pression de la publicité, écrit-il, des journaux, sous prétexte d'objectivité, diffusent un message passe-partout, incolore et inodore, de nature à toucher les classes moyennes et la clientèle aisée recherchée par les annonceurs. A son avis, le public se lasse des médias uniques.

Au passage, il rappelle la réponse d'un grand magasin au *New York Post*, le quotidien de tendance progressiste qui lui demandait pourquoi il refusait un contrat publicitaire. *«Mais vos lecteurs*, déclara le patron, *sont ceux qui volent à l'étalage de nos magasins...»* Etablissant un lien entre la baisse de diffusion et le haut niveau d'apathie politique aux Etats-Unis, M. Baker recommande que le gouvernement impose une taxe sur la publicité, dont les revenus seraient ensuite distribués au journaux, aux magazines, selon une formule à mettre au point. Tout cela afin de provoquer un débat politique, de revigorer la démocratie. Bien entendu, les suggestions du professeur Baker ne trouvent aucun écho dans les cercles officiels et les milieux de presse estimant que la publicité est un moindre mal, et, en tout cas, de bien loin préférable à l'attribution de subventions, soit par le gouvernement, soit par les partis, qui aboutirait à établir un contrôle politique.

### «Un discours politique éviscéré»

Sur bien des points, le professeur Baker rejoint le point de vue d'Eric Alterman qui, dans son livre (2), critiquait vigoureusement les *«pundits»*, les commentateurs s'affrontant à la télévision dans des débats superficiels qui sont les spectacles distrayants, *«réveillant l'émotion sans déranger l'intelligence»*. A son avis *«le culte de l'objectivité a éviscéré le discours politique»*. A coup sûr, Eric Alterman n'a pas tort de dénoncer ces pseudo-engagements de participants sans véritables convictions, échangeant *«dans le bruit et la fureur»* des formules à l'emporte-pièce qui font mouche sans aborder le fond des problèmes. L'analyse politique sérieuse, telle que l'avait pratiquée pendant de longues années Walter Lippmann (et aujourd'hui dans une moindre mesure William Safire, Bill Moyers, George Will), s'est dégradée et ne semble pas intéresser l'opinion. Dans ce contexte, on voit mal comment pourrait se développer un *«journalisme d'engagement»*.

**HENRI PIERRE**

(1) *Advertising and Democratic Press*. Princeton University. 1993.

(2) *Sound and Fury*. Harpers. Perennial. 1992.

Les suites du «faux document» visant à mettre en cause Hervé Bourges

# Une commission arbitrale juge infondés les griefs de TF 1 contre Aymar du Chatenet

Une commission arbitrale, composée de quatre journalistes et présidée par un magistrat, a rendu, le 9 novembre, une décision qui donne raison à un ancien collaborateur de TF 1, Aymard du Chatenet, dans le contentieux qui l'oppose à cette chaîne depuis son licenciement intervenu dans l'affaire du «faux document» visant à porter préjudice au président de France-Télévision, Hervé Bourges (*le Monde* du 29 mai). Cette commission, dont les conclusions ont été adressées à l'AFP, a jugé *«non pertinents»* les griefs exposés par TF 1 pour justifier le licenciement d'Aymar du Chatenet. Ce dernier avait apporté à la rédaction du *Figaro*, en mars, un document falsifié tendant à présenter M. Bourges comme l'un des associés de l'homme d'affaires lyonnais Pierre Botton. Ayant découvert la supercherie, *le Figaro* n'avait pas publié ce texte (*le Monde* du 6 mars). M. Bourges avait porté plainte et, depuis le mois de mai, M. du Chatenet et un autre journaliste, Philippe Palat, collaborateur de *l'Idiot international*, qui s'était procuré l'original de ce document, sont tous deux mis en examen.

Saisie du litige professionnel opposant l'ancien journaliste de TF 1 à ses anciens employeurs, la commission arbitrale a fixé à 10 000 francs le montant des indemnités dues par TF 1 à M. du Chatenet. Cette sentence est sans appel. La commission avait auparavant entendu Charles Villeneuve, responsable des magazines de TF 1, et avait convoqué trois autres protagonistes de l'affaire, Pascal Houzelot, chargé de mission à la direction de l'antenne de TF 1, Franz-Olivier Giesbert, directeur de la rédaction du *Figaro*, et Stéphane Durand-Souffland, journaliste de ce quotidien, qui ne se sont pas rendus à cette invitation.

TF 1 invoquait deux motifs pour justifier le licenciement de M. du Chatenet : d'une part, celui-ci aurait effectué une *«investigation sur un dossier sensible sans autorisation de sa hiérarchie et sans la tenir au courant de ses activités»* et, d'autre part, il aurait été à l'origine de *«la divulgation à un organisme de presse de documents présentés comme se rapportant à* [l'affaire Botton] *dans des conditions qui causent préjudice à la société TF 1»*. La commission a jugé que l'ancien journaliste de TF 1 avait bien informé un membre de sa hiérarchie – Pascal Houzelot, selon le témoignage de M. du Chatenet – de l'existence de ce document, avant de le transmettre fin février au *Figaro*, après avoir prévenu *«l'un des producteurs les plus compétents et les plus influents de la chaîne»*, en l'occurrence Charles Villeneuve.

L'instruction judiciaire de cette «affaire» se poursuit.

**DIFFAMATION : M. Charasse engage une nouvelle action en justice contre Philippe Alexandre.** – Michel Charasse, conseiller auprès du président de la République, a décidé d'engager une nouvelle action en justice, au civil cette fois, contre Philippe Alexandre, chroniqueur à RTL, qui, le 25 novembre, l'avait qualifié, à l'antenne, de *«bouffon attitré»* du chef de l'Etat. Une précédente plainte en diffamation du sénateur du Puy-de-Dôme à l'encontre du chroniqueur, pour un article paru dans le mensuel *Investir*, est actuellement l'objet d'un pourvoi en cassation formé par Philippe Alexandre, condamné en première instance au printemps dernier et en appel le 10 novembre.

L'examen du projet de loi sur la santé publique à

■ **DÉPISTAGE. A l'occasion du débat sur le projet de loi sur la santé publique et la protection sociale, les députés ont annulé un amendement sénatorial, instituant le dépistage obligatoire du virus du sida pour les malades atteints de tuberculose, qui avait déclenché, il y a un mois, une vive controverse. Les voisins européens de la France ne font pas eux non plus l'économie de ce débat.**

■ **PRÉVENTION. A l'occasion de la journée mondiale du sida, mercredi 1er décembre, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lance une campagne pour le développement de l'éducation sexuelle à l'école afin de sensibiliser les jeunes aux problèmes de contamination par le virus HIV qui infecterait d'ores et déjà plus de treize millions de personnes dans le monde.**

■ **MANIFESTATIONS. Les milieux artistiques et culturels se mobilisent pour sensibiliser les différentes couches de la populations au problème du sida, au travers du cinéma, de la musique, de la danse ou de débats.**

■ **EPIDÉMIE. Terre d'accueil pour les Haïtiens, la Guyane, qui est le département français confronté le plus sévèrement à l'épidémie, doit trouver des moyens de lutte et de prévention coordonnés avec les pays voisins d'Amérique latine et des Caraïbes.**

# Les députés renoncent au dépistage obligatoire du sida pour les tuberculeux

Le débat sur la lutte contre le sida a largement dominé, lundi 29 novembre, l'examen du projet de loi sur la santé publique et la protection sociale, adopté le 26 octobre par le Sénat (*le Monde* du 28 octobre). C'est un amendement sénatorial, instituant le dépistage obligatoire du virus du sida pour les malades atteints de tuberculose, qui avait déclenché, il y a un mois la controverse, provoquant l'opposition du gouvernement, des partis politiques et des milieux médicaux.

Simone Veil, ministre des affaires sociales, qui présentait le projet de loi, a rappelé l'engagement du gouvernement de *« ne négliger aucun moyen pour combattre ce véritable fléau de la fin du XXe siècle »*, mais, a-t-elle ajouté, *« le problème du dépistage obligatoire est autrement difficile et complexe, et le gouvernement estime que la mise en place d'une politique de dépistage obligatoire n'est pas le meilleur moyen de renforcer la politique de prévention »*.

Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, qui n'avait su empêcher le vote de l'amendement incriminé au Sénat, a répété son hostilité à une mesure qu'il juge *« inefficace, impraticable et dangereuse »*. Le ministre délégué a plaidé pour la préservation de la relation de confiance entre le malade et le médecin. *« Je ne crois pas*,, a-t-il dit, *que la loi doive entrer, un peu comme par effraction, dans le cabinet du médecin. »* Il a mis en garde contre le danger que le dépistage obligatoire constituait pour la collectivité. *« Ne nous laissons pas entraîner sur le terrain sécuritaire!* a-t-il lancé. *De la destruction de la confiance à la contrainte, il n'y a qu'un pas, et il n'y a qu'un pas de la contrainte à la logique de ségrégation, de discrimination et, pourquoi pas? d'enfermement. »*

En remerciant Jean Bardet (RPR), rapporteur de la commission des affaires sociales, d'avoir d'emblée souhaité *« dépassionner le débat »*, Mme Veil s'est déclarée prête, avec M. Douste-Blazy, à accepter la proposition de la commission d'organiser un débat sur la lutte contre le sida. *« Il n'y a pas de bonne prévention si elle n'est pas puissamment relayée par l'opinion et diffusée dans la société »*, a-t-elle dit . *« J'espère que ce débat sera l'occasion pour nous tous de conjoindre éthique, liberté et responsabilité »*, a ajouté M. Douste-Blazy.

Sur tous les bancs de l'Assemblée, les orateurs, appartenant dans leur quasi majorité aux professions de santé, ont fait écho aux propos des ministres et voté à l'unanimité la suppression de l'amendement sénatorial contesté. Seul Jean-Louis Beaumont (UDF, Val-de-Marne), professeur de médecine, s'est entêté à présenter un amendement instituant le dépistage obligatoire en cas de *« mariage, grossesse, dons de sang ou d'organes, opération chirurgicale, incorporation dans l'armée, usage de drogues introduites par voie sanguine, incarcération »*, malgré l'hostilité générale.

*« Il va falloir rappeler pour la énième fois que le dépistage obligatoire du sida ne résout rien*, a martelé Claude Malhuret (UDF, Allier), *mais il est tellement plus difficile, plus ingrat de défendre les vraies mesures adaptées : information, prévention, responsabilité personnelle, éducation, formation du corps médical! Et c'est tellement moins rassurant que ce bon vieux dépistage obligatoire, qui reviendra toujours, comme un serpent de mer, jusqu'à ce que l'on découvre un vaccin ou un traitement!. »*

Après l'acceptation par Mme Veil et M. Douste-Blazy d'un débat sur le sida, M. Malhuret les a mis en garde. *« Vous savez que certains, dans notre majorité, vous trouvent trop modérés*, a-t-il déclaré. *Il faut que vous soyez prêts, si vous pensez que ce débat doit avoir lieu, à mettre votre poids dans la balance et à résister. Et, surtout, ne vous engagez pas à l'avance à légiférer, car rien ne prouve, aujourd'hui, que la bvoie législative soit la bonne voie à suivre en matière de lutte contre l'épidémie de sida. »*

CLAIRE BLANDIN

## Les principales mesures adoptées

Les députés ont adopté, lundi 29 novembre, après les avoir amendés, les vingt-deux premiers articles du projet de loi relatif à la santé publique et à la protection sociale, voté et modifié par le Sénat en première lecture le 26 octobre dernier (*le Monde* du 28 octobre). Les principales modifications sont les suivantes :

– dans l'article 1, qui rénove la législation en matière de lutte contre la tuberculose, un amendement présenté par le gouvernement réaffirme le rôle uniquement prophylactique des dispensaires antituberculeux en leur enlevant la compétence, accordée par le Sénat, de *« prise en charge médicale des malades »* et de *« soins ou prescriptions »*, et en limitant leur action à la *« dispensation des médicaments »*;

– dans le même article, cinq amendements identiques, présentés par le gouvernement et l'ensemble des groupes et adoptés à l'unanimité, suppriment l'obligation, introduite par les sénateurs, et très controversée, pour *« les personnes atteintes d'une tuberculose évolutive »*, de se soumettre *« obligatoirement à un test de dépistage du virus de l'immunodéficience humaine »*;

– quatre amendements identiques du gouvernement, de la commission des affaires sociales, des groupes socialiste et communiste ont supprimé l'article 6 *bis*, créé par le Sénat, et prévoyant qu'*« à l'occasion de l'examen médical effectué lors de l'incarcération, la réalisation d'un test de dépistage »* du sida *« est systématiquement proposée au détenu »*;

– à l'article 17, un amendement de la commission des affaires sociales permet, *« en cas de menace grave pour la santé publique »*, au ministre de la santé, *« de se substituer au directeur général de l'Agence du médicament »* pour prendre une décision relevant de la compétence de l'Agence;

– quatre amendements identiques de la commission, du RPR et du PC ont supprimé, contre l'avis du gouvernement, l'article 19 et rétabli, ainsi, le principe de *« l'autorisation tacite »* de l'administration, au-delà d'un délai de six mois, pour toute nouvelle attribution hospitalière d'activité de soins ou d'équipements.

# A l'hôpital, au quotidien

*Suite de la première page*

Au mur, les cartes postales s'affichent, comme autant de preuves écrites d'une complicité de longue date : Boston, Ibiza, San-Francisco, Saint-Barthélémy... Dans l'armoire de fer, face à la porte, les dossiers s'alignent par ordre alphabétique. De A à Z, de cinq cents à six cents personnes, surtout des jeunes. Ils sont chaque jour quelques dizaines – beaucoup moins le vendredi, veille de week-end – à s'engouffrer dans la vieille bâtisse de Tarnier. L'endroit est propre, bien aménagé, *« aussi calme qu'un monastère »* d'après le professeur Escande. On y vient quand on veut, quand on peut. La visite dure une demi-journée, le temps d'un examen de santé et d'un « bilan » moral.

Car la maladie, vicieuse et cruelle, accorde parfois à ses proies un moment de répit, presque d'euphorie, pour mieux les replonger ensuite dans leur détresse. Des médecins aux aides-soignantes, tout le monde suit ces courbes capricieuses avec attention, en s'efforçant d'amortir les chutes trop aiguës. *« Notre but, avec des structures si légères, est qu'ils aient une vie à peu près normale le plus longtemps possible »*, résume le chef de clinique Louis Zylberberg.

*« Une vie à peu près normale »*... Cet objectif minimum trahit l'impuissance de la médecine face au virus. Il nécessite néanmoins une surveillance de tous les instants et mobilise l'ensemble du personnel. Les cas les plus préoccupants du point de vue social sont étudiés en l'absence des intéressés, lors d'une réunion hebdomadaire, le vendredi matin. Chacun fait part de ses observations. Un médecin parle d'un homme qui dit en avoir *« marre de tout »;* une infirmière évoque un autre homme qui passe *« des journées entières sans voir personne »*. Plus tard, il sera question d'un troisième patient, âgé de quarante-cinq ans, reclus dans un hospice de vieillards, aux côtés de sa mère : les vieilles dames apprécient sa compagnie, mais il n'a *« pas le moral »* et se demande si cette existence-là vaut d'être vécue.

Une fois la réunion terminée, Elisabeth, l'une des trois assistantes sociales, va de chambre en chambre, ses dossiers sous le bras. Elles savent tout, les assistantes sociales. Tout ce qu'on veut bien leur dire, mais aussi la part du malheur qui demeure dans l'ombre, les rancœurs enfouies, les secrets inavouables, et ils sont nombreux autour de ces maladies de fin de siècle. Derrière chaque cas, derrière chaque dossier de l'armoire du bureau d'accueil, se profilent des drames familiaux, des solitudes, des abandons, parfois la promesse d'une réconciliation inespérée. Elles ont appris à tout déceler dans les regards, au détour d'une confession. Elles ont également appris à deviner les poussées de déprime, individuelle ou collective, souvent liées à l'actualité du moment. Après un émouvant reportage télévisé sur la mort de deux sidéens américains, un jeune homme a demandé s'il allait *« mourir comme ça »*. Quant au décès du cinéaste Cyril Collard, il a été vécu comme un drame personnel par l'ensemble des habitués de Tarnier.

Certains tardent pourtant à se confier. *« Dans les milieux plutôt aisés, on se dit que l'assistante sociale, c'est un truc de pauvres... »*, constate la jeune femme. Une fois franchie cette première barrière (*« je ne force personne »*), elle parvient tout de même à se faufiler auprès d'eux : *« Je les aide à régler les problèmes administratifs : la Sécu, le chômage, les formalités avec les employeurs... Autant de choses qui les préoccupent beaucoup. Ils ont souvent honte de faire ces démarches eux-mêmes et se retrouvent sans ressources... »*. Vient ensuite le temps de la relation de confiance. Il est enfin question des fondations de l'édifice en péril : de ce père que l'on aimerait *« bien revoir »*, de cette mère à laquelle il ne faut *« surtout pas dire la vérité »*, de ce compagnon également atteint...

Sans doute est-ce cela, le sida au quotidien : une vie qui vacille, s'interroge, s'abîme, puis, si le cœur lui en dit encore, trouve la force de résister avec l'aide des « blouses blanches ». Pour combien de temps? C'est bien la seule inconnue. Car le reste n'est que certitudes. L'oublie-t-on, étourdi par la vitalité et le dévouement du personnel hospitalier, que les patients eux-mêmes, déroutants de lucidité et de dignité, se chargent de le rappeler. Oui, ils vont mourir. Non, ils ne s'autorisent aucune illusion.

### « Attendre que ça passe »

Dans la chambre numéro 11, Olivier, un grand brun âgé de vingt-six ans, insiste à voix basse sur ce constat d'échec, pour dire à sa manière, en quelques mots simples, qu'il se sent en définitive *« assez seul »* et qu'il n'a *« pas trop le moral »*. Il allonge ses longues jambes sur un lit presque trop étroit pour lui. Une mauvaise toux, une toux de tuberculeux, lui irrite la gorge. Une rétinite, inflammation fréquente chez les sidéens, voile son regard d'une buée maligne. Il est sous perfusion deux heures par jour depuis deux mois. Dans une autre vie, *« avant »*, il était serveur dans un restaurant. Aujourd'hui, amaigri et épuisé, il survit avec le RMI auprès d'un ami également séropositif. La maladie ne lui concède aucun répit, pas même pour lire. Les médicaments, dix le matin et huit le soir, le condamnent à une somnolence perpétuelle. Des jours, des semaines à *« attendre que ça se passe »*, comme il dit.

Installé dans une autre pièce, Eric, lui, vient à Tarnier une fois par mois depuis trois ans. Il a ses habitudes, ses repères. La salle d'attente, dont les fenêtres donnent sur les jardins de l'Observatoire où les bambins se chamaillent à 11 h 30. La chambre à quatre lits, au fond à droite, où l'on s'adresse rarement la parole, *« de peur de confronter ses misères »*. Il sortira en début d'après-midi, un peu plus fatigué encore, la sacoche garnie de nouveaux bilans, de nouveaux traitements... Peu importe, il sait.

Il sait depuis dix ans, et il veut *« tenir »*, simplement *« tenir »*, le plus longtemps possible. Pour continuer à travailler. Pour exister à trente ans, même s'il n'en peut plus des mensonges à son employeur (*« Il croit que j'ai une grave maladie de peau »*), des heures d'attente dans les hôpitaux, des tracasseries administratives, du fond de teint à mettre sur les plaques rouges qui lui mangent le visage. A chaque fois, au sortir de ses visites à l'hôpital, au moment de rentrer chez lui, il s'interroge : *« Est-ce que cela sert à quelque chose? »* Et à chaque fois, il se répond sans détour : *« C'est clair, c'est net, la maladie progresse. »*

### La vie qui ne renonce pas

Elle progresse aussi chez tous les autres. Plus ou moins vite, selon les cas, un jour rampante, l'autre galopante. Les orbites se creusent. Le regard se voile. Le corps s'affaiblit, jusqu'à nécessiter une hospitalisation prolongée. Alors, le patient délaisse Tarnier. Il se rend à Cochin, passe du temporaire au durable, un peu plus près de « la fin », donc. La vie cède du terrain. Les secrétaires et les infirmières continueront malgré tout à suivre son dossier. Elles appelleront leurs collègues, de l'autre côté du boulevard, prendront des nouvelles comme on s'inquiète d'un frère ou d'un ami. Là-bas, à Cochin, l'hôpital est beaucoup plus grand, une vraie forteresse, mais le service garde des dimensions humaines. Un couloir sans prétention, douze chambres individuelles, dont six pour les malades du sida. Les portes sont vertes, les draps en papier et les repas plutôt variés : paupiettes de saumon ou poisson-citron, coquillettes ou purée de pommes de terre, compote ou yaourt.

Voilà. Une nouvel univers, plus avant dans le tunnel. De 5 heures du matin (premiers soins) à 21 h 30 (l'équipe de nuit), on y croise d'autres malades, d'autres « blouses blanches », et cette vie, toujours elle, qui courbe l'échine, plus voûtée que jamais, mais ne renonce pas. Dans la première chambre à droite, un Vietnamien de trente-trois ans ne confie-t-il pas s'être plongé dans le bouddhisme pour avoir une *« approche différente »*? Il attend, sur son lit, de pouvoir quitter l'hôpital, de reprendre son travail. Il ne se souvient pas avoir pleuré, même lorsqu'il a appris sa séropositivité, en 1988.

A Cochin, comme à Tarnier, la vie, dans son entreprise de résistance, doit beaucoup aux infirmières, aux médecins, aux aides-soignantes. Ils suivent des stages pour apprendre la maladie, la souffrance, la psychologie du « condamné » et même une « préparation au deuil » (accueil des familles, soutien moral du personnel...). C'est pourtant ailleurs, bien au-delà des conférences et des manuels de théorie, qu'ils vont chercher les ressources pour « tenir », eux aussi.

Tenir quand bien même ce *« foutu métier »* irrite un mari *« qui ne peut pas comprendre »*. Tenir quand on rêve la nuit d'un gamin squelettique qui s'inquiète : *« j'en ai pour combien de temps? »* Tenir lorsque ce même gamin annonce : *« je vais mourir »*. *« Que l'on ne vienne pas me parler d'habitude »*, prévient Isabelle, une infirmière de vingt-neuf ans, *« on ne s'habitue jamais ; le jour où je m'habituerai, je changerai de métier. »*

De métier, elle ne changera pas. Ni elle ni les autres. Ils ne changeront pas non plus de service, car ils « tiennent ». Et la vie avec. Du moins tant qu'elle peut. Simplement, à mesure que ses forces l'abandonnent, elle restreint ses objectifs à l'essentiel, aux ultimes satisfactions, notamment aux visites. Celles d'un compagnon – bien souvent malade – que les infirmières jugent *« admirable d'affection et de dévouement »*. Celles d'une famille qui ne connaît pas toujours la vérité. Ou encore celles, plus rares, que l'on croyait impossibles. Ainsi, le professeur Escande se souvient-il d'un jeune homme qui, avant de s'éteindre, avait réclamé une pêche. On la lui avait apporté. Puis il avait pesté une dernière fois contre son père, coupable de l'avoir « foutu dehors ». On avait appelé son père. Le jeune homme est décédé dans ses bras, après des années de rejet.

A Cochin, « la fin » et ses épilogues d'amour ou d'indifférence sont rarement très loin. Question de mois, de semaines, parfois de jours. Alors la vie s'estompe, les questions se font plus angoissées, les préoccupations plus pressantes. L'étau se resserre. Les « blouses blanches » ne fuient pas. Elles répondent, sans mentir ni promettre, parfois en pleurant en cachette. *« Avec cette maladie, on ne triche pas, il n'y a pas de place pour l'espoir, donc pour le mensonge »*, remarque une infirmière. Depuis 1981 et le premier cas de sida répertorié à Tarnier-Cochin (un homme en provenance de Djibouti), trois cents personnes suivies dans ce service sont décédées. Avant de mourir, certaines d'entre elles ont minutieusement préparé leurs obsèques avec les assistantes sociales, sachant qu'elles les accompagneraient *« jusqu'au bout »*. Les patients ont dressé des listes de proches à inviter, d'autres à écarter, répété leurs consignes de secret et insisté sur un point : ils voulaient être incinérés. Pour brûler cette *« saloperie »*.

PHILIPPE BROUSSARD

## Les manifestations culturelles

### CINÉMA

**A la Vidéothèque de Paris**, le 30 novembre à 18 h 30, *Sabine*, de Philippe Faucon. A 20 h 30, *Deaf Heaven*, de Steve Levitt, et *la Pudeur ou l'Impudeur*, d'Hervé Guibert. Le 1er décembre à 16 h 30, *Sida et solitude*, de Ca Lasbats et Jérôme Caza, *les Femmes et les Enfant aussi*... de Catherine Sebag. *Laurence*, de Jean-Michel Carré, et *Deaf Heaven*, de Steve Levitt. A 18 h 30, *Together Alone*, de P.J. Castelliancia, et *Peter's Friends*, de Kenneth Brannagh.

**► Vidéothèque de Paris, Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris-1er. Tél. : 40-26-34-30.**

**« Sida, paroles de l'un à l'autre. »** Documentaire de Paule Muxel et Bertrand de Sollier donnant la parole aux séropositifs. Sortie le 1er décembre.

**► L'Epée-de-Bois et Utopia, Paris-5e, Saint-André-des-Arts 1, Paris-6e. Le Magic, Bobigny (93). La Ferme du Buisson, Noisiel (77). L'Atalante, Bayonne (64).**

**Rencontre autour des « Nuits fauves ».** A l'occasion de l'expositions des photos de Bernard Fau, la FNAC organise une rencontre avec les parents de Cyril Collard, le docteur de Truchis (hôpital Raymond-Poincaré de Garches), Claude Davy, Nella Banfi, productrice du film, Frédéric Edelmann, journaliste au *Monde*.

**► Le 1er décembre, à 16 heures, à l'Espace rencontre de la FNAC Forum des Halles, niveau 1, Paris-1er.**

### DANSE

**Cannes.** Dans le cadre du Festival de danse, soirée de clôture au bénéfice des associations de lutte contre le sida, avec la Compania nacional de Danza, les Ballets de Monte-Carlo, la Phoenix Dance Company, plus de nombreux autres invités.

**► Grand auditorium du Palais des festivals, à 20 heures. Prix des places : de 150 F à 300 F. Tél. : 92-98-62-77.**

### ROCK, CHANSON

**Act up à la Cigale.** Réunis sur scène, Pascal Obispo, *Zazie*, Peter Croner, Graziella de Michele, Jil Caplan, Patrick Vidal, Lola Janel, les Rita Mitsouko, les Innocents, Alain Souchon, Kent, Au Petit Bonheur, Zarta, Chako, Christine Lidon, Robert, Faubert et Marc Morgan.

**► Le 1er décembre, à 20 heures. 120 bd de Rochechouart, Paris-18e. Tél. : 49-25-81-75. Prix des places : 60 et 100 F.**

**Prélude en rock majeur.** Une association estudiantine organise une série de concerts destinés à renforcer les actions de prévention en milieu universitaire.

**► Le 1er décembre à 19 heures à l'Elysée-Montmartre avec Molodoï, No Man's Land, Forguette Mi Notte et Soul Sens, 72, bd de Rochechouart, Paris-18e, 80 F. En région : Wampas, No Man's Land et Forguette Mi Notte (sauf le 16 décembre à Reims) et un groupe local. Le 7 décembre à Riche-lès-Tours (36), la Plélade, avec Distant Winter. Le 9 décembre à Montpellier, salle Victoire, avec Red Wings Mosquito Stings. Le 15 décembre à Dijon, Parc des expositions avec Endless Tears. Le 16 décembre à Reims, l'Usine, avec Flapping Tremors.**

a santé publique

oire

## l'Assemblée nationale et la journée mondiale du sida

### CLÉS/ Le dépistage en Europe

**Nos correspondants en Italie, Allemagne et Grande-Bretagne font le point sur la situation du dépistage du sida dans ces pays.**

■ **En Italie : le volontariat.** – Le dépistage du virus du sida est rigoureusement volontaire. Pour ceux qui le désirent, les tests sont totalement gratuits et anonymes. Il suffit d'en faire la demande à un médecin spécialisé ; ce dernier dirige alors le demandeur vers un des centres prévus à cet effet. En ce qui concerne les donneurs de sang (1,5 million environ) tous volontaires, et depuis mai 1990 officiellement « bénévoles », les tests sont rigoureusement appliqués. Dans le cas des femmes enceintes, ils sont seulement « fortement conseillés » mais dans l'ensemble assez largement pratiqués. Comme ailleurs, un débat s'est ouvert sur la nécessité ou non de rendre les tests obligatoires dans certains cas. Selon une enquête du professeur Ferdinando Aiuti, président de l'Association nationale pour la lutte contre le sida, la majorité des médecins seraient en faveur d'un dépistage laissé à leur discrétion, ou plus exactement à leur initiative, et non plus au seul jugement du malade. Dans la même enquête, un Italien sur deux se déclare en faveur de tests obligatoires pour les sujets à risque. Une proposition de loi allant dans ce sens a été présentée sous le gouvernement précédent par un groupe de parlementaires, mais elle a été l'objet d'un refus l'année dernière. Pour sa part, le professeur Aiuti estime qu'il ne faut pas rendre obligatoires pour tout le monde les tests, mais qu'il serait très utile d'y inciter les femmes enceintes et tous ceux qui veulent instaurer un rapport de couple mais qui ont eu un comportement à risque pendant les dix années précédentes.

M.-C. D.

■ **En Allemagne : des recommandations.** – Il n'existe pas de système de dépistage obligatoire du sida dans les populations à risque. Le ministère fédéral de la santé se contente de « *recommander* » aux toxicomanes de se faire tester, anonymement. Des conseils similaires sont donnés aux femmes enceintes, aux malades souffrant de tuberculose ainsi qu'aux jeunes mariés. Néanmoins, à la suite du récent scandale provoqué par la commercialisation de sang contaminé par deux laboratoires, le ministre de la santé, Horst Seehofer, a suggéré à toutes les personnes « *inquiètes* », qui avaient subi une transfusion sanguine ces dernières années, de se rendre au plus tôt dans un centre hospitalier pour y subir un test remboursé. Contestées par les médecins, ces déclarations ont créé un certain climat de panique. A la mi-novembre, M. Seehofer avait également proposé que toutes les analyses de sang soient soumises à un test, que des contrôles routiniers soient opérés dans les hôpitaux, que tous les donneurs, à compter du 1er janvier 1994, passent des tests, espacés de quelques semaines. Des propositions controversées. Pour certains, cette forme de dépistage serait trop coûteuse compte tenu des résultats que l'on peut en attendre, et il serait plus judicieux de miser sur un programme de prévention dans les groupes à risque. Pour d'autres, ces tests ont l'avantage de permettre la détection d'autres maladies comme l'hépatite.

A. De.

■ **En Grande-Bretagne : des tests anonymes.** – La politique de dépistage de l'infection par le virus du sida s'exerce notamment, depuis janvier 1990, au travers d'un programme de tests anonymes. Mis en place dans de nombreux établissements hospitaliers, celui-ci a pour but de mieux évaluer la prédominance du virus VIH parmi la population et d'adapter la politique de lutte contre le sida. La plupart de ces études se font sur la base d'échantillons sanguins prélevés pour des examens non liés à l'épidémie. S'agissant des drogués, ces recherches s'effectuent grâce à des prélèvements de salive, avec l'accord des intéressés. Dans tous les cas (sang ou salive), l'identification des patients est cependant supprimée avant que les tests soient effectués. Cette politique a été instaurée, dans un premier temps, dans les établissements spécialisés dans la médecine prénatale et des maladies vénériennes et urinaires, pour être peu à peu étendue aux hôpitaux généraux. Les échantillons de sang prélevés sur les nouveaux nés sont, d'autre part, également testés, et des études sont en cours pour opérer des « sondages » parmi la population carcérale. Les premiers résultats de ces tests anonymes montrent qu'un homosexuel sur cinq est contaminé par le virus VIH, ce pourcentage étant de 1 cas sur 90 parmi les hommes hétérosexuels et de 1 cas sur 150 dans le groupe des femmes hétérosexuelles. Dans les centres pour drogués de la capitale où ces tests ont été pratiqués, les résultats indiquent un taux de contamination de 1 homme sur 20 et de 1 femme sur 15. Selon une étude du ministère de la santé, en 1990, 1 femme enceinte sur 500 était contaminée par le virus du sida, ce pourcentage restant stable en 1991 et au cours des six premiers mois de 1992. En juin dernier, le gouvernement britannique s'est félicité des résultats obtenus dans la lutte contre l'épidémie, ceux-ci montrant que le Royaume-Uni a le taux de contamination le plus bas de tous les pays d'Europe occidentale.

L. Z.

# Histoire naturelle en Guyane

## Après le bagne et l'esclavage, l'épidémie

CAYENNE

*de notre envoyé spécial*

*« Maladie sida, c'est maladie nous tout' ! Utilisé capot' car nous tout' concerné ! ».* Sous la pleine lune, dans les moiteurs du crépuscule guyanais, le « village haïtien » de Suzini recevait, sans protocole, le professeur Luc Montagnier et rodait à cette occasion une pièce de théâtre baptisée *Malathlong*. Etrange pièce, pour un endroit peu banal. Ils sont, dans ce bidonville aux portes de Cayenne, quelques centaines, quelques milliers qui ont reconstitué leur Haïti natal, avec son humour, sa francophilie, son vaudou et ses femmes qui portent la cigarette avec une incomparable distinction.

Ce soir-là, le théâtre de fortune du « village haïtien » était comble. Le public, tous âges confondus, croulait de rire devant cette pièce consacrée au sida qui, en créole mêlé de français, parvient à tout dire de la sexualité des adolescents et des adultes, de la prostitution et du virus, de la médecine et de la mort. Un message préventif, enthousiaste et haut en couleur pour une population fortement menacée et qui commence lentement à en prendre conscience.

Personne ne sait combien la Guyane compte d'Haïtiens. Selon les interlocuteurs, on situe leur nombre entre 30 000 et 50 000, voire plus, pour une population de 140 000 habitants. On connaît en revanche plus précisément les principales données virologiques les concernant. Ainsi, pour le docteur Milko Sobesky, épidémiologiste et statisticien du CESI (Centre d'études et de surveillance de l'immunodéficience humaine) de Guyane, près de la moitié des 400 cas cumulés de sida déclarés dans ce département d'outre-mer ont été diagnostiqués chez des Haïtiens. Et tout indique que l'épidémie est arrivée en Guyane française via cette immigration. Une première étude virologique, menée sur différentes collections de sérums prélevées sur des femmes haïtiennes enceintes, pour la recherche des stigmates biologiques de l'infection par les germes de la rubéole ou de la toxoplasmose, a d'ores et déjà permis de retrouver un cas d'infection par le virus du sida datant de mai 1979.

On peut ainsi ébaucher une première histoire naturelle de l'émergence de l'épidémie en Guyane dans les années 80, qui, selon le professeur Montagnier, a des analogies avec celle du Canada.

Sur les 400 cas de sida diagnostiqués aujourd'hui en Guyane, outre les Haïtiens, 12 % concernent d'autres immigrations venues de pays voisins : le Suriname, le Brésil et le Guyana. Ces caractéristiques ethniques rendent fort aléatoires toutes les hypothèses prospectives concernant la progression de l'épidémie. Fort heureusement, une telle situation n'a pas été à l'origine d'une stigmatisation des communautés émigrées, dont les membres sont très souvent en situation illégale. Si l'on excepte quelques « tags » expliquant que la nationalité haïtienne équivalait au sida, personne n'a ici utilisé les données scientifiques et épidémiologiques disponibles pour réclamer, par exemple, le départ de ceux qui avaient introduit le virus dans ce département.

A l'inverse, on n'a pas non plus encore véritablement trouvé les solutions qui permettraient d'engager des actions préventives d'envergure et de disposer de données plus précises quant à l'exact degré de diffusion du virus sur les personnes les plus exposées.

### *Un millier de cas en l'an 2000*

Les problèmes soulevés sont, il est vrai, fort complexes. Peut-on proposer à chaque Haïtien(ne) un dépistage de l'infection par le virus du sida, alors même qu'on le sait – et qu'il sait – être en situation irrégulière ? La question se pose avec autant d'acuité pour les très nombreuses prostituées travaillant dans le département, qu'il s'agisse de femmes venues de Saint-Domingue comme de celles en provenance du Brésil, du Suriname ou du Guyana. Différents éléments indiquent que la prostitution, ici comme ailleurs, est un important facteur de risque de dissémination du virus.

Face à de telles difficultés, amplifiées par l'étendue des zones géographiques concernées et par la multiplication des ethnies et des langues, l'unique dispensaire antivénérien du département, que dirige à Cayenne le docteur Christian Marty, apparaît bien isolé et par trop privé de moyens.

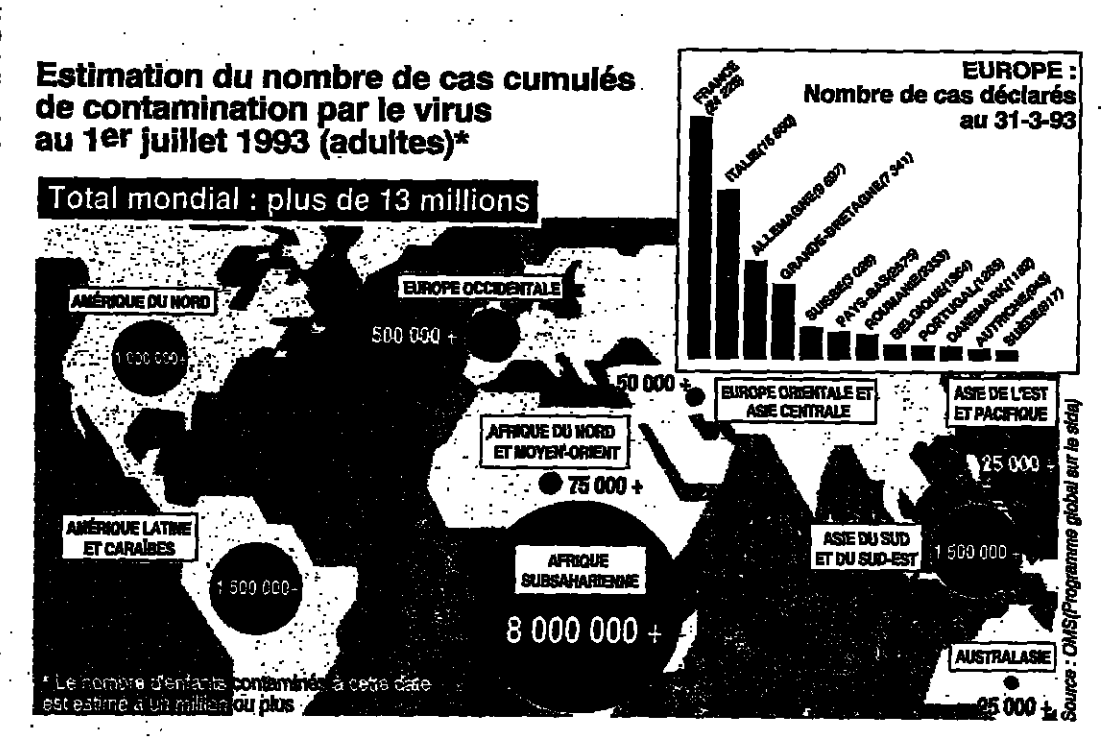
De même, comment comprendre, compte tenu de toutes ces inquiétantes données épidémiologiques, que l'Association guyanaise de lutte contre le sida, présidée par Etienne Sainte-Luce, n'ait encore pu bénéficier des sommes promises (environ 200 000 francs par an) par l'Association française de lutte contre le sida, au titre des budgets 1992 et 1993 ?

D'autres chiffres témoignent, dans cette terre qui a connu l'esclavage et le bagne, des urgences épidémiologiques. Il s'agit notamment des taux de contamination observés, depuis plusieurs années déjà, chez les femmes enceintes venant accoucher dans les maternités de Cayenne, de Kourou ou de Saint-Laurent-du-Maroni. *« Les chiffres de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui avec la région parisienne est l'une des plus touchées en métropole, révèlent chez les femmes une séropositivité quatre fois moindre que celle des trois centres hospitaliers de notre département »*, résume le docteur F. Rostand, médecin des PMI à Cayenne. Une modélisation mathématique laisse ainsi penser, selon le docteur Sobesky, que la Guyane, qui est d'ores et déjà le plus touché des départements français, comptera, quels que soient les efforts et l'efficacité des actions à venir de prévention, un millier de cas en l'an 2000.

Une situation qui souligne l'urgence d'une véritable collaboration scientifique avec la Martinique et la Guadeloupe, mais aussi avec Haïti, l'ensemble des Caraïbes et de cette fraction du continent sud-américain. Les différents pays de cette région bénéficient, souvent de manière importante, de soutiens financiers et logistiques de l'OMS. La Guyane, parce qu'elle est département français, est dans une situation à part et les responsables médicaux de la lutte contre le sida hésitent, par exemple, à établir, comme leurs collègues haïtiens, une collaboration avec les New-Yorkais de la Cornell University.

Tout n'est pas ici négatif. L'énergie dépensée par des praticiens rompus aux réalités du terrain, comme le docteur Roger Pradinaud, dermato-vénérologue (CHU de Cayenne), ou le docteur Bernard Politur, représentant les médecins libéraux, n'est pas sans commencer à porter ses fruits. On ne peut non plus passer sous silence les actions multiformes de l'association AIDES et celles de l'inspection académique de Guyane, qui fut l'une des toutes premières à oser faire installer des distributeurs de préservatifs dans les lycées et les collèges. Et il faut fort heureusement compter avec des responsables religieux catholiques qui – consigne officielle ou non – reconnaissent que le recours au préservatif peut, entre autres, être une solution préventive réaliste et efficace.

JEAN-YVES NAU



* Le nombre d'enfants contaminés à cette date est estimé à un million ou plus

Une campagne de sensibilisation de l'OMS auprès des jeunes

# Les mots du sexe et de la mort

**Alors que les campagnes de sensibilisation des jeunes ont montré leurs limites, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) préconise un développement de l'éducation sexuelle à l'école pour prévenir le sida.**

*La* découverte par le plus grand nombre de la réalité de la transmission du virus du sida à partir de l'usage thérapeutique du sang et de ses dérivés est, depuis quelques années, à l'origine, dans différents pays industrialisés, d' « affaires » et de scandales multiformes. On met en cause les erreurs, les fautes commises à différents niveaux de l'institution médicale ou de l'autorité administrative et politique. Si de nombreux pays ont su adapter leur activité transfusionnelle aux nouvelles contraintes qu'impose cette maladie virale, il n'en va pas de même pour la prévention, la contagion par voie hétérosexuelle devenant la principale source de contamination à l'échelon planétaire.

On s'interrogera longtemps à l'avenir sur les véritables raisons qui font que les différentes institutions politiques, sanitaires et médicales, éducatives ne parviennent pas, sinon à prendre la mesure du fléau, du moins à lutter efficacement de manière préventive. Le problème ne tient pas à un déficit dans les connaissances fondamentales.

Les virologistes et les épidémiologistes ont amplement démontré aujourd'hui que cette épidémie serait contrôlée si l'on avait su faire efficacement la promotion, selon les cas, du préservatif, de la fidélité au sein des couples ou de l'abstinence. La profonde allergie des responsables politiques à parler du corps et de la sexualité, la sous-estimation chronique de la réalité épidémique, l'anathème jeté par les plus hautes autorités catholiques sur le recours au préservatif ont fait que des connaissances scientifiques et médicales n'ont pu trouver leurs prolongements préventifs.

Bien loin d'être une « banale virose », comme avaient pu l'écrire, quelques années après l'émergence de l'épidémie, certains prophètes mal inspirés, le sida est une maladie contagieuse hors du commun : elle impose la prise en compte d'un nouveau danger mortel inhérent à la sexualité. Plus l'épidémie progressera et plus cette évidence s'imposera. L'Organisation mondiale de la santé en prend, tardivement, conscience, qui annoncera à l'occasion de la journée mondiale qu'elle *« encourage l'éducation sexuelle à l'école pour prévenir le sida »*.

Selon cette organisation internationale, de nombreuses études menées à travers le monde démontrent que l'éducation sexuelle encourage les jeunes à adopter des pratiques plus sûres. Toujours selon l'OMS, cette éducation sexuelle amène les jeunes à différer leurs premières expériences ou à avoir moins de rapports. L'accès à ces informations et à la contraception ne conduit pas, contrairement à certaines idées préconçues, à une vie sexuelle plus précoce ou plus active.

Dans ce domaine, l'étude la plus récente a porté, aux Etats-Unis, sur un échantillon de 1 800 adolescents masculins de quinze à dix-neuf ans. Elle a permis de constater que le fait de suivre des cours d'information sur le sida et sur la régulation des naissances entraînait une diminution du nombre des partenaires sexuels et de la fréquence des rapports, ainsi qu'une utilisation plus systématique du préservatif. La moitié de toutes les infections par le virus du sida dans le monde ont touché des jeunes de quinze à vingt-quatre ans.

### *Un rapport au premier ministre*

Les enquêtes disponibles établissent que l'éducation sexuelle est plus efficace lorsqu'elle intervient avant une sexualité active. En outre, les programmes qui visent à la fois à différer les premières expériences et à promouvoir les moyens de protection sont plus efficaces que les programmes fondés sur l'abstinence. *« Dans de nombreuses sociétés*, précise le docteur Michael Merson, directeur du programme mondial de l'OMS contre le sida, *l'éducation sexuelle de l'enfant et du jeune adulte est un des sujets les plus délicats et controversés auxquels les éducateurs se trouvent confrontés. Mais il faut mettre un terme à ces vaines querelles. Si nous nous préoccupons vraiment du sort des enfants et des jeunes, nous devons leur donner les connaissances qui leur permettront de faire des choix responsables et positifs dans leur vie sexuelle et de se protéger contre le risque d'infection par le virus du sida. Nous pouvons ralentir la propagation du virus si nous apprenons à être francs et ouverts avec les jeunes. »*

Franchise et ouverture. Est-ce si simple ? En France, un important travail de synthèse, mené sous l'égide de l'Agence nationale de recherches sur le sida, démontre, chiffres à l'appui, à quel point les messages *a priori* « adaptés » adressés aux « jeunes » peuvent manquer leur cible (1). La solution ne passe pas par l'accumulation inefficace de messages publicitaires incitant, souvent de manière on ne peut plus naïve, à l'usage du préservatif et au respect des personnes séropositives. Il faut au plus vite parvenir, non pas à imposer une conduite « hygiéniste », mais à développer, comme le demande le professeur Luc Montagnier, dans le rapport qu'il doit remettre, mercredi 1er décembre, à Edouard Balladur, une véritable éducation sexuelle et préventive dès l'enfance.

Il faut tout mettre en œuvre pour trouver auprès des plus jeunes les voies d'un véritable enseignement sanitaire, inventer avec eux le langage qui décrit le corps humain, les mots de la sexualité tout comme ceux de la mort. Le système éducatif laïc français saura-t-il prendre la place que monopolisaient jadis, pour d'autres raisons, les Eglises ?

J.-Y. N. et F. N.

(1) « Les jeunes face au sida : de la recherche à l'action. Une synthèse des enquêtes et des recherches françaises ». Ce travail, daté de mars 1993.

ÉTHIQUE

Selon un rapport de la Société royale de médecine

# Les Pays-Bas pourraient admettre un droit au suicide médicalisé pour les malades psychiatriques

**Alors que le Sénat des Pays-Bas doit se prononcer, mardi 30 novembre, sur un projet de loi visant à soumettre les médecins ayant administré la « mort douce » (euthanasie à la requête d'un malade, aide au suicide et abrègement des jours d'un patient incapable d'exprimer sa volonté de mourir) à un contrôle judiciaire *a posteriori*, la Société royale de médecine néerlandaise (KNMG) vient de publier un rapport sur « l'aide au suicide des malades psychiatriques ».**

AMSTERDAM

*de notre correspondant*

Etabli par une commission de réflexion sur *« la légitimité des actes euthanasiques »*, le rapport de la Société royale de médecine néerlandaise paraît alors que la Cour suprême des Pays-Bas instruit deux affaires contre des médecins relaxés en appel après avoir fourni à des personnes gravement dépressives les moyens de s'endormir en douceur (*le Monde* des 27 avril et 27 mai). Il fait donc référence à une situation médicale concrète qui, pour ne se présenter *« heureusement, qu'assez rarement »*, n'en pose pas moins problème : un praticien a-t-il le droit d'aider une personne souffrant de troubles de l'esprit à se supprimer ?

Le rapport souligne tout d'abord que *« le risque de suicide des malades psychiatriques est dix fois plus élevé que dans le reste de la population »* et qu'au moins 45 % des personnes qui se suicident avaient fait un passage en institution psychiatrique. Aucune donnée n'est disponible sur le nombre de fois où ces suicides ont été médicalement assistés.

Dressant ensuite un « état des lieux » éthique, la commission relève que le suicide est *« en soi moralement acceptable »*, même lorsqu'il est envisagé *« par quelqu'un souffrant d'une affection psychiatrique »* : l'important n'est pas la nature du mal dont la personne en question souffre, mais sa capacité à *« souhaiter réellement et lucidement la mort »*. Les auteurs du rapport considèrent à cet égard qu'un malade psychiatrique, dont ils reconnaissent le *« droit à l'autonomie »*, n'est pas nécessairement incapable d'avoir une volonté, même si celle-ci est diminuée : l'essentiel est qu'il *« comprenne sa situation et mesure la portée de ses choix »*. En deçà de cette frontière intellectuelle, *« l'aide au suicide n'est pas acceptable »*, et c'est pourquoi le rapport, qui parle des psychotiques, des schizophrènes ou des anorexiques, ne vise pas les personnes atteintes de débilité mentale.

Conçu enfin comme un « code de bonne conduite » à l'usage des praticiens, le document de la KNMG affirme que le *« premier »* devoir d'un médecin confronté à une demande d'aide au suicide est d'*« influencer thérapeutiquement »* son patient, au besoin en recourant à un *« traitement forcé »*. C'est seulement si cette approche *(« aider à vivre »)* a *« échoué et s'il n'y a plus d'alternative »* que la demande initiale peut être considérée.

Mais son acceptation est soumise à plusieurs conditions : la demande du patient doit être libre (pas d'influence extérieure), constante (pas d'impulsion) et sa souffrance doit être durable et irrémédiable. Enfin, avant de passer à l'acte, le médecin devra recueillir l'assentiment d'un confrère non impliqué dans le traitement et extérieur à l'institution. Après, il devra déclarer son intervention et être prêt à s'en justifier auprès des autorités sanitaires et, éventuellement, judiciaires.

CHRISTIAN CHARTIER

SPORTS

Après la démission de Jean Fournet-Fayard

# Les instances dirigeantes du football français préparent leur restructuration

**Jean Fournet-Fayard a démissionné, lundi 29 novembre, de son poste de président de la Fédération française de football (nos dernières éditions du 30 novembre). Jusqu'à l'assemblée fédérale du 19 février, il est remplacé par Jacques Georges, ancien président de la FFF et de l'UEFA, qui a mis en place un groupe de travail chargé de réformer les structures du football français.**

Jean Fournet-Fayard a quitté, lundi 29 novembre, la Fédération française de football, sur quelques paroles combatives. Celles qu'il n'aura pas su prononcer pendant neuf années d'un règne controversé à la tête de la plus puissante fédération du sport français. M. Fournet-Fayard s'est déclaré *« lassé des coups reçus en première ligne pour le compte d'un football d'élite qui a explosé ces dernières années sous la poussée de l'argent et d'intérêts divers »*. Il a estimé qu'il avait été *« le coupable idéal offert au lynchage des médias »* pour toutes les affaires qui ont émaillé ces dernières années, conclues par l'élimination de l'équipe de France de la Coupe du monde 1994.

M. Fournet-Fayard s'est effacé, pour laisser place... au passé, avec le retour de Jacques Georges, 77 ans, ancien président de la FFF de 1968 à 1972, élu à l'unanimité comme intérimaire par le Conseil fédéral, en attendant l'assemblée fédérale du 19 février qui désignera un nouveau président. Jacques Georges ne souhaitait pas jouer ce rôle provisoire, mais sa personnalité consensuelle l'imposait pour venir à bout des dissensions entre professionnels et amateurs. Son passé de président de l'Union européenne (UEFA) – de 1983 à 1990, période marquée par le drame du Heysel – et ses responsabilités au sein de la Fédération internationale (FIFA) lui permettront également de tenter d'améliorer les rapports avec les instances internationales, atterrées par les déboires du football français.

### *M. Le Graët nouvel homme fort*

Jacques Georges a aussitôt mis en place une mission exploratoire, à laquelle pourrait participer Michel Platini, chargée d'examiner le profil du prochain sélectionneur national, dont le nom sera connu le 17 décembre lors du prochain Conseil fédéral. Un groupe de travail composé d'une quinzaine de personnes, dont Michel Hidalgo, comprenant toutes les familles du football, a également été constitué pour préparer un plan de réforme du football français. Ce groupe se réunira le 9 décembre pour arrêter un projet de modification des règles et des statuts de la FFF, qui sera également présenté le 17 décembre.

Dans ces travaux de reconstruction du football français, un nom se détache : celui de Noël Le Graët, à la fois membre du groupe de travail sur les réformes et chargé de trouver un nouveau sélectionneur pour l'équipe de France. Cette place-clé illustre la montée en puissance du président de la Ligue nationale (LNF) dans le football français, même s'il s'est heurté à l'hostilité des membres de la Fédération, peu désireux de le voir assurer l'intérim de la présidence, comme il le souhaitait. Nouvel homme fort, sans ambitions déclarées – il a exclu, lundi, de se présenter au poste de président de la Fédération – M. Le Graët va devoir mener le rééquilibrage de la direction du football au profit des professionnels, tout en évitant le schisme entre les deux grandes familles du ballon rond. Sans oublier de trouver des places à ceux qui souhaitent participer à la rénovation, comme Michel Platini, reçu, lundi, au ministère de la jeunesse et des sports, par Michèle Alliot-Marie.

J. Fe.

SANTÉ

Selon une étude du CREDES

# Plus d'un Français sur cinq renonce à des soins par manque d'argent

Selon une étude du CREDES (Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé) publiée lundi 29 novembre, il apparaît que plus d'un Français sur cinq (21,7 %) affirme avoir dû renoncer à des soins pour des raisons financières, *« parce que le remboursement en était trop limité »*. Ces restrictions ont porté notamment sur les soins et les prothèses dentaires (44,3 %), l'achat de lunettes (23,2 %), les consultations de spécialistes (10,1 %), de généralistes (3,3 %) et des radiographies (2,7 %).

Ce sont surtout les jeunes qui renoncent : 49,7 % des personnes âgées de moins de 40 ans ont dû restreindre leur consommation, contre seulement 29,2 % des personnes âgées de 60 ans ou plus. Les ouvriers non qualifiés (27,9 %) sont deux fois plus nombreux que les cadres supérieurs (15,3 %) à affirmer s'être imposé des restrictions. Enfin, 32,8 % des chômeurs déclarent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières.

L'enquête du CREDES a été effectuée auprès de 11 536 personnes, pendant la période 1988-1991.



DÉFENSE

Déflation constante des effectifs terrestres et extension excessive des missions

# Un rapport du Sénat dénonce une armée de terre « peau de chagrin »

**L'armée de terre française rétrécit comme « peau de chagrin », tant ses effectifs fondent malgré l'augmentation de ses missions, et elle est devenue « une armée en pointillé », dont les unités à base d'appelés sont mises en sommeil entre deux incorporations. Conclusion : le gouvernement doit ou diminuer le nombre des actions extérieures de la France ou réévaluer notablement le montant de son budget militaire. Ce diagnostic est celui du sénateur Serge Vinçon (RPR, Cher), dans un rapport où, pour le compte de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense, il regrette que les crédits en 1994 – quelque 49,2 milliards de francs, fonctionnement et équipement réunis – soient en décroissance de plus de 4 % à francs constants.**

M. Vinçon part d'une série de constatations inquiétantes qui sont connues de l'état-major mais qui, mises bout à bout, révèlent une situation alarmante pour le grand public.

1. *« Des moyens humains en chute libre »*. – Depuis 1990, la déflation des effectifs, qui touche quelque 50 000 postes, est assimilable à *« une véritable hémorragie »* et, pour 1993, les trois quarts des départs dans les armées incombent à la seule armée de terre. C'est une armée *« peau de chagrin »*. Pour ceux des cadres qui restent sous l'uniforme, l'*« aggravation des contraintes »*, avec la multiplication des interventions extérieures, mais surtout *« le processus perpétuel de réorganisation »* des unités, depuis la fin de la guerre d'Algérie, instaurent *« une sur-mobilité »* des personnels préjudiciable à leur vie professionnelle et privée (10 % des officiers ont choisi de vivre en célibataires, pour permettre à leur épouse de continuer à travailler). Sans moyen suffisant pour compenser ces servitudes, la condition des militaires se dégrade en dépit d'*« un plan de prétendue revalorisation »* qui n'a pas empêché une perte sensible de leur pouvoir d'achat.

2. *« Une crise du service militaire »*. – Alors qu'elle a besoin de personnels qualifiés du fait de la révolution technologique de ses matériels, *« l'armée de terre concentre la majorité des appelés non volontaires et elle n'est servie qu'après l'écrémage réalisé au profit des formes civiles du service national et des autres armées »*. Près de 82 % des appelés dits de bas niveau, qui cumulent handicaps scolaires et sociaux, sont incorporés par elle. Ce qui pourrait expliquer qu'on enregistre dans son contingent quatre fois plus de *« conduites inadaptées »*, c'est-à-dire délinquantes, que dans les autres secteurs de la défense. M. Vinçon oppose cette *« dévalorisation du service militaire »* dans l'armée de terre, voire sa *« désaffection »*, à ce qu'il appelle *« les avantages consentis à une poignée de privilégiés »* qui servent dans les formes civiles et mieux rémunérées du service national.

3. *« Une désorganisation des unités »*. – Outre l'accélération de la mobilité des personnels, les restructurations en cours entraînent *« une désorganisation »* des unités et *« une capacité opérationnelle obérée »* dans une armée de terre réduite en 1994 à neuf divisions (au lieu de treize en 1990) et à deux grands commandements (au lieu de cinq). Les unités professionnelles ou semi-professionnelles demeurent régies par le principe de la disponibilité immédiate. Mais, depuis le service de dix mois, les unités constituées en majorité de conscrits et soumises à ce qu'on appelle la disponibilité opérationnelle différenciée sont pratiquement *« mises en sommeil »* entre deux incorporations. Le sénateur RPR du Cher désapprouve fortement *« le principe d'une armée en pointillé »*, où les unités de recrues ne sont exploitables que cinq à six mois par an, lorsqu'elles ont atteint un niveau d'instruction acceptable.

4. *« Un engagement extérieur excessif »*. – La France participe à sept des treize missions actuelles de l'ONU. L'armée de terre fournit pas moins de 7 970 « casques bleus » et, si on y ajoute ses détachements permanents en Afrique (6 570) et ceux qui sont basés dans les DOM-TOM (11 640), c'est quelque 26 180 de ses hommes qui servent à l'extérieur, soit 11 % de ses effectifs globaux. En Afrique et à l'ONU, c'est l'équivalent de la division « Daguet » dans la guerre du Golfe et c'est, à quelques nuances près, un niveau d'effectifs comparable au montant des postes supprimés en 1993 dans le cadre de la politique de déflation. Or, observe M. Vinçon, cet engagement se fonde souvent sur *« une confusion des genres »* dans les missions, comme en témoigne *« la triste illustration »* en ex-Yougoslavie où l'on mélange les interventions militaires et les actions humanitaires. En 1993, l'armée de terre y aura dépensé quelque 3 milliards de francs en surcoût, ce qui représente ses investissements annuels dans la fabrication de ses blindés ou le prix total du programme Cobra, ce radar dit de contre-batterie pour localiser des lanceurs adverses.

5. *« Un redéploiement problématique des effectifs »*. – Les besoins en cadres (officiers, sous-officiers et engagés sous contrat) de l'armée de terre sont considérables et, pour les satisfaire à l'instar de ce qui s'est déjà passé dans des armées étrangères, il faut consentir *« d'importants sacrifices financiers »*. En témoigne le fait que les équipages du char Leclerc et du lance-roquettes multiples sont constitués pour deux tiers de personnels de métier (au lieu du quart pour les matériels qu'ils remplacent) et que, désormais, les futurs hélicoptères seront pilotés par des officiers. Aujourd'hui, l'armée allemande, qui fait appel à la conscription, a un taux d'encadrement supérieur à 40 %. A la fin de cette décennie, l'armée de terre française, qui en est à 29 %, escompte parvenir à un taux de 32 %. L'ambition reste modeste.

### *Crise des vocations*

Sauf à continuer de pratiquer des coupes claires dans les rangs des appelés, n'est-elle pas hors de portée ? M. Vinçon observe que, dans un proche avenir, il ne faut peut-être pas exclure *« une crise des vocations militaires »* : il constate un sous-recrutement chez les sous-officiers, qui a été créé par *« une déflation manifestement surdimensionnée »* et qui risque de perturber la carrière de ceux qui sont en poste, et il observe, lors du dernier concours de Saint-Cyr, une hausse (quelque 29 % des candidats admis) du nombre de désistements avant intégration.

6. *« Une hypothèque grave sur l'entraînement »*. – Si l'on veut rendre le service militaire attrayant, encore faudrait-il le dynamiser et en augmenter l'intérêt. Or le sénateur RPR du Cher dénonce l'insuffisance des crédits en carburants et en munitions d'entraînement. Pour satisfaire aux besoins minimaux de tirs d'exercice, il faudra, en 1994 comme en 1993, puiser dans la réserve des stocks de guerre. De même, les crédits consacrés à des sorties sur le terrain avec armes et bagages sont en diminution.

Fort de son diagnostic, le rapporteur du Sénat met en garde le gouvernement. *« Deux possibilités s'offrent au décideur politique »*, prédit-il. Ou *« une révision à la baisse de nos interventions extérieures, conformément au niveau réel des moyens de nos armées »*. Ou bien *« une réévaluation substantielle du budget de la défense »*, une solution qui lui semble, en vérité, *« peu compatible avec l'actuelle rigueur budgétaire »*.

JACQUES ISNARD

## *Une professionnalisation hors de prix*

Outre les difficultés de recrutement dont il est fait état dans le rapport, toute professionnalisation de l'armée de terre pose un autre problème, qui n'est pas moins grave, celui de son coût. L'idée-force de M. Vinçon est que les économies, qui sont censées résulter d'un abandon de la conscription, ne permettent pas, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, de couvrir les dépenses liées à la professionnalisation. Il s'en faut probablement de plusieurs milliards de francs par an.

Le sénateur donne des précisions chiffrées, qui se fondent sur des évaluations à partir du seul montant des soldes et qui, par exemple, n'incluent ni les surcoûts dus aux pensions des personnels de métier pour le budget de l'Etat, ni les amortissements liés à l'utilisation des équipements (une recrue du contingent étant réputée pour être moins attentive à l'entretien courant des matériels qui lui sont confiés).

Ainsi, un régiment parachutiste composé d'une majorité de conscrits (1 140 appelés sur 1 360 hommes) coûte 108 millions de francs, alors qu'un régiment équivalent professionnalisé revient à 230 millions. Un régiment de blindés AMX-10RC, avec 680 appelés sur 870 hommes, coûte 73 millions de francs, alors qu'une même unité semi-professionnelle revient à 151 millions. Un emploi de mécanicien automobile revient à 23 000 francs si c'est un conscrit qui l'occupe, à 109 000 francs si c'est un sergent et à 118 000 francs si c'est un ouvrier civil.

M. Vinçon observe donc que *« les rémunérations, à elles seules, doublent le coût des unités semi-professionnelles ou professionnelles »*. Selon les scénarios avancés par les experts et dont il est fait état par le rapporteur sénatorial, les estimations sur le coût de l'armée de métier varient entre 15 et 35 milliards de francs. Les différences tiennent au mode de calcul des soldes, selon que celles-ci sont calquées sur les rémunérations de l'armée britannique (qui est entièrement de métier) ou qu'elles s'inspirent de la grille de la fonction publique en France. *« Les économies totales résultant de l'abandon de la conscription,* écrit le sénateur RPR, *ont été estimées à 10 milliards de francs environ. Elles ne permettent pas de couvrir les surcoûts liés à la professionnalisation. »*

DISTINCTIONS

## Légion d'honneur

**Défense**

Sont promus *officiers* :

Adrien Bramarie, Joseph Laflou, Julien Massoutier.

Sont nommés *chevaliers* :

Marceau Arnaud, Armand Bories.

## Ordre national du Mérite

Sont élevés *à la dignité de grand-croix* :

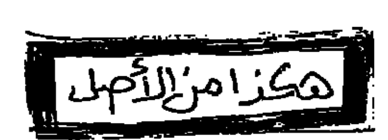
Jacqueline Beaujeu, née Garnier, universitaire ; Jean-Marcel Jeanneney, universitaire, ancien ministre.

Sont élevés *à la dignité de grand officier* :

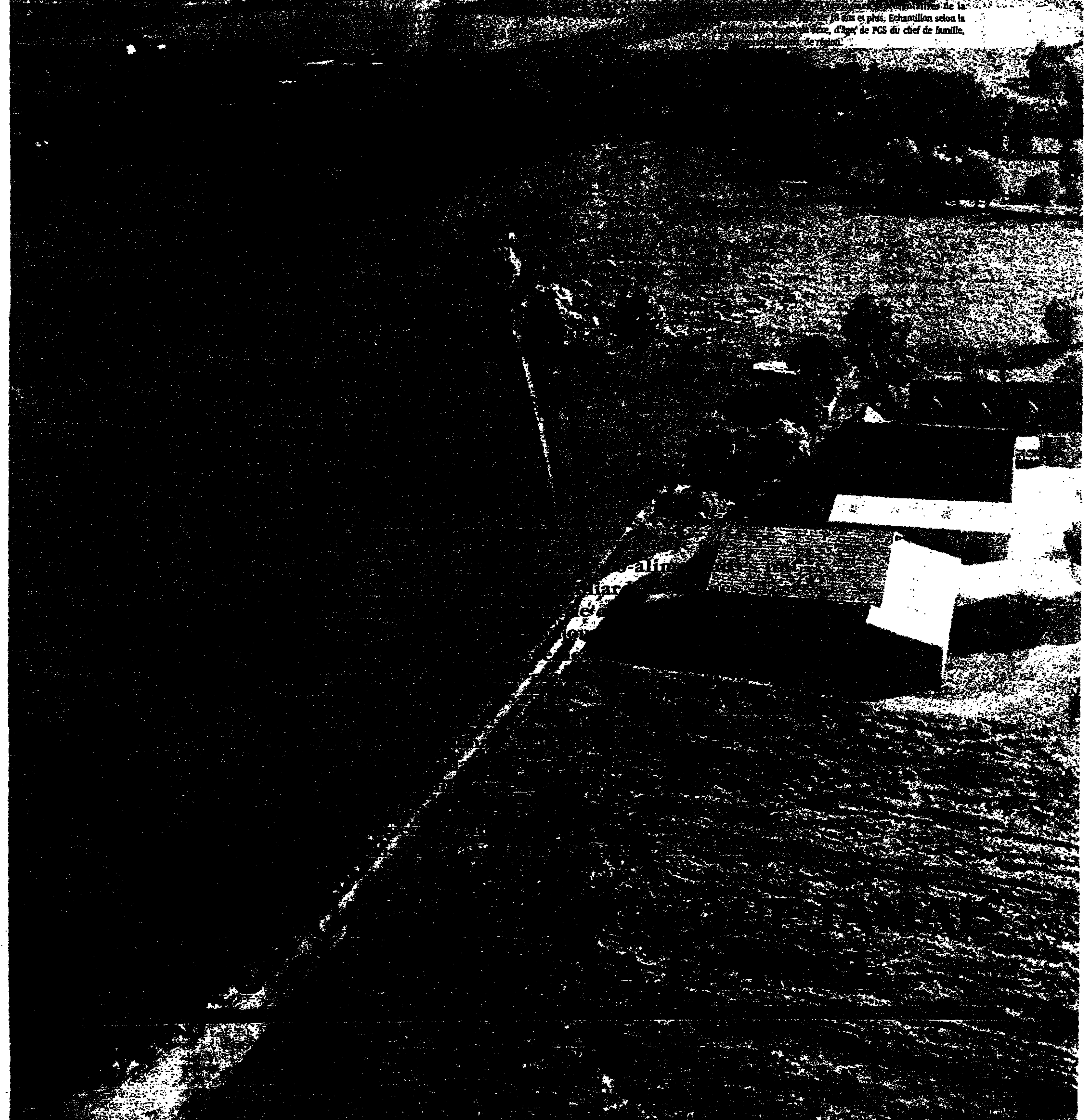
Maurice Allais, Prix Nobel des sciences économiques ; Jacques de Bourbon-Busset, écrivain, membre de l'Académie française ; Yvette Chauviré, artiste chorégraphique ; René Clément, membre de l'Institut, cinéaste ; Raymond Gallois-Montbrun, membre de l'Institut, compositeur de musique, violoniste ; André Hambourg, artiste peintre ; Jean-Pierre Vernant, universitaire.

Le *Journal officiel* du 30 novembre 1993 publie, en outre, une liste des promotions et nominations *aux grades de commandeur, d'officier et de chevalier* dans l'Ordre national du Mérite.



# 72% des Français pensent qu'il est tout à fait indispensable que la France reste une grande puissance exportatrice de produits agricoles.



**JUSTICE**

Alors que sa détention en Uruguay a été prolongée

# Jacques Médecin pourrait demander l'asile politique

**Le juge uruguayen Homero Da Costa devait notifier aux avocats de Jacques Médecin, au plus tard mardi 30 novembre, que leur client serait maintenu quarante-cinq jours en détention, dans les locaux de la préfecture de police de Maldonado, dans l'attente de l'examen de sa demande d'extradition. L'ambassadeur de France en Uruguay a informé le juge que la demande française était en cours d'acheminement. Lors d'un long entretien téléphonique, Jacques Médecin nous a expliqué, lundi, depuis sa «cellule spéciale», le système de défense qu'il entend présenter devant la justice uruguayenne.**

**PUNTA-DEL-ESTE**

*de notre envoyé spécial*

L'ancien maire de Nice a tout d'abord avoué sa surprise à la suite de son incarcération : *«Après avoir appris par la presse l'ordre d'arrestation émis par un juge de Nice, j'ai cru à un coup de propagande de plus, et je suis resté décontracté». «Ce qui m'embête,* a-t-il poursuivi, *ce n'est pas d'être ici, ni d'être confiné dans un endroit particulièrement exigu, mais c'est cette interminable persécution.»*




Il attribue ses difficultés présentes *«à la volonté de contrebalancer l'implication actuelle de gens comme Bérégovoy, Tapie ou Boublil»* et *«au complot politique socialiste qui jette ses derniers feux».* Il ajoute : *«J'ai sans cesse été victime d'indiscrétions volontaires, auxquelles des juges triés sur le volet ont toujours donné écho, et cette dernière affaire de supposée complicité dans l'abus de biens sociaux avec M. Guillot ne provient que des accusations de ce dernier, qui cherche à se décharger sur d'autres des fautes qu'on lui reproche. Un procédé classique.»*

### «Cette France pourrie»

Jacques Médecin nous a expliqué qu'il passait ses journées *«à lire et relire Alphonse Boudard, à écouter de la musique classique, et à travailler sur son ordinateur de poche». «Les Uruguayens se conduisent très bien,* a-t-il précisé. *Les policiers qui m'entourent sont devenus de bons amis avec qui je plaisante souvent.»* D'une voix calme et posée, il s'est aussi gaussé de *«ces diplomates socialistes à Buenos-Aires et à Montevideo qui font le partage entre le bon grain Boucheron* (1) *et l'ivraie Médecin».*

Jacques Médecin a ensuite détaillé son système de défense en expliquant que le juge aura *«à établir un parallèle entre les délits et les peines relevant du droit français et celles existant dans le droit uruguayen». «Ma condamnation à un an de prison pour ingérence, par exemple, n'existe pas dans le code pénal en Uruguay,* nous a-t-il dit, *et je pense – à moins qu'on ne fabrique des preuves – que le juge uruguayen ne disposera pas de beaucoup de matière, même si je crois tout possible dans cette France pourrie».* En ce qui concerne son éventuelle extradition, il a affirmé *«ne rien envisager». «Mais si la chose devait se produire,* a-t-il ajouté, *je la subirais, même si je dois me battre jusqu'au bout pour l'empêcher.»*

Dans un texte manuscrit de trois pages, remis dans la matinée à quelques journalistes, Jacques Médecin écrivait aussi : *«N'aspirant qu'à la paix et à la tranquillité et ayant eu la chance de découvrir un pays serein, calme et amical, je ne le quitterai qu'à regret, contraint et forcé (...). Je n'ai jamais eu le comportement d'un bœuf qui se laisse conduire à l'abattoir, et je me battrai d'autant plus vigoureusement que je me sais innocent.»* Il concluait : *«Quant à l'asile politique auquel je n'ai pas voulu avoir recours jusqu'alors par respect pour la réputation de mon pays, il demeure la dernière éventualité à laquelle je ferai appel si je m'y trouve contraint.»*

Son gendre, Jean Catinchi, est beaucoup plus optimiste. L'agence de voyage qu'il a créée il y a quelques mois à Punta-del-Este – Nice Viajes – organise en coopération avec une agence niçoise un voyage en Amérique du Sud intitulé «Les amis de Jacques». *«Du 28 mars au 7 avril, nous emmènerons un groupe d'une centaine de personnes faire un circuit vers les chutes d'Iguazu et Buenos-Aires qui se terminera à Punta-del-Este où les participants passeront deux jours avec mon beau-père. Il sera là.»*

**DENIS HAUTIN-GUIRAUT**

(1) Jean-Michel Boucheron, ancien maire (PS) d'Angoulême, a fui la France pour se réfugier à Buenos-Aires en Argentine, où il a ouvert un restaurant en octobre 1992 alors qu'il était sous le coup de multiples inculpations concernant, entre autres, l'abus de bien sociaux.

Au tribunal correctionnel d'Albertville

## «L'inconscience» du maire de Val-d'Isère

**CHAMBÉRY**

*de notre correspondant*

*«J'ignorais que mon fils avait pris un mandat de vente non exclusif dans cette opération».* André Degouey (maire, divers droite) de Val-d'Isère depuis 1983, a tenté, lundi 29 novembre, en présence de plusieurs maires de grandes stations de ski de Tarentaise venus le soutenir, de convaincre les magistrats du tribunal de grande instance d'Albertville (Savoie) qu'il n'avait pas profité de ses fonctions pour favoriser une opération immobilière à son profit ou à celui de son fils Alain.

André Degouey avait été renvoyé devant la juridiction correctionnelle pour délit d'ingérence par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Chambéry après la réalisation d'une opération d'urbanisme lancée en 1991 – un an avant les J O d'Albertville – sur la ZAC Vert-les-Eaux. Réalisée au pied de la piste olympique de descente de Bellevarde, elle consistait en la réalisation d'un centre régional de sport et de congrès de 4 800 $m^2$ (centre de presse durant les J O) et de 7 000 $m^2$ de logements touristiques (quatre-vingt appartements) répartis dans sept chalets-immeubles de luxe, les Carats, réalisés par la société Richard-Palmer et commercialisés par les trois agences immobilières de la station : la plus importante, Val d'Isère Agence, société en nom collectif, est dirigée par Alain Degouey, mais le maire en est l'actionnaire majoritaire (*le Monde* du 15 juin).

André Degouey a indiqué au tribunal que l'opération Vert-les-Eaux, contestée notamment par la copropriété voisine de l'Albaron, avait fait l'objet de vingt-sept procédures, les permis de construire ayant été tous annulés par le tribunal administratif de Grenoble (1). La commercialisation des logements est actuellement en panne, un seul appartement ayant été, à ce jour, vendu par Val d'Isère Agence. Défendu par Me François Sarda, du barreau de Paris, qui a plaidé la relaxe, le maire de Val-d'Isère a argué de sa bonne foi, mais a cependant reconnu avoir fait preuve *d'inconscience*, voire d'imprudence, en signant lui-même les permis de construire au lieu de les faire parapher par l'un de ses adjoints.

De son côté, le procureur de la République d'Albertville, Serge Samuel, a rappelé que Val d'Isère Agence avait eu mandat de commercialiser les appartements des Carats le 25 janvier 1991, soit trois mois avant que les permis de construire ne soient présentés à la signature du maire. Contestant le fait que Degouey père ait pu ignorer ce que faisait Degouey fils, et relevant que leur agence immobilière touchait une commission de 5 % sur la vente des appartements, il a estimé le délit d'ingérence constitué et réclamé sept mois de prison avec sursis. Jugement le 3 janvier.

**PHILIPPE REVIL**

(1) Financé par un crédit-bail de 50 millions de francs, le centre régional Henri-Oreiller fonctionne actuellement sans permis de construire.

Au tribunal de Toulon

## *Le combat d'une «mère qui ne désarme pas»*

**Mme Meunier-Colette comparaissait, lundi 29 novembre, devant le tribunal de grande instance de Toulon pour non-représentation d'enfant. Elle a été condamnée à six mois de prison, dont cinq mois et dix jours avec sursis, les vingt et un jours restants étant couverts par la détention provisoire**

**TOULON**

*de notre correspondant*

Incarcérée depuis le 8 novembre, puis hospitalisée le 23 novembre au seizième jour d'une grève de la faim commencée dès le début de sa détention (*le Monde* du 25 novembre), c'est en ambulance que Mme Meunier-Colette est arrivée au palais de justice.

Dès le début de l'audience, présidée par M. Fontaine, les témoignages divergent. S'il est patent que M. Landra et Mme Meunier-Colette ont eu une liaison dont est née la petite Violaine en 1986 et qu'elle ne fut reconnue par son père qu'en 1987, il apparaît que, selon celui-ci, cette reconnaissance se fit avec le consentement de la mère, laquelle nie cette version des faits.

Quel type de liaison eurent ces deux personnes ? *«Quasi maritale»*, affirme M. Landra qui, selon lui *«s'occupe de la grossesse de sa compagne, de la naissance et du devenir de la petite fille».* Quand le tribunal s'étonne qu'il ait attendu onze mois pour reconnaître Violaine, il répond qu'étant marié à l'époque des faits, *«c'était délicat et que le côté administratif était secondaire».*

Sur cette période, les souvenirs de Mme Meunier-Colette divergent totalement. Pâle, défaite, elle explique d'une voix sourde : *«J'ai vécu un calvaire. Quand je lui ai annoncé que j'étais enceinte, il est entré dans une colère noire. Il a quitté la maison et n'est revenu que sept mois plus tard pour faire une nouvelle crise ; il m'a envoyé un fauteuil sur la tête, j'ai fait une hémorragie, Violaine est née prématurément.»* En 1990, elle rencontre M. Meunier qui deviendra son époux dix-huit mois plus tard. A la même époque, M. Landra entame une série de procédures et de saisines au terme desquelles il obtient un droit de visite. En vain, car, entre le 2 mars et le 7 novembre, il ne pourra pas prendre Violaine deux jours par mois comme la loi l'y autorise désormais. L'enfant ne le souhaite pas, sa maman non plus, et M. Meunier épouse la cause de sa femme.

### *Père génétique et père social*

*«Au début de mes relations avec la mère, Violaine ne se connaissait pas de papa, hormis son frère, âgé alors de dix-sept ans, qu'elle appelait «Papounet». Puis elle a fait progressivement un transfert d'affection sur moi»*, raconte M. Meunier. Nous voilà au cœur de ce procès opposant les notions de «père génétique» et de «père social», selon les termes qu'emploiera le professeur Minkovski, avant de préciser que le second est, à ses yeux, plus important que le premier.

Quand Me Servel, avocat de M. Landra, sollicite pour son client *«un petit coin de père»*, la mère de Violaine réagit vivement : *«Cette enfant, je l'ai conçue seule. Je refuse tous les discours qui se tiennent ici.»* Si le tribunal ne suivra pas les réquisitions de M. Ollivier-Maurel, substitut des mineurs, qui réclame, pour cette mère *«qui ne désarme pas»*, une peine d'emprisonnement de quatre mois, il prononce une sanction moindre, mais assortie d'une mise à l'épreuve de trois mois et d'une obligation de suivre une psychothérapie. Son époux, M. Meunier, est condamné à un mois de prison avec sursis.

Violaine ne retrouvera pas sa mère pour autant. Celle-ci a dû regagner sa cellule pour purger une peine de six mois d'emprisonnement prononcée précédemment par la cour d'appel d'Aix pour les mêmes motifs. Une demande de grâce présidentielle a été introduite par ses avocats.

**JOSÉ LENZINI**

Critiquant la passivité du gouvernement à l'égard de sa Fondation

## Le peintre Victor Vasarely a décidé de rendre ses décorations

Dans une lettre ouverte au président de la République et au premier ministre, rendue publique lundi 29 novembre, le peintre Victor Vasarely dénonce la passivité de l'Etat dans le conflit qui l'oppose aux universitaires chargés de gérer la Fondation qui porte son nom.

Au terme de ce texte, conçu comme un acte d'accusation, le grand peintre et plasticien français d'origine hongroise annonce sa décision de rendre à la France les décorations qui lui ont été décernées : celle d'officier de la Légion d'honneur ; celle d'officier des arts et lettres et celle de commandeur de l'Ordre national du mérite.

Dans sa lettre à MM. Mitterrand et Balladur, Victor Vasarely, qui est âgé de quatre-vingt-huit ans, écrit qu'il se sent *«meurtri, au soir de* [sa] *vie, de voir l'Etat laisser des fonctionnaires sans scrupules faire main basse sur la Fondation qu'il a créée, éclabousser et détruire* [son] *œuvre, salir* [sa] *vie privée,* [son] *honneur et celui de* [sa] *famille, sans intervenir».*

Le peintre dénonce *«l'immobilisme coupable des ministères de tutelle* [intérieur, culture, éducation nationale], *informés depuis plus de deux ans de l'ampleur et de la gravité des faits».* Enfin, Victor Vasarely déplore la politisation, *«au travers de multiples pressions officielles et occultes»*, d'une affaire *«qui relève du droit commun, puisqu'il s'agit de détournements de fonds, détournements d'œuvres et d'escroqueries à l'échelle internationale».* Demandant que *«justice soit faite»*, il conclut ainsi sa lettre : *«J'ai l'honneur (...) de rendre à la France les décorations qu'elle m'a décernées, car je ne puis porter plus longtemps des décorations dont certaines sont arborées par l'auteur de ces méfaits.»*

Le contentieux qui oppose Victor Vasarely et sa famille à Charles Debbasch et aux universitaires qui ont géré la Fondation à ses côtés de 1981 à 1992 (*le Monde* des 15 mai, 27-28 juin et 12 octobre) s'est aggravé cette année, à la suite des décisions de justice démettant M. Debbasch de son mandat de président de la Fondation et nommant un administrateur provisoire. De chaque côté, les procédures judiciaires se sont multipliées.

Avant leur retour au pouvoir, des dirigeants du RPR, notamment Edouard Balladur, actuel premier ministre, et Jacques Toubon, ministre de la culture, avaient manifesté leur sympathie à celui qui fut l'un des artistes favoris de Georges et de Claude Pompidou. Après le changement de majorité, l'un des avocats des Vasarely, Me Jean-Marc Varaut, avait fait publiquement état des pressions exercées par des personnalités de l'UDF et du PR en faveur de Charles Debbasch.

Enfin, compte tenu de la situation financière dans laquelle se trouve la Fondation – quasiment en cessation de paiement –, l'administrateur provisoire, Jean Cesselin, pourrait annoncer prochainement la fermeture de cet établissement prestigieux appartenant au patrimoine artistique français.

**R-P. P.**

**RAPATRIÉS : non-lieu pour un dirigeant pied-noir.** – Jean-Paul Renard, vice-président du tribunal de grande instance de Nice, chargé de l'instruction vient de prononcer un non-lieu dans l'affaire opposant Jacques Roseau, porte-parole du RECOURS-France, assassiné le 5 mars dernier, à Yvan Mène, trésorier de l'Union syndicale de défense des intérêts des Français repliés d'Algérie (USDIFRA). Agressé physiquement lors d'une réunion publique, le 7 novembre 1991 à Nice, Jacques Roseau avait porté plainte pour *«tentative d'homicide et d'enlèvement».* Sa plainte visait plusieurs militants de l'USDIFRA, organisation dont sont membres deux des trois personnes mises en examen pour son meurtre, seize mois plus tard.

**REPÈRES**

BANLIEUES

### Vers un projet de loi sur la délinquance juvénile

Des dispositions réformant la législation sur la délinquance juvénile seront incluses dans le projet de loi quinquennale sur la justice que prépare le garde des sceaux, a confirmé le ministère de la justice au lendemain de la publication du rapport «Justice et ville» (*le Monde* du 30 novembre). Ce document, rédigé par cinq députés de la majorité, à la demande de Pierre Méhaignerie, préconise l'accélération des procédures, l'aménagement de «maisons de justice» dans les quartiers d'habitat social et *«l'éloignement»* des jeunes délinquants multirécidivistes. Estimant que cette dernière mesure ne concerne qu' *«un tout petit nombre de jeunes qui perturbent un quartier et y empêchent le travail social»*, les auteurs du rapport sont restés flous sur son application concrète, annonçant que *«l'éloignement»*, ferait l'objet d'un *«deuxième volet du rapport».*

ÉDUCATION

### Proposition de loi socialiste contre le bizutage

Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale a déposé une proposition de loi visant à lutter contre certaines pratiques de bizutage portant atteinte à la dignité humaine. L'objectif des députés, dont Ségolène Royal, ancien ministre de l'environnement, et Jack Lang, ancien ministre de l'éducation nationale et de la culture, n'est pas d'interdire toute forme de bizutage dans les établissements d'enseignement supérieur, mais d'en combattre les dérives, qui restent rares. Ce texte, mis en circulation le 22 novembre, vise explicitement l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM), une école d'ingénieurs qui se caractérise par des traditions très dures à l'encontre de ces nouveaux élèves (*le Monde* du 23 septembre). Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale propose de donner force de loi aux circulaires qui, adoptées successivement par les gouvernements depuis 1928, n'ont jamais été totalement appliquées. Il cherche également à régler le problème crucial de l'absence de responsabilité. Les articles 2 et 3 de la proposition suggèrent d'impliquer davantage les chefs d'établissement. Ces derniers pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'action dégradante conçue dans l'établissement, même si cette dernière se déroule à l'extérieur. Enfin, la proposition de loi prévoit que les associations de parents d'élèves et d'usagers de l'administration puissent déclencher une action judiciaire à la place de la victime. Cette dernière disposition a pour objet de combattre la «loi du silence» qui règne sur ce dossier.

FAITS DIVERS

### Tentative de suicide d'un des suspects dans l'affaire Madrénas

Jean-Michel Paul, suspecté d'être un exécutant des agressions et de l'attentat contre *Jean-Claude Madrénas*, a tenté de se sectionner les veines du poignet gauche dans sa cellule de la maison d'arrêt de Perpignan, lundi matin 29 novembre. Transporté à l'hôpital où il a subi cinq points de suture, ses jours ne sont pas en danger et il a pu regagner sa cellule. Cette tentative de suicide fait suite à celle de Fouad Maref, un des commanditaires présumés de l'attentat qui, après son interpellation à Lyon, jeudi 25 novembre, avait tenté de se défenestrer au cours de sa garde à vue.

Par ailleurs, Marcel Lucotte, président des Républicains et Indépendants du Sénat, maire d'Autun, nous a adressé, lundi 29 novembre, un communiqué dans lequel il précise que, contrairement à ce que nous indiquions dans nos éditions du 27 et du 28 novembre, *«Fouad Maref n'a jamais travaillé à son cabinet et ne fait aucunement partie du personnel municipal»* de la mairie d'Autun. *«Il avait été recruté par l'Agence de développement de la région autunoise, agence gérée par une association de droit privé dans laquelle le sénateur de Saône-et-Loire, maire d'Autun, n'a aucune participation»*, conclut le communiqué.

En vantant ses atouts économiques

# Paris veut devenir la première ville d'affaires en Europe

Jean Tibéri (RPR), premier adjoint au maire de Paris, et Isabelle de Kerviler, adjoint chargé du développement économique et des relations avec les entreprises internationales, ont présenté, lundi 29 novembre, une brochure destinée à vanter les mérites de la capitale auprès des chefs d'entreprise étrangers afin qu'ils y installent leurs quartiers généraux en Europe.

Avec la tour Eiffel, qui a l'air de s'envoler comme une fusée, en photo de couverture, cette brochure de trente pages rédigée en anglais et intitulée *Paris : no Greater City for Working and Living* contient surtout des informations sur les transports, les centres de décision, les impôts locaux, la gestion de la ville, etc. Les graphiques et les tableaux l'emportent sur les jolies vues de Paris.

*« La capitale est déjà bien connue pour sa qualité de vie ; il faut aussi qu'elle le soit pour ses atouts économiques »*, explique Isabelle de Kerviler. D'où la volonté de rappeler ses trois aéroports, sa Bourse – *la quatrième du monde* –, les cinq millions d'actifs de l'Ile-de-France, dont un sur cinq est un cadre, ses télécommunications, ses bureaux disponibles, ses écoles, ses universités etc. L'objectif des élus de la capitale est de contrecarrer la prééminence de Londres, qui, dans la plupart des enquêtes, arrive en tête pour l'implantation des sociétés. Devant Paris, Francfort et Bruxelles. Et nombreux sont ceux qui pensent que dans quelques années Berlin pourrait bien prendre une place de choix dans ce classement.

Tirée à 5 000 exemplaires, cette brochure devrait être distribuée de façon sélective, par exemple lors des déplacements des responsables parisiens, notamment au Japon et aux Etats-Unis.

F. Ch.

## PATRIMOINE

Les rencontres de la porte Maillot

# En finir avec une image dépassée du notariat

Consulter, gratuitement et anonymement, un notaire sera possible à tous, samedi 4 décembre de 10 heures à 19 heures. Il suffira de se rendre au Palais des congrès, porte Maillot à Paris, ou simplement de téléphoner au 40-68-26-54. Voilà quatorze ans que le Conseil supérieur du notariat a eu l'idée de créer ces « rencontres de Maillot » pour en finir avec l'image poussiéreuse des notaires et en substituer une autre, plus moderne et moins figée. Le succès a été immédiat.

Chaque année, des milliers de personnes profitent de ce samedi de décembre pour poser les questions qui les préoccupent ou assister au grand débat thématique organisé l'après-midi. Cette année, le thème retenu est « Transmettre : subir ou choisir ». Les notaires exposeront les meilleures formules légales pour transmettre des biens en évitant, dans la mesure du possible, les prélèvements du fisc.

Il existe une astuce. Si vous désirez acheter, dirigez-vous vers un logement neuf. Depuis la loi de finances rectificative pour 1993, il est possible de bénéficier d'une exonération complémentaire de droits de succession ou de donation à partir du moment ou l'achat concerne un bien immobilier neuf, encore jamais habité, avant le 1er septembre 1994. Il faut toutefois que la déclaration d'achèvement des travaux soit déposée avant le 1er juillet 1994 et que l'immeuble serve d'habitation principale pendant au moins cinq ans.

Autre renseignement important : depuis la loi de finances de 1992, les parents peuvent donner ensemble 600 000 F à chaque enfant sans payer de droits. Et cela tous les dix ans. Ainsi, une donation permet non seulement d'aider des enfants ou des petits-enfants mais aussi de faire des économies fiscales. Les notaires conseillent cependant, quand il s'agit d'un bien immobilier, d'inclure des clauses protectrices de façon à continuer à habiter la maison donnée, et de prévoir une clause de retour conventionnel au cas où le donataire décéderait avant le donateur...

Cette journée sera également l'occasion, pour chacun, de faire un bilan de sa situation. Et, peut-être, de venir à bout de certitudes non fondées. Des couples croient par exemple pouvoir hériter automatiquement de l'autre parce qu'ils sont mariés. En fait, cela est faux. Il faut qu'ils aient pris des dispositions spéciales au moment du mariage ou bien qu'ils fassent une donation au dernier vivant entre époux.

Ch. Ch.

**► XIVe Rencontres notariales, Palais des congrès, porte Maillot, 75017 Paris. Débat samedi 4 décembre à 14 h 30, salle 53 A, niveau 5.**

## CINÉMA

### LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

*Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 1er décembre.*

**ACTION MUTANTE.** *Film espagnol de la Igleaia*, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

**DOUBA-DOUBA.** *Film russe d'Alexandre Khvan*, v.o. : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

**LITTLE BUDDHA.** *Film américain de Bernardo Bertolucci*, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

**LOVE FIELD.** *Film américain de Jonathan Kaplan*, v.o. : Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

**SIDA, PAROLES DE L'UN A L'AUTRE.** *Film français de Paule Muxel et Bertrand de Solliers* : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

**TAXI DE NUIT.** *Film français de Serge Leroy* : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

**TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA CHANCE D'AVOIR DES PARENTS COMMUNISTES.** *Film français de Jean-Jacques Zilbermann* : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Dénonçant les propositions du Sénat

# Des associations parisiennes critiquent la réforme du code de l'urbanisme

**Le projet de loi modifiant le Code de l'urbanisme, qui a été adopté par le Sénat le 15 octobre, est examiné par l'Assemblée nationale mardi 30 novembre. Des associations parisiennes critiquent ce qu'elles qualifient de « texte scélérat » et demandent au premier ministre d'en reporter la discussion au printemps 1994.**

*Les conseillers d'Etat* l'avaient souligné dans un rapport en 1992. Les notaires de France en ont fait le thème de leur congrès de cette année. Tous les professionnels et les élus locaux le savent : notre Code de l'urbanisme et ses 1 200 articles sont malades. Obscurités et imperfections des textes, modifications incessantes des plans d'occupation des sols, lenteur des tribunaux ont introduit l'insécurité dans le secteur de la construction et de l'aménagement. La volonté des citoyens de participer à la définition de leur cadre de vie et l'appel systématique à la justice – deux phénomènes des sociétés évoluées – ont entraîné une inflation du contentieux dans le domaine de l'urbanisme. Les recours sont passés de 3 700 en 1986 à 10 500 en 1991.

Pour *« remettre de l'ordre dans la maison »*, le Conseil d'Etat avait proposé des modifications des textes et les notaires en ont fait autant. Le gouvernement Bérégovoy avait élaboré un projet de loi tendant à raffermir le droit et à le simplifier. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, a repris cette idée et présentera, au printemps 1994, une réforme de fond du code de l'urbanisme.

Mais, en attendant, invoquant la crise de la construction qui serait aggravée par l'insécurité juridique actuelle, le ministre a proposé un projet de loi réformant une dizaine d'articles. Les sénateurs, qui, les premiers, ont examiné ces textes, les ont assortis d'amendements. Camille Cabana (RPR), sénateur de Paris et adjoint de Jacques Chirac à l'urbanisme, traumatisé par les déboires juridiques que subissent les projets de la capitale attaqués par les associations, a fait voter une douzaine d'amendements.

Son intention était claire : *« Notre arsenal législatif*, a-t-il expliqué, *a besoin d'une révision qui le rende moins exposé à la contestation. »* Les sénateurs socialistes et communistes lui ont rétorqué : *« Vous voulez déréglementer un édifice législatif qui assure le respect des droits de chaque citoyen. »* Le projet, voté par le Sénat, est si favorable aux promoteurs et aux aménageurs qu'il provoque une polémique.

### *Légaliser des opérations en cours*

Brice Lalonde (Génération Ecologie) lui a attribué un *« carton jaune »* (*le Monde* daté 21-22 novembre). Les animateurs de la Coordination et liaison des associations de quartiers (CLAQ), qui fédère une quarantaine de comités parisiens, ont qualifié le texte sénatorial de *« loi scélérate »*. Des professionnels de l'urbanisme, des fonctionnaires de l'environnement, certains juristes du Conseil d'Etat et plusieurs élus sont également en émoi. Personne ne comprend l'urgence de ces dispositions et beaucoup soupçonnent les sénateurs d'avoir voulu museler les associations tenues pour des *« empêcheurs de construire en paix »*. Par un audacieux renversement, l'insécurité juridique qui « terrorise » les aménageurs peu légalistes serait, demain, le lot des citoyens et les réduirait au silence.

Le premier des articles du projet de loi voté par les sénateurs annulerait, par exemple, une jurisprudence du Conseil d'Etat qui stipule qu'en cas d'annulation d'un POS on ne revient pas au POS précédent mais aux règles générales d'urbanisme. Désormais, selon le nouveau texte, un POS annulé entraînerait automatiquement l'application du document antérieur. Ce qui reviendrait à obliger une équipe municipale à faire, en matière d'aménagement, la politique de la municipalité qu'elle a battue. D'autres dispositions réduiraient à quatre mois le délai d'un recours invoquant un vice de forme. Les sénateurs ont également soustrait les opérations d'aménagement menées par les Sociétés d'économie mixte (SEM) à la loi anticorruption. Comme les SEM sont généralement liées aux collectivités locales, certains les soupçonnent de vouloir ouvrir la porte à des financements, notamment en direction des partis politiques.

Le texte sénatorial revient encore sur quatre lois antérieures auxquelles les constructeurs reprochent leur caractère protecteur. Désormais, et en dérogation de la loi montagne, on pourrait construire des villages touristiques au bord des lacs de barrage. Cette disposition est destinée, estiment les critiques, à légaliser des constructions qui ont fait grand bruit dans les Pyrénées-Atlantiques. Egalement en contradiction avec la loi littoral, l'installation en bord de mer d'une station d'épuration serait autorisée.

Quant à la loi paysage votée en janvier 1993 et qui oblige tout aménageur à mieux insérer son projet dans le site, le texte sénatorial en reporterait l'application au 1er janvier 1995 et en affadirait la portée. Enfin, la loi sur la ville qui impose à toutes les municipalités d'élaborer un *« programme de référence »* préservant la qualité architecturale et la diversité sociale des quartiers anciens serait également amendée sur ce point. La Ville de Paris, qui s'est refusée à appliquer le texte de 1993, en serait ainsi définitivement débarrassée.

Indignée par le caractère *« parcellaire, circonstanciel et réactionnaire »* du texte sénatorial, la Coordination des associations parisiennes demande à Edouard Balladur d'en reporter l'examen, et de présenter au printemps une véritable réforme du Code de l'urbanisme promise par Bernard Bosson.

MARC AMBROISE-RENDU

Après les Hauts-de-Seine

# La carte d'identité infalsifiable s'étend à l'Essonne

**Depuis quelques jours, une carte en plastique est attribuée à chaque demande de renouvellement dans le département de l'Essonne. La nouvelle carte d'identité informatisée sera généralisée à la France entière d'ici à 1996.**

A peine plus grande qu'une carte de crédit, une nouvelle carte nationale d'identité est délivrée à la préfecture de l'Essonne depuis le 16 novembre. Rectangulaire et de couleur bleu-vert, elle est constituée de plusieurs couches de plastique rigide recouvrant un papier fiduciaire (de type billet de banque) agrémenté d'un filigrane de sécurité à l'effigie de Marianne.

Jugée pratique, car plus résistante aux mauvais traitements que l'ancienne en papier, cette carte a en outre l'immense avantage d'être infalsifiable. C'est, en tout cas, ce qui ressort de l'expérimentation réalisée par le département des Hauts-de-Seine qui a généralisé l'attribution de la carte informatisée dès 1988 dans toutes ses communes. *« Chaque année, nous traitons cent dix mille demandes de cartes d'identité informatisées*, explique Denise Curvier, responsable du service chargé de l'attribution. *Or, nous n'avons pas eu à déplorer de falsification*.

Cette nouvelle carte comporte, outre les secrets de fabrication qui font son inviolabilité, un code informatique correspondant à l'identité du porteur. Visible au verso de celle-ci, il indique nom et prénom du titulaire, sexe et date de naissance, numéro de carte et dispose également de chiffres de contrôle. Toutes les informations de la carte sont également stockées en mémoire dans les fichiers informatiques de la préfecture.

Pour obtenir cette carte nouvelle version à l'expiration du délai de validité de l'ancienne carte papier, la procédure n'est pas celle d'un simple renouvellement. Il faut produire un ensemble de justifications comme s'il s'agissait d'une première attribution, mais aussi son empreinte digitale ; cette procédure s'expliquant par la volonté de ne pas reproduire d'éventuelles fausses cartes d'identité de papier. Dans l'Essonne, elle va se généraliser progressivement. Un plan de communication prévoyant la diffusion de deux mille affiches, cent mille dépliants et cent mille fiches techniques explicatives a été établi pour informer les résidents. Puis ce sera au tour des départements de la Moselle et de la Mayenne de mettre en place la carte d'identité informatisée (respectivement à partir du 29 novembre et du 13 décembre 1993).

Reste que, comme la précédente, la nouvelle carte d'identité n'est toujours pas obligatoire et, au même titre que la carte, le passeport ou le permis de conduire sont aussi des papiers d'identité.

VALÉRIE MAILLARD

## REPÈRES

### DÉLINQUANCE

#### Neuilly-Plaisance propose le travail et l'éloignement

Afin de leur permettre d'acquérir les bases d'un métier et les aider à retrouver *« une vie normale »*, la municipalité de Neuilly-Plaisance (Seine-Saint-Denis) vient de proposer à huit jeunes de la résidence des Renouillères, un quartier difficile actuellement en réhabilitation, un stage à la montagne. Au mois de décembre ils partiront pour Sixt, en Haute-Savoie, où ils participeront à la restauration d'un ancien centre de vacances de la ville, en étant éloignés géographiquement de leur cité.

Durant leur stage, qui devrait durer deux mois et demi, ces jeunes, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, seront encadrés par des maîtres d'apprentissage et des éducateurs spécialisés de la région. A leur retour, la ville s'est engagée à leur trouver un emploi ou un stage de perfectionnement. Ce projet, financé par la mairie, pour un coût estimé à cinq cent mille francs devrait, de l'avis du maire, Christian Demuynck (RPR), *« servir de tremplin à d'autres opérations en faveur de la réinsertion des jeunes en difficulté »*.

### ÉDUCATION

#### Belleville prend l'air

Au sommet du parc de Belleville, dans le vingtième arrondissement, l'un des plus sophistiqués des jardins publics parisiens, se trouve un édifice superbement placé, mais actuellement sans usage. La direction des espaces verts de la capitale a eu l'idée d'y installer une station météo, une exposition permanente sur le climat parisien et des ateliers de météorologie ouverts aux écoliers. Les jeunes, que l'on veut sensibiliser à leur environnement naturel, pourront s'initier aux particularités du beau et du mauvais temps dans la capitale, aux microclimats de quartier, aux vents dominants et brises locales, à la qualité de l'air et à sa pollution, aux senteurs et aux pollens qu'il véhicule, etc.

Cette originale « maison de l'air » travaillera en collaboration avec Météo-France qui mettra à sa disposition des images de l'atmosphère francilienne prises par le satellite Météosat. L'ouverture est prévue au premier trimestre de 1994.

### POSTE

#### Un nouveau bureau dans le dix-huitième

Mercredi 1er décembre, 18, boulevard de la Chapelle, dans le dix-huitième arrondissement, un bureau de poste doit ouvrir ses portes au public. Baptisé Philippe de Girard ce bureau est situé dans le même immeuble que le centre de traitement du courrier très moderne, inauguré il y a quelques mois. Les vendredi et samedi, un interprète parlant l'arabe sera présent dans la salle du public pour aider la clientèle à remplir mandats et recommandés. Ce bureau est le vingt-deuxième de la capitale à se doter d'un interprète ou d'un écrivain public.

# Une certaine histoire du temps

*La Terre se réchauffe. Mais les modèles climatiques ne sont pas assez performants pour que l'on puisse prédire avec précision les changements à venir*

COMME toute chose, le climat change, évolue. A petites touches, sans qu'on le devine, sans qu'on le ressente. Et puis, un jour, du fait des progrès de la science et du travail des chercheurs, apparaissent des indices, de petits signes que l'on ne distinguait pas hier et dont les conséquences sur le long terme ouvrent la voie à des scénarios catastrophes. Selon certains d'entre eux, la Terre se réchauffe, gravement. Du fait de la folie des hommes, du fait de la déforestation qu'ils pratiquent parfois sans retenue et du développement explosif de leurs activités industrielles qui rejettent à tout va dans l'atmosphère des gaz à effet de serre dont le taux, en deux siècles, a augmenté de 25 % pour le gaz carbonique et doublé pour le méthane (1).

Relayés par les médias, amplifiés par des conférences sur l'environnement, comme celle qui s'est tenue à Rio-de-Janeiro (Brésil) en juin 1992, ces chiffres frappent, inquiètent. Nombreux sont ceux qui soulignent aujourd'hui qu'un réchauffement du climat de seulement quelques degrés ne manquerait pas de provoquer une modification des grandes zones climatiques avec, par exemple, un déplacement vers le nord des forêts tempérées et boréales. D'autres affirment que si des sécheresses telles que celles subies par la France en 1989 et 1990 se multipliaient, les limites du climat méditerranéen pourraient migrer vers le nord et bouleverser l'agriculture et ses récoltes.

L'étude des climats passés, l'un des plus puissants outils pour opérer des comparaisons et déduire mathématiquement l'avenir qui pourrait nous attendre, témoigne de tels changements. Pas si loin de nous que cela, il y a 6 000 à 8 000 ans, vivaient en abondance au Sahara girafes, crocodiles et troupeaux de bœufs grâce aux pluies abondantes qui arrosaient cette région désormais désertique. De tels exemples invitent à réfléchir lorsque l'on sait que, selon les modèles climatologiques actuels, la température à la surface de la Terre devrait en principe monter de 2 °C à 4 °C dans le cas d'un doublement des quantités de gaz carbonique. Or, *«au rythme actuel de l'ensemble des gaz à effet de serre, un niveau équivalent à ce doublement du gaz carbonique sera atteint en 2030.»* Soit dans seulement deux générations, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur le climat, l'agriculture et le niveau des eaux qui, de ce fait, pourrait monter de 1 mètre à la fin du siècle prochain.

Nous n'en sommes pas là. Ce scénario demande à être confirmé, car les capacités de calcul des modèles actuels sont limitées et bien des mécanismes climatologiques nous échappent encore pour prédire avec certitude où, quand, et avec quelle ampleur ce réchauffement aura lieu.

### Déjà 0,5 °C de plus

Vivons-nous un réchauffement du climat? *«En rassemblant toutes les données existantes, sur terre et sur mer, des climatologues britanniques et américains ont conclu à l'existence d'une augmentation de la température globale moyenne de 0,5 °C depuis la fin du siècle dernier»*, explique Sylvie Joussaume, chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et responsable d'une équipe au sein du laboratoire de modélisation du climat et de l'environnement du Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

Ce réchauffement, précise-t-elle, a surtout été marqué entre les années 1920 et 1940, puis il a cessé entre 1940 et 1970 pour reprendre en 1975, et atteindre les valeurs les plus élevées du siècle. *«C'est ainsi que les huit années les plus chaudes depuis cent ans sont toutes survenues entre 1980 et 1991, l'année 1990 constituant pour le moment le record du siècle.»* Mais peut-on pour autant, s'interroge Sylvie Joussaume, attribuer de façon certaine ce réchauffement de 0,5 °C à la modification de la composition de l'atmosphère par l'homme? Pour la majorité des scientifiques, ni la qualité des mesures ni notre connaissance des variations naturelles du climat ne permettent de conclure avec certitude.

Les connaissances, même si elles progressent vite, sont encore trop fragmentaires. Certains des phénomènes de ce système global éminemment complexe ne sont analysés ou compris que depuis peu. Ainsi en va-t-il, note Robert Dautray, haut-commissaire au CEA, de la description du bilan radiatif de la Terre, c'est-à-dire du rôle et du devenir du rayonnement solaire dans l'atmosphère, bien connu, grâce aux satellites, depuis seulement 1986. Ainsi en va-t-il encore du «fonctionnement» du courant El Nino, pratiquement élucidé aujourd'hui, et dont la présence entraîne une succession d'événements climatiques le long des côtes péruviennes. Ainsi en va-t-il enfin de la meilleure compréhension que l'on a du rôle de ce brassage planétaire que provoque le fantastique courant sous-marin (circulation thermohaline) qui traverse toutes les mers du globe et sert de régulateur thermique à notre Terre.

### Le rôle complexe des nuages et des océans

Toutes les pièces de ce gigantesque puzzle s'organisent. Petit à petit, les chercheurs les placent, les font réagir les unes par rapport aux autres dans les modèles mathématiques qu'ils développent. Car *«au vu de nos connaissances actuelles et de l'enseignement du passé*, comme le souligne Sylvie Joussaume, *on est en droit de s'attendre à un réchauffement du climat, même si, actuellement, il n'est pas possible d'affirmer si celui-ci atteindra 1, 2 ou 5 °C et si ses effets se feront sentir dès le milieu ou seulement à la fin du siècle prochain»*.

Chacun affine donc ses modèles et les teste à la lumière des réchauffements et des refroidissements passés de la planète comme le laboratoire de modélisation du climat et de l'environnement du CEA le fait, à l'image de nombreux autres, sur deux périodes-clés : le dernier maximum glaciaire, survenu il y a 20 000 ans, et l'optimum climatique, apparu voici 6 000 ans, et au cours duquel le Sahara a connu une période plus humide. Malheureusement, si les modèles de circulation de l'atmosphère que l'on a donnent une relative satisfaction, tout comme ceux que l'on utilise pour la circulation océanique, on constate des dérives inacceptables dès lors qu'on les associe pour décrire, dans leur globalité, ces échanges océan-atmosphère. Voilà bien la preuve que beaucoup reste à faire pour maîtriser tous les paramètres dont le détail nous échappe.

A commencer par le cycle très complexe du gaz carbonique ($CO^2$), qui, avec le méthane et quelques autres gaz, est responsable à 50 % de cet effet de serre à l'origine du réchauffement de la planète. En effet, outre les émissions naturelles de $CO^2$ dues notamment aux volcans ou à la biosphère, seule près de la moitié du gaz carbonique produit par les activités humaines ($CO^2$ anthropique) émis dans l'atmosphère y reste. Ce qui s'en échappe est fixé pour l'essentiel par les océans. Mais, à l'heure des bilans, il manque quand même du $CO^2$. Où est-il? Où se fixe-t-il? Tous les modèles dépendent de ce paramètre important qui, selon les cas, donne des temps de réaction et des effets très différents sur les conséquences à venir de l'effet de serre.

Si les modèles actuels de circulation atmosphérique développés initialement pour la prévision du temps représentent de façon réaliste les caractéristiques du climat actuel, souligne Sylvie Joussaume, ils sont en revanche limités dans leurs prévisions du fait de l'impossiblité que l'on a de modéliser les nuages ou de prendre en compte le rôle de l'océan. Comment, en effet, les nuages, qui sont régulateurs, par leur pouvoir de réflexion du rayonnement solaire, mais aussi amplificateurs, par leur capacité d'absorption du rayonnement infrarouge à l'origine de l'effet de serre, réagiront-ils dans un environnement plus riche en gaz carbonique?

Nul ne le sait pour le moment, pas plus qu'on ne connaît avec précision le rôle d'accumulateur et de régulateur de la chaleur des océans. La circulation thermohaline des eaux autour du globe joue, en effet, un rôle fondamental dans le transport d'énergie de l'équateur vers les pôles. Or, de son activation ou de sa désactivation, dépend un réchauffement ou un refoidissement de l'Atlantique nord. Les résultats récents de forages effectués au Groenland (*le Monde* du 21 juillet) et l'analyse de sédiments marins ont confirmé qu'il existait un tel lien entre les changements rapides de climat et les modifications de cette circulation thermohaline.

Alors, la catastrophe est-elle pour demain? Rien ne permet de l'affirmer. Mais, *«en attendant, redoublons de prudence*, conseillait récemment Robert Delmas, directeur du laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement (CNRS, Grenoble), *car on a désormais la preuve que de toutes petites perturbations peuvent entraîner des conséquences démesurées sur le climat»*.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Les rejets de gaz carbonique anthropique – ceux produits par les hommes – représentent quelque 7 milliards de tonnes par an, dont 5,4 milliards de tonnes pour les activités industrielles et 1,6 milliard de tonnes pour la déforestation selon certains. Il faut y ajouter les énormes quantités de méthane (3 250 millions de tonnes par an) produites essentiellement par les rizières (100 millions de tonnes) et l'élevage (80 millions de tonnes).





# Substitution sur ordonnance

*Les médecins de ville qui prescrivent des produits opiacés aux toxicomanes doivent le faire dans un cadre précis*

UN document intitulé « Ecouter, répondre, accompagner » vient d'être édité et envoyé à tous les médecins généralistes de France par la direction générale de la santé (DGS) (1). La délivrance de produits de substitution aux usagers de drogue par voie intraveineuse – principalement les héroïnomanes – est évoquée dans les termes suivants : *«La prescription d'opiacés ou d'analogues revêt de nombreuses difficultés. Après avoir obtenu le produit qu'il désire, le toxicomane a le plus souvent le sentiment d'avoir abusé le médecin. La prescription conduit donc généralement à biaiser la relation médecin-patient, centrée uniquement sur le produit visé.»*

Les autorités sanitaires posent alors deux préalables à cette pratique : le généraliste doit, d'une part, avoir *«déjà acquis une expérience de suivi de toxicomanes»* et, devra, d'autre part, développer *«une collaboration avec des professionnels compétents qui pourront lui apporter leur soutien et vers lesquels il pourra orienter le patient en cas d'impasse»*.

*«Cette prescription*, ajoute le texte, *ne vise pas un sevrage mais engage le médecin dans un soutien au long cours dans le cadre du suivi de patients fortement dépendants aux opiacés.»* Cette reconnaissance «officielle» de la prescription de médicaments de substitution en cabinet de ville, et, partant, du maintien du patient dans la dépendance à un produit, marque une étape importante dans la stratégie dite de «réduction des risques» – sanitaires (hépatites, sida) et sociaux (délinquance, marginalisation) –, engagée avec le développement des programmes d'échanges de seringues et de méthadone. En publiant ce document, la DGS entérine implicitement une action de sensibilisation lancée par le Réseau des professionnels d'Ile-de-France pour les soins aux usagers de drogue (REPSUD-IDF) (2), dont les membres étaient qualifiés, il y a peu de temps encore, de *«médecins-dealers»*.

Sans cautionner directement ces pratiques, le conseil national de l'ordre des médecins avait rappelé, au mois de juillet, que *«tout médecin doit rester disponible et à l'écoute attentive de tous les sujets dépendants de drogues* (article 3 et 4 du code de déontologie)». Le communiqué ajoutait que *«cette prise en charge doit être menée dans le cadre des données scientifiques éprouvées et doit respecter les dispositions légales et réglementaires de prescription»*, c'est-à-dire l'utilisation des «bons de toxiques» contenus dans un carnet à souches délivré sur demande par le conseil. Dans quelques départements cependant, la commande de ces carnets stigmatise encore ceux qui la passent.

Le docteur Jean Carpentier, médecin généraliste à Paris, membre de la commission des stupéfiants et des psychotropes et fondateur du REPSUD-IDF, a fait l'expérience des *«réticences et inquiétudes légitimes»* que suscite selon lui la prescription d'opiacés ou d'analogues en médecine de ville. Il a été informé, mi-octobre, d'une plainte déposée contre lui par le conseil départemental de la ville de Paris de l'ordre des médecins. Il lui est reproché d'avoir prescrit du Palfium – un médicament morphinique de synthèse aux puissantes propriétés analgésiques –, à une jeune femme toxicomane décédée le 29 avril.

### «Un contrat très strict»

L'ordonnance rédigée par le docteur Carpentier, datée du 26 mars 1993, avait été retrouvée parmi d'autres prescriptions dans les effets personnels de la jeune toxicomane, âgée de vingt-neuf ans. La jeune femme était allée consulter, la veille de sa mort, chez le docteur Antoun Khouri, qui lui avait prescrit du Palfium sur un ordonnancier ordinaire. Au mois de juin, le docteur Khouri et une pharmacienne de son quartier ont été mis en examen et écroués pour *«homicide involontaire et infraction à la législation sur les stupéfiants»*, pour avoir prescrit et délivré du Palfium à hautes doses (*le Monde* du 14 juin).

Le Palfium, nom commercial de la dextromoramide, est inscrit parmi les stupéfiants dans la pharmacopée. Ce médicament est généralement utilisé pour soulager les souffrances aiguës – *«douleurs intenses et (ou) rebelles aux antalgiques périphériques»* indique le dictionnaire Vidal des médicaments – mais certains médecins l'ont utilisé comme aide au sevrage dans des cas de toxicomanie. Ils le font aujourd'hui en dehors de tout cadre précis, et c'est précisément pour encadrer ces pratiques, et éviter les dérapages, que le REPSUD-IDF a vu le jour.

Dans un document intitulé «La toxicomanie à l'héroïne en médecine générale» distribué à tous les membres du REPSUD-IDF – une quarantaine à l'heure actuelle –, il est mentionné, à propos des opiacés et des produits apparentés, que leur usage *«nécessite un savoir pharmacologique précis* (...), *une expérience clinique mais aussi une capacité de négocier au cas par cas* (...).*»* Sur le chapitre particulier de la substitution, les professionnels du REPSUD-IDF indiquent, au sujet des morphiniques comme le Palfium, que *«du fait, en particulier de leur pic d'action («flash») et de leur demie-vie courte, ils sont difficilement utilisables* (a fortiori *en ampoules injectables!), en dehors de quelques cas très particuliers et en fonction de la capacité du soignant à assurer un contrat très strict.»*

C'est sur cette base contractuelle, dit aujourd'hui le docteur Carpentier, qu'il avait *«exceptionnellement»* prescrit du Palfium à la jeune femme, qu'il suivait depuis deux ans avec de la buprénorphine (Temgesic), sans savoir qu'elle allait parfois consulter chez un autre médecin. Le REPSUD-IDF a aujourd'hui décidé de bannir le Palfium de sa liste et de ne plus conseiller à ses adhérents que l'utilisation de trois formes galéniques d'opiacés – le Temgesic, le Moscontin et le Skenan –, *«en attendant*, précise Jean Carpentier, *la mise à* [leur] *disposition éventuelle de méthadone.»*

*«Si 1 000 généralistes prennent chacun en charge 10 toxicomanes, ce seront 10 000 places de soins que nous pourrons créer»*, explique le docteur Carpentier. Il estime à ce titre *«nécessaire la mise en place d'un cadre légal»*, qui permettrait, d'une part, de conférer *«l'autorisation de mise sur le marché à ces produits dans l'indication de toxicomanie»*, et poserait, d'autre part, en principe *«le caractère pluridisciplinaire de la prise en charge des usagers de drogue, sous la responsabilité, par exemple, du conseil de l'ordre»*.

LAURENCE FOLLÉA

(1) «Ecouter, répondre, accompagner», disponible au Comité français d'éducation pour la santé (CFES), 2, rue Auguste-Comte, 92170 Vanves.

(2) REPSUD-IDF, 1, rue du faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris.

BIBLIOGRAPHIE

## Le certain et le probable

**CLIMAT D'HIER A DEMAIN**
*de Sylvie Joussaume.*
*«Science au présent»,*
*CNRS Editions-CEA,*
*143 p., 185 F.*

Réchauffement de la planète, destruction de la couche d'ozone, menaces que l'homme fait peser sur son propre environnement font désormais partie de notre quotidien. Face à ces problèmes, grandes sont aussi nos incertitudes. C'est la raison pour laquelle Sylvie Joussaume a voulu mettre son expérience de chercheur au service du public et s'efforce de faire la part des choses sur ce sujet sensible, de distinguer l'important du superflu, les croyances des certitudes, les faits acquis des phénomènes supposés.

Dans un style toujours clair et remarquablement didactique, elle aide le profane à aborder un des problèmes les plus complexes jamais posés à l'homme : l'évolution du climat. Jamais, dans sa démarche, Sylvie Joussaume ne cède à la facilité du scénario catastrophe. L'affaire est bien trop grave. Mais, pas à pas, elle nous amène à distinguer le sûr du possible, le certain du probable, le redouté du redoutable. Prévoir le climat, distinguer ses changements, c'est en effet préparer l'avenir. *«Mais,* dit-elle, *devons-nous pour autant attendre d'être certains de l'avenir du climat ou de détecter un changement en cours pour commencer à prendre conscience des risques encourus et essayer dans la mesure du possible d'en limiter l'ampleur?» «Contrairement au cas de l'ozone, il ne suffit pas de trouver des produits de substitution, il faut*, insiste-t-elle, *repenser notre consommation d'énergie et mettre en place des mesures efficaces de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.»* Ce sera sans doute coûteux, mais le bien-être sur cette planète, à défaut du mieux-être, est sans aucun doute à ce prix, et *Climat d'hier à demain* est un bon moyen de s'en convaincre.

J.-F. A.

## MUSIQUES

**SIMON BOCCANEGRA de Verdi, au Nouvel Opéra de Francfort**

# L'éternelle Mafia

FRANCFORT

*de notre envoyée spéciale*

La transposition, dans un premier temps, laisse pantois. Mais, à bien y réfléchir, pourquoi pas? *Simon Boccanegra*, c'est la première guerre des clans, les méfaits conjugués de la violence et de la corruption, Gênes, déjà, aux mains de la Mafia.

Les librettistes, Piave et Boïto, ont certes situé l'action de l'opéra *« vers le milieu du XIVe siècle »*. Mais le mélange de grandeur et de morbidesse avec lequel Verdi traite ce grand mélodrame politique, le passage des scènes de foule aux conciliabules amoureux, la force des haines, les torrents de larmes coulant sur les joues des tueurs, l'énergie et le désespoir du héros paternel, la crudité du drame, en un mot, le rapprochent plus évidemment de Coppola que de Giotto.

Matthias Langhoff avait décidé de faire un « Parrain IV » de *Simon Boccanegra*. Il l'a fait, envers et contre tous, sur une scène d'opéra. Aidé, il est vrai, par les deux plateaux tournants et la technique informatisée digne d'une station spatiale dont dispose le Neue Oper de Francfort depuis sa réouverture en 1991 *(lire d'autre part)*. On avait vu à Genève le *Don Giovanni* que le même Langhoff avait installé sur deux plans superposés, avec passage de limousine sur viaduc en stuc (un technicien, lors des répétitions, était mort écrasé). On se rappelle les grands Ronconi tournoyants et aériens, *Don Carlos* de Verdi, *Phaeton* de Jommelli. Mais cette fois, les décors de Jean-Marc Stehlé pour *Boccanegra* imbriquent sur deux ou trois étages, et dans une enfilade de sept perspectives parfois, une folie d'églises, d'entrepôts, de palais, une vraie grue au premier plan, la criée aux poissons, le débarcadère battu par les flots, des rochers glissants, tout le port reconstitué, avec la montagne au loin, la misère et la beauté mêlées, les prostituées croisant les curés, les mères portant des cabas et des bébés emmaillotés, les dockers exploités, manipulés, les grands vaisseaux à quai et l'autostrade qui coupe la ville en deux : le réalisme à la Vittorio de Sica, comme jamais l'opéra n'avait su ou n'avait pu l'oser.

Ajoutez à cela un découpage cinématographique à l'intérieur même d'un tableau. Le camp de l'armateur Boccanegra a détrôné la dynastie des Fiesci. L'hôtel particulier des vaincus a été reconverti en pizzeria. Le *duce* (les allusions sont claires, ici et là, aux hontes mussoliniennes) reçoit un notable asiatique dans la salle de son conseil d'administration high-tech, avec ascenseur en façade et gardiennage sur écrans vidéo. La réception est d'abord montrée plein pot. Mais quand l'émeute gronde, le plateau tourne de 180 degrés et l'on retrouve manifestants de face et protagonistes de dos. Champ-contrechamp. Du vrai cinéma.

DOMINIK MENTZOS

***John Bröcheler (Simon Boccanegra) et Gunnel Bohmann (Amelia)***

Langhoff, même lorsqu'il habille Amelia sortant du bain d'un maillot rose bonbon, ou qu'il fait s'entretuer les voyous au garot, n'y met aucune provocation. Il a seulement le sens du détail malin, comme de faire mâcher du chewing-gum à une chanteuse inoccupée... C'est peu de dire que le public de la grande cité banquaire a tiqué. Le metteur en scène suisse allemand a reçu (c'est un habitué), au soir de la première, une volée de huées sans précédent.

### Valeur ajoutée

Et pourtant, cette production fut en même temps un immense succès! John Bröcheler campe, en costume rayé, un Boccanegra impérial et brisé. La soprano Gunnel Bohmann, blonde et fine, aurait pu jouer pour Bergman si elle ne chantait Amelia (oublions que les aigus ne sortent pas). Stature immense dans son pays, Harald Stamm ajoute une cruauté bestiale au rôle de Fiesco. Le baryton tchèque Ivan Kusnjer est un Paolo tassé dont la voix étincelle. Mais la surprise, la stupéfaction vint de Keith Olsen, tout jeune et tout beau ténor américain recruté sur audition pour le rôle de Gabriele Adorno. Un timbre, un rayonnement personnel, une carrière annoncée dans les emplois, si difficiles à distribuer aujourd'hui, de ténor traditionnel. Prestigieux, inconnus, tous ces chanteurs chantaient leur rôle pour la première fois.

A quoi reconnaît-on la bonne santé d'un Opéra? Peut-être à l'imbrication de ces passions conjuguées. Conspué pour sa mise en scène, ce *Simon Boccanegra* a laissé le public aphone tant la distribution fut ovationnée. Sylvain Cambreling, dans la fosse, obtenait d'emblée d'un orchestre jusqu'alors plutôt classé dans la catégorie B, des pianissimos frissonnants, des phrasés envoûtés, une qualité d'accompagnement d'une tension, d'une subtilité exceptionnelles.

Cambreling est, depuis cette rentrée, le nouvel intendant de l'Opéra de Francfort. Il fut, à partir de 1987, le directeur musical de l'Opéra de la Monnaie à Bruxelles. Le chef français avait alors trente-neuf ans et s'est fait, entre temps, la réputation d'un mozartien de grand talent, d'un vrai détecteur de voix. Il se retrouve à Francfort aux commandes d'un établissement qui veut retrouver ses fastes d'antan et qui, géographiquement, entre Salzbourg et Berlin, Londres et Barcelone, pourrait servir de plaque tournante européenne.

Le cadeau qu'il reçut à son arrivée? Des subventions amputées d'un tiers avec, forcément, des licenciements à la clé. Sylvain Cambreling a décidé de tenir le pari et de rappeler à la municipalité de Francfort-sur-le Main qu'un Opéra ambitieux constitue, pour une ville soucieuse de ses deniers, une valeur ajoutée. *« Le discours*, dit-il, *passe mal auprès d'une majorité composée de socialistes et d'écologistes. Curieusement, ce sont les partis les plus difficiles à convertir à une vraie politique culturelle car les plus hostiles aux institutions lourdes. Je suis nommé pour six ans, je donne toutes mes forces à l'Opéra, je dirige soixante-deux représentations lyriques dans la saison, organise dix concerts symphoniques avec cinq chefs invités, inaugure un cycle pédagogique avec l'Ensemble Modern, l'équivalent allemand de l'Ensemble InterContemporain parisien sauf que les musiciens gagnent sept ou huit fois moins* (lire l'encadré). *L'été, je dirige au Festival de Salzbourg. Je ne disperse pas. Je veux redonner une âme à cet Opéra. Démontrer que l'art lyrique est utile, source de richesse culturelle. Rappeler que la culture est onéreuse mais qu'une ville sans culture est une ville malade. »*

**ANNE REY**

**▶ Prochaines représentations : les 2, 4 et 8 décembre, 19 h 30. Nouvelle série les 5, 7, 12 et 14 mars. Tél. : 19-49-69-212-37-222.**

## L'Ensemble Modern aussi

Et Francfort, sans crier gare, débarque à Paris... Peut-on d'ailleurs suivre un festival de musique contemporaine sans croiser l'Ensemble Modern? Cette formation autogérée et sans chef permanent, basée à Francfort, construite autour d'un noyau de vingt musiciens, tous virtuoses, tous spécialisés dans le plus large répertoire de notre siècle – de Stravinsky à Ligeti – a mis fin, vendredi 26 novembre, au cycle que le Festival d'automne a consacré au compositeur Helmut Lachenmann.

Grande claque lancée à nos oreilles en manque de provocation. Les cinq concerts que ce festival aura consacrés à l'énigmatique descendant de Beethoven nous laissera, inscrites dans l'esprit, les règles d'or de cette culture germanique si chargée de symboles et de philosophie : idéologie d'abord, rapports musique/poésie, provocation si nécessaire.

Dans le cas précis : provocation indispensable. Ingrédient à la création. Un pianiste gratte les touches du clavier à l'horizontale : clignotements, saccades, l'instrument est nié pour le son, magnifié pour la percussion (*Guero*).

Des instrumentistes se muent en choristes, balbutient des onomatopées, hachent menu, syllabe après syllabe, un texte de Léonard de Vinci : fusion des fonctions (*Zwei Gefühle... Musik mit Leonardo*) On peut penser que Lachenmann coupe notre société en morceaux. Bouleverse les catégories de la communauté musicale. Opère des coupes dans nos conventions. Balise nos esprits, cellule après cellule. Quoi qu'il en soit, le sang coule.

**A. Ry.**

**▶ Dernier concert du Festival d'automne : John Adams *dirige ses propres créations à la tête de l'Ensemble InterContemporain, lundi 6 décembre, Théâtre du Châtelet, 20 heures, tél. : 40-28-28-40.***

## CLÉS/ *Atouts et concurrence*

■ **Incendie.** – Le 17 novembre 1987, un incendie détruisait la moitié du Schauspielhaus de Francfort, soit la partie de l'établissement vouée à l'opéra et au ballet. Trois semaines plus tard, la riche cité banquière débloquait les fonds nécessaires à la reconstruction. Le feu – une cigarette mal éteinte dans quelque bureau adjacent à la scène – n'avait en fait réduit en cendres que le plateau et les cintres. Mais, bloquée par un rideau de scène surchauffé, la salle avait littéralement cuit à l'étouffée. Elle fut reconstruite à l'identique, sans folie des grandeurs : un peu moins de 1 400 places réparties en coquille entre parterre et trois balcons. Une lieu d'opéra où l'on se sent bien.

■ **Passé.** – Coincé dans un système de concurrence qui l'oppose, dans un rayon de 50 kilomètres, aux scènes lyriques de Wiesbaden, Mayence, Darmstadt ou Mannheim, l'Opéra de Francfort a désormais pour objectif de retrouver son lustre d'antan, le niveau qui fut le sien sous la direction de Solti (1952-1961), Matacic (1961-1966), Dohnanyi (1968-1977), Gielen (1977-1987) et, pour une brève période ultérieure à l'incendie, sous celle de Gary Bertini. Rappelons que l'Opéra de Francfort a ses ballets, et que ceux-ci sont placés sous la houlette d'un certain William Forsythe.

■ **Créations.** – La saison 1993-1994 du Nouvel Opéra de Francfort s'est ouverte en octobre par un *Wozzeck* dirigé par Sylvain Cambreling, mis en scène par Peter Mussbach, dont le dépouillement semble avoir fait l'unanimité dans la presse de langue allemande. Suivront (en janvier) les *Scènes de Faust*, de Schumann, en version de concert, *De la maison des morts*, de Janacek, direction Cambreling, mise en scène Mussbach (en février), *le Château de Barbe-Bleue*, de Bartok, monté par Wernicke, toujours dirigé par Cambreling (en mars), *le Barbier de Bagdad*, de Peter Cornelius, direction Hans Zender, mise en scène Veit Volkert (en avril). L'ouverture de la saison 1994-1995 se fera avec la reprise de la *Tétralogie* de Wagner, que Gérard Mortier avait produite juste avant son départ de la Monnaie et que reprendront pour Francfort, à partir d'octobre 1994, Herbert Wernicke pour la mise en scène et Sylvain Cambreling pour la direction musicale.



## NOMINATIONS

**La crise à la tête de la principale école du cinéma**

# Christine Juppé-Leblond délégué général de la FEMIS

Jean-Claude Carrière, président de l'Institut de formation et d'enseignement des métiers de l'image et du son (FEMIS), la « grande école » du cinéma, a nommé Christine Juppé-Leblond au poste de délégué général, après la démission, le 9 novembre, du précédent titulaire, Jack Gajos (malgré un mouvement de professionnels et d'élèves, bien tardif, pour réclamer son maintien en fonctions). Jack Gajos avait démissionné après la révélation de modifications apportées aux notes de plusieurs candidats au concours d'entrée à la FEMIS (*le Monde* du 30 octobre, daté 7-8 novembre et du 11 novembre). Conformément aux statuts, c'est le président de l'institut qui doit nommer son successeur.

Mme Juppé-Leblond, ancienne épouse du ministre des affaires étrangères, est actuellement directrice de la Maison du geste et de l'image, qui assure une initiation pratique au cinéma pour les lycéens inscrits en filière A3 (préparation du baccalauréat option cinéma). Elle est également conseiller technique chargée de l'éducation artistique auprès du ministre de l'éducation nationaleet membre du comité consultatif d'ARTE. Jean-Claude Carrière salue en elle *« la professionnelle »*, tout en reconnaissant qu'il y avait *« d'autres candidats, mais qui n'ont pas reçu l'assentiment du ministre »*.

Lors de son entrée en fonctions, Mme Juppé-Leblond devrait nommer au poste de directeur des études Pierre Bacqué, auteur du volet « enseignement » du rapport Bredin (commandé par Jack Lang sur le cinéma lors de son arrivée rue de Valois), concepteur du « bac A3 », et actuellement membre du conseil d'administration de la FEMIS. Ce poste avait été supprimé par Jack Gajos après le conflit qui l'avait opposé au précédent titulaire, lequel avait ensuite mis sur orbite l'affaire qui coûta sa place au délégué général.

Très lié à l'histoire de la FEMIS telle que l'avait conçue et dirigée Jack Gajos pour en faire l'une des meilleures écoles de cinéma du monde, Jean-Claude Carrière indique qu'il restera président *« quelque temps.* [Il n'est] *pas président à vie »*. Il précise par ailleurs que les oraux de rattrapage, organisés pour les élèves non admis cette année sur la seule base de leurs notes à l'écrit, sont actuellement en cours. Alors que se poursuit la mission confiée à Alain Auclair sur la réorganisation des examens, d'éventuelles modifications sur le contenu même des enseignements pourraient être décidées lors du prochain conseil d'administration, le 7 décembre.

Sans préjuger des orientations qui seront prises, il faut souhaiter que ne sera pas remis en cause l'esprit d'ouverture qui contribue de manière essentielle à la qualité de la FEMIS. Ouverture aux candidats, grâce au principe de la gratuité des études : si celle-ci était remise en cause, c'est une discrimination bien plus injuste que les modifications de notes reprochées à Jack Gajos qui apparaîtrait. Ouverture à l'étranger : la FEMIS a mené une politique constante d'accueil, selon des formules adaptées, d'étudiants et de professionnels venus de pays où n'existe aucun équivalent aux enseignements qu'elle propose. Elle s'est, d'autre part, attachée à la formation sur place, dans plusieurs régions du monde « cinématographiquement défavorisées ».

Ouverture, enfin, sur le milieu professionnel, qui représentait l'un des atouts maîtres de l'école, dans la mesure où elle ne dispensait pas un enseignement coupé des réalités de la profession. Cette politique passait notamment par des interventions extérieures, qui ont associé des élèves à la réalisation de film, et fait bénéficier d'anciens élèves du soutien de l'école. Cette pratique a d'ores et déjà été remise en question, notamment par le syndicat CGT des techniciens, à l'occasion de la récente crise. Alors que, loin de « prendre le travail » de « vrais » professionnels, ces interventions ont contribué à l'existence de films qui, sans elles, ne se seraient pas faits.

**JEAN-MICHEL FRODON**

# Daniel Abadie directeur de la Galerie nationale du Jeu de Paume

Daniel Abadie, commissaire de nombreuses expositions en France et à l'étranger, a été nommé directeur de la Galerie nationale du Jeu de Paume, sur proposition du ministre de la culture et de la francophonie, le 29 novembre, par le conseil d'administration du musée. Daniel Abadie remplace Alfred Pacquement, nommé délégué aux arts plastiques le 10 novembre.

Ouverte à Paris, en juin 1991, la Galerie nationale du Jeu de Paume s'est vouée à l'art contemporain après le transfert de sa collection d'impressionnistes au Musée d'Orsay.

[Daniel Abadie est né à Courbevoie le 8 juillet 1945. Après des études d'histoire de l'art, il est inspecteur au Centre national d'art contemporain de 1969 à 1973, puis conservateur au Musée national d'art moderne de 1973 à 1989. Il y exerce les fonctions de directeur de la documentation et organise de nombreuses expositions, dont les « Les années 50 », en 1988. Il quitte le Musée d'art moderne en 1989 pour prendre en charge le service des expositions de l'Association française d'action artistique jusqu'en 1990. Depuis cette date, il enseignait l'histoire de l'art contemporain à l'Université libre de Bruxelles.]

## EN BREF

**CINÉMA : les prix Jean Gabin et Romy Schneider.** – Le prix Jean Gabin et le prix Romy Schneider ont été décernés, respectivement à Olivier Martinez et à Elza Zylberstein. Olivier Martinez, vingt-sept ans, a été révélé par le film de Jean-Jacques Beineix, *IP5*, avant d'être le partenaire d'Anouk Grinberg dans *Un, deux, trois, soleil*, de Bertrand Blier. Elsa Zylberstein a vingt-cinq ans. Elle a joué notamment dans le *Van Gogh* de Maurice Pialat, et plus récemment dans *Beau fixe* de Christian Vincent et *Comment font les gens*, de Pascale Bailly.

**Attribution du prix Cyril Collard.** – Créé par Arte à la mémoire de l'écrivain-réalisateur des *Nuits fauves* et pour soutenir de jeunes cinéastes francophones, le prix Cyril Collard a été attribué le 29 novembre à Laurence Ferreira Barbosa pour *les Gens normaux n'ont rien d'exceptionnel* et à Pierre Salvadori pour *Cible émouvante*. Les lauréats se partagent la somme de 300 000 francs destinée à les aider dans l'écriture de leur prochain film.

**PRÉCISION.** – Dans l'article consacré au documentaire *Chomsky, les médias et les illusions nécessaires* (*le Monde* du 24 novembre), il était indiqué qu'un texte de l'intellectuel américain avait été *« utilisé, sans son accord, en préface à un livre »* « révisionniste ». Dans le film, au cours d'un débat public, Noam Chomsky déclare à propos de ce texte : *« Ce n'est pas ma préface. Je n'ai pas écrit de préface. (...) L'organisateur de la pétition* [en faveur de l'auteur de l'ouvrage] *m'a demandé d'écrire, sur la liberté de parole, quelques commentaires banals pour signaler la différence entre le droit d'exprimer des idées et les idées exprimées. J'ai donc écrit un texte intitulé* Remarques sur la liberté d'expression. *Libre à lui de s'en servir. »*

## CULTURE

### CINÉMA

Les films du VGIK à Poitiers

# L'école soviétique

Du 29 novembre au 5 décembre, les Rencontres internationales Henri-Langlois (RIHL) de Poitiers rendent hommage à la plus ancienne école de cinéma du monde, le VGIK (Institut Fédéral d'Etat du cinéma) de Moscou. Parallèlement à sa compétition habituelle d'une cinquantaine de films de fin d'études provenant d'écoles de cinéma du monde entier, ce festival présente, pour sa dix-septième édition, une vingtaine d'heures de projection recelant les débuts de la plupart des grands cinéastes d'URSS : Poudovkine, Tarkovski, Mikhalkov, Mouratova, Pelechian, Kontchalovski, Klimov, Iosseliani, Pitchoul et bien d'autres.

L'école a vu le jour quelques jours après que Lénine eut prononcé, en septembre 1919, sa célèbre maxime, *« Il faut vous rappeler fermement que, de tous les arts, l'art cinématographique est pour nous le plus important »*, lors de la signature du décret de nationalisation du cinéma soviétique. Le VGIK devait aussi accueillir les premiers véritables théoriciens du cinéma.

C'est là, en effet, que, dès 1919, Lev Koulechov crée son atelier, où sera mis en évidence le célèbre « effet Koulechov », qui dénotait la puissance du montage. Au début, par manque de moyens, le maître fait tourner à ses élèves, dont Poudovkine et Boris Barnet, des « films sans pellicule », c'est-à-dire des scènes muettes découpées en séquences par un jeu de rideaux. Puis, il peut enfin réaliser, en 1924, *les Aventures extraordinaires de Mister West au pays des bolcheviks*. Très inspiré de Griffith, ce drôle de western à la soviétique illustre parfaitement les travaux de Koulechov sur le montage dynamique, illustré dans le style méthodique de l'époque constructiviste.

Trois ans plus tôt, *la Faucille et le Marteau*, presque inconnu en France, avait été le premier long métrage soviétique, réalisé dans le cadre de l'institut par Vladimir Gardine, acteur et réalisateur renommé de la période prérévolutionnaire, et fondateur du VGIK. Vsevolod Poudovkine y fait ses débuts, en étant à la fois l'acteur principal et le coréalisateur. Metteur en scène de *la Mère* (1926), puis de *la Fin de Saint-Pétersbourg* (1927) et de *Tempête sur l'Asie* (1929), il sera une figure majeure du cinéma soviétique de l'entre-deux-guerres, tout en contestant les partis pris avant-gardistes d'Eisenstein ou de Koulechov. C'est toujours au VGIK que naîtront les nouvelles tendances qui secouent le cinéma soviétique à partir des années 60, et dont Tarkovski reste l'emblème. Vadim Youssov, autre invité des Rencontres, ancien élève de Galpérine, est aujourd'hui le directeur de la section « prises de vues » au VGIK, mais aussi le plus coté des chefs opérateurs russes, après avoir mis son talent au service de Tarkovski puis de Mikhalkov. On pourra découvrir aux RIHL le film de diplôme de ce dernier, *Une journée tranquille à la fin de la guerre* (1972), brutal et beau.

#### Deux cents diplômés par an

*« Le VGIK*, poursuivent Anne-Marie Faure et Didier Louineau, organisateurs du festival, *compte aujourd'hui six départements : réalisation, opérateurs, scénario-critique, beaux-arts, production, et, contrairement aux autres écoles de cinéma, un département acteurs, par lequel sont passés tous les grands. L'enseignement de la critique reposait sur l'étude des théories marxistes et léninistes. Depuis trois ans, les responsables du département cherchent à y faire évoluer l'enseignement, en commençant par réhabiliter les films censurés, en présentant les théories esthétiques occidentales. »*

Le prestige du VGIK demeure considérable : plusieurs milliers de candidats s'y présentent chaque année. Dans cette immense bâtisse verte aux colonnes blanches, huit cents élèvent suivent un cycle de cinq ans consacré aux sciences humaines et aux disciplines professionnelles choisies. Les apprentis réalisateurs ou opérateurs travaillent en ateliers de dix sous l'autorité d'un maître. Dans ce cadre, ils tournent leurs premiers films, en principe trois durant leur scolarité. Chaque année, le VGIK délivre environ deux cents diplômes. Aujourd'hui, celui-ci vaut moins qu'un bon contact financier. En outre, l'école (qui dépend du ministère de l'enseignement et non du ministère de la culture) reste administrée par les anciens communistes. Déjà, en 1985, Elem Klimov, alors président de l'Union des cinéastes, avait essayé d'adapter son organisation aux nouvelles données sociopolitiques. Il s'est heurté à un mur...

*« Depuis le début des années 80*, remarque Didier Louineau, *on constate une baisse nette du niveau moyen des films des étudiants, mais l'école ne fait en réalité que refléter l'ambiance culturelle morose du pays et l'état actuel du cinéma russe. Les films sont en général mal découpés et très mal montés, ce qui s'explique par le fait tout simple que le métier de monteur n'existe pas en Russie, le comble dans la patrie de Koulechov ! Les tables de montage, elles, datent, dans le meilleur des cas, des années 70. L'Etat diminue chaque année les crédits alloués à l'institut, et les étudiants ont de plus en plus de mal à tourner... »*

Le VGIK subit aussi la concurrence de l'autre école du cinéma, le Cours supérieur de scénario et de réalisation, créé en 1964 par l'Union des cinéastes et le Goskino (ministère du cinéma d'alors), *« en complément du VGIK, quand la production annuelle était passée en dix ans de sept à cent cinquante films*, explique sa directrice, Ludmilla Galoupkine, *et que la télévision se développait. C'est ainsi que Daniela, d'abord architecte, ou Panfilov, ingénieur, ont pu devenir réalisateurs. A cette époque et jusqu'à il y a environ trois ans, on ne pouvait tourner si on n'était pas diplômé d'une de ces deux écoles »*.

Une petite cinquantaine d'élèves suivent durant deux années un enseignement essentiellement technique. Mais Tarkovski y a enseigné, Norstein y officie toujours, Lopouchanski, Lounguine ou Dykhovichni en sont issus... Pourtant, Norstein, le plus grand cinéaste d'animation du monde, ne se fait guère d'illusion : *« Nous n'aurons plus jamais de vrai cinéma dans notre pays, il n'y a personne ici d'assez fou pour donner de l'argent à ceux qui veulent réaliser des films non commerciaux. »*

LAURENCE LOCHU

**▶ Du 29 novembre au 5 décembre, trente-deux films réalisés au VGIK entre 1921 et 1993, dans le cadre des Rencontres Henri-Langlois à Poitiers. Tél. : (16) 49-41-18-00. Ce programme sera repris du 8 au 21 décembre au cinéma parisien L'entrepôt (14e). Tél. : 45-40-78-38.**

### PATRIMOINE

Un appel de l'association Barocco

# Menaces sur les archives de Saint-Pétersbourg

*« A la première chute de neige un peu plus abondante que de coutume, c'est fini : tous les efforts de l'association Barocco pour réunir la communauté internationale autour des autorités soviétiques, puis russes, auront été vains »*, déclare Yves Mikaelov, président de l'association Barocco, au sujet des archives de Saint-Pétersbourg. Celles-ci recèlent des trésors inestimables, documents relatifs à l'histoire politique, culturelle et diplomatique de la Grande Russie, correspondances de Diderot, de Voltaire, de Dostoïevski, de Pierre le Grand, de Catherine II...

Barocco a été fondée il y a dix ans pour contribuer à la préservation du patrimoine des capitales historiques. Or, Saint-Pétersbourg est un cas d'espèce : le rapport des experts est en tout cas plus qu'alarmant. Installés en plein cœur de la ville, dans les palais du Sénat et du Synode, les quelque 6,5 millions de dossiers et 350 000 volumes, mémoire courant de la fin du dix-huitième siècle à 1917, répartis sur 86 kilomètres de rayonnages, peuvent s'enflammer à tout moment. L'intérieur des bâtiments est en bois, les portes coupe-feu sont absentes. A moins que les toitures ne s'effondrent avant, ou tout simplement les planchers : ils avaient été calculés pour porter une charge de 500 kilos et en supportent aujourd'hui 1 500 ou 2 000...

Une équipe d'experts envoyée par l'Etat allemand a chiffré à environ 240 millions de francs le prix des travaux à mener pour sauver les bâtiments et leur précieux contenu. Le 8 novembre, à Versailles, la Russie, par les voix de Rudolf Pikhoïa, directeur du service des archives d'Etat de Russie, et d'Anatoli Sobtchak, maire de Saint-Pétersbourg, s'est engagée à en payer la moitié. *« L'autre moitié devrait pouvoir être prise en charge par la communauté internationale »*, affirme Yves Mikaelov, qui portera cette question à l'ordre du jour de la réunion du Conseil international des archives (CIA) de Potsdam, dont il est membre, le 6 décembre prochain. Le CIA devra veiller à ce que la contribution des Etats soit effective. Si cela n'est pas suffisant, l'association Barocco tentera de recueillir des fonds privés. *« A un moment où l'Europe essaie de se construire, la perte serait irréparable*, ajoute M. Mikaelov. *On ne peut pas construire l'Europe sans avoir aménagé la culture européenne, et on ne peut pas construire l'Europe culturelle en oubliant l'apport des pays de l'Est. »*

*« Au regard de ce que coûtera à la France la construction de la Bibliothèque de France, 7,2 milliards de francs, sans compter la restauration des livres, 240 millions de francs pour le sauvetage d'archives de cette importance, cela ne semble pas excessif »*, conclut le président de Barocco. Dans l'immédiat, seule l'initiative privée semble se manifester. Ainsi, l'association Patrimoine sans frontières (PSF), récemment créée, étudie de son côté les moyens de soutenir l'entreprise du CIA et se joint à l'appel lancé pour la sauvegarde de cet inestimable ensemble.

FRÉDÉRIC EDELMANN

**▶ Barocco, 1, bd de la Reine, 78000 Versailles. Tél. : (1) 30-84-38-49. Fax : (1) 39-51-07-62.**

**Patrimoine sans frontières : 13, bd de Rochechouart, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-80-61-67.**

La détérioration du marché de l'emploi

# Le chômage des jeunes augmente à nouveau

**■ CHOMAGE.** Annoncés comme très mauvais, les chiffres du chômage à la fin du mois d'octobre devaient être publiés mardi 30 novembre dans l'après-midi. Depuis août, le nombre des chômeurs de longue durée a dépassé la barre du million. Un an à peine après l'opération « 900 000 » de Pierre Bérégovoy, ce front est enfoncé.

**■ HAUSSE.** Commencée à l'été 1992, l'augmentation du chômage chez les moins de vingt-cinq ans s'est accélérée, et constitue une deuxième source d'inquiétude. En huit mois, ils sont déjà 707 000 à être inscrits à l'ANPE, contre 669 000 en 1992 et 626 000, au plus bas, en 1990. L'efficacité des dispositifs de soutien baisse, tandis que les chefs d'entreprise se laissent moins séduire par les formules d'exonérations de charges sociales.

**■ VALEUR.** Le débat sur la semaine de quatre jours a mis en évidence de nouvelles attitudes par rapport à l'emploi. Des frontières sont peut-être en train de se déplacer qui permettraient d'aborder différemment la question du chômage.

De septembre 1992 à septembre 1993, selon l'enquête trimestrielle expérimentale de l'INSEE, le taux de chômage chez les hommes de moins de vingt-cinq ans est passé de 19,8 % à 22,2 %, et celui des jeunes femmes de 29,5 % à 31,3 %. Une aggravation, donc. Mais l'institut de la statistique, qui rappelle que l'interprétation de ces évolutions *« est délicate, compte tenu des aléas d'échantillonnage »*, conclut néanmoins à la *« stabilité »* du chômage des jeunes sur cette période, en soulignant que le taux d'activité chez les moins de vingt-cinq ans a reculé, revenant de 44,2 % pour les hommes (37,7 % pour les jeunes femmes) à 39,7 % (31,3 % pour les jeunes femmes). En fait, observe-t-il, sans doute en raison d'un phénomène de prolongation des études, la population active aurait diminué de 120 000 d'une année sur l'autre, tandis que les effectifs de la population occupée auraient diminué de 250 000 en douze mois.

Hormis ce jugement, d'ordinaire autorisé, la plupart des autres indicateurs disponibles permettent pourtant de croire à une accélération du chômage parmi les moins de vingt-cinq ans et plus particulièrement chez les hommes. Avec le dépassement de la barre du million de chômeurs de longue durée en août, confirmé en septembre, ce serait même le deuxième signe inquiétant enregistré ces derniers mois. L'aggravation du chômage fait désormais des ravages dans toutes les catégories, n'épargnant plus personne.

Dans sa statistique mensuelle, le ministère du travail indiquait, pour la fin septembre, une augmentation de 14,8 % par rapport à l'année précédente chez les jeunes hommes, et de 3,9 % chez les jeunes femmes. Mieux, les données consignées par le service des études du même ministère font bien apparaître un mouvement de hausse dont l'origine se situerait vers septembre-octobre 1992. A cette époque là, le nombre d'hommes de moins de vingt-cinq ans à la recherche d'un emploi dépasse, en données corrigées, les 300 000. Et les 350 000 seront frôlés en août et septembre 1993.

Un décompte annuel, enfin, montre que la situation s'est dégradée dans le temps, depuis le plus bas niveau, atteint en 1990. A ce moment, on dénombrait 626 000 jeunes au chômage en fin de mois. Après huit mois seulement en 1993, nous en sommes déjà à 707 000. Ce qui reste malgré tout inférieur aux 894 000 de 1986, mais ne laisse rien augurer de bon...

Les jeunes au chômage

(en milliers)

Total

Femmes

Hommes

1000

800

600

400

200

0

1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993*

Source : ministère du travail

* huit premiers mois

Puisque hausse il y a, encore faut-il en trouver les raisons, qui sont de plusieurs ordres. Quoi qu'en dise l'INSEE, il y a bien eu arrivée plus massive que d'habitude sur le marché du travail, non pas à la rentrée 1993, mais en 1992, alors même que ledit marché se retournait. Encore sous le coup du mirage de la reprise des années précédentes, des jeunes ont été pris au piège, et cela expliquerait notamment l'augmentation du chômage de longue durée (plus d'un an d'inscription) parmi eux.

### *Les dispositifs ne séduisent plus*

Ensuite, et toutes les données disponibles le confirment, les différentes mesures en faveur de l'emploi des jeunes ont progressivement accueilli moins de bénéficiaires, que ces dispositifs soient liés au traitement social du chômage ou que, par les exonérations accordées, ils soutiennent les embauches. Du côté des pouvoirs publics, les instruments de politique de lutte ont vu leurs effectifs baisser, comme c'est le cas pour le CFI (crédit de formation individualisé) à partir de 1992, pour le programme PAQUE à compter de l'été 1993, ou pour les autres types de stage. Réorientés en direction des adultes chômeurs de longue durée, les CES (contrats emploi-solidarité), qui ont succédé aux TUC, enregistrent un ralentissement, visible dans la baisse du nombre de contrats payés en fin de mois (– 10 000 depuis mars). Au total, le déficit serait de l'ordre de 30 000.

Mais le plus préoccupant provient du secteur privé lui même, qui, en raison de la situation économique, ne se laisse plus séduire par les avantages des formules d'aide à l'emploi. Malgré tous les discours, l'apprentissage continue de reculer (– 5 000 depuis décembre 1992). Promis à une réforme dans le prolongement de la loi quinquennale de Michel Giraud, les contrats de qualification et les contrats d'adaptation sont en retard de 16 000 par rapport aux scores de décembre 1992. Enfin, la formule de l'*« exo-jeune »*, qui avait *connu le succès au* point de « cannibaliser » d'autres dispositifs, subit maintenant une chute. En 1992, 115 000 jeunes avaient ainsi pu intégrer l'entreprise. Pour les huit premiers mois de 1993, ils n'auront été que 50 000. Ce qui tend à prouver que, entre l'attente de nouvelles dispositions annoncées et la mauvaise conjoncture économique, tous les éléments jouent contre l'emploi des jeunes. Et ce d'autant plus que d'anciennes mesures toujours en vigueur n'ont plus l'heur de plaire au gouvernement de M. Balladur.

**Al. L.**

# *La décote de la « valeur travail »*

## *Le débat sur la semaine de quatre jours montre que les salariés aspirent à de nouvelles formes d'emploi*

Et si la passion de l'opinion pour la semaine de quatre jours – encore elle – préfigurait un changement d'attitude à l'égard du travail ? Et si, au-delà d'un slogan quelquefois maladroitement orchestré, il fallait lire les premiers signes d'une fracture dans la société qui ne placerait plus la « valeur travail » au firmament de ses critères ? Si tout cela était vrai, comme il le semble, les conditions de traitement des questions de l'emploi et du chômage pourraient en être profondément modifiées. Une voie de passage pourrait s'ouvrir.

A voir le succès que rencontre le thème, il faut croire qu'il frappe juste, quelle que soit la conclusion, momentanée (?), du débat parlementaire. Individuellement, chacun se projette avec un certain bonheur dans la perspective de ne travailler que quatre jours par semaine, solution préférée aux trente-deux heures hebdomadaires, plus compliquées et plus contraignantes, notamment en roulements et en temps de transports. Clairement, les cadres, mais aussi les agents commerciaux ou d'autres catégories qui *« ne comptent pas leurs heures »* s'y retrouvent. Comme beaucoup de salariés, ils aspirent à se dégager d'autant plus des servitudes du travail que, au cours de ces dernières années, sans en tirer avantage, ils ont eu le sentiment de sacrifier beaucoup aux rythmes infernaux imposés par les entreprises. Ce serait un peu le contrecoup de la pression, du discours sur la motivation, et la conséquence de la course à la productivité. Mais cela signifierait également que la « valeur travail » pourrait perdre de son poids, ou de son sens.

### *Modifications de frontières*

Pour l'affirmer, il faudrait prendre l'exacte mesure de certaines tendances à l'œuvre, entre les nouveaux modes d'organisation des entreprises, les conséquences de l'introduction des nouvelles technologies et le contenu donné, aujourd'hui, à une part croissante du travail. Toutes choses qui annoncent des modifications de frontières. Ou qui préparent le monde de demain. Par exemple, le temps de travail calculé par rapport à la valeur des marchandises produites n'existe plus, ou moins, dans un nombre important d'activités professionnelles.

Cette mesure, liée à une conception très taylorienne du travail, tend à devenir inopérante, justement parce que ce mode d'organisation de l'entreprise est lui-même condamné à terme. Bernard Perret et Guy Roustang, dans leur livre intitulé *l'Economie contre la société* (Seuil), soulignent à ce propos que les emplois industriels, comme ceux du tertiaire, deviennent de plus en plus *« relationnels »*.

De plus en plus, et pas seulement pour les cadres ou les professions intellectuelles, le temps de travail ne se réduit plus à la présence effective dans l'entreprise ou le bureau. Pour certaines fonctions, la stricte séparation entre la vie professionnelle et la vie privée s'estompe. Dans la réalité, il y a continuité : on ne s'arrête pas de réfléchir à heures fixes, les dossiers s'emportent à la maison et, avec les moyens de transmission, l'activité peut se poursuivre à domicile. Sans vrai dommage, si ce n'est sans contraintes nouvelles.

Dans le processus d'externalisation qui consiste, pour les entreprises, à abandonner des tâches qui ne leur paraissent pas essentielles, il est manifeste que celles-ci se séparent d'activités, outre le gardiennage et le nettoyage, entre autres, qu'elles ne savaient pas compter ou évaluer selon les règles de la valeur produite. Or, derrière le développement accéléré de cabinets de services, spécialisés dans l'audit, le conseil, etc., il faut aussi voir la capacité de ces derniers à mesurer du travail, facturé d'ailleurs avec profit, autrement que par référence à ce qui serait matériellement livré. D'une certaine manière, on peut considérer que cette faculté qui leur est actuellement propre va représenter la voie de l'avenir pour de nombreuses activités. C'est-à-dire que le temps de travail ne serait plus le critère décisif d'appréciation.

Avec la crise et le chômage, parallèlement, la place accordée à la « valeur travail » diminue de fait, et relativement. Tous ceux qui sont privés d'emploi sont contraints à cette révision et nourrissent, avec le recul, le ressentiment de victimes qu'on ne prendra plus au jeu de l'implication totale et entière. Mais ceux qui travaillent se détachent également, instruits qu'ils sont par les restructurations, pris au piège de la productivité, ou désormais distants face aux campagnes de motivation. Peu à peu, y compris parmi les cadres, sourd l'aspiration à une vie accomplie ailleurs que dans le travail. Il existe en filigrane une tentative de rééquilibrage au profit de l'humanitaire, de l'associatif, de l'intérêt collectif ou de l'engagement public, quand ce n'est pas pour la production de biens artistiques ou culturels. Au passage, et pour faire droit à cette attraction, ne devrait-on pas considérer que ces activités pourraient rentrer dans la sphère, élargie, de l'emploi ?

### *Plein emploi ou pleine activité*

D'ailleurs – et c'est à peine une incidente, – il faudra bien se résoudre à cette intégration, ne serait-ce que pour ne pas accroître les frustrations des jeunes, à qui l'on a promis le niveau du baccalauréat pour 80 % d'une classe d'âge en l'an 2000. A un niveau d'instruction donné, ne correspondra pas toujours, à l'avenir, un emploi dûment qualifié. Le diplôme ne permettant pas d'accéder automatiquement à un poste ou à une classification, il deviendra socialement indispensable que la culture serve à autre chose qu'à travailler. Ce qui ne sera pas facile à justifier, et à expliquer, même si le mouvement dans ce sens est largement engagé. Entre 1982 et 1990, note l'INSEE (*le Monde* daté 12-13 juillet 1992), dix des douze professions qui avaient le plus augmenté leurs effectifs ne nécessitaient pas l'obtention du baccalauréat (secrétaires, aides-soignantes, nettoyeurs, serveurs de café ou de restaurant, etc.).

Si le débat sur la semaine de quatre jours contient bien tous ces ingrédients, rarement formulés et qui sont pourtant déterminants pour l'avenir, il faut convenir que l'arbre, décidément, cache une forêt. C'est-à-dire une masse de problèmes autrement plus fondamentaux, que Philippe Séguin, pour ne prendre que cette référence, avait déjà mis en évidence. De quoi s'agit-il ? Plusieurs écueils nous attendent pour avancer des solutions contre l'emprise du chômage, sauf à se réfugier dans l'espoir de réussir des martingales improbables. D'abord, ainsi que l'a dit le président de l'Assemblée nationale – et avant lui Michel Delebarre, avec moins de vigueur toutefois, – l'exigence de plein emploi devra être remplacée par celle de pleine activité, plus conforme à une période qui ne pourra plus offrir à tous le contrat à durée indéterminée et à temps plein. Ce qui peut être cohérent avec l'engouement pour la réduction du temps de travail et conforme avec la nécessité de la reconnaissance sociale de tout ce qui, tout en ne faisant pas partie aujourd'hui de l'emploi défini de façon taylorienne ou productiviste, participe néanmoins de la vie en société. Et de son équilibre.

Dans le droit fil, les mentalités, marquées par notre passé industriel, devront admettre l'extension du champ des emplois de services, ou d'activités de services socialement utiles à la collectivité, pour en faire un domaine d'accomplissement social et professionnel des personnes, lié à une rémunération directe ou indirecte, du type du revenu d'existence. Le passage aux emplois de plus en plus relationnels, déjà réel dans l'activité économique, devrait permettre cette mutation, tout et autant qu'une professionnalisation pourra se produire et que l'éducation nationale saura reconnaître ces aptitudes dans ses cursus.

### *Reconnaissance sociale*

A ce propos, une anecdote. Visitant à l'époque un lycée professionnel, alors qu'il était PDG de Carrefour, Michel Bon, devenu depuis directeur général de l'ANPE, découvrit que des jeunes filles apprenaient à utiliser des caisses d'hypermarché équipées de codes-barres. Face à la directrice de l'établissement, il fit plusieurs objections. D'abord, l'éducation nationale avait dépensé des sommes importantes pour s'équiper, alors que les futures caissières ne seraient pas forcément affectées à ce type de matériel. Ensuite, il assura que le temps de formation et d'adaptation n'excédait pas deux jours. Enfin, et c'était à ses yeux le grief le plus important, son souhait était de voir le personnel être souriant, affable et serviable avec la clientèle. Mais, sur ce dernier point, l'enseignante lui répliqua que l'éducation nationale ne possédait aucun savoir-faire en la matière, ne disposait pas des outils d'évaluation s'agissant du comportement et que, en tout état de cause, répondre à cette demande reviendrait à s'immiscer dans la personnalité privée des élèves ! Pourtant, concluait M. Bon, c'est bien dans cette direction qu'il faut s'orienter, à la fois pour répondre aux besoins de services et pour en faire de vrais métiers, reconnus de tous.

En imaginant que tous ces obstacles soient franchis, dans le souci de la mutation sociale à accomplir, il resterait cependant une difficulté majeure. Celle liée à la connexion qui perdure entre le travail et la citoyenneté, le détenteur d'un emploi ayant une position sociale indiscutable, tandis que celui qui en est privé se trouve dépossédé de toute reconnaissance. Il n'est que de voir la situation des chômeurs dans la société, qui ne pèsent pas, directement s'entend, sur les débats, pour comprendre l'ampleur de la révolution que cela implique.

Or nous sommes peut-être parvenus à un moment où, en raison des circonstances, un tel saut devient possible. Le débat sur la semaine de quatre jours le rend plausible. La perte de la « valeur travail » aussi. Ensuite, il suffirait *(sic)* de construire un autre modèle de vie en société où chacun est citoyen, même s'il ne travaille pas, ou pas beaucoup, au sens donné à cette fonction aujourd'hui... Comme quoi, l'arrière-cour de la semaine de quatre jours est plus riche de devenir que son simple énoncé.

**ALAIN LEBAUBE**

Les négociations sur le commerce international et leurs échéances

# Edouard Balladur ne perçoit pas de «progrès de fond»

**Le temps, presque autant que la complexité des dossiers, devient un élément-clé des pourparlers entre Américains et Européens pour régler, d'ici au 15 décembre, leurs différends dans les négociations du cycle de l'Uruguay sur la libéralisation du commerce mondial. Edouard Balladur le dit sans détour, dans un entretien publié, mardi 30 novembre, à la une du *Washington Post* : selon le premier ministre, un projet de texte (sur un accord) doit être établi d'ici à la fin de la semaine. «Je veux un accord, mais des progrès doivent être accomplis [et] jusqu'à présent, je n'ai pas vu de signes indiquant des progrès de fond.»**

WASHINGTON

*de notre correspondant*

Si on comprend bien ce qu'Edouard Balladur laisse entendre au *Washington Post*, la France estime que le conseil des ministres de l'Union européenne, jeudi 2 décembre à Bruxelles, devra être en mesure de se prononcer sur les grandes lignes d'un projet d'accord. Lequel serait ensuite examiné par le gouvernement français puis soumis à l'Assemblée nationale (au moins pour débat, sinon pour un vote en bonne et due forme), le tout avant le 13 décembre, date fixée par Peter Sutherland, le directeur général du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), afin de tenir compte de la date butoir imposée, cette fois, par les Etats-Unis, le 15 décembre... *«Les démocraties ont besoin de temps pour que leurs parlements puissent être consultés»*, observe ingénument M. Balladur.

Cela représente une course d'obstacles plus que serrée, compte tenu de l'ampleur des différends qui restent à traiter, et une source diplomatique européenne à Washington évoquait, lundi, la nécessité de déclencher maintenant un véritable *«compte à rebours»* : *«Ce n'est pas le 12 ou le 14 qu'on va mettre la dernière main à un accord* (...), *il faut un sérieux mouvement d'ici au 2 décembre.»* Or si ces mêmes milieux disaient ne pas douter de la volonté de l'administration Clinton d'aboutir à un accord, ils déclaraient, cependant, craindre qu'il puisse y avoir *«un malentendu sur le timing»* : les Etats-Unis pourraient ne pas tenir compte du calendrier évoqué par M. Balladur et, désireux d'obtenir le maximum, attendraient le dernier moment pour présenter de véritables réponses aux demandes européennes sur les multiples dossiers en souffrance (agriculture, services, industrie, règlements des différends commerciaux, audiovisuel etc.).

### *Un report de la date-limite ?*

Dans pareille hypothèse, les pourparlers pourraient être voués à l'échec, du moins ne pas aboutir à la date de la mi-décembre. Seraient-ils, pour autant, interrompus comme l'affirment avec force l'administration Clinton et M. Sutherland ? Certaines voix à Washington, rares il est vrai, que l'on peut entendre dans des milieux américains ou européens, subodorent que la date-limite pourrait être repoussée d'une semaine ou deux.

Pour l'heure, les pourparlers se poursuivent entre fonctionnaires américains et européens et doivent reprendre, mercredi 1er décembre, au niveau des chefs de délégation, avec la venue à Bruxelles de Mickey Kantor, le représentant du président Bill Clinton pour les négociations commerciales. Si l'on s'en tient au calendrier évoqué par M. Balladur, cela laisse la journée de mercredi et la nuit du 2 au 3 à M. Kantor et à son vis-à-vis européen, Sir Léon Brittan, pour rédiger un projet d'accord sur la base des travaux des experts.

Alors que l'ensemble de la presse américaine présente, en général, la France comme un bastion protectionniste, replié sur la défense d'intérêts catégoriels mesquins – ceux d' *«une poignée d'agriculteurs»* – à l'heure où la relance de l'économie mondiale passe par un accord au GATT, le *Washington Post* prête à M. Balladur un *«ton nouveau de conciliation»* et intitule l'article : «Le premier ministre français fait preuve de flexibilité dans la négociation commerciale.» M. Balladur n'en répète pas moins que *«les intérêts français doivent être protégés»*. *«Nous avons le droit de les défendre tout en restant de bons amis et alliés»* [des Etats-Unis], explique le premier ministre, pour qui les différends sur le commerce ne doivent pas remettre en cause ce qui unit les deux pays par ailleurs : *«Il ne faut pas mélanger ensemble tous les problèmes, il y a ceux du commerce et ceux de la sécurité. J'espère que nous avons appris à les distinguer.»*

ALAIN FRACHON

# Les Douze sont parvenus à maîtriser la production de céréales

BRUXELLES
(Union européenne)

*de notre correspondant*

En 1993, la production communautaire de céréales est revenue à 164 millions de tonnes, contre 169 millions l'année précédente. Or 1992 était une très mauvaise année et le recul est beaucoup plus net si l'on compare à 1991 : les Douze avaient alors produit 180 millions de tonnes de céréales. René Steichen, commissaire européen à l'agriculture, a dressé un bilan positif, mardi 30 novembre, de la première année d'application de la réforme de la politique agricole commune (PAC). M. Steichen qui rencontrera, mercredi 1er décembre, Mickey Kantor, le principal négociateur américain, est satisfait : les chiffres font paraître infondées les craintes des pessimistes, exprimées notamment du côté français.

Le bilan de la première année d'application de la réforme de la PAC est conforme pour l'essentiel aux prévisions faites par les services de M. Steichen. Bref, la réforme fonctionne comme prévu, ce qui laisse augurer, pense la Commission, une mise en œuvre sans tensions particulières de l'arrangement, dérivé du préaccord de Blair House, que les Etats-Unis et l'Union s'apprêtent à approuver dans le cadre du GATT. Le recul de la production (un des principaux objectifs de la réforme) est dû à la mise en jachère de 4,66 millions d'hectares auxquels il faut ajouter 1,5 million d'hectares gelés au titre du précédent programme quinquennal. La surface cultivée en céréales à grains a évolué comme souhaité, se limitant à 32,7 millions d'hectares alors qu'on avait misé sur 33,2 millions d'hectares.

Pour que le préaccord de Blair House, même légèrement aménagé, n'impose pas aux paysans des contraintes allant au-delà de la réforme, il convient que la production recule suffisamment et que, par ailleurs, grâce à la baisse des prix (on avait prévu –29 % en trois ans, mais compte tenu des mesures agri-monétaires, l'objectif ne sera pas atteint), les céréales communautaires élargissent leurs débouchés sur les marchés des Douze. *«C'est ce qui est en train de se passer»*, explique-t-on en substance à Bruxelles. Si M. Steichen affirme qu'il n'y a *«pas de dérapage par rapport à la réforme»*, il y a néanmoins un bémol : les rendements ont continué à progresser.

PHILIPPE LEMAITRE

# *Des députés anxieux chez un Leon Brittan évasif*

BRUXELLES

*de notre envoyé spécial*

Les neuf jeunes députés qui se harnachent dans le Falcon 900 d'Olivier Dassault (RPR, Oise) sont fort anxieux. Pour tout dire, ils n'ont pas le moral. Non que Leon Brittan, avec qui il ont rendez-vous, ce lundi 29 novembre, à Bruxelles, les intimide. Bien au contraire : le commissaire européen chargé des relations économiques extérieures, diabolisé, il y a peu, pour sa francophobie supposée, leur inspire plutôt confiance aujourd'hui.

Alors ? S'agirait-il de ces signes avant-coureurs d'une remobilisation paysanne qu'ils flairent, ici et là, au plus profond de leur campagne ? On pourrait le penser à entendre Bernard de Froment (RPR, Creuse) rapporter que ses électeurs ruraux *«commencent à* [l'] *applaudir moins chaleureusement qu'avant»*. Jérôme Bignon (RPR, Somme) décrypte les éditoriaux frondeurs de l'*Action agricole picarde* pour y voir la preuve que les *«syndicats agricoles sont en train de battre le rappel de leurs troupes»*. Cette humeur maussade du terroir leur pèse, c'est sûr, mais là n'est pas l'essentiel.

La vraie raison de leur déprime, c'est la cacophonie des états-majors de la majorité autour des négociations du GATT. Car, enfin, auraient-t-ils déployé tant d'energie pour rien ? Auraient-ils joint leurs bonnes volontés unitaires UDF-RPR pour assister, finalement, à un nouvel épisode de la guerre des chefs au sein de la majorité ? Sillonneraient-ils donc les capitales européennes – une partie d'entre eux s'était rendue à Rome, Londres et Bonn, le 19 octobre dernier (*le Monde* du 22 octobre) – pour voir leur labeur missionnaire réduit à néant par des écarts de langage parisiens ?

Les propos de Valéry Giscard d'Estaing sur le *«mouton noir»* que serait devenue la France dans l'affaire du GATT (*le Monde* du 30 novembre) leur restent en travers de la gorge. *«Honteux, scandaleux !»*, se déchaîne Pierre Lellouche (RPR, Val-d'Oise), pour qui une telle déclaration *«affaiblit ouvertement la position diplomatique de la France»*. Moins virulents, ses compagnons de vol de l'UDF avouent, néanmoins, leur trouble. *«Ce n'est pas la musique que l'on entend dans nos réunions internes»*, soupire le léotardien Alain Gest (UDF, Somme).

Selon M. Lellouche, Leon Brittan, *«extrêmement prudent»*, s'est montré *«relativement optimiste quant à la conclusion d'un accord le 15 décembre»*, mais *«très évasif sur un accord autour du 6 décembre»*, soit, précisément, la date souhaitée par le gouvernement français pour se donner le temps de consulter les parlementaires. *«Il nous a confirmé que les Américains sont sur le point de faire des propositions»*, a ajouté M. Lellouche, précisant toutefois que Sir Leon en *«ignorait»* toujours le contenu.

FRÉDÉRIC BOBIN

# La France mise sur la solidarité européenne

*«Sans commerce mondial libre, nous ne surmonterons pas notre chômage»*, a estimé Klaus Kinkel, le ministre allemand des affaires étrangères, dans un entretien publié, mardi 30 novembre, par *le Figaro*. Rendant hommage à l'étroite coopération entre Allemands et Français pour la recherche d'un accord au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), M. Kinkel est catégorique : *«Nous ne pourrons maîtriser les problèmes qui subsistent encore dans le cadre de cette négociation qu'ensemble, en tant qu'Union européenne.»* De leur côté, le chancelier allemand Helmut Kohl et le président américain Bill Clinton, au cours d'une conversation téléphonique lundi 29 novembre, sont convenus de la nécessité d'aboutir à un accord d'ici la date fatidique.

Pour M. Sarkozy, ministre du budget, un accord au GATT ne pourra intervenir qu'avec l'unanimité des Douze. *«Dans le cas contraire, il n'y aura pas d'accord»*, a-t-il insisté. Le porte-parole de l'Elysée, Jean Musitelli, a récusé, pour sa part, les propos de ceux qui craignent un isolement de la France, en estimant qu'en revanche les Etats-Unis étaient isolés, en particulier sur le dossier de l'Organisation mondiale du commerce (MTO) et celui de la libéralisation des services.

En réponse aux déclarations de Valéry Giscard d'Estaing et de Raymond Barre qui craignent l'isolement de la France, Roland Dumas, ancien ministre socialiste des affaires étrangères, a expliqué qu'il *«manque à ces déclarations un accent d'honnêteté et cela se sent. Les personnalités qui se sont exprimées sur ce sujet seraient plus crédibles si elles n'avaient pas, par leurs propos antérieurs, leurs silences complices, contribué à cette détérioration de l'image de notre pays»*. Sur ce dossier du GATT, *«le Parti socialiste se refuse à tous les intégrismes»*, a affirmé Jean Glavany, porte-parole du PS, estimant que la droite est aujourd'hui *«prise au piège»* qu'elle avait tendu, l'an dernier, au gouvernement de Pierre Bérégovoy.

## Jean-Louis Debré (RPR) dénonce «la voix de la division»

Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR, a déclaré mardi 30 novembre, sur RTL, à propos du dossier du GATT, que *«ce n'est pas à un moment où commence une négociation difficile qu'il faut publiquement faire entendre la voix de la division»*. *«J'aurais aimé, de la part de mes partenaires de l'UDF, au moment où cette négociation s'ouvre, difficile et qui concerne l'avenir de la France et de l'Europe, qu*[ils fassent] *taire* [leurs] *différences et* [qu'ils fassent] *corps derrière le gouvernement»*, a-t-il déclaré en faisant allusion, sans les citer, à Valéry Giscard d'Estaing et à Raymond Barre.

Selon le député de l'Eure, *«l'intérêt de l'Europe, et non pas simplement l'intérêt de la France, est de ne pas conclure en l'état le préaccord de Blair House»*.

Pour sa part, Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, a souhaité, sur France 2, que *«pour se démarquer pour des raisons politiques, on ne donne pas l'impression d'affaiblir la position française»*.

Défendant son projet de budget devant les sénateurs

# M. Puech s'efforce de faire patienter le monde agricole

C'est dans un épais brouillard que Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, avait conduit, le 21 octobre, le débat sur les crédits de son ministère pour 1994. Sur les deux questions essentielles, il avait été contraint de faire patienter les députés : les négociations sur le GATT étaient au point mort et les mesures spécifiques d'aide aux agriculteurs n'étaient pas encore prêtes (*le Monde* du 23 octobre).

Les sénateurs ont bénéficié, lundi 29 novembre, d'un ciel plus dégagé. Certes, l'avenir des négociations sur le commerce international est loin d'être éclairci, mais il n'est plus complètement bouché, comme l'a souligné le ministre de l'agriculture. *«Enfin,* a-t-il dit, *après deux mois de silence, les discussions entre l'Europe et les Etats-Unis ont repris.»* Toutefois, *«il n'y a, pour l'instant, aucune avancée sérieuse, et il est grand temps d'obtenir des résultats concrets»*, a-t-il précisé. Soulignant que les mesures déjà acceptées dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune sont *«extrêmement contraignantes»*, M. Puech a lancé avec vigueur : *«Aller plus loin mettrait en péril l'équilibre de nos exploitations (...). Il est hors de question qu'il y ait un hectare de jachère de plus.»*

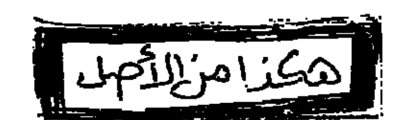
Il savait rejoindre, là, le sentiment des sénateurs, tant l'unanimité était forte sur ce point. *«Des améliorations significatives doivent être apportées au pseudo-accord de Blair House, mais, de toute façon, la facture sera lourde pour nous»*, estime Roland du Luart (Rép. et Ind.) rapporteur spécial de la commission des finances. Plus vigoureux, le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, Alain Pluchet (RPR), a affirmé qu'il *«faut refuser un hectare de jachère de plus»*. Raymond Soucaret (Rass. dém., Lot-et-Garonne) refuse la *«mystification du GATT»*, et Emmanuel Hamel (RPR, Rhône) a invoqué *«l'union nationale»* autour de *«ces paysans qui ne cultivaient pas seulement le sol national, mais aussi qui le défendaient lorsqu'il était attaqué»*. Fernand Tardy (PS, Alpes-de-Haute-Provence) a dénoncé, de son côté, un *«accord qui n'est pas acceptable»*, tandis que Félix Leyzour (PC, Côtes-d'Armor) soupçonne le gouvernement de chercher *«à ménager un peu les esprits avant une future et proche reculade sur le GATT»*.

Il est vrai que M. Puech n'était pas arrivé les mains vides devant ses anciens collègues sénateurs. Il a annoncé plusieurs mesures qui traduisent en termes budgétaires et prolongent les aides à l'agriculture présentées par le gouvernement le 15 novembre. Ces mesures, dont le principe est acquis mais qui ne seront inscrites dans le projet de loi de finances que lors de l'examen en seconde délibération (probablement à la fin de cette semaine), portent sur les prestations sociales, avec le relèvement des retraites les plus faibles et la prise en compte des déficits dans le calcul des cotisations, particulièrement pour les producteurs de fruits et légumes, les horticulteurs et les producteurs forestiers. Plusieurs mesures concernent, d'ailleurs, la relance de la filière bois et du Fonds forestier national. Enfin le gouvernement va mettre en place une incitation à l'assurance-grêle, *via* une subvention accordée par le Fonds national de garantie des calamités agricoles.

Au total, quelque 600 millions de francs supplémentaires devraient porter le projet de budget pour l'agriculture – approuvé par la majorité sénatoriale et rejeté par le PS et le PC – à 47,6 milliards de francs. Ce sont autant de petits cadeaux qui ont peu de chances, toutefois, de détourner du GATT l'attention du monde agricole.

GÉRARD COURTOIS





INDUSTRIE

Envisageant un statut fiscal dérogatoire

# Alain Madelin prépare un projet de loi sur la transmission d'entreprise

**Dans son allocution d'ouverture du colloque organisé lundi 29 novembre par la Sofaris (Société française de garantie des financements des petites et moyennes entreprises) sur la transmission des PMI en France, Alain Madelin, ministre des entreprises, a fait part de son intention de proposer au premier ministre au printemps prochain, un projet de loi sur la transmission d'entreprises.**

Conformément au souhait exprimé la semaine dernière par le CNPF, le texte de M. Madelin *« prendra en compte les deux modes de transmission* [transmission à titre gratuit aux héritiers et transmission à titre onéreux] *sans privilégier l'un par rapport à l'autre »*. Ce qui n'est pas le cas actuellement puisqu'une cession est taxée sur la base de 19,4 % de la plus-value réalisée alors qu'une transmission familiale est taxée au taux marginal (40 à 60 %). Or, selon une enquête de la Sofaris portant sur 1 700 entreprises reprises, on observe près de cinq fois moins de défaillances à la suite de transmission familiale qu'à la suite de cession à un tiers.

Une baisse de la taxation des transmissions à titre gratuit, mais aussi à titre onéreux, devrait figurer dans ce projet de loi. Ce prélèvement fiscal est actuellement particulièrement élevé en France, ce qui désavantage les PMI françaises par rapport à leurs homologues étrangères, allemandes en particulier.

Alain Madelin proposera un *« statut fiscal particulier et dérogatoire pour la transmission d'entreprise et plus généralement de l'outil de travail, pouvant aller jusqu'à une exonération complète »*. En outre, pour faciliter les reprises et augmenter le nombre de repreneurs, le ministre des entreprises veut inciter le développement du *« crédit-vendeur »* accordé par le chef d'entreprise au repreneur. Il souhaite aussi que les repreneurs puissent déduire les intérêts sur les emprunts contractés pour acheter l'entreprise de l'impôt sur le revenu.

Enfin, pour que la transmission *« ne soit pas un risque mais une chance par l'arrivée de nouvelles équipes »*, le ministre des entreprises envisage d'améliorer la fiscalité pesant sur les donations-partage qui permet au chef d'entreprise de transmettre sa firme de son vivant. Il souhaite également légaliser les *« pactes sur succession future »*. Il a aussi confié à un parlementaire chef d'entreprise, Yvon Jacob, une mission d'étude sur la fiducie.

A. K.

Préalable, à leurs yeux, à la coopération avec DBT

## Les Allemands demandent la privatisation de France Telecom

A la veille d'un sommet franco-allemand qui doit évoquer les projets de coopération entre les deux opérateurs nationaux voisins, Gunter Rexrodt, ministre allemand de l'économie, a affirmé, lundi 29 novembre, que le projet de coopération entre France Telecom et Deutsche Bundespost Telekom (DBT) ne saurait en aucun cas mener à leur fusion. *« Au nom du respect de la concurrence*, a justifié M. Rexrodt, *on ne peut pas fusionner deux monopoles d'Etat. »*

Or, d'une part, la question d'une fusion intégrale, à la Renault-Volvo, n'a jamais été concrètement envisagée. D'autre part, les monopoles en question doivent disparaître en 1998, date à laquelle, l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications sera totale dans l'Union européenne.

La déclaration de M. Rexrodt pourrait en fait refléter un certain dépit qui se fait jour du côté des pouvoirs publics allemands au vu du cours que prend la réforme de France Telecom. Bonn, qui s'est engagé politiquement sur le thème de la privatisation partielle de DBT, dans le but de favoriser un accord de participations croisées avec France Telecom, craint que ses propres syndicats des PTT ne profitent du débat français pour remettre à plat un compromis très laborieusement élaboré. En clair, M. Rexrodt demande aux Français de mener à bien la privatisation de France Telecom

CAROLINE MONNOT

Après son dépôt de bilan

## Sud-Marine obtient un sursis d'un mois

MARSEILLE

*de notre correspondant régional*

Le tribunal de commerce de Marseille a décidé, lundi 29 novembre, de prolonger la période d'observation de Sud-Marine jusqu'au 3 janvier 1994. L'entreprise marseillaise de construction offshore et de réparation navale, qui emploie 620 salariés, avait déposé son bilan le 2 novembre. Dans un jugement en date du 8 novembre, le tribunal de commerce l'avait placée en redressement judiciaire en lui accordant une période d'observation de trois semaines. La société Bouygues Offshore avait, alors, manifesté son intérêt pour la reprise du secteur offshore de Sud-Marine. Mais son audit de l'entreprise marseillaise avait tourné court en raison du refus des syndicats CGT et CGC de lui donner accès à certains documents.

Alors que l'administrateur judiciaire avait conclu à la mise en liquidation de Sud-Marine, Bouygues a fait connaître, son intention d'achever ses études. Parallèlement, la société marseillaise de réparation navale CMR a indiqué qu'elle pourrait reprendre une partie de la branche réparation navale. Sud-Marine étant en mesure d'assurer les salaires jusqu'à fin décembre, le tribunal lui a accordé un délai de grâce.

G. P.

ÉTRANGER

Après des années d'atermoiements

## La dévaluation du dinar algérien se précise

Après des années d'atermoiements, de reculades et de fausses promesses, l'Algérie semble décidée à sauter le pas et à dévaluer fortement le dinar, la monnaie nationale. C'est l'impression qui prévaut après les déclarations, dimanche 28 novembre, de Redha Hamiani, ministre de la petite et moyenne entreprise (PME). A l'occasion d'un séminaire de la Chambre de commerce algérienne, le ministre a, en effet, confirmé que la parité du dinar ne sera plus garantie en 1994 et a donc invité les investisseurs à *« intégrer le risque de change »*.

Cette annonce surprise, faite par un ministre – ancien patron des patrons algériens – qui jouit d'une réputation certaine à l'étranger, intervient alors qu'une délégation du Fonds monétaire international (FMI) séjourne à Alger pour discuter d'un plan d'ajustement structurel (PAS), assorti d'une dévaluation (*le Monde* du 30 novembre). Une précédente mission du FMI avait eu lieu en octobre.

En 1985, le dinar algérien valait 2 francs français. Aujourd'hui, toujours au taux officiel, sa valeur ne dépasse pas 25 centimes et moins de 10 centimes sur le marché parallèle, d'une importance capitale pour l'approvisionnement de l'Algérie, compte tenu des insuffisances de la production domestique. Faut-il aligner le taux de change officiel sur le taux parallèle, faire coexister plusieurs taux, dévaluer en une seule fois ou progressivement ?

Le fait est qu'une forte dévaluation est une opération à risques. Ses effets mécaniques sont connus. Elle devrait stimuler les exportations, renchérir les importations et majorer les recettes de l'Etat tirées de la fiscalité pétrolière. Mais, en contrepartie, elle ne peut que nourrir un regain d'inflation, aggraver la situation des entreprises. Et accentuer la dégradation des conditions de vie de la population. Avec le risque d'une explosion sociale.

J.-P. T.



REPÈRES

PRIVATISATION

### 17 actions pour les actionnaires de Rhône-Poulenc

Le gouvernement a revu à la hausse les minima d'attribution d'actions Rhône-Poulenc souscrites par les particuliers, dans le cadre de la privatisation du groupe chimique. Le ministère de l'économie a annoncé, lundi 29 novembre, que les actionnaires individuels pourront finalement recevoir 17 actions, au lieu de 16 comme annoncé initialement. Les ordres A1, qui correspondent à la première priorité d'achat ouverte quel que soit le mode de paiement, seront servis intégralement à hauteur de 17 actions. Les ordres A2, qui correspondent à la priorité supplémentaire ouverte en cas de paiement exclusif par remise d'obligations de l'emprunt Balladur, seront servis intégralement jusqu'à 16 actions, au lieu de 15 initialement prévues.

FINANCES PUBLIQUES

### Le déficit budgétaire de 1995 sera réduit de 25 milliards de francs

Le déficit budgétaire sera ramené de 300 milliards de francs en 1994 à 275 milliards en 1995, a déclaré, lundi 29 novembre, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, à l'occasion d'une réunion du Forum du futur organisée par Jacques Baumel, député (RPR) des Hauts-de-Seine. Cette baisse de 25 milliards de francs serait poursuivie au cours des années suivantes et permettrait de ramener le déficit à 2,5 % du PIB en 1997. Cette diminution progressive du déficit budgétaire, qui permettra à la France – si elle est respectée – de souscrire aux critères du traité de Maastricht, repose sur l'hypothèse d'un retour à une assez forte croissance, celle-ci devant *« être supérieure à 2 % sur la période »*.

Le ministère du budget devait déposer, mardi 30 novembre, des rectifications à son projet de loi quinquennale de redressement des finances publiques, qui sera examiné au Parlement à partir du 7 décembre. Le déficit serait de 266 milliards de francs en 1995 (et non plus de 275 milliards), de 233 milliards de francs en 1996 (et non plus de 246 milliards) et de 199 milliards en 1997 (au lieu de 216 milliards de francs), le tout exprimé en francs de 1994. Par rapport au PIB, le déficit représenterait 3,5 % en 1995, 3 % en 1996, 2,5 % en 1997. Ce nouveau cheminement prend en compte de moindres rentrées fiscales mais aussi une baisse des taux d'intérêt supérieure à ce qui avait été prévu.

NÉGOCIATION

### Les retraites complémentaires pourraient diminuer entre 60 et 65 ans

Dans un entretien aux *Echos*, mardi 30 novembre, Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF, affirme, à propos de la négociation sur l'ASF (Association pour la structure financière), que le patronat ne pourra *« pas demander un effort supplémentaire* aux entreprises » et refusera toute hausse de cotisation. Déterminé *« à ajuster les dépenses aux ressources »*, il estime qu' *« il faudra réduire les pensions versées par les régimes complémentaires entre 60 et 65 ans »*. En revanche, s'agissant de l'équilibre financier du régime de retraite complémentaire des cadres (AGIRC), M. Domange préconise une solution pour les dix ans à venir et, dans ce cadre, admettrait *« une augmentation du taux de cotisation obligatoire »*, programmée dans le temps. Par ailleurs, il a annoncé que, pour la première fois depuis dix-sept ans, en raison de la récession, le CNPF renonçait à envoyer une recommandation en matière de politique salariale qui est *« plus que jamais (...) du domaine de l'entreprise »*.

VIE DES ENTREPRISES

Alors que le titre du constructeur suédois est en chute libre

# Des petits actionnaires de Volvo menacent de saisir la justice

La Fédération suédoise des actionnaires (Aktiespararna), groupement à l'initiative de la fronde contre la fusion entre Volvo et Renault, s'est déclarée prête, lundi 29 novembre, à engager une action en justice contre l'accord, en cas d'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 7 décembre. Pour la Fédération, le projet de fusion n'est pas *«conforme»* aux articles régissant la société AB Volvo. Elle s'appuie sur un paragraphe qui stipule que *«Volvo, directement ou* via *ses filiales, doit contrôler principalement ses secteurs de transports»* (automobiles, poids-lourds, autobus). Or, affirme Aktiespararna, le transfert prévu des activités automobiles et poids-lourds de Volvo dans le nouvel ensemble franco-suédois déroge à cette règle *«car la société Volvo perdra toute influence et tout contrôle direct de ces secteurs»*.

L'association réclame une modification des articles et des statuts de Volvo, et souligne que cette décision doit être approuvée par une majorité des deux tiers des actionnaires, lors de l'assemblée générale, en préalable à tout examen de la fusion. Le constructeur suédois maintient sa position selon laquelle une majorité simple sera suffisante pour approuver la fusion le 7 décembre. *«Nos juristes, ainsi que les experts extérieurs que nous avons consultés confirment ce point de vue»*, nous a déclaré un porte-parole de l'entreprise suédoise.

A l'appui de sa politique de harcèlement, la Fédération, qui n'a les pouvoirs que de 3 % environ des actionnaires de Volvo, réaffirme que la fusion avec Renault entraînera des *«pertes financières considérables»* pour les actionnaires du groupe suédois. Elle semble ne pas être la seule à partager ce point de vue. L'action «B» de Volvo cotait 391 couronnes (274 francs) lundi à la bourse de Stockholm, en baisse de 20 % depuis l'annonce à Paris de l'accord de fusion Renault-Volvo. Dans la soirée de lundi, deux importantes compagnies d'assurances suédoises, Skandia, la première du pays, un des principaux actionnaires du premier groupe industriel suédois Volvo avec 4,1 % des droits de vote, ainsi que Wasa (0,3 %), ont annoncé leur décision de dire *«non»* à la fusion. Ce qui porte à 11,2 % les intentions de vote négatives contre 30,1 % pour.

A. K.

Aux termes d'une «lettre d'intention»

# Bull et la CFDT s'entendent sur un futur «contrat social»

Prenant une longueur d'avance sur la prochaine réunion du comité central d'entreprise (CCE), jeudi 2 décembre, la direction des ressources humaines de Bull et la CFDT, syndicat majoritaire du groupe informatique public, ont signé, lundi 29 novembre, une lettre d'intention en vue d'aboutir à *«l'élaboration d'un contrat social destiné à maintenir l'emploi»*. Il s'agit, dans le cadre du plan social 1994 présenté par la direction le 22 novembre, qui prévoit la suppression de 1 874 postes, d'éviter le recours à tout licenciement (hors mesures ASFNE et départs volontaires). Ce contrat doit *«être borné dans le temps, vingt-quatre mois par exemple»*, selon la CFDT.

Les discussions porteront sur des mesures de réduction de temps de travail à titre collectif, d'aménagement individuel des horaires (temps partiel, congé sans solde, mi-temps...), uniquement sur la base du volontariat, sur des formations de reconversion et d'aides au reclassement, mais aussi sur la réduction des coûts non salariaux (sous-traitance, heures supplémentaires excédentaires).

Un calendrier contraignant a été fixé. Tout doit être réglé avant le 31 mars 1994. La prudence reste toutefois de mise. La CFDT précise que *«rien n'est acquis : une intention n'est pas un protocole d'accord»*.

A la CGT, on se déclare sceptique quant à la capacité de la CFDT de rassembler alors qu'une union syndicale démontrée par les manifestations du 14 septembre et du 18 novembre s'est faite sur le refus de toute suppression d'emploi.

A. B.-M.

La stratégie de Loïk Le Floch-Prigent

# Gaz de France veut devenir un opérateur mondial

La réponse n'a pas tardé mais elle ne s'est pas située sur le même plan. Si Philippe Jaffré, président d'Elf Aquitaine, s'était limité à la situation comptable de l'entreprise, Loïk Le Floch-Prigent, président de Gaz de France, qui s'est exprimé lundi 29 novembre, a uniquement parlé développement. En moins d'une semaine, ces deux dirigeants d'entreprises publiques sont sortis du mutisme qu'ils s'étaient imposé depuis leur entrée en fonction en août. Si le premier est apparu en financier, le second s'est présenté en industriel.

Le 23 novembre, Philippe Jaffré présentait les estimations de résultats de la première compagnie pétrolière française. Avant la privatisation, le nouveau patron d'Elf a donc décidé de constituer d'importantes provisions qui font chuter les résultats de la compagnie pétrolière et ternissent au passage le bilan de son prédécesseur Loïk Le Floch Prigent. Le 29 novembre, le nouveau patron de Gaz de France a évoqué très rapidement les résultats de la firme gazière qu'il a rejoint, insistant sur *«la continuité»*, pour se consacrer uniquement à sa future stratégie. Passant brutalement d'Elf Aquitaine à Gaz de France, son *«champ visuel s'est restreint, mais vers le produit le plus intéressant en matière d'énergie»*. *«Les dix prochaines années seront des années gazières»*, a-t-il affirmé, car, pour des questions d'environnement et d'investissements, nombre de pays, producteurs ou non, vont y avoir recours.

Dans cette optique, l'effort portera sur le caractère international de la firme pour qu'elle devienne un véritable opérateur mondial. L'idée est non seulement de développer les projets de développement en aval, sous forme de partenariats, comme déjà en Allemagne et tout récemment au Québec, mais aussi d'être présent dans la production. Cependant, les 8 milliards de francs de cash flow que dégage chaque année Gaz de France ne suffiront pas à mener tous les projets, ni à réaliser une opération de grande ampleur.

Sachant que l'entreprise ne pourra consacrer en moyenne que 1 milliard de francs par an, l'idée est plus de prendre des participations financières, un peu sur le modèle d'Enron, une entreprise gazière américaine. *«Il est possible de bâtir des projets avec peu d'argent, par le biais de participations qui ont une bonne rentabilité»*. Si Loïk Le Floch-Prigent exclut, pour des raisons de risques, toute incursion dans l'exploration, *«s'associer à un projet d'exploitation et de production de gaz est tout à fait de notre compétence»*.

DOMINIQUE GALLOIS

## CHIFFRES ET MOUVEMENTS

### ALLIANCES

**BULL et CISI créent une filiale commune dans le «FM».** – Le constructeur informatique Bull et la société de services Cisi (CEA-Industrie) ont concrétisé leur alliance, lundi 29 novembre, en annonçant la création d'une filiale commune à 50/50 réunissant leurs activités dans la gestion des systèmes informatiques des entreprises en France, encore appelée *«facilities management»*, selon un communiqué commun. Dénommée Athesa, cette filiale commune, dont la création était prévue par un accord Bull-Cisi annoncé en juin, sera opérationnelle au 1er janvier et emploiera 650 personnes. Elle sera présidée par Jacques Tordjman, ancien président de la société de services informatiques GFI, devenue en 1992 filiale du géant américain Electronic Data Systems (EDS), un des pionniers du «FM».

**FUJITSU et APPLE coopèreront dans les logiciels «multimédia».** – Le géant japonais de l'informatique Fujitsu Inc. et Apple Japan, une filiale de l'américain Apple Computer Inc., ont annoncé la conclusion d'un accord dans le secteur des logiciels «multimédia». Les deux groupes échangeront des informations sur la technologie des données multimédia – qui seront stockées sur des CD-ROM – afin de développer des logiciels compatibles qui puissent être utilisés à la fois sur les Macintosh d'Apple et les FM Towns de Fujitsu. L'accord couvre la technologie Quicktime exploitée par Apple qui permettra à Fujitsu d'utiliser des logiciels développés par Apple sur les ordinateurs FM Towns.

### SOCIAL

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : les syndicats protestent contre le plan social.** – Les cinq organisations syndicales de la Société générale (CFDT, CFTC, CGT, FO et SNB-CGC) se sont opposées, lundi 29 novembre, aux *«plus de 1 500 suppressions d'emplois programmées en 1994 et 1995»*, après avoir été reçues séparément par le président du groupe Marc Viénot. Dans un texte commun, elles indiquent que l'abandon de la phase trois (celle des licenciements) du plan social 1993 *«a précédé l'annonce par la direction générale de sa volonté de réduire encore de 2,5 % les effectifs en 1994 et 1995»*, soit *«une nouvelle ponction de plus de 1 500 emplois sur les deux prochaines années»*.

### CAPITAL

**MATSUSHITA devient le principal actionnaire du fabricant allemand de téléviseurs Loewe Opta.** – Le japonais Matsushita est devenu le principal actionnaire du fabricant allemand de téléviseurs haut de gamme Loewe Opta GmbH en rachetant une participation de 23 % que possédait BMW. Le groupe japonais était entré en 1990 dans le capital de la société bavaroise en prenant 25,1 %, ce qui correspond à une minorité de blocage en Allemagne. Fondée en 1923, Loewe Opta était, avec la société Metz, l'une des deux dernières sociétés purement allemandes à fabriquer des téléviseurs. Loewe Opta, qui assure demeurer indépendante, s'attend cette année à un résultat équilibré, après 7,3 millions de deutschemarks de pertes en 1992 (25 millions de francs), année au cours de laquelle le chiffre d'affaires s'est élevé à 446 millions de deutschmarks (1,5 milliard de francs).



MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS, 30 novembre ↓ Hésitante

La tendance était très hésitante mardi dans un marché calme qui ne décelait aucune nouvelle susceptible d'orienter sérieusement la tendance. En baisse de 0,25 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 0,12 %, avant de repasser dans le rouge peu avant la mi-journée. Aux alentours de 13 h 30, les valeurs françaises abandonnaient en moyenne 0,23 % à 2 114,45 points. Le montant des échanges atteignait sur le marché à règlement mensuel environ 1 milliard de francs.

La décision de la Bundesbank de lancer une prise pension au taux inchangé de 6,25 % a quelque peu déçu les milieux financiers. Ils espéraient un signe de la Bundesbank avant sa réunion de jeudi.

Quelques pas ayant été apparemment réalisés en ce qui concerne le GATT, les opérateurs se montrent légèrement plus confiants. Sans toutefois prendre des risques.

La fermeté du franc français ces derniers jours justifiait également une certaine confiance à la Bourse.

Parmi les titres en hausse sensible on relevait Scor (+ 4,2 %), Primagaz (+ 2,8 %) et EuroDisney (+ 2,7 %).

Du côté des baisses, Total perdait 0,5 % à 301,80 francs et Elf-Aquitaine 1,6 % à 410,10 francs. Lundi, Merrill Lynch Securities a mis l'ensemble du secteur des sociétés pétrolières européennes sous observation après la baisse des cours du brut de la semaine dernière.

Les contrats sur le pétrole brut ont terminé lundi à leurs plus bas niveaux depuis 41 mois sur le Nymex (New York Mercantile Exchange), affectés par la reconduction des quotas de production de l'OPEP et par le possible retour de l'Irak sur le marché pétrolier.

## NEW-YORK, 29 novembre ↓ Repli en fin de séance

Wall Street s'est repliée en fin de séance, lundi 29 novembre, sous la pression d'un raffermissement des taux d'intérêt et de la faiblesse des valeurs pétrolières et minières. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 677,80 points, en baisse de 6,15 points, soit un repli de 0,17 %. Les échanges ont été fournis avec quelque 270 millions de valeurs traitées. Les titres en baisse ont légèrement dépassé les valeurs en hausse : 1 072 contre 1 039, et 573 actions sont restées inchangées.

L'évolution du marché a été dominée par la chute des prix du pétrole, qui ont perdu plus d'un dollar à New-York. Les pétrolières ont poursuivi leur dégringolade entamée la semaine dernière après la décision des pays de l'OPEP de ne pas réduire leur production.

Le prix du métal jaune a reculé dans le sillage du pétrole, ce qui a déprimé les titres du secteur. En revanche, les bons du Trésor ont remonté sur le fait que des prix du pétrole en baisse amélioraient les perspectives de la maîtrise de l'inflation.

Les taux d'intérêt sur le marché obligataire, qui évoluent à l'inverse des prix, sont retombés, favorisant les investissements boursiers durant l'essentiel de la séance. Mais la tendance s'est renversée en fin de journée, une reprise des taux s'accompagnant d'une baisse des valeurs boursières.

| VALEURS | Cours du 26 novembre | Cours du 29 novembre |
|---|---|---|
| Alcoa | 71 1/8 | 69 7/8 |
| ATT | 55 7/8 | 54 7/8 |
| Boeing | 38 3/4 | 39 1/8 |
| Chase Manhattan Bank | 33 1/8 | 33 3/8 |
| Du Pont de Nemours | 48 1/8 | 48 |
| Eastman Kodak | 61 3/8 | 61 3/8 |
| Exxon | 61 3/4 | 61 3/4 |
| Ford | 61 1/4 | 61 3/4 |
| General Electric | 98 1/2 | 97 7/8 |
| General Motors | 53 7/8 | 54 3/8 |
| Goodyear | 41 3/4 | 42 3/8 |
| IBM | 56 | 54 3/8 |
| ITT | 91 | 89 1/8 |
| Mobil Oil | 75 1/4 | 75 |
| Pfizer | 65 3/8 | 65 7/8 |
| Schlumberger | 58 1/2 | 57 |
| Texaco | 63 7/8 | 63 3/8 |
| UAL Corp. ex-Allegis | 145 1/4 | 148 1/4 |
| Union Carbide | 20 5/8 | 20 5/8 |
| United Tech. | 61 5/8 | 61 3/4 |
| Westinghouse | 14 1/8 | 14 1/8 |
| Xerox Corp. | 82 5/8 | 82 3/8 |

## LONDRES, 29 novembre ↑ Progression

Les valeurs ont fortement progressé, lundi 29 novembre, au Stock Exchange, dans l'espoir que le budget britannique 1994-1995, présenté mardi 30 novembre, contienne des hausses d'impôts modérées, peut-être accompagnées d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt. L'indice Footsie des 100 grandes valeurs a clôturé en hausse de 24,4 points à 3 135,8 points, soit une progression de 0,7 %. 683,8 millions de titres ont été échangés contre 689,2 millions vendredi.

La station de télévision régionale Central TV a bondi de 405 pence à 2 573après l'offre publique d'achat (OPA) de 624 millions de livres lancée par Carlton sur les 80 % de son capital qu'elle ne possède pas encore, à 26 livres l'action. Carlton a pour sa part gagné 30 pence à 797.

Les brasseries ont été soutenues par les espoirs d'une augmentation modeste des taxes sur l'alcool. Bass, qui annoncera ses résultats annuels mercredi, a gagné 14 pence à 493, Guinness 9 pence à 460 et Grand Metropolitan 19 pence à 409.

| VALEURS | Cours du 26 novembre | Cours du 29 novembre |
|---|---|---|
| Allied Lyons | 5,96 | 5,97 |
| BP | 3,32 | 3,25 |
| BTR | 3,48 | 3,56 |
| Cadbury | 4,44 | 4,52 |
| De Beers | 12,88 | 12,66 |
| Glaxo | 6,37 | 6,72 |
| GUS | 5,78 | 5,84 |
| ICI | 7,18 | 7,42 |
| Reuters | 16,30 | 16,60 |
| RTZ | 7,09 | 7,18 |
| Shell | 6,77 | 6,68 |
| Unilever | 11,23 | 11,23 |

## TOKYO, 30 novembre ↑ Rebond

La Bourse de Tokyo a nettement rebondi, mardi 30 novembre, en gagnant en moyenne 2 % après la chute de près de 4 % la veille, mais le sentiment du marché reste à la baisse, estiment les opérateurs. L'indice Nikkei a clôturé à 16 406,54 points sur une hausse qualifiée essentiellement de technique de 327,83 points. L'indice TOPIX a gagné aussi 23,58 points à 1 374,06 points.

Mais le volume d'échanges est resté faible à 320 contre 370 millions d'actions et toujours caractéristique d'un marché de professionnels d'où les investisseurs restent à l'écart par prudence. Dans la matinée, des déclarations du ministre des finances, Hirohisa Fujii, selon lesquelles le gouvernement avait décidé de ne pas soutenir la Bourse, avaient nettement pesé sur l'indice, qui était alors tombé à 16 004,00 points.

| VALEURS | Cours du 29 novembre | Cours du 30 novembre |
|---|---|---|
| Ajinomoto | 1 130 | 1 120 |
| Bridgestone | 1 230 | 1 260 |
| Canon | 1 300 | 1 370 |
| Fuji Bank | 1 780 | 1 750 |
| Honda Motors | 1 340 | 1 370 |
| Matsushita Electric | 1 300 | 1 380 |
| Mitsubishi Heavy | 588 | 699 |
| Sony Corp. | 4 590 | 4 670 |
| Toyota Motors | 1 630 | 1 640 |

## CHANGES

### Dollar : 5,9140 F ↓

Mardi 30 novembre, le deutschemark s'échangeait, vers 13 heures, à 3,4570 francs sur le marché des changes parisien contre 3,4480 francs la veille. Le dollar s'effritait à 5,9140 francs contre 5,9202 francs, lundi soir (cours BdF).

| FRANCFORT | 29 nov. | 30 nov. |
|---|---|---|
| Dollar (en DM) | 1,7125 | 1,7088 |
| **TOKYO** | **29 nov.** | **30 nov.** |
| Dollar (en yens) | 109,29 | 108,82 |

### MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (30 nov.) .......... 6 3/4 % - 6 7/8 %

New-York (29 nov.) .......... 3 1/8 %

## BOURSES

| | 26 nov. | 29 nov. |
|---|---|---|
| (SBF, *base 100 : 31-12-81*) | | |
| Indice général CAC | 597 | 592,24 |
| (SBF, *base 1000 : 31-12-87*) | | |
| Indice CAC 40 | 2 120,62 | 2 119,30 |

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

| | 26 nov. | 29 nov. |
|---|---|---|
| Industrielles | 3 683,95 | 3 677,80 |

LONDRES *(Indice «Financial Times»)*

| | 26 nov. | 29 nov. |
|---|---|---|
| 100 valeurs | 3 111,40 | 3 135,80 |
| 30 valeurs | 2 369,30 | 2 395,80 |
| Mines d'or | 235 | 230,90 |
| Fonds d'Etat | 103,64 | 103,94 |

FRANCFORT

| | 26 nov. | 29 nov. |
|---|---|---|
| Dax | 2 047,24 | 2 043,43 |

TOKYO

| | 29 nov. | 30 nov. |
|---|---|---|
| Nikkei Dow Jones | 16 078,71 | 16 406,54 |
| Indice général | 1 350,48 | 1 374,06 |

## MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| | COURS COMPTANT | | COURS TERME TROIS MOIS | |
|---|---|---|---|---|
| | Demandé | Offert | Demandé | Offert |
| $ E-U | 5,9055 | 5,9075 | 5,9518 | 5,9558 |
| Yen (100) | 5,4203 | 5,4242 | 5,4802 | 5,4864 |
| Ecu | 6,6407 | 6,6460 | 6,6379 | 6,6467 |
| Deutschemark | 3,4575 | 3,4590 | 3,4605 | 3,4635 |
| Franc suisse | 3,9634 | 3,9675 | 3,9833 | 3,9901 |
| Lire italienne (1000) | 3,4784 | 3,4812 | 3,4577 | 3,4627 |
| Livre sterling | 8,7862 | 8,7934 | 8,8138 | 8,8247 |
| Peseta (100) | 4,2122 | 4,2167 | 4,1847 | 4,1924 |

## TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

| | UN MOIS | | TROIS MOIS | | SIX MOIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Demandé | Offert | Demandé | Offert | Demandé | Offert |
| $ E-U | 3 3/8 | 3 1/2 | 3 5/16 | 3 7/16 | 3 3/8 | 3 1/2 |
| Yen (100) | 2 3/16 | 2 5/16 | 2 1/16 | 2 3/16 | 1 13/16 | 1 15/16 |
| Ecu | 6 15/16 | 7 1/16 | 6 5/8 | 6 3/4 | 6 5/16 | 6 7/16 |
| Deutschemark | 6 7/16 | 6 9/16 | 6 1/8 | 6 1/4 | 5 3/4 | 5 7/8 |
| Franc suisse | 4 5/8 | 4 3/4 | 4 3/8 | 4 1/2 | 4 1/8 | 4 1/4 |
| Lire italienne (1000) | 8 7/8 | 9 1/8 | 8 7/8 | 9 1/8 | 8 5/8 | 8 7/8 |
| Livre sterling | 5 5/16 | 5 7/16 | 5 5/16 | 5 7/16 | 5 1/4 | 5 3/8 |
| Peseta (100) | 9 1/4 | 9 9/16 | 9 | 9 1/4 | 8 9/16 | 8 7/8 |
| Franc français | 6 3/4 | 6 7/8 | 6 1/2 | 6 5/8 | 6 1/8 | 6 1/4 |

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

## MARCHÉS FINANCIERS

# BOURSE DE PARIS DU 30 NOVEMBRE

Liquidation : 24 décembre
Taux de report : 7,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : -0,22 % (2114,54)

## Règlement mensuel

## Comptant (sélection)

### Obligations

### Actions

### Étrangères

## Hors-cote (sélection)

## Second marché (sélection)

## Sicav (sélection) 29 novembre

## Marché des Changes

| Cours indicatifs | Cours préc. | Cours 29/11 | Cours des billets achat | Cours des billets vente |
|---|---|---|---|---|
| Etats Unis (1 usd) | 5,9150 | 5,9202 | 5,65 | 6,15 |
| Ecu | 6,6435 | 6,6340 | — | — |
| Allemagne (100 dm) | 345,8500 | 344,8000 | 335 | 358 |
| Belgique (100 F) | 16,3115 | 16,3180 | 15,75 | 16,75 |
| Pays-Bas (100 fl) | 307,8700 | 307,2900 | 298 | 319 |
| Italie (1000 lires) | 3,4920 | 3,4900 | 3,30 | 3,75 |
| Danemark (100 krd) | 87,2100 | 87,0800 | 83 | 91 |
| Irlande (1 iep) | 8,3340 | 8,3185 | 7,85 | 8,70 |
| Gde-Bretagne (1 L) | 8,7750 | 8,7530 | 8,35 | 9,15 |
| Grèce (100 drachmes) | 2,4085 | 2,4060 | 2,69 | 3,09 |
| Suisse (100 f) | 394,4700 | 394,2900 | 383 | 405 |
| Suède (100 krs) | 70,4400 | 70,1900 | 66 | 75 |
| Norvège (100 k) | 79,5900 | 79,4600 | 76 | 85 |
| Autriche (100 sch) | 49,1520 | 49,0330 | 47,80 | 50,80 |
| Espagne (100 pes) | 4,2370 | 4,2250 | 4 | 4,55 |
| Portugal (100 esc) | 3,3750 | 3,3700 | 3 | 3,75 |
| Canada (1 $ can) | 4,4434 | 4,4413 | 4,25 | 4,70 |
| Japon (100 yens) | 5,4416 | 5,4130 | 5,26 | 5,61 |

## Marché libre de l'or

| Monnaies et devises | Cours préc. | Cours 29/11 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 71500 | 70600 |
| Or fin (en lingot) | 71550 | 71650 |
| Napoléon (20f) | 411 | 411 |
| Pièce Fr (10 f) | 355 | — |
| Pièce Suisse (20 f) | 410 | 412 |
| Pièce Latine (20 f) | 410 | 408 |
| Souverain | 519 | 523 |
| Pièce 20 dollars | 2540 | 2555 |
| Pièce 10 dollars | 1235 | 1250 |
| Pièce 5 dollars | 845 | — |
| Pièce 50 pesos | 2840 | 2870 |
| Pièce 10 florins | 428 | 425 |



## Matif (Marché à terme international de France)

29 novembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 109 925

| Cours | Mars 94 | Juin 94 | Déc. 93 |
|---|---|---|---|
| Dernier | 128,22 | 127,62 | 124,34 |
| Précédent | 127,94 | 127,36 | 124,12 |

CAC 40 A TERME
Volume : 33 301

| Cours | Janvier 94 | Nov. 93 | Déc. 93 |
|---|---|---|---|
| Dernier | 2146,50 | 2121 | 2135 |
| Précédent | 2145,50 | 2121 | 2134,50 |

### RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

### ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

### SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

# CARNET

## Décès

– On nous prie d'annoncer le décès du

**docteur Tamara ABDOUCHELI,**
née Ratchkowski,

survenu accidentellement le 26 novembre 1993.

De la part de
Docteur Themouraz Abdoucheli,
son mari,
Docteurs Elisabeth et Christophe Dejours,
Docteur Nathalie Abdoucheli-Baudot,
ses enfants,
Grégoire, Irène Baudot,
Roxane, Esther, Clara Dejours,
ses petits-enfants,

11, rue Théodule-Ribot,
75017 Paris.

---

**Mariane BROSSE-BOISSET,**
professeur agrégé de l'Université,
ancienne élève de l'Ecole normale supérieure,

est décédée brutalement le 21 novembre 1993.

Sa famille
remercie tous ceux qui lui ont exprimé leur affection et leur sympathie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

---

– Le provincial de France des missionnaires d'Afrique (Pères blancs) fait part du retour vers le Seigneur du

**Père René LAMEY,**
archiviste à la Maison générale,

décédé à Rome, le 26 novembre 1993, à l'âge de soixante-treize ans.

Il le recommande à vos prières.

---

– Marcel et Françoise Lavalou,
Michel et Annette Lavalou,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

**l'officier en chef des équipages (honoraire)**
**Marcel LAVALOU,**
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
médaillé militaire,
croix de guerre 1939-1945,
médaillé de l'Aéronautique,
commandeur du Mérite militaire,

survenu à Locquirec, le 22 novembre 1993, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques ont été célébrées à Locquirec, le 25 novembre.

Ils rappellent à votre souvenir son épouse

**Jeanne LAVALOU,**
née Postic,

décédée le 13 août 1982.

20, rue du Stade,
14510 Houlgate.
16, rue Georges-Bernanos,
60200 Compiègne.

---

– Yves Le Grix,
Isabelle Le Grix,
Laurence Kleinberger,
Victor et Arthur Le Grix,
Sa famille,
Ses amis,
ont la grande tristesse de faire part de la disparition de

**Gérard LE GRIX,**

survenu le 19 novembre 1993.

Une messe sera célébrée le jeudi 2 décembre, à 16 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly.

---

– Henry Leroy,
son époux,
Laure, Philippe et Sophie Leroy,
ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Odile LEROY,**
née Goudot,

survenu le 27 novembre 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame de Clignancourt, Paris-18e, le mercredi 1er décembre, à 15 h 45.

---

– Joseph et Michèle Lisbona,
ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel, survenu le vendredi 26 novembre 1993, de leur fille unique, âgée de vingt-neuf ans, le

**docteur Delphine LISBONA.**

Les obsèques auront lieu le mercredi 1er décembre, à 14 heures, au cimetière de Passy, 2, rue du Commandant-Schloesing, Paris-16e.

*« Comme une rose entourée d'épines, tu fus une brebis égarée cherchant son berger. »*

19, rue Eugène-Manuel,
75116 Paris.

---

– Bron. Annonay.

Les familles Noharet, Terrade, Saland,
font part du décès de

**M. Jean NOHARET.**

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 2 décembre 1993, à 10 h 15, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes, à Bron.

Ni fleurs ni couronnes.

---

– L'ANDCP (Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel)
Et l'institut Entreprise et personnel,
ont la douleur d'annoncer que

**Jean NOHARET**

nous a quittés le 28 novembre 1993, dans sa soixantième année,

et présentent leurs condoléances à sa famille et à ses proches.

Ceux qui l'ont aimé et connu témoigneront par leur présence leur pensée recueillie et leur fidélité.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 2 décembre, à 10 h 15, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes, quartier les Essarts à Bron (Rhône).

13, rue Neuve-des-Essarts,
69500 Bron.

---

– Sa famille,
Et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Kepa ORDOQUI,**
commandant du bataillon Guernika,
patriote basque
et combattant jusqu'à sa mort.

Les obsèques auront lieu le mercredi 1er décembre 1993, à 16 h 30, en l'église Saint-Vincent de Hendaye-Ville, où l'on se réunira.

Pleurez plutôt ceux qui n'ont pas su préserver les idéaux généreux et passionnés de leur jeunesse.

---

– Lausanne. Paris. Lormont-Bordeaux. Noisy-le-Roi.

Mme Roger Péricat,
son épouse,
M. et Mme Marc Péricat,
Mme Dominique Marion,
M. et Mme Jacques Péricat,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

**M. Roger PÉRICAT,**
ingénieur des arts et manufactures,
ancien président de la chambre
de commerce française à Tokyo,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier
de l'ordre de l'Economie nationale,
médaille militaire.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la chapelle du centre funéraire de Montoie, Lausanne, le 1er décembre 1993, à 14 h 30.

---

– Les familles Lustig, Rudnianski,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père et oncle,

**Etienne LUSTIG,**

survenu le 26 novembre 1993, à l'âge de soixante-seize ans, à son domicile.

20, rue des Acacias,
75017 Paris.

---

– Catherine Antonelli-Prudhomme,
sa femme,
Sophie,
sa fille,
Florence,
sa sœur,
Dominique et Frédéric Dumont,
sa sœur et son beau-frère,
Julie et Aurore,
ses nièces,
Céline Grandbesançon,
sa belle-fille,
Sa famille,
Ses amies,
Ses amis,
ont la grande douleur de faire part de la perte, le dimanche 28 novembre 1993, de

**Jean-Michel PRUDHOMME,**

artiste peintre.

Tous ceux qui l'ont aimé se retrouveront le vendredi 3 décembre, à 15 h 30, au crématorium du Père-Lachaise.

Villa Les Roses,
11, avenue Jean-Baptiste-Long,
13600 La Ciotat.

---

– Mme Simone Roussier,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Les familles Roussier et Davy,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Michel ROUSSIER,**

conservateur honoraire
de la Bibliothèque administrative
de la Ville de Paris,

survenu le 27 novembre 1993, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le 1er décembre, à 15 heures, en l'église de La Possonnière.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, Paris-5e, le 11 décembre, à 15 heures.

7, avenue de la Gare,
49170 La Possonnière.

---

– Mme Muriel Cellerier,
Mme Françoise Ferlot,
et son fils Jean-Michel,
M. et Mme André Bourgougnon
et leur fils Olivier,
M. et Mme Lucien Delangle
et leur fille Peggy,
M. Jean-Marie Ferlot,
Les familles Royal, Armenaud, Guyot, Speich,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

**M. Maxime ROYAL,**

inspecteur divisionnaire,

dans sa soixante et onzième année.

Les funérailles ont eu lieu en l'église de Gondrecourt-le-Château (Meuse).

*« Seigneur, j'ai aimé la beauté de ta maison et le lieu où réside ta gloire.*
*» Je me suis réjoui quand on m'a dit : allons à la maison du Seigneur. »*

Psaume 122/1, 2.

## Remerciements

– Dominique Bonnetaud
Et Luc Dolisy,
ses enfants,
Jacques Fournier,
son frère,
Et toute la famille,
très sensibles aux témoignages de sympathie et d'amitié qui leur ont été adressés lors du décès de

**Raymonde DOLISY,**

née Fournier,

remercient de tout cœur toutes les personnes qui se sont associées à leur chagrin.

---

– Très touchée par les marques de sympathie que vous lui avez témoignées lors du décès de

**François GUILLEMIN,**

Sa famille
vous exprime ses très sincères remerciements.

## Anniversaires

– Mme Simone Moch,
née Bloch,
Et son époux, Jean Moch-Lemmel,
ne veulent pas laisser passer le mois de novembre 1993 sans rappeler le souvenir et le calvaire de leurs parents,

**Mme Irma BLOCH,**
née Lévy

et son mari,

**Armand BLOCH,**
ancien combattant 1914-1918,

arrêtés par la Gestapo le 1er novembre 1943, dans leur résidence de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), transférés à la prison de Montluc, puis à Drancy, pour être assassinés par les Allemands à Auschwitz.

---

– Il y a un an disparaissaient

**Jacques et Jacqueline LÉVY-WILLARD.**

La pose de la matseva aura lieu dimanche 5 décembre 1993, à 12 h 30, au cimetière du Montparnasse.

## Conférences

– Conférence-débat de Roger Garaudy : « Avons-nous besoin de Dieu ? », le mardi 7 décembre 1993, de 18 h 30 à 20 h 30, au Centre Sèvres, 35 *bis*, rue de Sèvres, Paris-6e, métro Sèvres-Babylone.

---

– Au temple de l'Eglise réformée de l'Etoile, 54-56, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, métro Argentine, RER Etoile et Porte-Maillot. Conférence-débat : « Le désespoir », avec Marie Balmary, psychanalyste, et André Comte-Sponville, philosophe, mercredi 1er décembre 1993, à 20 h 30. Entrée libre. Libre participation aux frais.

---

– Au temple de l'Eglise réformée de l'Etoile, 54-56, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, métro Argentine, RER Etoile et Porte-Maillot. Conférence-débat : « Le désespoir », avec Marie Balmary, psychanalyste, et André Comte-Sponville, philosophe, mercredi 1er décembre 1993, à 20 h 30. Entrée libre. Libre participation aux frais.

## Soutenances de thèses

– M. Khalil Hamadeh soutiendra sa thèse de doctorat en droit sur : « La crise constitutionnelle libanaise : la naissance de la IIe République », le 2 décembre 1993, à 17 heures, à la faculté de droit de Sceaux, Paris-XI, salle des professeurs.

## CARNET DU MONDE

15, rue Falguière,
75501 Cedex 15

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Télécopieur : 45-66-77-13

Tarif de la ligne H.T.

| | |
|---|---|
| Toutes rubriques | 100 F |
| Abonnés et actionnaires | 90 F |
| Communications diverses | 105 F |
| Thèse étudiants | 60 F |

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

*Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

## Semaine de la bonté

**Cas n° 19. – Mme J... est dans le coma depuis un an. Son mari l'a abandonnée ainsi que les deux enfants de seize et dix-huit ans qui poursuivent des études. Mme J... ne perçoit plus que les indemnités journalières de sécurité sociale ; des demandes d'allocations doivent aboutir, mais dans un délai de trois à six mois. Afin de permettre aux deux enfants de terminer leurs études, les aider dans leur gestion de la vie quotidienne et les encourager pour leur dévouement auprès de leur mère, une somme de 3 000 F serait utile.**

**► Les dons sont à adresser à la Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris. CCP Paris 4 52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81.**

Historien
de la littérature francophone

# Auguste Viatte est mort

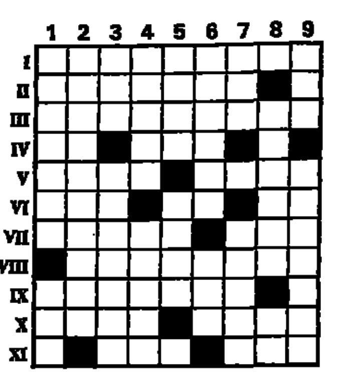
**Auguste Viatte, spécialiste franco-helvétique de l'histoire littéraire de la francophonie, est mort à Paris le 21 novembre**

[Né le 27 juin 1901 à Porrentruy (Jura suisse), docteur ès-lettres de l'université de Fribourg, puis de la Sorbonne avec une thèse sur *les Sources occultes du romantisme : illuminisme, théophosie* (Champion, 1927), auteur de *Victor Hugo et les illuminés de son temps* (publié en 1942 à Montréal et réédité à Genève en 1973), Auguste Viatte avait enseigné à New-York, de 1925 à 1933, puis à l'université Laval au Québec de 1933 à 1949, avant de retourner au pays natal, de 1952 à 1967, pour enseigner au Polytechnicum de Zurich. Longtemps directeur de la revue *Culture française*, président de France-Québec et de France-Haïti, il avait consacré la seconde partie de sa carrière à l'étude des littératures francophones. On lui doit notamment une *Histoire littéraire de l'Amérique française* (PUF, 1954) et une *Histoire comparée des littératures francophones* (Nathan, 1980), ainsi que *la Francophonie* (Larousse, 1969), qui restera sans doute comme la première synthèse sur le sujet.]



# MOTS CROISÉS

**PROBLÈME N° 6182**




HORIZONTALEMENT

I. Refuse de régler la note quand il est en grève. – II. Doit éviter les grandes chutes. – III. Boude quand elle n'a pas d'argent. – IV. Note. Fait entendre un cri. – V. Pays. Objet de ressentiment. – VI. Déesse. Abréviation pour un martyr. Dans le vent. – VII. Fis du tort. Un premier jour à l'étranger. – VIII. Une femme qui fait payer cher ses avances. – IX. Napoléon pour un Suisse, en quelque sorte. – X. Un Grec qui savait parler. Une prune. – XI. Comme un blanc. Participe.

VERTICALEMENT

1. Peut se faire au centre. Quand on la refait, on reprend une moitié. – 2. Des hommes qui avaient de lourdes charges. – 3. Dans le groupe des Cinq. Qui ont pris leur volée. – 4. N'est donc pas inefficace. Aime les lieux humides. – 5. Guide. Condamnable quand il est triste. – 6. Un homme de fer. Madère dans de l'eau. – 7. Une grande division. Grand quand c'est détachable. – 8. Quand il est fin, c'est un bon poulet. Pronom. – 9. Une plante malodorante. Qu'on a du mal à retourner.

**Solution du problème n° 6181**

*Horizontalement*

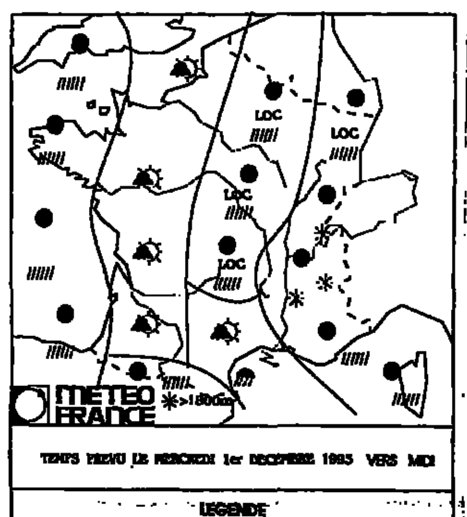
I. Vainement. – II. Acrimonie. – III. Peines. Cs. – IV. Ers. Ragot. – V. Se. Agios. – VI. Arès. Io. – VII. Film. Tien. – VIII. Ordures. – IX. Iriser. – X. Canes. Rua. – XI. Eus. Suées.

*Verticalement*

1. Vapes. Force. – 2. Acéré. Ir. Au. – 3. Iris. Aldins. – 4. Nin. Armure. – 5. Emerge. Riss. – 6. Mosaïstes. – 7. En. Go. Isère. – 8. Nicosie. Rue. – 9. Test. Onc. As.

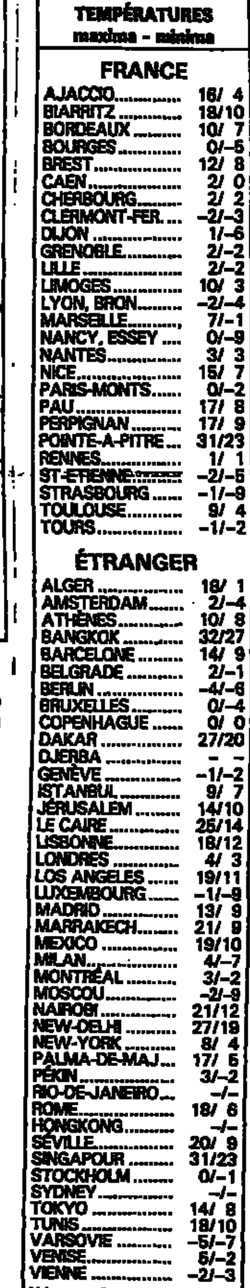
**GUY BROUTY**

# MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE MERCREDI 1er DÉCEMBRE 1993 VERS MIDI

LÉGENDE
ENSOLEILLÉ – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES
ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – PLUIE OU BRUINE – ORAGES
NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES – NEIGE – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT



**TEMPÉRATURES maxima - minima**

| FRANCE | |
|---|---|
| AJACCIO | 16/ 4 |
| BIARRITZ | 18/10 |
| BORDEAUX | 10/ 7 |
| BOURGES | 0/–5 |
| BREST | 12/ 8 |
| CAEN | 2/ 0 |
| CHERBOURG | 2/ 2 |
| CLERMONT-FER. | –2/–3 |
| DIJON | 1/–6 |
| GRENOBLE | 2/–2 |
| LILLE | 2/–2 |
| LIMOGES | 10/ 3 |
| LYON, BRON | –2/–4 |
| MARSEILLE | 7/–1 |
| NANCY, ESSEY | 0/–9 |
| NANTES | 3/ 3 |
| NICE | 15/ 7 |
| PARIS-MONTS | 0/–2 |
| PAU | 17/ 8 |
| PERPIGNAN | 17/ 9 |
| POINTE-A-PITRE | 31/23 |
| RENNES | 1/ 1 |
| ST-ETIENNE | –2/–5 |
| STRASBOURG | –1/–9 |
| TOULOUSE | 9/ 4 |
| TOURS | –1/–2 |

| ÉTRANGER | |
|---|---|
| ALGER | 18/ 1 |
| AMSTERDAM | 2/–4 |
| ATHÈNES | 10/ 8 |
| BANGKOK | 32/27 |
| BARCELONE | 14/ 9 |
| BELGRADE | 2/–1 |
| BERLIN | –4/–6 |
| BRUXELLES | 0/–4 |
| COPENHAGUE | 0/ 0 |
| DAKAR | 27/20 |
| DJERBA | – – |
| GENÈVE | –1/–2 |
| ISTANBUL | 9/ 7 |
| JÉRUSALEM | 14/10 |
| LE CAIRE | 25/14 |
| LISBONNE | 18/12 |
| LONDRES | 4/ 3 |
| LOS ANGELES | 19/11 |
| LUXEMBOURG | –1/–9 |
| MADRID | 13/ 9 |
| MARRAKECH | 21/ 9 |
| MEXICO | 19/10 |
| MILAN | 4/–7 |
| MONTRÉAL | 3/–2 |
| MOSCOU | –2/–9 |
| NAIROBI | 21/12 |
| NEW-DELHI | 27/19 |
| NEW-YORK | 8/ 4 |
| PALMA-DE-MAJ. | 17/ 5 |
| PÉKIN | 3/–2 |
| RIO-DE-JANEIRO | –/– |
| ROME | 18/ 6 |
| HONGKONG | –/– |
| SÉVILLE | 20/ 9 |
| SINGAPOUR | 31/23 |
| STOCKHOLM | 0/–1 |
| SYDNEY | –/– |
| TOKYO | 14/ 8 |
| TUNIS | 18/10 |
| VARSOVIE | –5/–7 |
| VENISE | 5/–2 |
| VIENNE | –2/–3 |

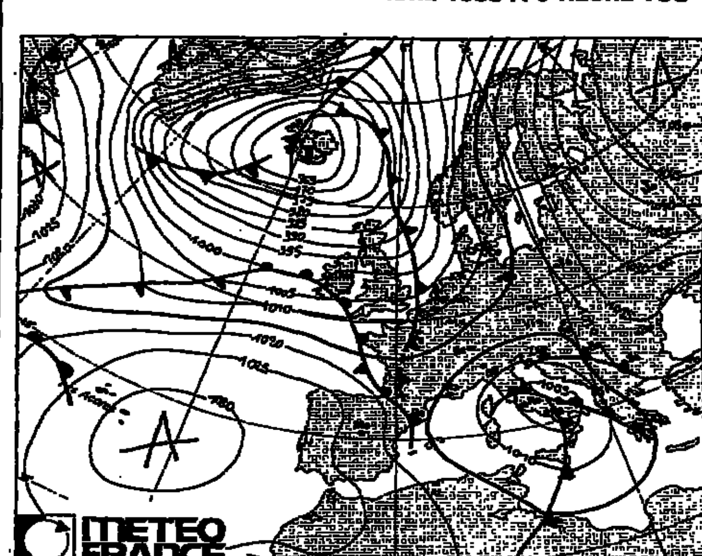
Valeurs extrêmes relevées entre le 29-11-1993 à 18 heures TUC et le 30-11-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

**Mercredi : encore de la pluie verglaçante le matin dans le Nord-Est. – Une perturbation pluvieuse finit de traverser notre pays dans la matinée. Elle donnera des pluies verglaçantes sur Lorraine, Alsace, Franche-Comté, l'est de la Bourgogne et la région Rhône-Alpes. Il neigera sur le Massif Central, les Alpes, le Jura et les Vosges en début de matinée. La pluie touchera également la Provence, la Côte d'Azur et la Corse. Les Pyrénées auront un ciel couvert avec de la neige au-dessus de 1 500 mètres puis 2 000 mètres.**
**Sur tout le reste du pays, les nuages seront nombreux. Un passage pluvieux instable intéressera la Normandie, le Centre puis le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, l'Ile-de-France et la Champagne-Ardenne. De nouvelles pluies intéresseront l'Aquitaine en fin d'après-midi.**
**La tramontane soufflera à 50/60 km/h.**
**Les températures matinales seront de l'ordre de – 3 à 1 degré dans le Nord et le Nord-Est, – 1 à 2 degrés dans le Centre Est, 1 à 4 degrés dans le Centre, 4 à 8 degrés ailleurs.**
**L'après-midi, il fera 3 à 5 degrés dans le Nord-Est, 5 à 9 degrés dans le Nord, le Centre et le Centre-Est, 9 à 13 degrés ailleurs.**

*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

**PRÉVISIONS POUR LE 2 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC**





# RADIO-TÉLÉVISION

## MARDI 30 NOVEMBRE

### TF 1

15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invitée : France Gall.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.20).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.



20.50 Cinéma : Le Petit Criminel. ■■■ Film français de Jacques Doillon (1990).
22.40 Sport : Boxe. Championnat du monde IBF des poids-plume : Stéphane Haccoun (France)-Tom « Boom-Boom » Johnson (Etats-Unis), en direct du Palais des sports de Marseille.
23.50 Magazine : Le Club de l'enjeu. Présenté par Emmanuel de La Taille et Alain Weiller. Invités : Jean Ferrier, PDG de Solamat ; Michel Laclotte, président directeur du Musée du Louvre ; Jacques Sallois, président des Musées nationaux et directeur des Musées de France ; Bertrand Besse-Saige à propos du « Guerrier immobile » ; Patrice Fabre, directeur général de Fabre Domergue ; Pierre Guillen, vice-président d'UIMM ; Pierre Jocou, directeur de la qualité chez Renault.
0.25 Journal et Météo.
0.30 Série : Côté cœur.

### FRANCE 2

15.40 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Sevran en chantant.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne
20.00 Journal, Météo et Journal des courses.
20.50 ▶ Téléfilm : La Voie de l'amour. De Dino Risi (2e partie).
22.30 ▶ Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. 50e émission. Je me suis glissé dans la peau d'un autre. Invités : Christophe Malavoy, comédien ; Georges de Caunes, journaliste ; Günter Wallraff, journaliste-écrivain ; Anne Tristan, journaliste-écrivain. Avec un extrait du film *Jean Galmot, aventurier*, d'Alain Maline.
23.50 Journal et Météo.
0.10 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

### FRANCE 3

15.15 Série : Capitaine Furillo.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invitée : Anne Roumanoff.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *L'Auvergne absolue*, d'Alexandre Vialatte.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Jeu : Questions pour un champion. Spécial duos, animé par Julien Lepers. Avec Louis Velle et Frédérique Hébrard ; Patrick Dupond et Fabienne Thibault ; Stone et Eric Charden ; Candrine et Patrice Dominguez ; Denis Vincenti et Jean Roucas.
22.05 Journal et Météo.
22.35 Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Dossier : Crise de 1929 aux Etats-Unis et en Europe, de Robert Mugnerot. Invité : Jacques Marseille, historien ; Séquence actualité : le chevalier au Moyen Age. Invité : Georges Duby.
23.30 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.55 Continentales.

### CANAL PLUS

15.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.00 Le Journal du cinéma.
16.05 Cinéma : Faute de preuves. □ Film américain de Simon Moore (1991).
17.40 Surprises.
17.50 Série animée : Souris souris.
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Jérôme Deschamps et sa troupe.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Hudson Hawk, gentleman cambrioleur. □ Film américain de Michael Lehmann (1991).
22.10 Flash d'informations.
22.15 Cinéma : JFK. □ Film américain d'Oliver Stone (1991, v.o.).
1.20 Documentaire : La Véritable Histoire de JFK. De Danny Schechter et Barbara Kopple. L'assassinat, le film.

### ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Cinéma : Tokyo-ga. ■ Film allemand de Wim Wenders (rediff.).
18.30 Court métrage : Cœur cherche cœur. De Henriette Kaiser (rediff.).
19.00 ▶ Série : The New Statesman.
19.30 Documentaire : Le Québec. De Peter Brugger.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. L'Amérique entre cauchemar et rêve. Invités : Toni Morrison, écrivain ; Loïc Wacquant, sociologue ; Felix Rohatyn, financier ; Susan Sontag et Ezra Suleiman, professeurs.
21.45 Soirée thématique : Anvers 1993, cité des arts et de l'argent. Soirée proposée par Jean Antoine.
21.46 Documentaire : Anvers, la cité joyeuse. De Jean Antoine.
22.30 Cinéma : Dédée d'Anvers. ■■ Film français d'Yves Allégret (1948).
0.00 Documentaire : Trois créateurs. De Jean Antoine.
0.20 Documentaire : Panamarenko, un artiste anversois.

### M 6

14.30 Magazine : La Vie à pleins tubes. Vidéofan : France Gall.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Série : Les Enfants d'Avonlea. Une quarantaine. La matérialisation de Duncan.
22.45 Série : Mission impossible.
23.40 Série : L'Exilé.
0.30 Informations : Six minutes première heure.
0.40 Musique : Flashback.

### FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine.
21.30 Des chercheurs et des jeunes en quête d'images. A l'occasion des Ves Rencontres des clubs INSERM jeunesse, à Bayonne.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

### FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 19 novembre salle Pleyel) : Don Quichotte, de R. Strauss ; Nuits dans les jardins d'Espagne, le Tricorne, de de Falla, par l'Orchestre national de France, dir. Manuel Galduf.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Le Trouvère (extraits), de Verdi.
23.09 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue.

### Les interventions à la radio

RTL, 18 heures : Hervé de Charette.
RTL, 18 h 30 : *« Faut-il rajeunir la classe politique française ? »*, avec Jean-Pierre Brard et Frédéric de Saint-Sernin.
France-Inter, 19 h 20 : *« Dis maman, c'est dur d'apprendre à lire »* (« Le téléphone sonne »).

## IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

# La vapeur et le coup de sifflet

A propos du meurtre présumé, dans des conditions obscures, par des enfants, d'un vagabond dans la banlieue parisienne, une seule question obnubile les présentateurs. Ont-ils agi seuls, ou bien ne sont-ils que les complices de hasard d'une rixe d'adultes ?

Dans le premier cas, ce sont des monstres, dont le rapprochement avec les deux enfants assassins de Liverpool jugés la semaine dernière justifierait que la télévision déclenche la lourde machinerie des invitations de pédopsychiatres, de sociologues et de criminologues. L'on actionnerait le moulin à sondages : redoutez-vous la criminalité enfantine, un peu, beaucoup, pas du tout ? L'on appellerait la statistique à la rescousse. Dans le second cas, l'affaire serait évidemment moins intéressante.

On sent la machine à expliquer frémissante, crachant la vapeur, prête à s'ébranler, n'attendant qu'un signal. Mais la justice, malheureusement, se refuse pour l'instant à donner le coup de sifflet. Faute de signal, la machine ne démarre donc pas.

Et le public est instamment prié de prendre acte de cette patience. *« Des comparaisons ont été faites avec l'affaire de Liverpool... »*, commençait par dire le président du tribunal pour enfants de Bobigny, invité de Paul Amar. *« Comparaisons que nous n'avons pas faites ! »*, coupa, offensé, le présentateur de France 2.

Mais qu'il est douloureux de ne pas savoir ! Qu'il fût un terrifiant « phénomène de société », ou un simple fait divers, ce meurtre devait recevoir son label, et si possible avant 20 h 30. *« Les trois enfants auraient agi de leur propre initiative »*, avança Paul Amar en introduisant le sujet. Et, quelques instants plus tard, comme le magistrat invité objectait avec fermeté que personne ne savait rien, le présentateur, tourné vers lui, de risquer une prudente retraite : *« Ils auraient peut-être été manipulés par l'adulte ? »* Ainsi le juge de Bobigny se trouvait-il prié de trancher, comme s'il s'était trouvé sur le terrain vague au moment du meurtre, comme s'il allait sous nos yeux – miracle du direct – se transformer en témoin.

Tolérant, Paul Amar se montrait tout disposé à suivre l'une ou l'autre voie au choix de son invité, mais, de grâce, que quelqu'un décide, et vite !

*« Nous comprenons la réaction des magistrats, et nous ne parlerons pas de cette affaire ce soir »*, annonça pour sa part PPDA. Pas ce soir : on ne promettait rien pour demain, ce serait selon. Quant aux soirs précédents... Pendant le week-end, Claire Chazal avait mentionné le meurtre de Vitry parmi les titres du « Journal », sans que son titre fît aucunement référence à la présence d'adultes, alors que le reportage insistait sur ce point. Ce n'était, après tout, qu'un faux départ de la machine.

**Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.**

## MERCREDI 1er DÉCEMBRE

### TF 1

5.55 Série : Côté cœur.
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag. Jayce ; Will Kwack Kwack.
7.00 Journal.
7.20 Disney Club mercredi. Transmutazors ; Dessins animés ; Les Gummi ; La Bande à Picsou ; L'Atelier de magie de Pierre Barclay ; Transmutazors.
9.00 Club Dorothée matin. Dragon Ball Z ; Max et Compagnie ; Ranma un demi ; Jet Man ; Salut les Musclés ; La Séquence animaux du docteur Klein ; Clip ; Jeux.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Highlander.
14.35 Club Dorothée. Huit ça suffit ; Punky Brewster ; Ici bébé ; Salut les Musclés ; Parker Lewis ne perd jamais ; Jeux.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Patrick Timsit.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
20.00 Journal et Météo.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault, en direct de l'hôtel King David à Jérusalem.
22.45 Sport : Football. Ligue des champions (match avancé) : Milan AC-FC Porto, en différé de Milan.
0.30 Journal et Météo.
0.35 Documentaire : Histoires naturelles (et à 1.45, 3.45). Les gardes-pêche ; Plaidoyer pour la nature ; Les enfants du Bon Dieu et les canards sauvages.
1.05 TF 1 nuit (et à 1.35, 2.35, 3.35, 4.35).
1.10 Série : Passions.
2.45 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (1er épisode).
4.45 Musique.
5.10 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie. Message d'un monde perdu.

### FRANCE 2

5.55 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.20 Dessin animé.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Télévisator 2. Présenté par Patrice et Cyril Drevet. Jeux vidéos et dessins animés : Super Mario, James Bond Junior, Retour vers le futur, Family Dog.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : Les deux font la paire.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.00). Emission présentée par Pascal Sevran. Sevran en chantant.
16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Magazine : Giga. Avec les séries : L'Annexe ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.35 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.20).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.



20.50 Téléfilm : J'aime pas qu'on m'aime. De Stéphane Kurc.
22.25 ▶ Première ligne. L'Ame de la bête, documentaire de Gérard Rougeron
23.25 Journal et Météo.
23.45 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invité : Herbert Rosendorfer *(Suite allemande)*.
0.55 Court métrage : Histoire courte. Le Manteau de papier, d'Olivier Bourbeillon.
1.25 Documentaire : Mille univers, une langue.
1.50 Magazine : Bas les masques (rediff.).
3.00 Emissions religieuses (rediff.).
4.15 Dessin animé.
4.20 24 heures d'info.
4.50 Documentaire : Voltigeur du Mont-Blanc.

### FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums. Les Bisounours ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Gargantua ; Où est Charlie ? ; La Légende de Prince Valiant ; Les Inventures des Minikeums ; Docteur Doogie ; Les Fables géométriques : Le lion s'en allant en guerre.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. Le combat des handicapés.
13.30 Série : La Conquête de l'Ouest.
14.20 Documentaire animalier.
14.45 Le Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. La bibliothèque des tout-petits : collection Mes premières découvertes.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Beurs : Français parmi les Français, progrès et difficultés de leur intégration. Reportage : le temps de l'émotion et de l'espoir, de Robert Marmoz et Bruno Carette.
22.30 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales. Alsace (Redde Mr Devon ; Téléclub ; Scènes et coulisses). Aquitaine (Toromania ; Sports). Bourgogne, Franche-Comté (C'est signé ; Compact). Limousin, Poitou-Charentes (Rural Express ; Capital Santé ; Pendant ce temps-là ; Première partie, invité : Gérard Presgurvic). Lorraine, Champagne-Ardenne (Regards voisins ; Ballet de Nancy ; L'abbaye des Prémontrés ; Compact). Méditerranée (Plongée : Fantômes du monde sous-marin ; Face au toril ; Saga-cités). Nord-Pas-de-Calais, Picardie (Périphériques ; Témoin ; Regards transfrontaliers). Normandie (Zigue-Zague, invitée : Paulette Genacheud ; Saga-cités ; Aléas). Ouest (Top à l'Ouest ; Tempo : Transmusicales). Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Paris surface ; W et Cie ; Saga-cités) ; Rhône-Alpes, Auvergne (Ecoutez voir ; Saga-cités ; Euréchange). Sud (Pôle Sud : Footsbarn ; Aléas ; Euréchange).

### CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche. Le Tourbillon noir.

— *En clair jusqu'à 8.40* —

7.50 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
8.40 Surprises.
8.55 ▶ Cinéma : Rome contre Rome. □ Film italien de Giuseppe Vari (1963).
10.25 Flash d'informations.
10.30 Le Journal du cinéma.
10.35 Cinéma : Les Mamies. □ Film français d'Annick Lanoë (1992).

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.00 Documentaire : Gosses de Rio contre le sida. De Sergio Foldenberg. *A l'occasion de la Journée mondiale du sida. Un document pédagogique et drôle pour sensibiliser les petits Brésiliens.*
12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue. Mon compagnon est séropositif ; Je fais polytechnique.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire : Les Mastodontes amoureux. De Stewart Barbee.
15.00 Le Journal du cinéma.
15.05 Téléfilm : Quarantaine. De Nico Hofmann.
16.25 Surprises.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. Baby Folies.

— *En clair jusqu'à 21.00* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Yannick Noah.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi. Bandes-annonces ou extraits de films.
21.00 Cinéma : La Fille de l'air. □ Film français de Maroun Bagdadi (1991).
22.40 Flash d'informations.
22.50 Cinéma : Riens du tout. ■ Film français de Cédric Klapisch (1992).
0.25 Cinéma : Puppetmaster 2. □ Film américain de David Allen (1990).
1.50 Documentaire : National Geographic no 1. Lyons et hyènes, face-à-face mortel.
2.40 Surprises.

### ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : Portrait de Tayeb Saddiki (rediff.).
17.30 Magazine : Transit (rediff.).
18.40 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Aborigènes, la découverte de l'Australie (rediff.).
19.00 Série : The New Statesman.
19.25 Court métrage : Le Complot d'Œdipe. De Hubert Blanchard.
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Paléo Festival de Nyon 1993. Out of Control, The Levellers, Iggy Pop, Marc Zermatti.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Nino Rota. De Vassili Silovic. *Il a composé les musiques des principaux films de Fellini. Ses mélodies sont indissociables de l'univers du cinéaste mais il a travaillé aussi pour Comencini, Visconti, Coppola. Portrait.*
21.40 Danse : Lulu. De Jochen Ulrich d'après Frank Wedekind. Avec Darie Cardin, Leszek Kuligowski, Darrel Toulon, Guido Stocker, Tuong Phuong, Ralf Harster, Athol Farmer, Richard Whartock, Pascal Sami et l'Orchestre Gürzenich de Cologne, dir. : Hilary Griffiths. *A partir de deux drames de Wedekind, le chorégraphe Jochen Ulrich a élaboré un spectacle audacieux sur la sexualité, la violence, la criminalité. Extraits des meilleures musiques de Nino Rota.*
23.15 Cinéma : Dernier caprice. ■■ Film japonais d'Yasujiro Ozu (1961).

### M 6

6.05 Musique : Boulevard des clips (et à 9.05, 10.05, 1.15, 6.15).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05). Emission présentée par Olivia Adriaco.
11.05 Série : Jet Set.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.25 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; Robin des Bois ; La Guerre des tomates ; Draculito ; Rahan.
16.00 Magazine : La Tête de l'emploi.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.45). Interviews : Gabrielle, US 3, les Innocents.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.10).
20.45 Téléfilm : L'Ordinateur amoureux. D'Henri Helman.
22.25 Série : Le Saint. OPA sauvage.
0.05 Magazine : Emotions.
0.35 Informations : Six minutes première heure.
2.15 Rediffusions. Salsa opus 2 (Colombie) ; Cargo de nuit (Nos ancêtres) ; Agriculteurs et marins en Méditerranée ; Fréquenstar ; Fax'O ; Culture rock ; Culture pub.

### FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Le polar à la une (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Il est un moulin sur la Seine.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Francis Lacassin (Mythologie du roman policier, 2).
0.50 Musique : Coda. Tchaïkovski et Shakespeare (3).

### FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Victoria Hall à Genève) : Dans la nature, ouverture op. 91, de Dvorak ; Concerto pour violon et orchestre en ré majeur op. 77, de Brahms ; Lieder sur des textes de Trakl, de Holliger ; Daphnis et Chloé, de Ravel, par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Armin Jordan.
23.09 Ainsi la nuit. Trio pour piano, violon et violoncelle en sol mineur op. 3, de Chausson ; Mouvement de quatuor, de Brahms.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Alain Jean-Marie, pianiste.

### Les interventions à la radio

RTL, 18 heures : Philippe Douste-Blazy.
Radio-Shalom, 18 h 30 : Francis Wurtz (« Le grand débat »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

## Loin

*Excellente, l'idée que viennent de lancer cinq députés de la majorité, hantés par l'insécurité. Pour tenter de régler le problème de la délinquance dans nos banlieues, ils prônent, selon leur propre formule, « l'éloignement éducatif » des loubards multirécidivistes.*

*Les privés de banlieue iraient ainsi méditer, loin des hauts lieux de leurs méfaits, dans la verdure solognote, les vallées alpines ou les solitudes vosgiennes. Cette punition imposée à des jeunes qui dérangent aurait, dit-on, des vertus émollientes pour l'esprit et pour le caractère. On ne nous dit cependant pas au bout de combien de temps ils auraient le droit de quitter la prison des champs pour retrouver le paradis perdu des riantes cités où le destin les a mis.*

PROCYON

L'ESSENTIEL



La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

### Demain

*Arts et spectacles*

Les meilleurs disques compacts et les plus beaux coffrets de musique classique, jazz, rock, chanson, musique du monde, enfants, publiés au cours de l'année 1993. Et les plus belles interprétations, les plus parfaites prises de son de musique classique publiées dans les séries économiques.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté I à XII

Le numéro du « Monde » daté mardi 30 novembre 1993 a été tiré à 497 083 exemplaires

La campagne pour les scrutins du 12 décembre

# Le jeu électoral en Russie paraît de plus en plus biaisé

**Le gouvernement russe a demandé, lundi 29 novembre, à la commission électorale d'exclure du scrutin législatif et constitutionnel du 12 décembre la participation de deux des principales formations d'opposition. Une mesure arbitraire qui traduit l'inquiétude du pouvoir face au résultat de cette consultation, vitale pour la survie politique du président Boris Eltsine.**

MOSCOU

*de notre correspondant*

Déjà engagé dans des conditions d'équité très douteuses, le processus électoral russe commence à déraper. Soucieux d'assurer à tout prix l'adoption de la Constitution « eltsinienne » qui est l'enjeu essentiel du scrutin, le pouvoir menace désormais d'exclure de la campagne électorale ceux qui s'opposent à l'adoption de ce texte. Amplifiant les avertissements lancés la semaine dernière par Boris Eltsine, le premier vice-premier ministre, Vladimir Choumieïko, a demandé, lundi 29 novembre, à la commission électorale centrale d'exclure de la compétition les listes dont les représentants se permettent de critiquer le projet de Constitution soumis à référendum le 12 décembre, jour où les Russes doivent aussi élire un nouveau Parlement.

M. Choumieïko, qui est à la fois candidat sur la liste du Parti gouvernemental « Choix de la Russie » et président de la commission chargée de l'organisation du référendum, demande expressément la mise hors jeu du parti communiste de la Fédération de Russie et du Parti démocratique de Russie de Nikolai Travkine, c'est-à-dire deux des principales formations de l'opposition, autorisées jusque-là à participer au vote. M. Choumieïko demande en outre qu'un avertissement soit adressé à deux groupements centristes, l'Union civique d'Arkadi Volsky et la liste de l'économiste Grigori Iavlinsky, un réformateur libéral qui apparait comme l'un des concurrents les plus sérieux à l'actuelle équipe gouvrnementale.

Le raisonnement avancé par M. Choumieïko est dans la droite ligne des arguments utilisés la semaine dernière par l'entourage du président : il est impossible de se présenter aux élections sans approuver la Constitution qui définit les conditions dans lesquelles s'exerceront les activités du futur Parlement. D'ailleurs, si la constitution n'est pas adoptée, l'élection du Parlement ne sera pas valable. Tout candidat qui critique la Constitution doit donc se retirer de la compétition et s'il ne le fait pas, la commission électorale doit l'en exclure.

Bien entendu, cette argumentation procède d'une logique très particulière : le projet de Constitution, son mode d'adoption et le processus électoral ont en effet tous été imposés par Boris Eltsine, à la suite de la dissolution du Parlement et de la sanglante épreuve de force des 3 et 4 octobre. Le texte de la nouvelle loi fondamentale n'a été visé par Boris Eltsine et rendu public qu'après le dépôt des candidatures aux élections. C'est aussi le président, et lui seul, qui a décrété que le référendum constitutionnel et les élections auraient lieu le même jour.

De plus – et c'est là le point essentiel – le texte soumis à référendum a été rédigé de manière à permettre à M. Eltsine de rester au pouvoir jusqu'au terme de son mandat initial, alors même que les conditions dans lesquelles s'exerce ce mandat auront radicalement changé. Un vote positif pour la Constitution sera donc immanquablement présenté comme un nouveau plébiscite en faveur de Boris Eltsine.

### Rester au pouvoir

La démarche de M. Choumieïko – qui, bien entendu, n'a pu agir de sa propre initiative – va au-delà des avertissements proférés par le président lui-même : vendredi 26 novembre, M. Eltsine s'était contenté de piquer une colère publique contre ceux qui utilisent leur temps de parole à la télévision pour critiquer le président et son projet de Constitution au lieu de se contenter de *« présenter leur programme »*. Il les avait alors menacés de les priver d'antenne. Naturellement, le « tribunal » (nommé par lui) pour juger du bon déroulement de la campagne à la télévision avait immédiatement abondé dans le même sens.

De là à exiger, comme le fait M. Choumieïko, l'exclusion pure et simple des partis qui n'acceptent pas de se placer dans la logique constitutionnelle du président, il y a tout de même un pas considérable : si cette demande était satisfaite, les élections tourneraient carrément à la farce et rien ne dit que M. Eltsine soit décidé à aller si loin. Mais la menace est dans l'air, et prouve que le président supporte de moins en moins bien toute forme d'opposition ouverte à ses projets. Un vice-premier ministre, M. Chokhine, lui-même candidat sur la liste gouvernementale *bis* (celle, plus modérée, de M. Chakhraï), a d'ailleurs affirmé récemment que le choix qui se présentait à la Russie était entre l'adoption de la Constitution eltsinienne et « une dictature du président » : un choix somme toute assez limité.

L'énoncé même de la question posée aux électeurs – *« Approuvez-vous la Constitution de la Fédération de Russie ? »* – participe du même état d'esprit : c'est cette Constitution présentée, non comme un simple projet mais comme la seule possible, ou bien le néant et le chaos. De plus, ce texte soumis à l'approbation populaire procède d'abord du président, qui garde un droit de regard sur lui. Un troisième vice-premier ministre, M. Soskoviets, a ainsi expliqué que M. Eltsine pourrait en cas de besoin « modifier par décret » la Constitution après le 12 décembre.

### La propagande à la télévision

Tout cela montre aussi que l'équipe présidentielle, en dépit de toutes les précautions prises et des moyens considérables dont elle dispose pour peser sur le processus électoral, nourrit actuellement quelques inquiétudes. La principale étant que le seuil, pourtant très bas, fixé pour l'adoption de la Constitution (la majorité simple des votants et une participation de 50 %), ne soit pas atteint. C'est pourquoi, alors même qu'on tente d'interdire aux candidats de critiquer le projet de Constitution, la télévision russe s'apprête à diffuser, pendant la semaine précédant le scrutin, une série d'émissions quotidiennes de propagande en faveur de ce texte. M. Choumieïko lui-même a pris la décision *« d'accroître considérablement l'action de la télévision, de la radio et de la presse »*, de façon que *« chaque habitant de la Russie, grâce à des commentaires et des explications qualifiés, puisse comprendre les dispositions de la loi fondamentale de la Russie »*.

Que le pouvoir s'inquiète du tour pris par un processus électoral qu'il a lui-même mis en place peut, à la rigueur, apparaître comme un signe de bon augure, la preuve que les dés ne sont pas complètement pipés. A condition, toutefois, que ce même pouvoir accepte d'envisager une défaite : ce qui, actuellement, ne semble pas évident. Au moment où les « observateurs occidentaux » s'apprêtent à venir apporter un certificat d'honorabilité à ces élections assez particulières, il est sans doute temps que les responsables des démocraties occidentales cessent de faire semblant de ne rien voir et disent clairement qu'il y a des limites à ne pas dépasser.

JAN KRAUZE



Au conseil des ministres

# Dissolution de deux associations kurdes

Le conseil des ministres s'est tenu, sous la présidence de François Mitterrand, mardi 30 novembre, en raison du sommet franco-allemand de Bonn.

Il a prononcé, sur proposition de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, la dissolution de deux associations : le « Comité du Kurdistan » et la « Fédération des associations culturelles des travailleurs patriotes du Kurdistan en France Yekkom Kurdistan ».

Selon Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, qui rendait compte des travaux du conseil, ces organisations, *« impliquées dans un certain nombre d'actes délictueux »*, sont *« des émanations du PKK »*, le parti autonomiste kurde, en révolte ouverte contre les autorités turques.

Le conseil des ministre a également approuvé un projet de loi présenté par Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, transposant dans le code de la Sécurité sociale, au chapitre des institutions de prévoyance, un ensemble de directives européennes.

Il a aussi approuvé un projet de loi présenté par Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, adaptant aux textes européens la législation sur la transparence des contrats de service, ainsi qu'un projet de loi présenté par Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, qui étend aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte la possibilité de vote par procuration.

Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, a enfin présenté une communication sur la situation du commerce extérieur français, qui enregistre pour le premier semestre 1993 un excédent commercial de 50,5 milliards de francs.

### M. Rabin reconnaît que l'opposition au plan de paix augmente

Après avoir rencontré François Mitterrand à l'Elysée, le premier ministre israélien, Yitzhak Rabin, a déclaré, mardi 30 novembre, que l'opposition au plan de paix Gaza-Jéricho augmente *« chez les Palestiniens »* en précisant : *« ... et, je ne le nierai pas, chez les Israéliens »*. Mais il a ajouté : *« Je suis déterminé à continuer »*, en indiquant que 61 % des membres de la Knesset soutenaient son action.

M. Rabin a souligné qu'il allait faire un *« réel effort »* pour empêcher d'autres violences dans les territoires occupés. Il a conclu en disant : *« J'aurais préféré que les violences de ces trois derniers jours n'aient pas lieu. »*

*Lire nos autres informations page 5.*

### Le gel bloque la circulation et les aéroports parisiens

Les aéroports d'Orly et de Roissy étaient entièrement paralysés dans la matinée du mardi 30 novembre par le gel, aucun avion n'ayant pu atterrir ou décoller depuis 6 h 15. La situation devait s'améliorer vers le milieu de la journée selon la météorologie, grâce à un réchauffement des températures. Les vols à l'arrivée de Paris ont dû être déroutés vers Francfort, Amsterdam, Bruxelles et Londres. Air France conseillait aux passagers de se renseigner au 44-08-24-24 et Air Inter au 45-46-90-00, avant de se rendre dans les aéroports parisiens. Les responsables de l'aviation civile ont décidé de fermer l'aéroport de Lille-Lesquin en raison du verglas.

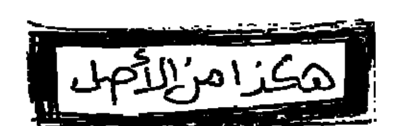
La circulation routière était bloquée ou très difficile en Ile-de-France, dans le nord et le centre du pays du fait du verglas et d'une série d'accidents (carambolages à faible vitesse). Le Centre national d'information routière a précisé, dans la matinée, que la perturbation en cours se déplaçait vers l'est et que des difficultés de circulation étaient prévisibles plus tard dans la journée dans cette partie de la France.

### Jean-Marc Roberts quitte le Seuil pour le Mercure de France

Le romancier Jean-Marc Roberts qui était, depuis 1977, conseiller littéraire et membre du comité éditorial des éditions du Seuil, vient d'annoncer qu'il allait rejoindre le Mercure de France, filiale de Gallimard. Il y secondera Simone Gallimard, actuel PDG de cette maison.

Jean-Marc Roberts, qui sera sans doute suivi par quelques-uns des auteurs qu'il éditait au Seuil, explique qu'il souhaite *« changer de vie, travailler sur moins de livres, dans une maison plus modeste avec moins de pressions et plus de rigueur »*. Son prochain roman, *les Seins de Blanche-Neige*, paraîtra en janvier chez Grasset.





Le Monde

# INITIATIVES

# Les acquis sociaux malmenés

*François Mitterrand s'etait porté garant de leur pérennité. Etait-ce nécessaire ? Dans la réalité, les principes sont déjà contournés*



AVANT puis après les élections législatives de mars 1993, qui ont ramené la droite au pouvoir, François Mitterrand avait défini son rôle, pour cette seconde cohabitation. Président de la République, élu de tous les Français, il serait le garant des acquis sociaux et veillerait à ce que ceux-ci ne soient pas remis en cause. Précautionneux, Edouard Balladur, premier ministre, s'est montré tout aussi rassurant. Jamais, au grand jamais, son gouvernement ne toucherait à ces tables de la loi ; il ne saurait être question d'une quelconque amputation.

Outre qu'elles ne portent pas nécessairement à conséquence, parce qu'elles sont à usage politique, ces déclarations d'intention n'ont pas forcément de caractère contraignant et laissent d'ailleurs place à de libres interprétations. Au juste, qu'appelle-t-on « acquis sociaux fondamentaux », et quels sont ceux dont l'atteinte justifierait une rupture de la trève ? Rien, dans les propos tenus, ne permet de le distinguer. Plus précisément, où se situe la frontière entre les références intangibles, voire sacrées, et les avantages liées à l'histoire ou aux circonstances ? Faute de l'indiquer, il est possible de déclencher à tout moment une guerre de religion, en considérant qu'une ligne a été franchie. A l'inverse, et d'égal bon droit, il sera tout aussi loisible à « l'attaquant » de répliquer en affirmant que la révision lui a été dictée par la nécessité, ou par l'inévitable adaptation aux besoins du temps. Les corps sociaux, comme les autres, peuvent mourir du maintien de survivances dépassées.

Arme potentiellement polémique, fourbie pour une bataille qui n'aura probablement pas lieu, le dossier des acquis sociaux permet aussi le jeu propre aux théâtres d'ombre. Il y a en effet un gouffre entre les principes énoncés ou affichés et les situations réelles ou finalement acceptées. Ce qui fait que ce sont finalement moins les renoncements brutaux et les révisions radicales qui risquent de poser problème, à terme, que les lents changements et les insidieux coups de canif portés au contrat social. Dans ce cas, le plus prévisible, le gardien du temple et l'agresseur potentiel seraient renvoyés dos à dos, l'un et l'autre ne pouvant se saisir publiquement du prétexte.

Concrètement, c'est bien ce qui se passe aujourd'hui, par obligation. Pour juguler les déficits successifs, et freiner la dérive des dépenses maladie, les conditions de remboursement par la Sécurité sociale ont été plusieurs fois révisées à la baisse. De même, l'introduction d'un forfait hospitalier, puis sa récente augmentation, ont eu pour conséquence de modifier sensiblement les règles fondatrices de l'assurance-maladie. Mais pouvait-on faire autrement ?

On pourrait multiplier les exemples, qui vont des petits renoncements aux révisions de fait. Ainsi en est-il de l'UNEDIC, conçue comme un système de mutualisation du risque, et qui se transforme en un régime d'assurance au sens strict, les périodes de cotisations coïncidant peu à peu avec les durées de prise en charge. De plus, les partenaires sociaux et l'État ont progressivement accepté de distinguer ce qui relevait de la contribution salariale de ce qui devrait dépendre de la solidarité nationale, et donc du financement public. A ce jeu, extrêmement imbriqué, les contradictions deviennent souvent invivables, comme le montre le cas de ces préretraités-licenciés, partis sur des promesses, et qui découvrent ensuite à leurs dépens que le mode d'indemnisation a été modifié.

Pareillement, il apparaît nettement que le SMIC peut être maintenu, en affichage, et contourné dans les faits. A force d'exonérations et de dérogations temporaires, c'est déjà le cas pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans et pour certaines catégories de chômeurs de longue durée. Sous couvert d'abaissement du coût du travail, par ailleurs justifié, sans aucun doute, le même phénomène se reproduit pour les salariés peu qualifiés avec la suppression totale ou partielle des cotisations familiales. Mais, là encore, qui pourrait prétendre que la voie prise n'est pas la bonne, sachant que ce sont les prélèvements obligatoires, plus que le niveau du SMIC, qui font difficulté ?

Autre chose serait, en revanche, de s'attaquer aux avantages acquis – et encore, pas tous – dont le président de la République n'a pas parlé, et à l'encontre desquels le premier ministre se garde bien de prononcer un quelconque anathème. Pourtant, dans l'esprit des salariés en poste, à défaut de tous ceux qui se trouvent actuellement en dehors de l'emploi, voilà bien où pourrait se trouver l'élément de discorde, si ce n'est de rupture. Alors que des rigidités demeurent, qui bloquent l'évolution sociale d'une société où cohabitent à la fois une main-d'œuvre disposant d'un statut et des personnes plus ou moins éloignées de l'emploi, voire exclues, un blocage existe sur ce point, que le conflit d'Air France n'a fait que révéler. Même si tout ne doit pas disparaître, il y a, dans le catalogue des « privilèges » catégoriels, des survivances qui ajoutent aux difficultés d'accès à l'emploi pour ceux qui en sont privés.

En revanche, deux situations, diamétralement opposées, posent bien la limite actuelle des acquis sociaux. Les restrictions au droit de grève et, surtout, l'instauration d'un service minimal pourraient ne pas être jugées comme une atteinte intolérable ; principalement dans les transports en commun – la question ayant de fait été réglée à EDF-GDF par les partenaires sociaux –, surtout si elles sont négociées. Au contraire, l'idée d'une simplification permettant l'instauration d'un statut de travailleur indépendant ou, plutôt, de travailleur individuel pourrait être vigoureusement contestée, si elle devait se traduire par le retour des tâcherons et des journaliers. On ose espérer que l'idée, étudiée par Alain Madelin, ne va pas jusque-là. Car, sinon, tout l'équilibre social volerait en éclat.

**Alain Lebaube**



## LIRE AUSSI

# Les couvertures ont rétréci

*Pour l'assurance-maladie et l'assurance-chômage, le recul est continu*

EN juin 1992, au terme de vingt-neuf années d'activité professionnelle ininterrompue et à un mois de ses 55 ans, Françoise C., cadre commercial dans une PME, est licenciée pour raisons économiques. Elle sait qu'elle n'a pratiquement aucune chance de retrouver du travail, mais l'assurance-chômage devrait lui apporter une indemnisation acceptable. En effet, selon les accords UNEDIC de 1990, elle a droit pendant 21 mois à une allocation équivalant à 57 % de son salaire brut ; puis elle bénéficiera d'une prolongation de 12 mois sans que lui soit appliquée la dégressivité qui est de règle pour les personnes de moins de 55 ans, l'âge étant apprécié au moment de la prolongation. Elle atteindra ainsi 57 ans et 6 mois et pourra alors *« faire valoir ses droits à la retraite »*.

*Mais en ce début d'été 1992 les comptes de l'UNEDIC sont dans le rouge du fait de la montée en flèche du chômage et les partenaires sociaux sont une fois de plus plongés dans de très rudes négociations. Le 18 juillet un nouvel accord est signé. L'allocation de base et l'allocation de fin de droits mises en place en 1958 lors de la création de l'assurance-chômage sont remplacées par une « allocation unique dégressive » (AUD) qui devrait permettre d'économiser quelque 9 milliards de francs par an. C'est dire que, malgré la forte hausse des cotisations, les droits des chômeurs ne sortent pas intacts de l'opération.*

## Refus syndical

Françoise C. va vite s'en apercevoir : avec l'AUD elle n'a plus droit qu'à 20 mois d'allocation à 57 % ; ensuite, elle entrera dans une période de dégressivité qui – comble de malchance – sera de 15 % tous les quatre mois et non de 8 %, selon le pourcentage réservé aux personnes de plus de 55 ans : l'âge s'apprécie désormais au moment du licenciement et elle est née un mois trop tard ! Encore a-t-elle la chance de ne pas être concernée par le report de l'âge charnière de 57 ans et demi à 58 ans et demi.

D'autres chômeurs seront bientôt plus gravement touchés encore : en juillet 1993 un nouvel accord organise le passage progressif de cet âge à 60 ans. Pour éviter l'effondrement du système d'assurance-chômage les syndicats se sont résignés à ces régressions successives.

## Des médicaments rayés des listes

Mais ce n'est pas sans malaise. FO n'a pas signé l'accord de 1992 ; et la CGT qui les a tous rejetés ne sait plus quelle expression inventer pour les dénoncer : *« réduction drastique des droits »* en 1991, *« accord d'exclusion »* en 1992, *« accord d'extermination »* en 1993... *« En 1974*, souligne André Quillec, responsable des problèmes d'emploi à la confédération, *un chômeur touchait 90 % de son salaire brut en cas de licenciement économique ! Antérieurement, cette notion n'existait pas mais les demandeurs d'emploi n'en touchaient pas moins en moyenne 78 % de leur ancien salaire. Aujourd'hui on en est à 57 % ! »*

Pourtant l'acharnement à défendre le système n'est pas inutile : même s'il faut interpréter les statistiques avec précaution, le pourcentage de chômeurs indemnisés ou aidés est passé de 58 % à 64 % entre 1984 et 1992 ; et s'il est aventuré de remonter plus loin dans le temps, car les bases de calcul ont changé, il semble bien que les chômeurs aient été proportionnellement aussi nombreux à ne recevoir aucun secours au début des années 70.

Mais 1993 pourrait voir un recul. D'autre part les conditions à la retraite se durcissent : née en 1937, Françoise C. va devoir attendre la sienne quatre trimestres supplémentaires... *« Je ne pourrai même plus payer mon loyer. Devrai-je coucher dans la rue ? »*

Et réussira-t-elle à se soigner ? Le remboursement des soins médicaux n'a cessé de se restreindre au fil des innombrables « plans » destinés à sauver l'assurance-maladie : en 1976 et en 1991 certaines catégories de médicaments ont été carrément rayées des listes de remboursement ; progressivement un grand nombre d'autres n'ont plus été remboursés qu'à 40 %, puis à 35 %. Parce que *« de confort »* ou concernant des maladies *« sans caractère habituel de gravité »* ; même les autres ont été touchés par le récent plan Veil, passant de 70 % à 65 %.

Le forfait hospitalier (aujourd'hui 55 francs par jour) est venu alourdir le coût de la journée d'hôpital. Parallèlement le ticket modérateur a augmenté pour les honoraires des praticiens, les soins des auxiliaires médicaux, les frais de laboratoire...

Pourtant, entre 1970 et 1991, la consommation médicale a été multipliée par 13. Qu'on s'efforce de réduire cette inflation n'est donc pas un mal en soi. Le vrai problème est ailleurs : ce sont les plus pauvres qui sont touchés et ils ne peuvent plus désormais se soigner convenablement.

**Marie-Claude Betbeder**



# Le tabou du SMIC

*Le salaire minimum reste la référence. Mais le principe souffre d'exceptions, surtout pour les jeunes*

COMME une ritournelle, la remise en cause du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) fait régulièrement sa réapparition, dès qu'il s'agit de trouver des moyens radicaux pour lutter contre le chômage. Le thème appartient à la panoplie des arguments d'estrade, à défaut d'être revendiqué publiquement par les responsables politiques ou les partenaires sociaux, très prudents sur le sujet.

De fait, il s'agit d'un tabou, délicat à manier. On l'a encore vu récemment, fin juillet, quand la commission réunie à la demande du premier ministre autour de Jean Mattéoli proposa d'indexer le SMIC sur l'évolution des prix, retrouvant ainsi la définition d'avant 1968, qui était celle du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Non seulement ce fut un beau tollé, mais la vivacité du débat empêcha le gouvernement d'explorer cette piste, s'il en avait eu l'intention. A tel point que les arguments avancés par les experts ne furent pas vraiment entendus.

Que disaient-ils ? Que l'offre d'emplois peu qualifiés augmente de par le monde, ajoutant à l'attrait des délocalisations, et que, en conséquence, le SMIC devenait un frein à l'embauche. Que le niveau de salaire favorisait le développement du travail au noir et que, de « voiture-balai », le mécanisme s'était transformé en « locomotive », tirant les rémunérations vers le haut. D'où leur souhait de voir l'Etat limiter sa garantie au pouvoir d'achat.

Yves Lichtenberger, directeur du CEREQ et membre de la commission, tenta bien d'ajouter que le SMIC avait *« aujourd'hui atteint un niveau de pouvoir d'achat satisfaisant »*, tout en observant que le système d'indexation avait pour effet d'accroître l'exigence de productivité, étendue aux services, rien n'y fit. De même, également membre de la commission, Michel Godet essaya de riposter en préconisant le remplacement du salaire minimum par le revenu minimum, qui suppose de revoir l'édifice des prélèvements obligatoires, mais il n'eut pas plus de succès.

C'est que, s'agissant de la pierre angulaire de notre système social, toute modification s'avère délicate, et qu'elle peut produire de multiples ondes de choc. Bernard Bruhnes a par exemple raison d'attirer l'attention sur le risque d'une « désincitation » au travail, si le SMIC se rapprochait trop des revenus sociaux de substitution tels que le RMI (revenu minimum d'insertion) ou les allocations familiales. De plus, il faut distinguer entre le montant du revenu net, soit 4 700 francs, et son coût réel pour l'employeur, soit 8 200 francs, le poids des charges étant indissolublement lié aux déficits des régimes de protection sociale.

SMIC

NE PAS TOUCHER

## Méthode homéopathique

Entre ces bornes, la marge de manœuvre est limitée, sauf à imaginer une refonte complète, les prélèvements obligatoires, appuyés sur les salaires, étant alors transférés sur l'ensemble de la collectivité, par la voie de l'impôt ou de la CSG (contribution sociale généralisée). On se rend aussitôt compte que de tels bouleversements ne peuvent pas s'opérer, ni rapidement ni totalement...

Aussi la méthode suivie est-elle homéopathique, au moins pour les entreprises, tandis qu'elle se solde par des milliards de francs pour les finances publiques. L'exonération des cotisations familiales, totale ou partielle, pour les salaires inférieurs à 1,5 fois le SMIC ne se traduira, pour l'employeur, que par une baisse de 4 % du coût du travail. Pourtant, c'est cette même solution qui a été employée pour l'embauche de chômeurs de longue durée, avec les contrats de retour à l'emploi (CRE), et, de façon plus systématique encore, pour les différents dispositifs en faveur des jeunes, que ce soient l'apprentissage, les formules de la filière d'alternance (contrats d'orientation, d'adaptation, de qualification) ou les « exo-jeunes ».

A chaque fois, par le biais d'exonérations de charges, si ce n'est par la référence à un salaire inférieur au SMIC, on peut considérer qu'un « SMIC jeunes » a été, de fait, mis en place, qui représente plus de la moitié des situations d'emploi pour les moins de 25 ans. Ce qui revient à dire que, paradoxalement, et selon une habitude bien française, un acquis social est contourné, alors que son principe est officiellement maintenu.

**A.L.**

# La retraite en retraite

*La dure réalité des impératifs économiques et démographiques*

DEUX simples décrets publiés le 28 août 1993 au *Journal officiel*, et la réforme des retraites, jugée pendant des années comme impossible, voyait le jour. Entrant en application le 1er janvier prochain, elle allonge la durée des cotisations et de la période de référence utilisée pour le calcul des pensions (*le Monde* du 29 août). Le trait est désormais tiré sur 1983 et l'introduction par la gauche alors au pouvoir de la retraite à taux plein dès 60 ans : cet élan de générosité n'a pas pu résister aux réalités économiques et démographiques. *« Nos régimes sociaux*, analyse cyniquement un expert, *semblent secréter leur propre ruine. Dans les pays développés, la qualité des soins permet ainsi actuellement d'allonger en moyenne l'espérance de vie d'un trimestre par an. Parallèlement, la natalité baisse. Comment voulez-vous ne pas penser à mieux rééquilibrer durée de vie active et retraite, c'est obligatoire... »*

Dès 1986, les experts avaient également mis en évidence les autres dangers qui planaient sur l'assurance-vieillesse : montée du chômage, insuffisance du nombre d'emplois créés, arrivée à la retraite d'actifs justifiant de carrières complètes... Financièrement, le régime général ne pouvait plus suivre. Le Livre blanc publié en avril 1991 par le gouvernement de Michel Rocard évaluait ainsi le besoin de financement tendanciel des retraites à 300 milliards de francs d'ici à 2010, dont 190 milliards de francs pour le seul régime général.

## Le pragmatisme a vaincu l'illusion

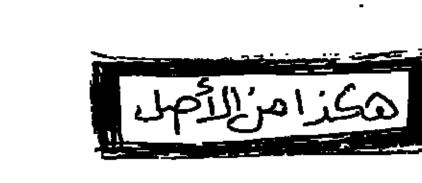
Malgré ces chiffres, malgré les alertes répétées des spécialistes, le dossier restait en suspens, aucun politique n'imaginant remettre en cause un tel acquis social. Et pourtant. La rentrée de septembre dernier aurait pu tenir là un thème mobilisateur, mais il n'en fut rien. Les syndicats ne partirent pas sur le sentier de la guerre, sauf la CGT, qui n'arrivera pas à mobiliser véritablement ses troupes. Quant à une possible sanction électorale, il est encore trop tôt pour pouvoir en déterminer l'ampleur si elle devait se confirmer.

Finalement, le pragmatisme semble avoir pris le pas sur l'illusion. Continuer sans rien faire aurait entraîné une poursuite de la hausse des contributions demandées aux actifs, déjà lourdement sollicités depuis quinze ans. Les cotisations salariales et patronales, selon la majorité des calculs prospectifs, auraient dû passer des 17 % actuels à un niveau compris entre 25 % et 40 % vers 2040.

Les mesures d'août vont dans le bon sens, surtout à long terme, puisque les modifications entérinées – les politiques ont tout de même joué très prudemment – n'interviennent que très progressivement. La durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein augmente d'un trimestre par an dès l'année prochaine, pour atteindre 160 trimestres en 2008 contre 150 actuellement.

Le court terme en revanche n'en finit pas de supporter depuis dix ans le coût du passage de 65 à 60 ans de l'âge de cessation d'activité. Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics se préparent une fin d'année difficile, car il leur faudra trouver une rallonge pour les régimes complémentaires, eux aussi en difficulté financière. Même si l'Etat verse au pot, cela sera de toute façon insuffisant pour réduire le déficit cumulé. Augmentation des cotisations ou réduction du niveau des pensions, syndicats et patronat devront trancher. C'est encore le prix à payer pour avoir trop attendu devant une réforme qui s'imposait. La France est là nettement en retard par rapport à ses voisins étrangers, qui ont réagi plus vite, décidant le plus fréquemment de retarder l'âge de cessation d'activité (le *Monde* du 16 mars 1993). En Italie, par exemple, il est fixé à 65 ans tandis que la Suède a déjà opté pour 66 ans...

**Marie-Béatrice Baudet**



**DOSSIER • Les acquis sociaux malmenés**

# Grignotages tous azimuts

*Ancienneté, primes, congés, treizième mois, sont remis en cause*

PAUVRE vieille prime d'ancienneté ! De tous les avantages acquis, c'est celui qui a subi le plus de remises en question. Créée pour fidéliser le personnel, voilà qu'elle est considérée, aujourd'hui, par certains employeurs comme un frein à la mobilité et une entrave à la souplesse de la politique salariale. On oublie parfois qu'ancienneté signifie aussi expérience et que, pour les salariés les moins qualifiés ou mal vus par leur chef, cette prime représente le seul espoir de progression de carrière.

La CGPME (Confédération générale des PME) lui préférerait un dispositif de prime attribuée aux seuls salariés qui se forment. Une telle réforme a été opérée dans le commerce et la réparation automobile, en 1988. Quatre ans plus tard, la profession constatait la difficulté à laisser partir en stage un salarié des entreprises de petite taille telles que les garages *(le Monde* du 1er *juillet 1992)*. L'Association française de banques (AFB) avait, quant à elle, souhaité, lors de la renégociation collective en 1990-1991, limiter à quinze ans l'ancienneté donnant droit à une progression de la prime et verser l'économie ainsi réalisée aux caisses de retraites de la profession. Les syndicats ont refusé. Une autre solution a été trouvée pour financer les retraites. *« On ressortira le projet sans doute un jour »*, dit-on toutefois à l'AFB. Dans les assurances, la nouvelle convention collective de 1992 supprime progressivement la prime d'ancienneté pour les cadres mais leur accorde deux jours de congé supplémentaires. Les autres catégories touchent une prime d'expérience basée non plus sur le salaire réel mais sur les minima conventionnels, tout comme chez Framatome pour l'ensemble du personnel. Au Crédit agricole, la progression de la prime d'ancienneté a été fortement ralentie. S'y ajoute un nouveau dispositif tenant compte des *« compétences et qualités supposées du salarié »*, précise la CFDT.

## Suppression pour les nouveaux salariés

D'autres primes ont été grignotées, comme la prime de permanence de 1 800 francs par an accordée aux salariés de la BNP qui travaillaient dans des agences ouvertes le midi. Il y a deux ans elle a été intégrée dans le salaire de ceux qui la touchaient déjà. Les nouvelles recrues et les salariés mutés dans de telles unités n'y ont plus droit. Les congés ont également été visés. Dans la banque, toujours, depuis une dizaine d'années les salariés n'ont plus onze demi-journées par an de congé de veilles de fêtes religieuses mais quatre jours. Chez Framatome, depuis quelques années, le personnel ne bénéficie plus des deux jours de fractionnement car il est contraint de prendre quatre semaines de vacances entre le 1er juin et le 31 octobre. Quant au système d'horaires variables, il ouvre une journée de congé pour 8,30 heures de crédit au lieu de 7,70 heures il y a quelques années. *« Nous avons calculé qu'en définitive les salariés ont ainsi perdu un jour de congé par an »*, indique la CGT. Il est très difficile de mobiliser sur ces sujets, *« difficile mais pas impossible »*.

En 1986, lors du rachat de Thomson Téléphone par Alcatel, divers avantages ont été remis en question, tel le treizième mois qui, au lieu de représenter 110 % du salaire, comme chez Thomson, n'en valait que 100 % ou moins en cas d'absence pour maladie par exemple. Les ex-Thomson perdaient également un des trois jours d'absence accordés pour *« indisposition passagère »* ainsi qu'un jour de fractionnement, ces pertes étant compensées par une prime intégrée dans le salaire.

S'estimant défavorisés par le nouveau système, des salariés de plusieurs sites ont réagi. A Vélizy par exemple, six d'entre eux sont allés aux prud'hommes à l'initiative de la CGT. La direction gagnait en appel sur la question du treizième mois mais perdait sur les journées qui sont toujours maintenues pour les six salariés ; mais la procédure n'est pas achevée.

Ce que les salariés considèrent comme des acquis sociaux prend aussi d'autres formes. Ainsi, à la BNP, la direction ouvre des *« bureaux permanents »*, *« avec deux personnes à l'effectif alors que la règle a toujours été d'en avoir au moins trois pour qu'en cas d'absence un agent ne se retrouve pas seul au guichet »*, indique la CFDT. Pour les salariés, cet acquis ne correspondait pas seulement aux conditions de travail et de sécurité mais offrait une meilleure qualité de service pour le client.

**Francine Aizicovici**

# Bonus ou plus-values

*Quand les avantages acquis deviennent des acquis sociaux*

DU charbon, naguère fourni gratuitement aux mineurs pour se chauffer, à l'électricité ou au gaz livrés un temps à prix coûtants aux salariés d'EDF-GDF, pour ne citer que les exemples les plus célèbres, les entreprises publiques ont toujours eu à cœur d'offrir à leurs salariés des conditions de travail améliorées. Jusqu'à ce qu'elle rentre dans le rang, au début des années 80 afin de redevenir une entreprise « comme les autres », Renault faisait office de laboratoire social pour les pouvoirs publics. Un rôle de modèle à l'égard du secteur privé était implicitement, voire explicitement, reconnu aux entreprises publiques.

Outre les bénéfices directement liés au fait d'appartenir à des entreprises à statut, dont le plus important demeure la garantie de l'emploi, les employés pouvaient compter sur toute une série d'avantages personnels ou collectifs. Acquis sociaux et avantages acquis se sont retrouvés par la force des choses étroitement imbriqués. En effet, parmi les avantages les plus faciles à transmettre aux salariés, on trouve ceux qui découlent de leur propre secteur d'activité.

## Tarifs bon marché

Ainsi, en ce qui concerne les transports publics, les employés d'Air France, de la SNCF et de la RATP bénéficient d'avantages plus ou moins étendus. A la RATP, les agents disposent d'une carte de service qui leur permet de circuler gratuitement sur l'ensemble du réseau. Cette carte constitue aussi un signe d'appartenance à l'entreprise. Les 180 000 cheminots de la SNCF jouissent d'un régime plus généreux. Ils disposent personnellement, qu'ils soient en activité ou retraités, d'une carte de circulation, mais aussi pour leur proche famille (femme, enfants, parents à charge), par le biais d'un système de coupons, de seize voyages gratuits. Une fois ce capital épuisé, ils bénéficient d'un système dégressif, qui leur permet de payer leurs billets de chemins de fer à 10 % de leur prix. Pour les salariés d'Air France, deux systèmes fonctionnent. Ils peuvent soit réserver des billets à demi-tarif, soit sans réservation, mais dans la limite des sièges disponibles, obtenir des places avec 90 % de réduction. Ces dispositions englobent conjoints et conjointes, descendants, voire dans certains cas, ascendants à charge. De la même manière, les banques accordent à leur personnel des faveurs, inscrites dans les conventions collectives, supérieures à celles offertes à leur clientèle. Contrairement aux particuliers, leur compte courant est rémunéré, mais cet avantage est soumis au prélèvement libératoire. Ils bénéficient, aussi, de conditions de prêts « maison » inférieures de deux à trois points au taux proposé à la clientèle. Ces prêts sont toutefois plafonnés à la hauteur de 300 000 francs. Ensuite, d'autres avantages varient à la marge, selon les banques.

A EDF-GDF, les agents statutaires bénéficient de tarifs particulièrement bon marché pour leur consommation personnelle d'électricité ou de gaz, à l'origine facturés à prix coûtant. La direction des impôts a, depuis, introduit une fiscalisation de cet avantage en nature, qui se trouve en partie réintégré et pris en compte pour le calcul des impôts. A côté de cela, EDF-GDF a souvent été considéré comme une entreprise novatrice en matière sociale. Ses agents ont la jouissance d'un régime de protection sociale particulièrement développé. En plus du régime général, chaque agent, dès sa titularisation définitive, est inscrit d'office à une mutuelle qui complète le remboursement des soins. De même, la RATP possède ses propres centres de soins, ce qui permet à ses agents de bénéficier de consultations médicales gratuites.

En revanche, ni à La Poste ni à France Telecom l'appartenance à l'entreprise n'a généré d'avantages acquis de ce genre. Il n'y a pas de gratuité des timbres pour les postiers, et les agents de France Telecom n'ont que l'installation et l'abonnement du téléphone gratuits, plus un forfait minimum pour leurs communications. De même, chez Elf Aquitaine, les salariés n'ont à leur disposition qu'une carte de groupe qui leur permet un paiement différé de leur essence, lorsqu'ils font le plein dans les stations Elf. Cette carte, qui doit être demandée, est commune aux 87 000 salariés d'Elf, ainsi qu'une boutique qui regroupe tous les produits du groupe (des accessoires d'automobile aux cosmétiques, en passant par les produits de jardinage). Ces deux avantages ont surtout été créés pour développer chez chaque salarié un sentiment d'appartenance au même groupe.

**Alain Beuve-Méry**

# Le minimum pour un minimum

*Une réglementation sur le droit de grève qui ne soulève pas l'enthousiasme*

IL est loin le vieux temps de l'ORTF où, en cas de grève, la direction était tenue à la réquisition : jusqu'en 1981, la gendarmerie devait déposer impérativement, en mains propres, aux salariés la convocation qui leur intimait l'ordre d'assurer un service minimal. A partir de cette date, la circulaire Fillioud assouplissait le règlement et conseillait *« au moins la diffusion des informations et d'un film »*, afin d'éviter l'écran noir. Abolie en 1986, la circulaire Fillioud continue pourtant d'être appliquée par un accord tacite avec les syndicats, mais sans aucune obligation officielle. La force de l'habitude sans doute ! Ce sont les salariés non grévistes qui remplacent leurs collègues pour éviter que les téléspectateurs ne se tournent vers les chaînes concurrentes.

Un service minimal est organisé par un certain nombre de services publics eux-mêmes. La SNCF établit les modalités du sien deux fois par an, en hiver et en été. Trois cas de figure sont prévus, donnant lieu à trois niveaux d'urgence. Le premier assure un petit tiers du service normal ; le deuxième, la moitié ; et le troisième les trois quarts. Le choix de la direction se détermine en fonction des préavis déposés par les syndicats : plus la grève risque d'être suivie, moins le nombre de trains programmés est élevé. Toute la difficulté, explique la direction, consiste à estimer au plus près l'ampleur des arrêts de travail ; car le trafic ferroviaire ne s'improvise pas : 1 300 trains de grand parcours, 3 000 en région et 5 000 sur le réseau banlieue d'Ile-de-France. Si les voyageurs s'étonnent de n'avoir aucune circulation lors de certaines grèves, malgré la mise en place d'un service minimal, c'est parce qu'il est établi par zone géographique et non par ligne. Ainsi, assurer le tiers du trafic dans le réseau banlieue-nord de Paris ne signifie pas que chaque ligne fera un tiers du trafic mais que, sur l'ensemble des lignes, on s'efforcera tant bien que mal de faire circuler le tiers des trains. Le fonctionnement est assuré, là encore, par les non-grévistes et par les cadres, chefs de dépôt et responsables de secteur.

La pratique de l'EDF en matière de service minimal est précisée dans le plan Croix-Rouge du 9 juillet 1990. Il faut *« en toute occasion pouvoir assurer les besoins essentiels de la nation »*. Les préfets sont dépositaires d'une liste des clients prioritaires : malades sous dialyse, hôpitaux, cliniques et laboratoires pharmaceutiques, pour qui une coupure de courant peut avoir de graves conséquences. La signalisation et l'éclairage de la voie publique sont aussi concernés, ainsi que *« les installations industrielles qui ne sauraient souffrir d'interruptions sans mettre en péril la sécurité publique, en particulier la défense nationale »*.

## Respecter les engagements internationaux

En ce qui concerne la navigation aérienne, l'exercice du droit de grève est strictement réglementé par la loi de décembre 1984, modifiée par un décret de juillet 1987. Seul un préavis national justifie la mise en place de mesures d'urgence.

Une grève locale, sauf si elle atteint un centre de contrôle en vol important comme celui d'Athis-Mons, ne nécessite pas forcément l'adoption du service minimal. La France doit toutefois respecter ses engagements internationaux, notamment le survol du territoire par les compagnies étrangères qui doit être assuré à au moins 50 %.

Autres priorités : l'exécution des missions de défense nationale et la continuité de l'action gouvernementale. Le volume du contrôle aérien minimal mis en place s'apprécie au coup par coup, sous la surveillance du ministre des transports. Les textes ne fixent pas de chiffre, mais il est entendu que le contrôle aérien minimal pour les décollages et les atterrissages ne peut guère descendre au-dessous de 10 % de la normale... Ce qui ne satisfait guère les usagers.

La même idée est à la base du service minimal dans les 42 hôpitaux parisiens de l'Assistance publique. *« Le fonctionnement des soins médicaux aux malades et des prestations hôtelières ne peut en aucun cas être interrompu. »* La loi de 1963 évoquait déjà les grèves dans les hôpitaux, mais des ajouts successifs de la jurisprudence et des tribunaux administratifs ont complété le cadre. L'organisation est laissée à l'appréciation du directeur de l'hôpital. Il peut, en cas de besoin (cela s'est vu lors du dernier conflit infirmier de 1991) désigner d'autorité, parmi les agents grévistes, ceux qui assureront les soins minimaux et les urgences. Il doit également veiller à la bonne conservation du matériel et des installations et garantir la restauration des malades hospitalisés, la blanchisserie et l'hygiène. Il peut éventuellement, dans l'attente du règlement d'un conflit, faire appel à la sous-traitance. En effet, parmi les 100 000 salariés de l'Assistance publique, on pense toujours aux soignants – médecins et infirmières –, mais il faut savoir que 150 métiers coexistent. *« C'est un service minimal pragmatique qui tient compte des réalités spécifiques*, explique Jean-Pierre Cendron, directeur du personnel et des relations sociales à l'AP, *il permet de respecter à la fois le droit de grève et la sécurité des malades. »*

**Liliane Delwasse**



Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
*(adjoints au directeur de la rédaction)*

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
*(directeur des relations internationales)*

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

*RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :*
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

*ADMINISTRATION :*
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

TRIBUNE

# Peut-on créer des emplois en réduisant le droit ?

par Villermé

LA loi quinquennale sur l'emploi interpelle les inspecteurs du travail que nous sommes. D'une part, elle répond mal à quatre questions de fond : quelles alternatives au licenciement ? Quelles voies nouvelles pour le dialogue social ? Quels effets escompter d'un certain allègement des règles de droit ? Quel rôle pour l'Etat dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation ? D'autre part, elle présuppose que le droit au travail passe par l'affaiblissement du droit du travail.

S'agissant des alternatives au licenciement, la loi prévoit des recours accrus au chômage technique, un développement du travail à temps partiel et une incitation à la négociation sur la durée du travail. Les deux premiers moyens sont très classiques et ont déjà montré leurs limites.

Le chômage technique encourage les entreprises au *statu quo* et constitue le plus souvent une mesure inégalitaire : il concerne essentiellement les salariés de la production et guère les qualifications plus élevées ou les cadres.

L'incitation à travailler à temps partiel, mise en œuvre depuis un an, concerne une grande majorité de personnels féminins dans des services administratifs ou dans des secteurs professionnels qui en usent, voire en abusent, depuis longtemps : commerces et grande distribution, restauration, nettoyage ou gardiennage. Mais ce type de travail a peu mordu sur le personnel masculin, sur les qualifications moyennes et supérieures, sur les tâches stratégiques des entreprises.

Reste la réduction du temps de travail, contrepartie désormais obligatoire de l'annualisation des horaires. Ici, la loi se contente d'un vœu pieux sans objectif chiffré, calendrier ou cadre précis de discussion. Et tous les conservateurs de se réjouir que déjà le débat public s'enlise dans une querelle sur les modalités de la réduction, alors que la négociation n'a même pas débuté ! Peut-on continuer à travailler 39 heures – et pour beaucoup de salariés nettement plus – pendant que près de cinq milions de personnes sont sans activité ?

Nous suggérons donc qu'une loi-cadre, allant bien au-delà d'une simple expérimentation, fixe les grands principes de la réduction. Il faut aller à 35, voire à 32 heures, dans un délai maximal de dix-huit mois, créer en échange des emplois, compenser au moins en partie les salaires – notamment les plus faibles – en y réaffectant les bénéfices de la croissance ainsi escomptée et des charges sociales devenues inutiles, réformer la fiscalité et les charges pour que tous les revenus – et pas seulement ceux du travail – financent équitablement la protection sociale. Les modalités de ces principes, ainsi que les nouvelles organisations du travail rendues nécessaires, doivent être renvoyées à une négociation interprofessionnelle débouchant sur des négociations de branches et d'entreprises. Enfin, une réduction drastique des heures supplémentaires doit être recherchée *via* l'octroi systématique de repos compensateurs en lieu et place de la rémunération de ces heures, ce qui inciterait fortement à l'embauche.

S'agissant du dialogue social qui fait cruellement défaut – dans les entreprises et en dehors –, la loi supprime les délégués du personnel dans nombre de PME, diminue le nombre d'heures pendant lesquelles les élus du personnel pourront se consacrer à la défense des salariés, réduit ou élimine des obligations de négocier et commence à y substituer l'entente individuelle, en ignorant le caractère profondément inégal du rapport salarial.

Certes, les délégués du personnel sont une institution un peu vieillotte, mal connue, certes les informations à fournir aux comités d'entreprise (CE) sont parfois disparates et gloutonnes en papiers. Mais on ne peut pas en rester là ! Aujourd'hui, plus des deux tiers des petites entreprises ne connaissent aucun représentant du personnel et nous constatons tous les jours que parmi ceux qui subsistent, beaucoup se taisent par peur du chômage. Quant aux CE, la plupart se cantonnent à l'organisation des loisirs et des vacances sans bénéficier des informations qui leur permettraient d'imaginer, avec les salariés et les employeurs, des solutions porteuses d'avenir.

La recherche d'alternatives au licenciement, officiellement souhaitées par tous, comme celle d'une compétitivité, d'une performance globale de la société française sont d'excellentes occasions pour innover dans le dialogue social et l'enrichir. Mettre en place des structures locales de négociation associant les entreprises, les salariés et les chômeurs, étendre le rôle des conseillers des salariés dans les PME, redéfinir, pour tenir compte de leurs évolutions, les branches professionnelles et leurs lieux de négociation, élargir l'accès des élus à la formation, rendre réguliers et obligatoires les échanges avec leurs mandants : voilà qui témoignerait d'un souci réel d'un contrat social digne de ce nom et qui mettrait fin aux pleurs hypocrites sur la désertification syndicale.

Or, en éliminant une partie d'un dialogue social déjà bien atone sans inciter quiconque à explorer des pistes nouvelles, la loi encourage explicitement une gestion unilatérale des personnes au travail. S'agissant de la baisse des coûts du travail et de la simplification des règles de droit, le texte est nettement plus ambitieux. Il allège les charges sociales... pour mieux les fiscaliser et sans toucher au tabou selon lequel seul le travail finance la protection sociale alors que toutes les formes de revenus en bénéficient ! Il élargit les cas où les entreprises peuvent employer du personnel le dimanche ou travailler en continu. Il transforme les règles relatives à la durée du travail en se référant désormais à une durée annuelle : certains salariés pourront désormais avoir des semaines de 48 heures sans possibilité de comptabiliser le temps passé et sans compensation aucune... Il abaisse enfin l'âge minimum requis pour les futurs apprentis – *« à 14 ans ils acceptent de mettre les mains dans le cambouis, à 16 ans ils refusent »* – et substitue à l'agrément préalable de leurs employeurs une simple attestation par eux-mêmes de leur respect des règles. Ce faisant, il satisfait des revendications patronales anciennes sans la moindre garantie de créations d'emplois ou de sérieux dans l'application du droit. Mais surtout il fait fausse route en établissant un lien de causalité entre les obligations nées du droit du travail et les freins à l'embauche qui, eux, sont tout autres : outre la situation économique de l'entreprise, c'est l'archaïsme des relations sociales qui bride l'emploi.

Que voyons-nous dans les entreprises ? Un chantage permanent à l'emploi, des capacités très peu mobilisées, un dénuement extrême en matière de formation des employés et des ouvriers, un management affectif, paternaliste, voire autoritaire. C'est d'abord pour cela que les salariés se crispent, craignent les mobilités professionnelles ou géographiques, refusent de changer d'organisation ou se méfient de toute formation qui s'apparenterait à un retour à l'école. Alors les salariés se replient, abandonnant des syndicats qui se marquent les uns les autres plus qu'ils ne reformulent des solidarités collectives.

La législation est parfois complexe et touffue, nous le reconnaissons. Nous sommes donc prêts à rejoindre tous ceux qui s'en préoccupent et veulent réécrire un droit du travail lisible pour le plus grand nombre et adapté aux enjeux du monde actuel. Mais nous refusons que l'on cède sans raison ni contrepartie à ceux qui continueront à licencier ou à investir en négligeant l'homme ! La recherche d'une compétitivité globale ne passe pas par la destruction du droit, facteur de cohésion sociale. Seule la recherche de nouvelles énergies et de nouveaux dynamismes peut vaincre la formidable inertie qui a succédé à l'esprit combatif, parfois violent mais souvent constructif, des trente glorieuses.

Enfin, c'est un Etat au rôle faible et flou que nous propose la loi. La dévolution aux régions des compétences en matière de formation professionnelle fait l'impasse sur le clientélisme régional actuel comme sur les nécessaires mécanismes régulateurs permettant l'accès des plus défavorisés aux savoirs et aux savoir-faire. En outre, le projet ne souffle mot de l'indispensable adaptation du service public et renonce au passage à donner à l'inspection du travail les moyens indispensables de lutter contre le travail irrégulier ou des formes subtiles de discrimination.

Remobiliser et moderniser une administration dépassée et souvent inaccessible à ceux qui en ont le plus besoin, chômeurs, travailleurs ou PME, pour leur offrir un vrai service public en matière d'emploi, de conditions de travail, de dialogue social et de formation, voilà une ambition digne des cinq ans à venir. Dépourvu de tout dessein qui permettrait de combattre efficacement l'exclusion et de favoriser une insertion sociale digne de ce nom, ce projet conforte les attitudes les plus réactionnaires sans responsabiliser les entreprises. Petites recettes, fausses idées et remèdes dépassés pour accompagner un chômage galopant : une vraie loi quinquennale reste encore à inventer !

**▶ Villermé est une association regroupant notamment des inspecteurs du travail.**

GESTION

# SOS PME solitaires

## Des anciens, licenciés, aident bénévolement les petites entreprises

LA cible est bien particulière. En créant voilà maintenant six mois l'Association nationale d'aide aux dirigeants d'entreprises en difficulté (ANDADEED), Jean-Louis Patte et ses amis cofondateurs s'adressent en priorité aux structures plutôt jeunes et vraiment petites (de 3 à 40 millions de chiffre d'affaires) qui n'arrivent pas à franchir un cap de développement. *« Je peux vous dresser le portrait type d'une telle PME*, explique-t-il. *Une société créée par deux ou trois copains, très souvent monoproduit, où le dialogue avec le banquier s'avère toujours délicat et qui, après quelques années d'existence doit, soit évoluer... soit disparaître. »*

L'ANDADEED, association loi 1901, qui compte déjà une dizaine de bénévoles, veut éviter que les patrons de PME se retrouvent seuls face à ces difficultés sans pouvoir en parler. *« Beaucoup alors*, note Jean-Louis Patte, *font l'autruche, espérant que l'orage passe, mais c'est rarement le cas »*.

### Un lieu d'écoute

Tous les membres de l'ANDADEED sont issus du monde des PME, la majorité d'entre eux sont à la recherche d'un emploi, chacun ayant vécu soit un licenciement économique, soit une liquidation d'entreprise. Jean-Louis Patte était le directeur commercial d'une PME de quarante personnes qui a dû déposer son bilan en 1991. L'idée de l'ANDADEED a mûri en lui peu après. Les savoir-faire réunis au sein de l'association sont multiples : gestion financière, expertise informatique, technique commerciale... petit à petit le réseau s'étend. L'Agence nationale pour la création d'entreprises (ANCE) juge *« l'initiative intéressante, voire innovante »* et indique donc l'existence de l'ANDADEED aux *« entreprises à la recherche d'un appui »*.

Depuis sa création en avril dernier, l'ANDADEED a déjà prêté main forte à plusieurs PME comme MD3, petite société d'informatique. *« Notre structure fonctionnait bien*, explique Xavier Danguy des Déserts, son président. *Mais notre autofinancement était insuffisant pour recruter une ou deux personnes supplémentaires, pourtant nécessaires pour mieux répondre à la demande des clients. Nos banques préféraient rester prudentes. »* L'idée de l'ANDADEED a été de créer une synergie avec d'autres sociétés. *« Une sorte de pool sans lien juridique pour le moment »*, qui a considérablement augmenté la crédibilité des unes et des autres auprès des banquiers. L'association, auprès de qui les entreprises qui le souhaitent peuvent adhérer (le montant de la cotisation varie de 500 à 2 500 francs selon l'ancienneté de l'entreprise), *« peut aussi dépanner financièrement »*. Mais sans aller au-delà.

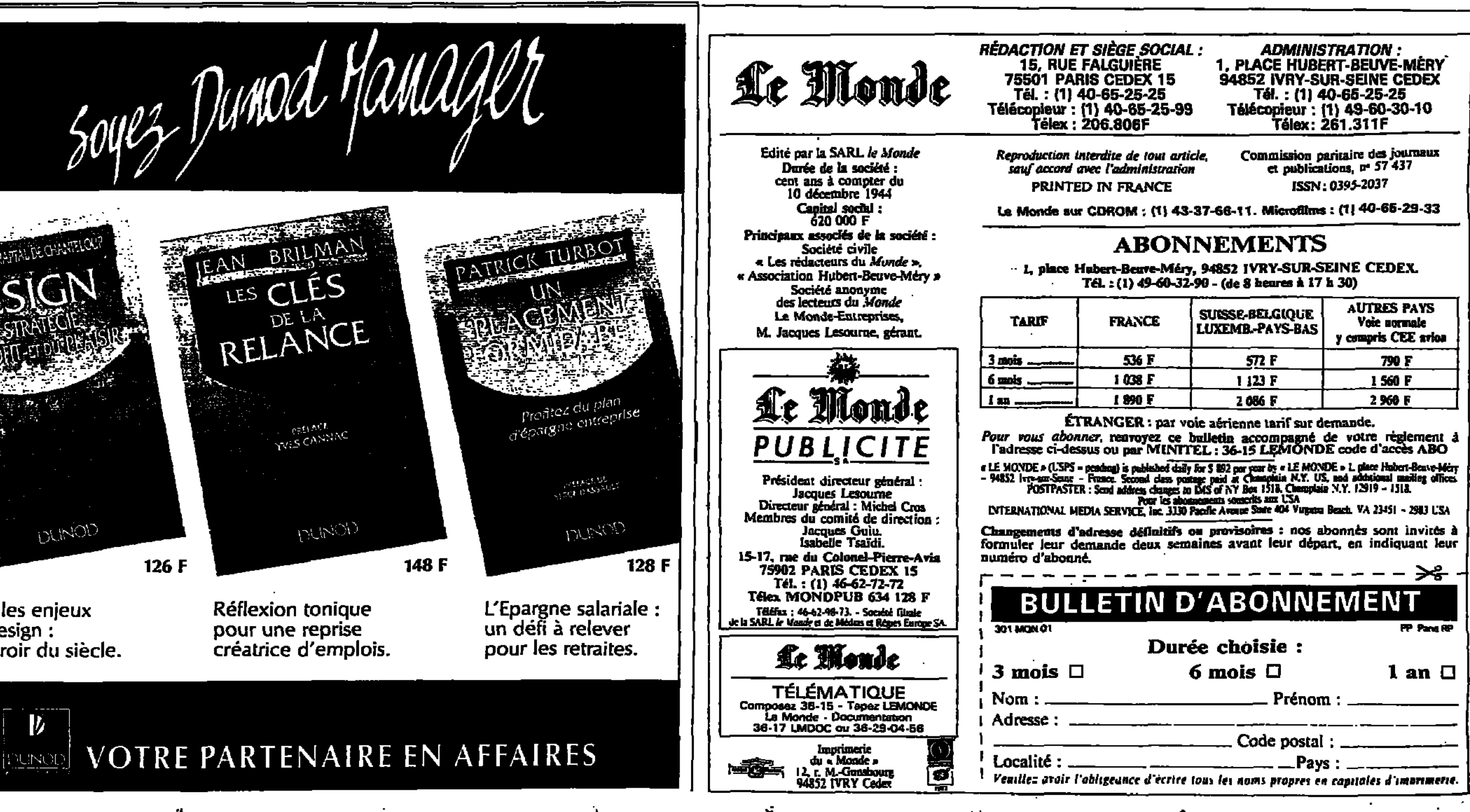
L'ANDADEED sait ce qu'elle ne veut pas être, entre autres un bureau de placement. *« Nous le spécifions clairement*, explique Jean-Louis Boileau, *car beaucoup de cadres au chômage nous téléphonent pour trouver un emploi. Mais nous ne pouvons rien faire pour eux. » « Nous ne sommes pas non plus*, indique Jean-Louis Patte, *des vautours qui espèrent réaliser de belles opérations financières en se précipitant sur les cadavres encore chauds des entreprises. »* L'ANDADEED, à qui il reste encore à faire ses preuves, songe, si son activité devait se développer, à se tourner vers les pouvoirs publics pour glaner çà et là quelques subventions utiles pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Mais la formule devrait rester fidèle à sa philosophie de départ : un lieu d'écoute.

L'avenir de ses fondateurs, en revanche, devrait assez vite évoluer, et ce dès le retour à l'emploi qui devrait leur laisser moins de disponibilités. Jean-Louis Patte, par exemple, se définit comme un *« marieur d'entreprises »* et imagine bien s'orienter dans cette voie *via* la création d'un club d'affaires. D'autres pensent faire fructifier les relations établies lors de contacts avec les entreprises par le biais de l'ANDADEED. *« Si une PME, après avoir reçu notre aide bénévolement*, explique Jean-Louis Boileau, *souhaite lancer avec l'un ou l'autre d'entre nous une mission de conseil plus importante, l'ouverture doit être possible sans mélanger les genres, bien sûr. »* Le respect de ces frontières, c'est aussi l'un des enjeux.

**M.-B. B.**

**▶ ANDADEED La Boursidière. BP 149. 92357 Le Plessis-Robinson. Tél. : 41-07-91-40.**





Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

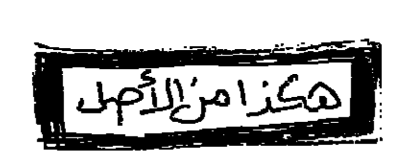


PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33





# LE MONDE DES CADRES

*Promotion - Médias - Communication*

## Rejoindre un "grand" de l'édition, y avez-vous pensé?

*Votre expérience acquise dans l'Edition ou dans des domaines proches, vous a familiarisé au travail en équipe et vous a conforté dans vos aptitudes pour l'organisation et la réalisation de projets. Vous avez peut-être déjà exercé des fonctions d'enseignement, nous y voyons un atout supplémentaire. Votre formation Bac + 4 alliée à un intérêt marqué pour les "Sciences", votre goût pour la pédagogie, vos capacités d'innovation vous permettront de réussir et d'évoluer chez nous comme*

### Editeur scientifique H/F

Vous dirigez et gérez la réalisation effective des ouvrages qui vous sont confiés en coordonnant le travail des auteurs et des différents intervenants réunis autour de chaque ouvrage. Vous collaborez à la promotion spécifique de ces ouvrages, et vous suivez leur "vie" sur le marché. En outre, vous participez à l'élaboration du plan éditorial.

***Pour en savoir plus, en toute confidentialité, écrivez à notre Conseil J.F. JOURDREN, sous référence JLM 853 (lettre manuscrite, CV et prétentions)***

Triade & associés
171, QUAI DE VALMY - 75010 PARIS

MEDIAPA



*LUTTI CONFISEUR*
*LEO*
*TUBBLE GUM*
*ROLL'UP*
*LUTTI CHOCOLATIER*

***Dans le cadre de la mise en place de l'organisation industrielle du nouveau site de BONDUES, près de Lille, nous recherchons notre***

## Materials Manager

**Mission** : Vous superviserez et coordonnerez l'action des départements Achats, Approvisionnements, Planning, Ordonnancement, Stockage et Distribution. En liaison avec tous les intervenants (Production, Finance, Ventes et Marketing), vous concevrez l'outil et la méthode de gestion des flux de matières de façon à atteindre les meilleurs rapports possibles entre un niveau de stock optimum, la sécurité des approvisionnements, le meilleur service client souhaitable, le respect des contraintes usine et la programmation de la production au meilleur coût économique possible.

**Profil** : De formation supérieure, vous êtes Logisticien en industrie agro-alimentaire (produits de grande consommation) avec l'expérience du contexte propre aux sociétés multinationales. Votre expérience pratique est d'au moins 10 années dans des industries proches de la nôtre et votre "bilan" professionnel présente des améliorations notables obtenues en matière de gestion des stocks, de planification ou d'approvisionnement. *Vous parlez couramment anglais.*
Vous alliez conception et réalisation concrète sur le terrain, pragmatisme et méthode.

Membre du Comité de Direction au même titre que le Directeur de Production et les autres membres du staff (Marketing, Commercial, Finances, Ressources Humaines), vous reporterez directement au Président Directeur Général de l'entreprise.

Pour présenter votre candidature, prenez contact avec Claude ALLONSIUS, Directeur des Ressources Humaines, qui étudiera votre candidature en toute confidentialité : LAMY LUTTI - ZI les Ravennes - Avenue A. Calmette - BP 100 - 59587 BONDUES Cedex.

ORC CONTESSE




**Nous recherchons pour notre département**
**OUVRAGES SCIENTIFIQUES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET PROFESSIONNEL UN(E)**

## EDITEUR

Votre formation (études supérieures) complétée par 3 années d'expérience vous permettra d'analyser les tendances du marché, la concurrence et les opportunités. Vous aurez pour mission d'initier les nouveaux projets, de recruter les auteurs, d'imaginer et de faire réaliser des ouvrages innovants et de qualité. Vous possédez pour ce faire, le sens du risque, de l'innovation, des capacités de décision et de négociation.

Votre ouverture d'esprit, votre rapidité d'exécution et vos qualités relationnelles sont des atouts indispensables pour réussir à ce poste. Vous appréciez également le travail en équipe.

Si vous êtes intéressé, merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à Denise Hirlemann, 11 rue Gossin, 92543 MONTROUGE CEDEX.

L.B.W.

GROUPE DE LA CITÉ

## Directeur

BOURGOGNE TECHNOLOGIES ***a pour objectif de promouvoir par des opérations de transfert le Développement Technologique et la Recherche dans les entreprises de la région.***

Chargé de gérer l'ensemble des activités, vous êtes le garant du bon respect de la politique générale définie par le Conseil d'Administration.
Vous êtes l'interface entre les industriels et les différents organismes publics et privés et répondez ainsi aux besoins des entreprises de façon optimale.
*Vous animez une équipe de Conseillers et d'Ingénieurs.*

De formation scientifique dans le domaine des Sciences de la Matière, Bac + 5 minimum, de type ingénieur, vous justifiez d'une expérience industrielle de 10 à 15 ans avec une responsabilité d'encadrement et de gestion. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et connaissez le milieu scientifique.

Dynamique, adaptable et diplomate, vous possédez des ***aptitudes relationnelles élevées.***
Votre forte curiosité d'esprit et votre esprit critique vous amènent à explorer des domaines nouveaux.

Poste basé à ***DIJON (21).***

Envoyez CV + photo + lettre sous réf. BG1193C à ***Nathalie PERRIN, RH PARTNERS***, 29 bis rue de l'Arquebuse, 21000 DIJON
et consultez la définition de fonction sur Minitel 3617 RHPARTNERS.



RH PARTNERS

MEDIA SYSTEM

## CONSEILS EN CARRIÈRE

**GROUPE DU SECTEUR TERTIAIRE IMPLANTÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE NATIONAL**
***RECHERCHE POUR SON SIEGE***
**PARIS 10EME**

## *CONSEILLER en ORGANISATION et PLANIFICATION*

Chargé de préparer le développement et d'accompagner l'évolution de l'entreprise, il aura la responsabilité, avec l'aide de son équipe (3 personnes), de mener toutes les opérations stratégiques en s'appuyant sur des études de l'existant comme en se fixant des prospectives d'avenir.

De l'analyse des besoins au suivi des résultats, de la conception à la réalisation, il aura tout à la fois un rôle de réflexion et de recherche de coordination et de supervision, de support et d'interface dans cette **création de poste** directement rattaché à la Direction Générale. En collaboration avec les différentes entités, il visera un objectif d'amélioration et de simplification, de cohérence, fiabilité et efficacité.

Une formation BAC + 4 de type Sciences Humaines ou Ecoles d'Ingénieurs, une expérience d'une dizaine d'années dans un milieu structuré et une fonction d'encadrement lui ont permis d'acquérir une bonne intelligence des situations et des hommes, un esprit de service et le sens de la communication.

***Merci d'adresser curriculum vitae et lettre de motivation en précisant la référence 2036 à notre Conseil PL Consultants, 18/20 rue Claude Tillier, 75012 PARIS.***

PL CONSULTANTS

*Groupe hôtelier de prestige, nous proposons à un*

## attaché de presse

*une mission d'envergure. Vous rejoindrez notre Direction Générale et prendrez en charge l'ensemble de nos relations presse et "multi média". De formation supérieure (EFAP ...), vous possédez impérativement une expérience identique de 3 ans minimum, acquise si possible dans l'hôtellerie ou une société de services haut de gamme. Vous connaissez parfaitement l'univers des médias. Votre atout majeur résidera dans votre aisance relationnelle et votre grande capacité d'adaptation. Vous maîtrisez parfaitement tous les aspects de la communication, tant orale qu'écrite.*
*Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) en précisant sur l'enveloppe la référence 383 à COMMUNIQUE 50/54, rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.*

MEDIAPA

## Cadres Supérieurs & Dirigeants

**400 000 Fr+ • 3 000 000 Fr+**

**Leader mondial de la communication pour la recherche confidentielle des cadres de haut niveau, nous avons publié en exclusivité près de 16 000 offres de direction en France et dans plus de 40 pays pour le compte des meilleurs spécialistes de l'Executive Search. Depuis 20 ans, nos 25 000 abonnés ont ainsi pu connaître des postes à leur mesure sous toutes les latitudes. Notre conseil : dans la conjoncture économique actuelle, soyez régulièrement informé sur le marché de l'Executive Search, en France et à l'étranger, même si votre situation actuelle paraît relativement stable..., et sachez que l'international apporte souvent des solutions plus avantageuses, qu'il s'agisse aussi bien de rémunération que du nombre d'opportunités. Nous éditons également une actualisation mensuelle d'environ 700 leaders de l'Executive Search, dans le monde, à l'usage des cadres et des entreprises.**

**Si votre rémunération annuelle est égale ou supérieure à Fr 400 000, abonnez-vous à notre *Newsletter* spécialisée, afin de consulter des centaines d'offres de directions exclusives, en France et à l'Etranger, et d'apprendre comment notre service "Communication Carrières" peut vous aider à trouver plus rapidement le poste que vous souhaitez. Pour informations et spécimen gracieux, écrivez ou contactez notre Distributeur exclusif pour la France :**

**T.D.L.**
**35, rue de Maubeuge, 75009 PARIS**
**Tél. (1) 44 53 92 99 - Fax (1) 44 53 03 81**

***Publisher : Int'l Communication Agency, Inc. New York, U.S.A.***

MEDIAPA

# SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

*Collectivités territoriales - Ministères - Associations*



**La Ville de Cherbourg**

VILLE CENTRE
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CHERBOURG
100 000 HABITANTS

**Cherbourg**

RECRUTE

## UN ANIMATEUR COMMERCIAL

Il sera chargé d'impulser une démarche de revitalisation du Commerce et de l'Artisanat engagée, sous l'égide de l'Etat, de manière partenariale entre la Ville, la Communauté Urbaine, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et les Professionnels.

**Ses Missions consisteront, en étroite collaboration avec ces Partenaires :**

- à assurer, auprès de la Ville et du Comité de Pilotage, en liaison avec les autres organismes la mise en œuvre d'un protocole d'une durée de trois ans, à l'élaboration duquel il sera associé.
- à animer la démarche
- à coordonner les actions proposées dans le cadre de ce protocole, rechercher des aides et financements extérieurs, et veiller à leur bonne fin et à l'évaluation de leur impact.

**Le candidat idéal bénéficie d'une double formation Gestion des Entreprises/Urbanisme et Aménagement du Territoire, et a développé de solides aptitudes à la négociation et aux contacts humains.**

*Bien vouloir faire parvenir C.V.+ lettre à :*

**Monsieur le Maire**
**Direction du personnel**
**BP 823 - 50108 CHERBOURG**

**Pour tous renseignements complémentaires, contacter le 33 87 88 64**



## Saint Etienne

## BIBLIOTHÉCAIRE

**pour sa nouvelle bibliothèque municipale**

La ville de Saint-Etienne, 200 000 habitants, 4 000 agents, recherche un(e) bibliothécaire pour sa nouvelle bibliothèque municipale par voie de mutation ou inscription sur liste d'aptitude.

**Vos fonctions :**

- **Coordination des services publics de la nouvelle bibliothèque**
- **Conduite de projets de nouvelles technologies.**

**Vos missions :**

- Sous la responsabilité du conservateur en charge des services publics du bâtiment central, coordination et animation d'une équipe de 16 personnes, gestion de plannings, organisation du service et renseignements.
- Etude de faisabilité et suivi de dossiers dans le domaine des nouvelles technologies appliquées à l'information documentaire : CD-ROM, système de gestion électronique de documents, bases de données, etc.

**Vos compétences :**

- Aptitude à l'encadrement, sens des relations humaines
- Formation ou expérience acquise dans le domaine des nouvelles technologies.

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le **8 janvier 1994** à : Ville de Saint-Etienne, Direction des Ressources Humaines, Service emplois-formation, Hôtel de Ville, BP 503, 42007 St-Etienne Cedex 1.

MEDIA SYSTEM

# LES DIRIGEANTS

*Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général*

## DÉLÉGUÉ(E) GÉNÉRAL
## pour une très importante CONFÉDÉRATION NATIONALE

• Notre confédération regroupe 1400 personnes dirigeant 1200 entreprises sur toute la France. Notre poids économique et transactionnel fait de nous l'interlocuteur et le partenaire obligé des instances juridiques, politiques, réglementaires et économiques au plus haut niveau. Notre domaine : l'administration des biens et l'immobilier.

• Vous serez responsable devant le Président élu du bon fonctionnement de l'équipe au siège parisien, vous participerez à l'élaboration des dossiers, au recueil des informations et à leur présentation. Vous appliquerez et ferez appliquer la politique décidée par les élus. Vous mettrez en place un réseau relationnel au niveau politique, juridique et presse pour assurer la communication et influer sur la réglementation et les décisions politiques externes. Vous représenterez la confédération aux côtés du Président.

• Vous êtes un homme ou une femme d'expérience, de consensus, d'équilibre et de conviction. De formation supérieure à orientation juridique et/ou économique, vous êtes très relationnel(le) et connaissez les rouages politiques, administratifs et de la presse à un haut niveau. Peut-être connaissez-vous les milieux concernés et y possédez-vous de solides relations.

*Merci d'écrire en joignant un CV, une photo et vos prétentions sous référence DEL à notre Conseil :*

**t2a** TECHNIQUES D'AIDE AUX AFFAIRES
26, rue François-Bonvin 75015 PARIS

***INGÉNIERIE INFORMATIQUE***



## DIRECTEUR DES VENTES

***Paris*** ***500 KF +***

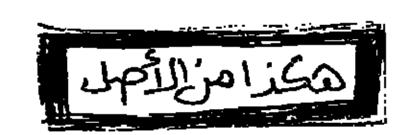
*Nous vous confierons la totale responsabilité commerciale d'un ensemble de Grands Comptes stratégiques (CA actuel : 50 MF/an fortement évolutif). Votre mission sera de développer de façon significative notre activité sur l'ensemble de ces comptes. Vous négocierez au plus haut niveau des affaires importantes. Vous orienterez l'action d'une équipe constituée de 2 Ingénieurs Commerciaux confirmés.*

*A 30-35 ans environ, de formation Grande Ecole (HEC, ESSEC, Centrale...), vous possédez une solide expérience de la vente de solutions globales et de projets complexes d'ingénierie.*

*L'enjeu stratégique de ce poste nous amène à rechercher un candidat de tout premier plan, doté d'un très fort potentiel d'évolution. Nous vous proposons un challenge exceptionnel au sein d'un Groupe particulièrement prestigieux et porteur.*

*Merci d'adresser CV, photo et lettre, en précisant votre rémunération actuelle, à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis, rue Daru, 75378 PARIS Cedex 08 sous référence 59.0482/LM (portée sur lettre et enveloppe). Confidentialité assurée.*

**Mercuri Urval**



# ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

*Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique*

## CONTROLEUR DE GESTION JUNIOR

Notre groupe, créé récemment avec des partenaires institutionnels, est spécialisé dans l'immobilier, en particulier dans sa dimension de finances et d'investissements : montage d'opérations importantes, promotion, gestion de patrimoine immobilier.

Au siège à Paris et rattaché au directeur administratif et financier, vous créez le poste de contrôleur de gestion. Vous contribuez à la définition et à la mise en place des procédures, à l'élaboration des budgets. En relation avec les responsables et dans un contexte de gestion incluant plusieurs niveaux de consolidation, vous avez aussi pour mission de préparer et de suivre les tableaux de bord, d'établir le reporting et de réaliser des études financières.

Vous êtes diplômé d'une grande Ecole de Commerce et de Gestion ou équivalent et vous avez acquis, de préférence dans le secteur tertiaire, une première expérience du contrôle de gestion. Dans le cadre de cette expérience, la pratique de la consolidation en matière de gestion serait appréciée. Vous parlez anglais.

Nous vous remercions d'écrire, sous réf. M 936, à notre conseil, Hélène REFREGIER, qui étudiera votre candidature de façon confidentielle.

HRC HELENE REFREGIER CONSEIL
8, rue Saint-Philippe-du-Roule, 75008 Paris.

## LA RÉUSSITE SOURIT À CEUX QUI SAVENT CHOISIR LEUR PROPRE UNIVERS

*Dans un environnement difficile, H-P continue à afficher une rentabilité exemplaire. Les raisons de ce succès : des paris technologiques audacieux mais aussi une efficacité reconnue en matière de gestion et d'analyse financière. Maîtriser sa croissance, limiter son endettement, faire de l'autofinancement une priorité, telle est la ligne de conduite rigoureuse que poursuit Hewlett-Packard. Pour y parvenir, nous accordons une place de choix à nos financiers.*

*Nous recherchons pour le site industriel d'H-P à Grenoble* ***un spécialiste en fiscalité, grande école ou Bac+5 universitaire, doté d'une expérience minimum de trois ans.***

### FISCALISTE

*Au sein du groupe Reporting, vous jouez un rôle de conseil auprès des responsables opérationnels à qui vous apportez les informations indispensables à leurs prises de décisions. Vous adaptez à la législation française la politique standard définie par le groupe H-P et veillez à la mise en œuvre par les entités françaises des procédures européennes. Vos compétences techniques seront le garant de votre autonomie. Bien sûr, vous maîtrisez l'anglais.*

*Si vous souhaitez bâtir votre propre univers et partager notre réussite, envoyez votre dossier de candidature sous la référence CMM à Hewlett-Packard - Service Recrutement - 38053 Grenoble Cedex 09.*




## CORNING FRANCE

## *Administrer les ventes, gérer notre logistique commerciale*

**Près de Nemours, à 100 km au sud de Paris, la division Optique de Corning France rassemble sa production et ses ventes. Afin d'optimiser notre développement commercial, réalisé à l'échelle internationale (70 % à l'export), nous créons un poste de Responsable de la Logistique Commerciale, rattaché au Directeur de cette ligne de produits.**

Dans un premier temps, il s'agit d'une fonction d'organisation. En effet, nous vous demanderons de définir nos besoins et de mettre en œuvre notre administration des ventes dans le cadre de la stratégie industrielle et commerciale de l'entité française et en liaison avec l'ensemble du groupe.

Votre but sera d'optimiser et de fiabiliser la qualité du service clients en organisant la circulation des flux d'informations entre les différents acteurs que sont les commerciaux, les producteurs, le marketing... Par votre action, vous amènerez la prestation de la division dans ce domaine à un niveau de compétence et de compétitivité international.

Il y a donc là un défi intéressant à relever pour un professionnel de la logistique commerciale qui, à 35 ans environ et diplômé de l'enseignement supérieur, a acquis une solide expérience de la vie en entreprise industrielle. Vos qualités d'analyse et d'organisation, mais aussi votre conviction et votre sens de la négociation donneront une impulsion dynamique à notre stratégie commerciale.
La maîtrise de la langue anglaise est indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, sous référence 46592, à Corning France, DRH, 44 avenue de Valvins, 77210 Avon.

MEDIA SYSTEM

## *Avant de devenir notre DRH,*

## ASSUREZ LA GESTION DE NOS RESSOURCES HUMAINES

Notre société compte 4 000 personnes, comprend plusieurs sites en France et réalise de bonnes performances économiques.

Nous recherchons un candidat de fort potentiel, qui, dans un premier temps, poursuivra le développement d'une gestion dynamique et prévisionnelle de nos ressources humaines : anticipation des besoins, mise en place des plans de recrutement, de mobilité, de formation, assistance aux Directions opérationnelles.

La pleine maîtrise de cette fonction lui permettra d'accéder à la responsabilité de DRH.

Pour réussir ce parcours, il est nécessaire d'avoir une formation supérieure (IEP, droit, ESC, CELSA...), de disposer d'une expérience d'environ 8 ans dans la fonction "personnel" et dans un environnement ayant permis de démontrer imagination et largeur de vue dans la conception des politiques, dynamisme, pugnacité et capacités de dialogue dans leur mise en oeuvre.

Poste à LYON.

Ecrire sous réf. 48A 2614 3M
Discrétion absolue

etap

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

## Economiste

CENTRE PRIVE DE CONJONCTURE ET D'ANALYSE ECONOMIQUE recherche

**Pour études secteur Construction - Immobilier.**

Formation : troisième cycle d'économie, ENSAE, grande école + économie, ...

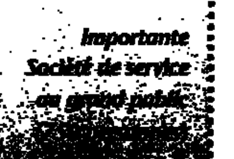
Expérience professionnelle exigée dans le domaine de la construction et de l'immobilier.

Merci d'envoyer vos dossiers et candidatures à REXECODE, 29 avenue Hoche, 75008 Paris. (confidentialité assurée)

LTA AMP

## *Assistant Contrôleur de Gestion*

*Importante Société de service au grand public*



*Sous l'autorité du Contrôleur de Gestion, vous participerez à toutes les missions relatives à l'élaboration des budgets, du reporting mensuel et à l'analyse des coûts.*

*Rigoureux, fiable et très organisé, vous proposerez des méthodes d'analyse et de traitement des informations. Vos connaissances en comptabilité générale et analytique vous permettront de concevoir des outils appropriés.*

*Titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur en comptabilité ou finances, minimum BAC + 2, vous avez une première expérience en cabinet comptable ou en entreprise.*

*Votre implication, vos résultats et votre aisance relationnelle sont des atouts qui vous permettront de progresser au sein de notre entreprise.*

*Merci de nous adresser rapidement votre candidature et vos prétentions salariales s/réf 8000 à EUROMESSAGES - Tour Suisse - 69443 Lyon cedex 03 qui transmettra en toute confidentialité.*

EUROMESSAGES

ORC CONTESSE

# ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

La filiale française d'un groupe international très présent sur le marché informatique recherche son

## Legal Counsel

**Paris**

Rattaché au Directeur Administratif et Financier de la filiale française et en rapport étroit avec le General Counsel de la maison-mère aux Etats-Unis, vous créez et animez la fonction juridique.

Vous avez notamment la responsabilité du suivi de l'activité contractuelle (rédaction et négociation des contrats informatiques, licences, distribution, transfert de technologie, etc...) pour la France ainsi que pour l'Italie, l'Espagne et l'Afrique francophone en veillant au respect des conventions passées.

Vous supervisez, par ailleurs, les dossiers de droit des marques et de propriété intellectuelle en collaboration avec les conseils extérieurs.

Les missions d'assistance et de conseil sont exercées en synergie avec les opérationnels (équipes commerciales, financiers, etc...) des filiales européennes et du siège social américain.

Agé de 32/36 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, etc...) complétée idéalement par une formation anglo-saxonne (LLM, MCJ, etc...), vous justifiez impérativement d'une expérience de 6/8 ans en droit des affaires en cabinet d'avocats internationaux et au sein d'un groupe spécialisé dans le high tech.

Votre expérience opérationnelle et vos aptitudes personnelles, votre sens des contacts et votre dynamisme vous permettront de créer et de valoriser la fonction juridique de ce groupe en Europe.

Une parfaite maîtrise de l'anglais est exigée ainsi que celle d'une deuxième langue, l'italien ou l'espagnol.

Contactez Antoine Rusconi au (1) 47.57.24.24 ou adressez lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à Michael Page Tax & Legal, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex sous réf.AR9536MO.




**Michael Page Tax & Legal**
*Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal*

FEDERATION DEPARTEMENTALE DU BTP
de la NIEVRE

## SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A 35/45 ans, de formation supérieure juridique ou économique, vous disposez d'une solide expérience dans des fonctions polyvalentes, si possible dans une organisation professionnelle.

Vous y avez acquis une bonne connaissance des réalités de l'entreprise sous tous ses aspects (social, gestion, formation...).

Vous aurez pour mission de contribuer au développement des activités des PME du Bâtiment et des TP de votre département. Vous serez à l'écoute des chefs d'entreprises et saurez faire preuve de dynamisme et d'esprit d'initiative pour répondre à leurs attentes.

Vous serez également responsable de la gestion financière et budgétaire de la Fédération, du personnel et du traitement des affaires courantes. Vous saurez, grâce à vos qualités de rigueur, votre sens de l'organisation, animer avec efficacité une petite équipe.

Homme de dialogue, vous avez le goût de la communication, une bonne aisance sociale et l'expérience de l'animation de groupes et du travail en équipe. Vous participerez à la représentation de la Fédération, assurerez avec diplomatie les relations avec son environnement et saurez négocier et faire preuve de conviction pour défendre les intérêts des adhérents.

Vos qualités rédactionnelles alliées à un bon esprit de synthèse vous permettront de réussir dans cette fonction qui implique une grande aisance dans la communication tant orale qu'écrite.

La connaissance du BTP et du milieu artisanal serait un atout.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 331 à Chantal Kenvyn 7, rue Robert Le Coin 75016 PARIS




*Chantal Kenvyn*

## Fondez votre jugement sur une référence



**SYBASE, éditeur de logiciels, actuellement N°2 mondial sur le marché des bases de données relationnelles poursuit son développement. Acteur majeur de cet enjeu, SYBASE France avec un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de francs en 1992 recherche un :**

## JURISTE D'AFFAIRES

**Rattaché au Directeur Administratif et Financier et en étroite collaboration avec les avocats du groupe, vous avez pour mission l'élaboration des contrats de l'ensemble de l'équipe commerciale et le reporting juridique auprès du siège européen. Vous assurez par ailleurs le secrétariat juridique de l'entreprise.**

**A 30 ans environ et diplômé d'un DEA ou DESS, vous possédez une solide expérience (4 ans minimum) dans le domaine des contrats notamment en distribution et licence. Vif d'esprit et plein d'enthousiasme, vous faites preuve d'une grande aisance relationnelle et d'une parfaite maîtrise de l'anglais.**

**Merci d'adresser votre dossier sous référence CM à SYBASE France, DRH, 31/35 rue Froidevaux, 75014 PARIS.**




Le Système de Référence

**Importante société de traitement des eaux, filiale de l'un des premiers groupes industriels français, recherche un**

## *Adjoint au Responsable des Affaires Juridiques H/F*

**Sous l'autorité du Responsable du Service, vous aurez pour mission de participer à la rédaction et à la négociation de contrats nationaux et internationaux. Vous pourrez également intervenir sur des dossiers de droit public économique (marchés publics, appels d'offre, concessions, affermage, contrats d'exploitation) et sur le montage d'importants contrats d'assurance.**

**De formation type DESS Droit des Affaires, vous possédez 2 à 3 ans d'expérience en entreprise, si possible dans le secteur industriel. Vous êtes bilingue espagnol et pratiquez la micro-informatique. Le poste est basé en région parisienne et à pourvoir très rapidement.**

**Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf ARJ/MO à O.T.V. - Direction des Ressources Humaines "Le Doublon", 11, avenue Dubonnet 92407 COURBEVOIE Cedex.**




Notre Organisation Professionnelle du secteur des services a pour mission d'aider ses adhérents à s'adapter aux évolutions de leur secteur d'activités dans tous les domaines, notamment au niveau des questions Européennes. Nous recherchons un(e)

## *Juriste en Droit Communautaire*

### *Chargé des Affaires Internationales*

Vous aurez un rôle d'information aux adhérents, de représentation et de lobbying auprès des instances Européennes. Intégré à une équipe pluridisciplinaire installée à Bruxelles, vous travaillez sur des dossiers vairés : Fiscalité, Economie, Social, Politiques Régionales... Vous participez en tant qu'Expert à toutes les commissions de la profession concernées par les affaires Européennes.

Agé de 27/35 ans, de formation DEA Droit Européen, (complétée éventuellement par Sciences Po) et, si possible, Fiscalité, vous possédez obligatoirement un anglais courant et une bonne maîtrise de l'allemand.

Une expérience est indispensable au cours de laquelle vous avez développé des relations avec la Commission Européenne ou participé à des travaux de la Commission. La connaissance du Transport Public de voyageurs serait un plus. Le poste est à pourvoir à Paris et pour partie à Bruxelles.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo, prétentions) sous référence 41/060 à notre conseil Françoise BARSI.




**26, rue Henri Monnier**
**75009 Paris**

PARIS - LYON - MULHOUSE - STRASBOURG

SOURCES

**Banque privée à Paris VIIIème (50 personnes) recherche son**

## RESPONSABLE *DES ENGAGEMENTS*

CLASSE V/VI

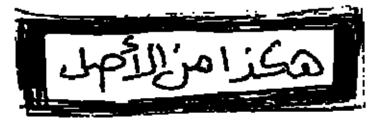
Vous assurerez :
- la surveillance globale des risques de la Banque, sous l'autorité du Directeur Général,
- la préparation et la présentation des dossiers d'engagements, sur les plans économiques, financiers, juridiques et réglementaires,
- le montage et la réalisation des concours autorisés,
- la prise des garanties prévues.

Vous êtes autonome, vous avez le sens des responsabilités et du risque, de l'autorité et le goût des contacts.

De formation supérieure (ITB, Bac + 4), vous avez de solides connaissances en finance, gestion et droit, et bénéficiez d'une expérience de 3 à 5 ans en Direction de Groupe de grande banque ou aux engagements d'une banque de même taille.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, photo et prétentions) en précisant la référence 1161MO sur l'enveloppe à LBW, 10 rue Jean Goujon, 75008 PARIS, qui transmettra.





# CARRIÈRES INTERNATIONALES

La Suisse de Réassurances recherche :

techniciens de l'assurance, spécialistes des sinistres
**traducteurs/traductrices,** analystes/programmeurs, écono
ingénieurs du bâtiment, réceptionnistes, vérificateurs

**Traducteur/traductrice chargé(e) de la transposition en français de textes et de publications d'une grande diversité présentant un degré élevé de spécialisation.**

Nous recherchons un(e) traducteur/traductrice qualifié(e) qui sera appelé(e) à travailler au sein de l'équipe de traduction et terminologie d'une compagnie de réassurance internationale.
De langue maternelle française, vous avez une culture générale étendue et disposez d'excellentes connaissances d'allemand et d'anglais : vous vous intéressez de près à l'économie, au droit et à la technique et vous aimez travailler en groupe.
Lieu de travail : Zurich.
Merci d'adresser votre dossier de candidature à Madame B. Walthard, Service du personnel, Compagnie Suisse de Réassurances, 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich.

Suisse de Réassurances SR
assure les assureurs dans le monde entier.




**Le Secrétariat Général du**

## PARLEMENT EUROPEEN
à LUXEMBOURG
organise deux concours généraux pour le recrutement d' (f/m)

# Administrateurs et Administrateurs Adjoints
**de langue française**

chargés d'accomplir, sur base de directives générales, des tâches de conception, de recherche, d'études, de gestion et/ou de contrôle.

**Lieux d'affectation :** Luxembourg ou Bruxelles

**Principales conditions d'admission :**
**Concours d'Administrateurs**
- Diplôme de l'enseignement supérieur équivalent à la maîtrise pour la France (4 ans) et à la licence pour la Belgique (4 ans) ou expérience professionnelle garantissant un niveau équivalent.
- Expérience professionnelle d'au moins deux ans en rapport direct avec la fonction d'administrateur.
- Age maximum : 35 ans (être né après le 31 janvier 1958).

**Concours d'Administrateurs adjoints**
- Diplôme de l'enseignement supérieur équivalent à la maîtrise pour la France (4 ans) et à la licence pour la Belgique (4 ans). Seuls seront pris en considération les diplômes obtenus après le 31 janvier 1991 (3 ans).
- Aucune expérience professionnelle n'est requise.
- Age maximum : 33 ans (être né après le 31 janvier 1960).

**Conditions communes :**
- Connaissance approfondie de la langue française et très bonne connaissance d'une autre langue officielle de la Communauté européenne (allemand, anglais, danois, espagnol, grec, italien, néerlandais, portugais). Il sera tenu compte de la connaissance d'autres langues officielles de la Communauté européenne.
- Etre ressortissant d'un des Etats membres de la Communauté européenne.
- Des dérogations aux limites d'âge maximales peuvent être accordées sous certaines conditions.

**Le Parlement européen met en oeuvre une politique visant à garantir l'égalité des chances entre hommes et femmes dans tous les emplois. Il encourage vivement les candidatures féminines.**

**Date limite de dépôt des candidatures : 31 janvier 1994**

Le Journal Officiel contenant le formulaire obligatoire de candidature, ainsi que toutes les informations utiles, est à demander, uniquement sur carte postale, **avant le 23 janvier 1994**, en rappelant la référence PE/62/A - PE/63/A,
- au Bureau d'Information du Parlement européen 288, boulevard St. Germain - 75341 PARIS CEDEX 07
- ou au Parlement européen - Service du Recrutement L-2929 LUXEMBOURG

**Les candidats sont priés d'écrire leurs noms et adresse en lettres capitales.**

# Ingénieur Commercial
## Grande Exportation

La notoriété industrielle de cette PMI de 400 personnes lui permet d'être fortement implantée sur des marchés diversifiés pour la conception et la réalisation d'équipements et systèmes industriels complexes.

Pour développer sa présence à l'international, en particulier en Asie du Sud-Est, elle souhaite intégrer au sein de sa Direction Commerciale, un Responsable Grande Exportation.

Ingénieur ou équivalent, 35 ans environ, vous maîtrisez la négociation de contrats complexes sur cahier des charges client, dans un contexte international. Une première connaissance de l'Asie est souhaitée. La nécessité d'une parfaite maîtrise de l'anglais ouvre le poste à des candidats de différentes nationalités.

Le poste, basé à Lyon (siège de l'Entreprise) implique bien sûr une grande disponibilité pour les déplacements à l'étranger.

Merci d'adresser votre candidature en précisant votre rémunération actuelle sous réf. 562 M à notre Conseil, Carole de Chilly, ALGOE MANAGEMENT - 9 bis route de Champagne - 69134 Ecully Cedex.

MEMBRE DE SYNTEC

ALGOE MANAGEMENT

OEC CONTESSE

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

met au concours pour son Département d'informatique, le poste de :

## professeur
## en systèmes de communication

Ce professeur aura pour mission de développer des activités d'enseignement et de recherche dans les domaines suivants : Spécification de systèmes temps réel, Systèmes de communication temps réel, Réseaux Industriels, Systèmes hétérogènes.
Outre les compétences susmentionnées, l'EPFL attend de ce nouveau professeur une grande expérience pratique de développement de logiciel, une large ouverture d'esprit, des talents pédagogiques confirmés et d'excellentes aptitudes à la recherche personnelle.
Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
Délai d'inscription : 31 décembre 1993.
Entrée en fonction : automne 1994 ou à convenir.
Les personnes intéressées voudront bien demander le formulaire de candidature à :
**Présidence de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, CE-Ecublens, 1015 Lausanne, Suisse.**




L'Institut Technologique du Cambodge (Phnom- Penh)

recherche pour ses formations de techniciens supérieurs et d'ingénieurs :

- **un responsable « Génie Industriel et Minier »**
- **un responsable « Génie civil »**

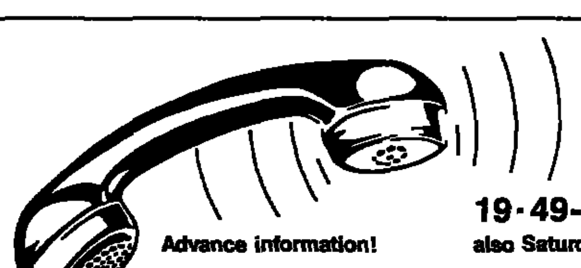
De formation ingénieur, le candidat devra justifier :
- d'une expérience pédagogique,
- d'une connaissance des pays en développement.

Disponibilité immédiate.

■

*Adresser dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) à :*

**AUPELF-UREF** Pascale Joncourt
4, place de la Sorbonne, 75005 PARIS



Advance information!

19·49-69-40 59 21
also Saturday/Sunday between 5 and 7 p.m.

European Holding Company

# Vice President Marketing/Sales
## Office-furniture sector

Have you been working successfully with an international manufacturing company as an executive in the field of marketing/sales, preferably in the office-furniture sector or a related branch of industry? Has your education and your professional experience given you a solid foundation from which you could step up into the general management of an European group of companies? Are you below 50 years old? Do you speak English and at least one other foreign language? Are you looking for an international challenge? Then please read on: we are a leading US company in the office-furniture sector, active throughout the world. To coordinate and control all our activities in Europe (at present 7 production facilities, approx. 2,000 employees and sales in excess of DM 300 million), we are currently setting up an European holding company. The task of this European group is, by ensuring the full utilization and expansion of resources in Europe, to propel the company into new dimensions, in order to make the best possible use of present and future opportunities. In this position, you will be the initiator and coordinator for all our holdings in Europe. Your eye for a future-orientated product policy and your ability to plan and implement strategic marketing and sales concepts will be in permanent demand. The marketing/sales personality we are seeking must be very diplomatic, have a sure instinct and be able to make the best productive use of the different mentalities and specialist skills. Our consultant will be pleased to tell you more. Call Mr. Knoche quoting ref. LM 3509. Or write to him directly.

***Baumann Unternehmensberatung***
**Frankfurt ◊ Zürich**
**Hanauer Landstr. 220 · 60314 Frankfurt am Main**
**Telefon 19-49-69-40 59 21 · Telefax 19-49-69-4 96 09 01**



# LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

*Marketing et encadrement commercial*

## GRANDE BANQUE FRANÇAISE

Région parisienne

**Afin de poursuivre notre politique d'expansion et de développement nous recherchons des**

### PROFESSIONNELS DE L'EXPLOITATION BANCAIRE

**Vous êtres de véritables commerciaux professionnels de l'Entreprise**

Âgés de 30-35 ans, de formation BAC + 4/5 ou ITB ou CESB ; vous possédez une expérience significative, d'au moins 3 à 5 ans dans le domaine commercial bancaire, en tant que responsables de clientèle, attachés commerciaux... Plus particulièrement dans le domaine des moyennes et grandes entreprises vous avez su par votre action de prospection et de fidélisation accroître votre clientèle

∴

**Banque de dépôts connaissant un réel développement**

∴

Nous vous proposons de créer et/ou de prendre en charge une clientèle d'entreprise de haut de gamme. Nous vous offrons notre savoir-faire, notre notoriété afin d'atteindre ensemble nos objectifs.
Nous vous proposons des postes à forte responsabilité où autonomie et initiatives sont les maîtres mots.
Votre potentiel et vos compétences vous permettront d'évoluer rapidement au sein de notre Banque et de devenir notre encadrement de demain.

***Merci d'adresser vos C.V. sous Réf. : 8697***
***Le Monde Publicité***
***15-17, rue du Col.-Pierre-AVIA***
***75902 Paris Cedex 15***

*Price Waterhouse Management Consultants*

## DIRECTEUR GENERAL

**Filiale commerciale française**

Notre client est une entreprise multinationale européenne, leader dans la production et la vente de réducteurs de vitesse pour applications industrielles dans le domaine des transmissions de puissance.
Caractérisée par une philosophie commerciale "market oriented", une excellente qualité de ses produits grâce à une technologie très avancée qui lui ont permis une expansion continue à un niveau international, elle possède aujourd'hui de nombreuses filiales en Europe et aussi hors d'Europe.
Nous recherchons, pour la filiale commerciale française, depuis longtemps établie sur le marché, le Directeur Général, qui soit le moteur des succès actuels et futurs, prêt à s'investir durablement au sein de la structure.
Son rôle sera d'assurer, en liaison étroite avec la Direction Générale du Groupe, le management global de la filiale, de conduire personnellement son expansion, d'animer l'équipe des collaborateurs, de superviser les services techniques. Un accent particulier sera porté sur les activités commerciales et marketing.
De formation supérieure technique (préférablement ingénieur mécanicien), notre candidat, âgé de 40/45 ans, allie des qualités commerciales à un talent d'organisation et de coordination, acquises lors d'expériences précédentes. Sa maturité, son bon sens relationnel et son adaptabilité font de lui un interlocuteur capable d'intervenir à tous les niveaux avec aisance et souplesse. Une bonne pratique de la langue anglaise est souhaitée.
Le poste est basé à Paris.

Merci d'adresser votre CV détaillé et prétentions sous réf. 260SP à
Price Waterhouse Management Consultants,
via della Signora 2/A, 20122 MILAN - ITALIE.

L.B.W.

## CHEF DES VENTES

***MAINTENANCE ELECTRONIQUE***

*RÉGION PARISIENNE*

**Notre société de service (160 p.), filiale d'un groupe mondialement connu, est un des leaders français dans les domaines de l'électronique et de la mesure. Dans le cadre de notre réorganisation sur ce marché en forte expansion, nous recherchons notre Chef des Ventes.**

En collaboration avec la Direction Générale, vous êtes responsable du développement des ventes de votre région en dynamisant votre équipe commerciale (3 Ingénieurs des Ventes) et en prenant en charge un certain nombre de clients importants.
Après une première expérience d'encadrement d'une équipe de vente dans le domaine industriel, vous souhaitez vous investir pleinement dans une structure à taille humaine qui saura reconnaître vos qualités d'animateur et de négociateur à haut niveau et vous permettre de participer activement à son expansion.
Des connaissances en électronique ou en matériel d'analyse industrielle ou de laboratoires seraient un plus.
Merci d'envoyer votre dossier de candidature sous référence CVD/LM à GP INTERNATIONAL
le Highway - 41, quai Fulchiron
69005 LYON.

GP

MEDIAPA



**Réussir et faire réussir !**

Société du Groupe leader européen des produits du plâtre, BPB France 2200 personnes, 3 milliards de francs de CA, recherche pour sa Division PLACOPLATRE (900 personnes, 1,5 milliard de CA) deux

## CHEFS DES VENTES

**Ile de France (réf A31106)**

**Nord (réf A31107)**

Au sein d'une Direction Régionale, vous assurez la prescription de nos produits et systèmes, et vous dynamisez l'équipe de vente, en la formant sur le plan technique et commercial. Grâce à l'analyse des informations du terrain, vous suivez l'évolution du marché afin de proposer des plans d'action.

Homme de challenge, vous avez 30/35 ans, une formation supérieure et une expérience probante, technique ou commerciale, dans le secteur du bâtiment.

Votre réussite dans ce poste sera un tremplin vers de plus amples responsabilités.

Pour ces postes, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) sous la référence retenue à notre Conseil FAVEREAU CONSULTANT, 52, rue de la Fédération 75015 PARIS.



ORC. CONTESSE

**VENEZ EPROUVER VOTRE TALENT...**

Ce groupe international occupe une place dominante sur le marché des machines et appareils d'essai.
Par des gammes étendues et une solide réputation de fiabilité la filiale française s'est imposée dans l'industrie avec un parc installé important et des références prestigieuses.
Poursuivant son développement, elle recherche

## INGENIEUR COMMERCIAL SENIOR

Situé sur une région stratégique pour l'entreprise, reportant au Directeur commercial, ce collaborateur détecte et suit les affaires qui se négocient souvent sur une longue période.

A ce titre, une expérience commerciale de biens d'équipements en milieu industriel (instrumentation) de 6 à 7 ans minimum est indispensable.

A 35/40 ans, vous envisagez de poursuivre votre carrière dans la vente chez un fabricant renommé de matériels High Tech.

La rémunération est particulièrement motivante.
Secteur à pourvoir : NORD, R.P., GRAND OUEST.

*Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions sous réf. EX 258 A Christian MALÉCOT - ARCO Technologies, 18, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS*

ARCO TECHNOLOGIES

ORC. CONTESSE

Groupe de Sociétés de Services, spécialiste de la Prévoyance d'entreprises, recherche dans le cadre de son développement l'

## Adjoint(e) du Directeur Commercial

LYON

Agé de 28/35 ans, votre formation supérieure commerciale est valorisée par une expérience de l'animation d'équipes dans le domaine de la vente d'assurance aux entreprises, de préférence d'assurance de personnes (prévoyance, capitalisation...). Rejoignez-nous pour encadrer l'équipe commerciale en place et participer activement à notre développement. Votre aisance naturelle, votre dynamisme et votre rigueur, alliés à une bonne connaissance du tissu économique régional, vous permettront de réussir à ce poste.
Merci d'adresser CV + lettre manuscrite + photo et salaire actuel sous réf. 46/LM (sur l'enveloppe) à MEDIAPA - 51, av. Jean Jaurès - 69361 LYON CEDEX 07 - qui transmettra.

## IMPORTANTE BANQUE DE DEPOTS A PARIS

Recherche dans le cadre du développement des activités de salle des marchés

- **1 OPERATEUR sur swaps de taux franc**
- **1 OPERATEUR sur swaps de change et de devises**
- **1 OPERATEUR sur valeurs d'État**

Votre mission sera de participer à la gestion des positions, aux montages de nouvelles opérations d'arbitrage, aux relations commerciales avec notre clientèle, à la prospection de nouveaux clients.

Vous êtes âgé de 25-30 ans, de formation similaire, au sein d'un établissement bancaire.

Pour réussir vous disposez d'une bonne connaissance technique des produits de marchés, d'un sens commercial aigu, de ténacité, d'une aptitude certaine au travail en équipe ainsi que d'un esprit vif et rigoureux.
Une pratique courante de l'anglais serait un plus.

★

***Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et rémunération souhaitée.***
***Sous la Réf. : 8698 Le Monde Publicité***
***15-17, rue du Col.-Pierre-AVIA***
***75902 Paris cedex 15***

**EDAP** *Notre vocation est la production et la commercialisation d'équipements médicaux high tech (CA 150 MF - 80 personnes). Pour accompagner notre développement à l'international, nous recherchons un*

## CHEF DE ZONE EXPORT

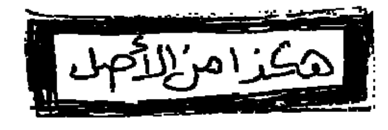
***Trilingue ESPAGNOL/ANGLAIS***

*en charge de l'Espagne, du Portugal et des pays d'Amérique du Sud (plan d'action commercial, recherche et animation d'agents locaux...).*

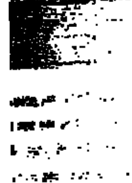
*Vous avez 28 ans env., une formation sup. (type ESC) et une expérience de 2 à 3 ans dans un poste similaire de préférence sur des produits high tech impliquant un processus de vente long terme.*

*Envoyer lettre manuscrite, CV + prétentions à notre conseil COR'EX 11, avenue Myron T. Herrick - 75008 PARIS sous la réf. E1677.*

COR'EX







TECHNOLOGIES DE L'ENVIRONNEMENT

## Prenez la responsabilité de l'exploitation d'un de nos sites en Europe

A 30/35 ans, ingénieur de formation, vous avez une expérience de l'encadrement dans une industrie de process à feu continu (chimie, cimenterie...) et vous vous sentez prêt, grâce à votre maîtrise de langues européennes (**anglais, polonais, allemand, hongrois...**), à prendre la responsabilité d'un de nos sites de traitement de déchets industriels. Filiale d'un grand groupe, nous sommes effectivement en pleine expansion sur toute l'Europe.
Afin d'être complètement opérationnel, vous serez dans un premier temps rattaché au directeur des usines et effectuerez des missions sur le terrain qui vous permettront de vous former à nos techniques et nos métiers.
Pour répondre à ces opportunités très opérationnelles, merci d'adresser lettre, CV, photo et rémunération actuelle sous réf. 45259 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17 qui transmettra.








MEDIA SYSTEM

---

LITWIN
A United Dominion Company

NOUS SOMMES UNE SOCIÉTÉ D'INGENIERIE PRÉSENTE EN FRANCE DEPUIS 1965 SPÉCIALISÉE DANS LE DOMAINE DU PETROLE ET DE LA PÉTROCHIMIE. NOUS EXERCONS NOS ACTIVITES DANS LE MONDE ENTIER NOTAMMENT DANS LES PAYS D'EUROPE DE L'EST, AU MOYEN ORIENT ET EN CHINE, EN COOPÉRATION AVEC NOTRE SOCIÉTÉ-SOEUR BASÉE À HOUSTON (U.S.A.).
PARALLELEMENT, NOUS DÉVELOPPONS NOTRE ACTIVITÉ EN FRANCE.

**Pour nos bureaux à CERGY-PONTOISE, nous recherchons :**

### INGÉNIEURS PROCESS EXPÉRIMENTÉS
- Expérience 5 à 10 ans dans une société d'ingénierie Réf. 01
- Expérience 10 à 15 ans dans une société d'ingénierie Réf. 02

Formation école d'ingénieurs génie chimique.
Spécialité raffinage, pétrochimie, polymers, production de pétrole, utilités et environnement.

### INGÉNIEURS DE PROJET EXPÉRIMENTÉS
Réf. 03
Expérience 5 à 10 ans dans une société d'ingénierie.
Formation école d'ingénieurs généralistes + ENSPM ou équivalent.

### DIRECTEURS DE PROJET
Réf. 04
Expérience 15 ans dans un service Projet et environ 10 ans en tant que Directeur de Projet dans une société d'ingénierie.
Formation école d'ingénieurs généralistes + ENSPM ou équivalent.

### INGÉNIEURS INSTRUMENTATION
Réf. 05
Expérience souhaitée 5 à 8 ans en régulation, système de commande numérique et gestion de contrat.
Formation BTS CIRA + CNAM ou équivalent.

### AGENT TECHNIQUE EN INSTRUMENTATION
Réf. 06
Expérience souhaitée 7 à 8 ans en mesure, régulation, automatisme. Formation BTS CIRA.

### INGÉNIEUR ELECTRICIEN
Réf. 07
Jeune ingénieur électricien diplômé, 3 à 6 ans d'expérience industrielle de préférence dans l'ingénierie ou en entreprise.
Connaissances en installations BT et MT.

### INGÉNIEUR PLANNING/COST CONTROL
Réf. 08
Expérience souhaitée 5 à 10 ans dans le domaine du pétrole et de la pétrochimie.

### INGÉNIEUR MÉCANICIEN
Réf. 09
Expérience souhaitée 10 ans minimum dans une société d'ingénierie.
Formation école d'ingénieurs ou équivalent. Connaissances en appels d'offres d'équipements, comparaison des offres et suivi de commande.

### DIRECTEUR DE LA CONSTRUCTION
Réf.10
Expérience 10 ans dans une fonction similaire ou longue expérience dans un poste de Directeur de Chantier.
Pratique de l'anglais indispensable.

### DIRECTEUR DE CHANTIER
Réf. 11
Expérience de chantier de 10/15 ans ou dans une fonction similaire.

Une bonne connaissance de la langue anglaise ainsi qu'une mobilité géographique sont indispensables pour tous ces postes. Une deuxième langue étrangère (allemand ou russe) sera appréciée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en indiquant la référence choisie à Sylvia CAILLARD - LITWIN SA -1, rue de la Croix des Maheux - B.P 49 - 95020 CERGY CEDEX

Carré Turenne

---



Filiale d'un groupe international spécialisé dans la fourniture de systèmes d'emballages et de distribution pour la parfumerie, la pharmacie et la cosmétique CA 800 MF - 1100 personnes, recherche pour sa Division Pharmacie en forte progression sur ses marchés internationaux

## Pharmacien
## Directeur Assurance Qualité

Rattaché au Directeur Général, membre du Comité de Direction de la Division, vous contribuerez avec l'équipe de Direction à la valorisation d'un outil aux performances déjà élevées et reconnues.

Vous aurez pour mission d'accepter et de relever tout challenge ou degré de sophistication permettant de situer VALOIS au plus haut niveau de spécialisation de ce marché.

Pharmacien option industrie, 35 - 45 ans, vous justifiez de plusieurs années d'expérience en laboratoire pharmaceutique anglo-saxon. Votre connaissance de l'informatique et de la production industrielles est assortie d'une parfaite maîtrise de l'anglais.

Pour ce poste basé **près de Rouen**, merci d'envoyer votre candidature sous réf. 483LM à : ODP Conseil Les Rives de l'Oise - 11 rue du Marais 95300 Pontoise qui vous garantit toute confidentialité.

odp CONSEIL

Publipanel

---

*Piloter la transformation d'une unité de production*

## *Adjoint au directeur*

***Ingénieur grandes écoles*** ***Paris sud***

Cette unité de 450 personnes fait partie d'une importante société française (3 500 personnes, flux annuel de 26 MdF), qui a engagé des projets conséquents de mécanisation et d'automatisation pour mieux servir ses clients. Intégré en tant qu'Adjoint auprès de l'actuel Directeur de l'établissement, votre première mission sera de mettre en place une réelle gestion de production, en parallèle avec la refonte des systèmes informatiques. Au-delà des responsabilités exercées sur la production, vous piloterez les répercussions de ce projet tant sur la gestion des flux et des coûts que dans l'organisation des structures. C'est une mission complète, dont les enjeux humains et sociaux sont importants. L'entreprise souhaite la confier à un ingénieur bénéficiant à environ 30/35 ans d'une solide expérience industrielle "terrain". Il a prouvé ses qualités d'animateur et son ouverture au management participatif, et cela devrait lui permettre de réussir et lui ouvrir à court terme une évolution verticale.

ORION vous garantit une discrétion absolue et vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 6035/LM.

ORION

31/33 rue de la Baume, 75008 Paris

CSNCR

---

Laboratoire pharmaceutique à vocation internationale, basé dans une agréable ville du Sud-Est :

## Directeur d'usine
## PHARMACIEN INDUSTRIEL

Rattaché à la Direction Générale, vous prendrez en charge la totalité des opérations de production, fabrication, logistique, stockage, conditionnement... (70 personnes).

Notre outil industriel très performant répond aux normes internationales et constitue un atout important dans l'évolution rapide du laboratoire.

Une expérience d'une dizaine d'années dans une fonction similaire et la pratique de l'anglais sont bien sûr indispensables.

Une formation complémentaire à votre diplôme de pharmacien serait un plus.

Homme de communication, vous savez diriger les hommes dans un contexte performant et qualitatif...

Merci d'envoyer votre dossier de candidature, sous la référence G436, à NERVET PONT CONSEIL, 15 rue Cardinet, 75017 Paris.

**nervet pont** conseil
**Paris - Hambourg - Bristol - Madrid**



---

## Ingénieurs

Nous recherchons plusieurs ingénieurs pour travailler dans le domaine suivant : **Services et réseaux à haut débit et ATM.**

Ces postes conviennent à des diplômés BAC+5 possédant une formation approfondie en sciences et techniques des télécommunications et une bonne maîtrise de la langue anglaise. Une expérience professionnelle dans le domaine des réseaux ou des services de télécommunication est souhaitée mais non impérative.

Nous vous offrons de travailler au sein d'une équipe de recherche de renommée internationale. Vous serez en contact étroit avec des équipes françaises et étrangères de recherche, avec des équipes industrielles et avec les services opérationnels de France Télécom dans le cadre de la définition, de la mise en place expérimentale et du déploiement opérationnel de services et de réseaux à haut débit à l'échelle nationale ou européenne.

Ces postes sont proposés à LANNION (Côtes d'Armor).

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) à CNET - LAA, Ressources Humaines, 2, route de Trégastel, BP 40, 22301 LANNION CEDEX.

**France Telecom**
**CNET**

---



## Diriger la production d'une *usine*

La filiale d'un important groupe industriel français d'envergure internationale, leader sur son secteur d'activité, recherche pour un site industriel situé à 130 de km au nord de Paris celui qui deviendra à très court terme le responsable de l'une de ses unités de production (150 personnes).

Pour prendre contact avec cette usine, vous assumerez dans un premier temps une mission centrée sur l'optimisation de notre organisation logistique.
Au carrefour de toutes les activités de la division qui vous concernera (production, commercial, finance, achats...), vous gérerez les flux de matières et de produits, la sous-traitance, une équipe et un budget.
Très rapidement, vous serez appelé à prendre en charge la responsabilité globale de l'usine (production, méthodes, maintenance, logistique) en rapportant au Directeur de Division. Vos qualités de management des hommes, de vos produits et de vos résultats seront alors déterminantes.

Ingénieur Centrale, Arts et Métiers ou équivalent, à 35 ans environ, vous avez acquis une bonne expérience de l'encadrement de production et des problèmes industriels.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous référence 46590, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra à notre conseil en toute confidentialité.

MEDIA SYSTEM

# SECTEURS DE POINTE



## .Ingénieurs

**Valeo** Le Siège Social, situé à Paris 17ème, recrute

**• pour sa Direction du Plan, un Consultant en stratégie** **Réf. CF**

Chef de Projet, de haut niveau, vous serez responsable des études et plans stratégiques ainsi que des opérations d'acquisition, cession, fusion et coopération.

Ce poste requiert de réelles capacités d'analyse, de synthèse, d'animation et de négociation.

A 30/32 ans, Ingénieur + MBA, concret et pragmatique, vous possédez une expérience de 3 ans minimum en tant que consultant en stratégie dans un cabinet de conseil.
La maîtrise de l'anglais courant est indispensable, celle de l'allemand fortement souhaitée.

**• pour sa Direction des Affaires Internationales,**
**un Ingénieur Responsable Marketing Marché et Constructeurs** **Réf.JPF**

Votre mission s'articulera autour de 2 axes :
**Clients/Produits :** suivi de l'activité du Groupe, en terme de CA et part de marché chez les Constructeurs ;
**Marchés :** analyse de la conjoncture économique, prévisions productions.

Ingénieur avec une formation Marketing et Economie, vous possédez une 1ère expérience réussie dans l'industrie automobile.
Ce poste requiert de réelles capacités d'analyse, de synthèse ainsi qu'une bonne expression orale et écrite.

La maîtrise de l'anglais courant est indispensable, celle d'une 2ème langue appréciée.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé, photo et prétentions **en précisant la réf. du poste choisi** à Michelle ROSSI - VALEO - 43, rue Bayen - 75848 PARIS Cedex 17.

*Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte près de 26 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France.*




L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

1ère SESSION 1994

DESTINÉE AUX NON-INFORMATICIENS

## Débutants, et si vous pensiez carrière informatique ?

Groupe parisien de sociétés de services et d'ingénierie en informatique et télécommunications, nous avons su depuis près de trente ans conquérir une excellente réputation auprès de grands organismes du secteur public et privé, et sur des marchés très vastes et diversifiés, tout en demeurant des entreprises à dimension humaine.

Aujourd'hui, nous recrutons de nombreux jeunes collaborateurs • Bac + 4 ou ayant suivi plusieurs années d'études supérieures, toutes filières • dégagés des obligations militaires • libres pour démarrer rapidement.

Vous n'avez pas de connaissances particulières en informatique, **NOUS VOUS FORMERONS INTEGRALEMENT** à la technique et à nos méthodes et vous permettrons de connaître **UNE VERITABLE EVOLUTION AU SEIN DE NOS SOCIETES.**

Pour un premier contact, merci d'adresser une lettre manuscrite, un CV détaillé et une photo, sous référence M3011SP4, à Honoré Informatique - 52, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris.

*HONORÉ Informatique*

## PARTICIPEZ AVEC NOUS A LA VALORISATION DE 75% DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS !

Créée en 1992 à l'initiative d'industriels français, Eco-Emballages est une société privée agréée par les pouvoirs publics, responsable d'une mission d'intérêt général.
Notre objectif ambitieux est de permettre la valorisation de 75 % des déchets d'emballages ménagers à l'horizon 2002.

Pour y parvenir, nous associons étroitement tous les acteurs économiques impliqués dans cette chaîne de valorisation et en particulier les collectivités locales et territoriales.

Dans le cadre de notre mission d'assistance, de conseil et de soutien technique et financier à ces collectivités, nous renforçons dès aujourd'hui notre organisation avec

## 5 CHEFS DE PROJET

Vous rejoindrez l'une de nos délégations régionales, situées à **Angers, Lyon, Strasbourg, Paris ou Toulouse**, et serez chargé d'accompagner localement nos partenaires dans la conduite opérationnelle de leurs projets.

Vous deviendrez ainsi l'interlocuteur permanent des collectivités dont vous connaissez déjà bien la culture et le mode de fonctionnement.

A 35 - 45 ans, de formation supérieure, ouvert aux domaines techniques (par formation ou expérience), vous justifiez déjà d'une solide connaissance de management de projets complexes et peut-être même des problèmes d'environnement, de collecte et traitement des déchets.

Autonomie et organisation, capacités d'animation pour piloter des projets nombreux impliquant de multiples partenaires, flexibilité pour s'intégrer dans une jeune organisation en rapide évolution, sont les qualités clés de votre réussite dans cette mission.

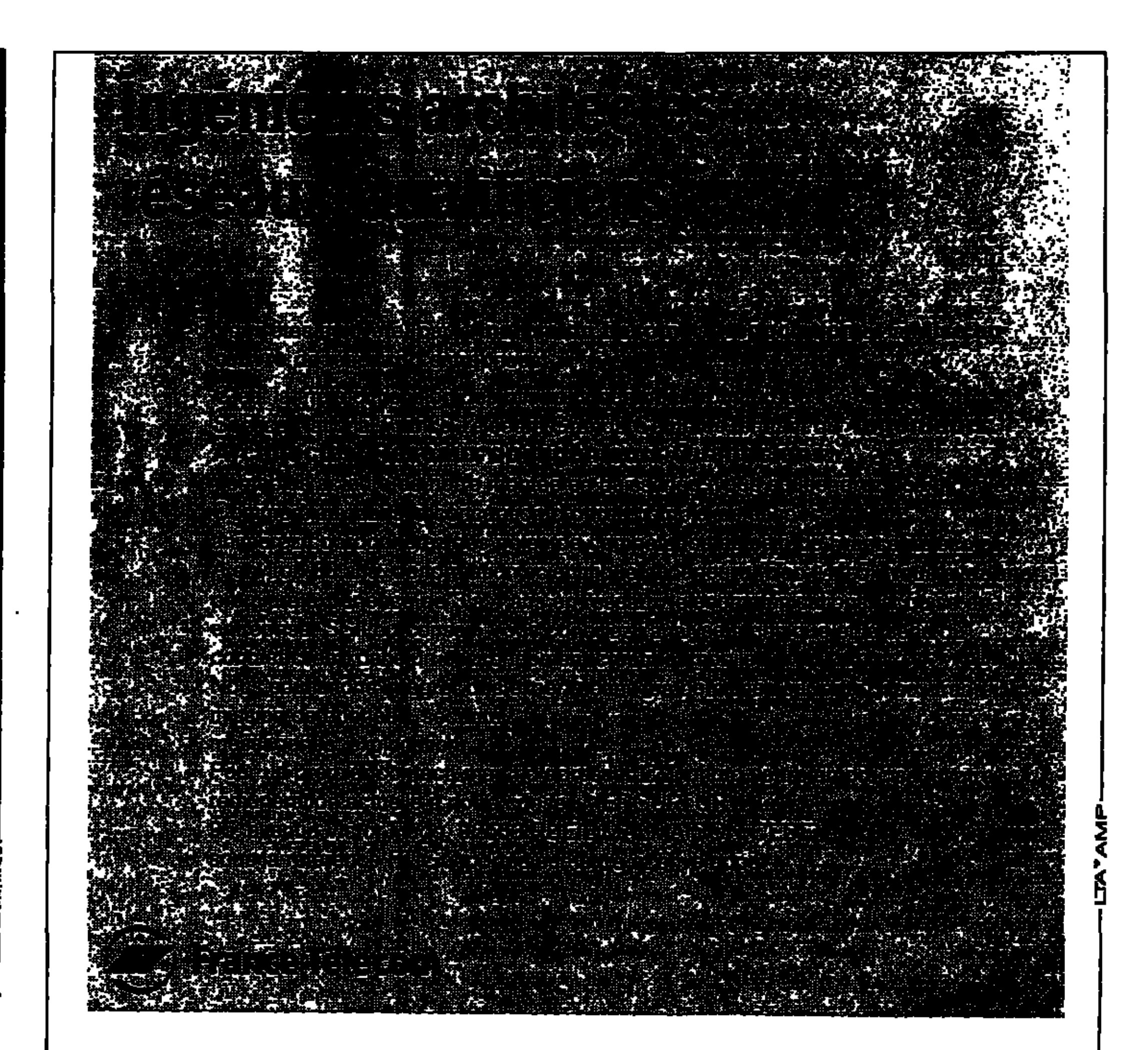
Merci d'adresser votre candidature à notre Conseil Algoe Management, sous réf 563M, en précisant votre rémunération actuelle et la ville choisie. Algoe Management - 9 bis, route de Champagne - 69134 ECULLY Cedex.

MEMBRE DE SYNTEC



ECO-EMBALLAGES



# Consultants

Production • Finance • Logistique de vente

De formation supérieure Bac + 5, vous possédez une expérience d'au moins 6 ans acquise en entreprise ou société de conseil dans les domaines suivants : production, finance ou logistique de vente. Vous parlez couramment l'anglais et êtes mobile géographiquement.

Au sein de notre groupe international, nous vous proposons de rejoindre notre centre de compétence : progiciel de gestion d'entreprise SAP.

Ce progiciel intégré, destiné aux organisations complexes, nécessite une large gamme de services et un savoir-faire éprouvé. C'est pourquoi la pratique du métier de conseil, de bonnes bases informatiques et une première expérience de mise en place de progiciels (SAP ou autres) seront particulièrement utiles.

Une formation technique sera dispensée aux consultants ne connaissant pas ce progiciel.

Les postes sont à pourvoir courant Février 1994.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. C/M à Hervé Captier, CAP SESA HOSKINS Centres de compétences 33, quai de Dion Bouton 92814 PUTEAUX cedex.



CAP SESA
Groupe CAP GEMINI SOGETI

## UNITED TRANSPORT LOGISTICS SA

**(Filiale d'une multinationale)**

Spécialisée dans l'Entreposage et la Distribution de biens de grande consommation, recherche pour la région parisienne et la région Rhône-Alpes :

### INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

**Vous avez :**
- Bac + 5 (une formation d'ingénieur et ou de grande école de commerce)
- Entre 26 et 35 ans environ
- Un esprit d'équipe
- Une expérience de trois années minimum dans la vente de services aux entreprises (Logistique souhaitée)

**Vous êtes**
- Ambitieux
- Battant
- Autonome
- Disponible

Les conditions offertes, l'ambiance de travail, la notoriété et la taille du Groupe sont de nature à intéresser des personnalités de valeur.

***Écrivez (lettre manuscrite, CV) sous réf. : 8699 Le Monde Publicité. 15-17, rue du Col.-Pierre-AVIA – 75902 PARIS CEDEX 15***

***Pour passer vos annonces :***



**46-62-72-02**
**46-62-73-90**

**FAX : 46-62-98-74**